



Pierre-Yves Le Meur

Anthropologie politique de la gouvernance

Acteurs, ressources, dispositifs

Pierre-Yves Le Meur

Anthropologie politique de la gouvernance

Acteurs, ressources, dispositifs

Éditions universitaires européennes

Mentions légales/ Imprint (applicable pour l'Allemagne seulement/ only for Germany)

Information bibliographique publiée par la Deutsche Nationalbibliothek: La Deutsche Nationalbibliothek inscrit cette publication à la Deutsche Nationalbibliografie; des données bibliographiques détaillées sont disponibles sur internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Toutes marques et noms de produits mentionnés dans ce livre demeurent sous la protection des marques, des marques déposées et des brevets, et sont des marques ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs. L'utilisation des marques, noms de produits, noms communs, noms commerciaux, descriptions de produits, etc, même sans qu'ils soient mentionnés de façon particulière dans ce livre ne signifie en aucune façon que ces noms peuvent être utilisés sans restriction à l'égard de la législation pour la protection des marques et des marques déposées et pourraient donc être utilisés par quiconque.

Photo de la couverture: www.ingimage.com

Editeur: Éditions universitaires européennes est une marque déposée de Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften GmbH & Co. KG
Dudweiler Landstr. 99, 66123 Sarrebruck, Allemagne
Téléphone +49 681 37 20 271-1, Fax +49 681 37 20 271-0
Email: info@editions-ue.com

Produit en Allemagne:

Schaltungsdienst Lange o.H.G., Berlin
Books on Demand GmbH, Norderstedt
Reha GmbH, Saarbrücken
Amazon Distribution GmbH, Leipzig
ISBN: 978-613-1-57358-3

Imprint (only for USA, GB)

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek: The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available in the Internet at <http://dnb.d-nb.de>.

Any brand names and product names mentioned in this book are subject to trademark, brand or patent protection and are trademarks or registered trademarks of their respective holders. The use of brand names, product names, common names, trade names, product descriptions etc. even without a particular marking in this works is in no way to be construed to mean that such names may be regarded as unrestricted in respect of trademark and brand protection legislation and could thus be used by anyone.

Cover image: www.ingimage.com

Publisher: Éditions universitaires européennes is an imprint of the publishing house Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften GmbH & Co. KG
Dudweiler Landstr. 99, 66123 Saarbrücken, Germany
Phone +49 681 37 20 271-1, Fax +49 681 37 20 271-0
I mail: info@editions-ue.com

Printed in the U.S.A.

Printed in the U.K. by (see last page)

ISBN: 978-613-1-57358-3

Copyright © 2011 by the author and Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften GmbH & Co. KG and licensors

All rights reserved. Saarbrücken 2011

REMERCIEMENTS

Ce livre est le fruit d'une habilitation à diriger des recherches en ethnologie et anthropologie sociale soutenue en décembre 2006 à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris. Le garant – selon l'expression consacrée – de ce travail était Jean-Pierre Olivier de Sardan auquel revient le mérite (et la responsabilité...) de m'avoir entraîné hors des chemins de l'agronomie vers une discipline qui m'a généreusement adopté, l'anthropologie. Qu'il en soit remercié, ainsi que son collègue et ami, Thomas Bierschenk, également membre du jury, et dont le rôle fut aussi crucial dans cette entreprise de détournement.

Je tiens aussi à remercier les membres du jury de cette HDR dont la disponibilité m'a permis de lancer ou continuer un dialogue fructueux : Jean-François Bayart, Jean-Pierre Dozon et Christian Lund.

Absent du jury mais très présent au cours de toutes ces années, Jean-Pierre Chauveau a été une source d'inspiration (et de bons mots) permanente et amicale.

Toute une série de publications communes symbolise, de manière certes réductrice, les échanges amicaux et durables entretenus au cours de ces années avec Cyriaque Adjinacou, Nassirou Bako Arifari, Jean-Philippe Colin, Honorat Edja, Anne Floquet, Peter Hochet, Jean-Pierre Jacob, Philippe Lavigne Delville, Eric Léonard, Andreas Neef, Nik Schareika. De nombreuses rencontres, jalonnées de discussions et de projets communs, ont chacune eu leur influence. Je pense en particulier à Jean-François Lantéri, Guy Duret et Denis Pesche. Qu'ils soient ici remerciés, ainsi que celles et ceux qu'il serait trop long de citer ici (et qui, j'espère, me pardonneront).

Enfin, l'exercice de l'habilitation à diriger des recherches est un retour sur un parcours – d'où la place que d'aucuns jugeront indue faite aux « auto-citations » – et plus encore une sorte de « reconnaissance de dette », qui s'exprime tout au long de ce texte par les références et les citations d'auteurs m'ayant influencé. J'ai choisi de ne pas actualiser trop artificiellement cette bibliographie.

PROPOS

Quels sont les éléments qui composent un parcours professionnel ? Des compétences acquises pendant les études et par la suite, des appartenances institutionnelles successives, un ancrage disciplinaire, des thèmes et terrains de recherche, une insertion dans des réseaux professionnels, un équilibre variable entre la recherche, ses applications et la formation ; aussi bien sûr, des rencontres, des amitiés, des envies, des hasards biographiques... Ce sont les évolutions et les influences respectives de ces composantes que je voudrais retracer ici¹.

La difficulté inhérente à ce genre narratif tient à ce qu'il combine inévitablement le compte-rendu de faits objectifs (participation à des projets de recherche, publications, postes occupés, activités d'animation et de diffusion) et le récit de tournants et de choix vécus avec un regard rétrospectif cherchant à identifier et à évaluer *ex post* éléments de continuité et moments de rupture. En l'occurrence, la forme non linéaire de mon trajet, de l'agronomie à l'anthropologie, pourrait renforcer le souci de cohérence et la tentation – inévitable – de la reconstruction *a posteriori*. Mon propos consistera plutôt en une discussion située du sens à donner aux changements intervenus dans les approches, les méthodes et les concepts mis en œuvre dans les recherches successives que j'ai conduites. Cette entreprise de contextualisation des travaux présentés ici est plurielle, relative aux approches contemporaines à ces textes, aux évolutions de mes préoccupations scientifiques et enfin, aux transformations ultérieures du domaine traité. La mise en œuvre systématique d'un tel projet aurait sans doute rendu la présentation lourde et la lecture difficile. J'ai choisi par conséquent une position intermédiaire, en particulier en adoptant une politique de citation *in extenso*,

¹ La narration s'arrête en 2006, année de l'habilitation à diriger des recherches. J'ai ensuite été recruté par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), fin 2007, pour une affectation en Nouvelle-Calédonie, où je suis en poste depuis début 2008. Les thèmes de recherche sur lesquels je travaille actuellement continuent les pistes dessinées dans le dernier chapitre de ce livre, avec en plus un intérêt pour l'enjeu minier qui est central pour l'économie politique de la Nouvelle-Calédonie (cf. Le Meur 2009, 2010a et b, 2011b et c).

au lieu de résumer la teneur du propos en des termes qui seraient ceux que j'emploie à présent. Ainsi, les évolutions dans les questionnements et les manières de les écrire apparaissent avec plus de netteté.

De ce point de vue, la relecture de mon doctorat à travers le prisme de réflexions anthropologiques postérieures prend un relief particulier. Il n'est pas question, bien entendu, d'appliquer à un travail effectué selon des critères spécifiques une grille d'évaluation forgée dans un autre cadre disciplinaire. Il s'agit plutôt d'analyser le tournant professionnel lui-même, sur un mode réflexif et selon un point de vue interne aux sciences sociales considérées comme ressortissant au même espace historique et partageant pour cette raison un régime épistémologique commun (Passeron 1991)². Ce retour s'accompagnera d'un essai plus méthodologique qui permettra de mettre en lumière des points aveugles que la seule réflexion théorique ou conceptuelle ne peut éclairer. Le regard sur les méthodes employées et sur la manière de les employer – le degré de conscience de leur emploi – complète le caractère réflexif de la démarche choisie.

La mise en perspective de ma trajectoire s'articule autour d'une thématique que je formule à présent dans les termes d'une anthropologie de la gouvernance indissociable d'une réflexion sur la gouvernementalité. Ces notions ont peu à peu émergé de la pratique de la recherche, expressions de la nécessité de sortir de dualismes réducteurs du point de vue analytique, tels que ceux qui opposent Etat et société (civile), acteur (ou sujet) et institution, ou encore phénomènes endogènes et exogènes. Les concepts de gouvernance et de gouvernementalité offrent un canevas utile tant pour l'analyse rétrospective que pour l'aperçu prospectif de la section finale. A la charnière entre travaux et pistes de recherche, le quatrième chapitre aura pour rôle de faire la lumière sur l'utilité de ces deux concepts dans le champ de l'anthropologie.

Auparavant, en amont même de la double relecture disciplinaire et méthodologique proposée, un bref récit commenté de mon itinéraire professionnel donnera très brièvement les points de repère nécessaires. On y retrouve l'ensemble des activités constitutives du métier d'anthropologue, et l'on pourrait les classer selon un schéma ternaire analogue à celui que G. Noiriel (2005 : 12) propose pour les historiens lorsqu'il distingue les re-

² Ce point de vue suppose de tirer l'agronomie du côté des sciences sociales, comme le proposent certains agronomes et anthropologues (voir Albaladejo & Casabianca 1997, Darré 1994, 1996) qui promeuvent une approche hybride, socio-technique, du fait agronomique. Cet important débat – je n'en retiens ici que la posture inclusive – se situe en dehors des préoccupations du présent texte.

PROPOS

gistes du savoir (la production de connaissances), de la mémoire (la diffusion des connaissances produites, entre autres par l'enseignement) et du pouvoir (renvoyant au fonctionnement institutionnel de la profession). On verra que ce schéma doit être légèrement amendé dans le cas de l'anthropologie (ce serait aussi vrai de la sociologie) du fait de l'importance et de la nature controversée des applications de l'anthropologie, souvent rassemblées sous le vocable ambivalent d'« expertise »³. En l'occurrence, le fait d'avoir travaillé dans le champ de l'anthropologie du développement, à la fois du point de vue de la recherche fondamentale – l'étude des dispositifs du développement – et de celui de l'application (sous des formes variées, on le verra), procure un avantage stratégique par rapport à des débats qui le plus souvent – particulièrement en France (cf. Bastide 1971, Gruénais 1995 : 181 *et sq.*), mais ailleurs aussi, bien sûr (Gardner & Lewis 1996 : 26 *et sq.*, Grillo 1997 : 2, Ferguson 1997) – parasitent la question au lieu de la traiter sérieusement⁴.

Le discrédit que subissent les études du développement au sein de la profession anthropologique repose sur l'idée un peu naïve que le repérage de la frontière entre science fondamentale et science appliquée irait de soi alors que, comme nous le rappelle utilement G. Lenclud, « l'activité d'application [des sciences de l'homme] est difficile à localiser » (1995 : 60). Constatant l'impossibilité de « délimiter conceptuellement » le domaine des sciences humaines appliquées, il propose d'évaluer le caractère plus ou moins fondamental ou appliqué des recherches en sciences sociales selon l'environnement dans lequel elles se déploient. Celui-ci peut être plus ou moins « libre », c'est-à-dire fonctionnant selon la logique propre au monde scientifique, ou « orienté » par une demande privée ou publique (*ibid.* : 61 ; voir aussi Gardner & Lewis 1996 : 132-133, Latour 1997). Cet angle d'attaque permet à G. Lenclud d'oser l'idée d'une « science appliquée fondamentale, prenant par exemple l'application elle-même comme domaine de recherche » (*ibid.* : 63). Le thème de la réflexivité – qui n'est ni narcissisme, ni solipsisme – est au cœur de la réflexion sur la production du savoir et ses usages. Cette réflexion, constitutive du métier d'anthropologue,

³ Ambivalence capturée par B. Latour (2002b : 252) : « C'est en inventant la figure de l'expert que l'on a pu mélanger deux fonctions aussi contraires en exigeant des scientifiques, détournés de leurs missions, qu'ils prennent la pose de juges de dernière instance, en colorant leurs propos par l'indiscutable autorité de la chose jugée ».

⁴ Voir Mosse *et al.* (1998) pour des discussions documentées sur les positions de l'anthropologie et de l'anthropologie dans le champ du développement.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

se doit d'inclure les audiences destinataires de son travail. Enjeux épistémologiques, éthiques et politiques sont ici intimement liés.

ITINERAIRE

POINTS DE REPERE

Le point de départ – ma formation initiale – est agronomique : diplôme d'ingénieur agronome de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, mention « Sciences économiques et sociales » (1986) , puis doctorat du même institut (1992) préparé (avec un statut d'allocataire de recherche) à la Chaire d'agriculture comparée et développement rural sous la direction du Prof. M. Mazoyer. Le titre en était : *Fromage ou désert ? Agricultures alpines et politiques de la montagne en Italie et en France. Vallée d'Aoste et vallée d'Abondance*. Il s'agissait d'une recherche comparée sur les systèmes agraires des Alpes italiennes et françaises qui analysait dans une perspective à la fois historique et agro-économique, les effets des politiques de montagne sur les pratiques agricoles et, plus largement, les stratégies économiques des acteurs concernés, des deux côtés de la frontière, dans le contexte d'une Europe commune en construction.

Après la soutenance, le temps de me marier et de faire mes bagages, je suis passé début 1992 à un poste d'assistant technique de la Coopération française, participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'appui à la formation professionnelle des agronomes à la Faculté des sciences agronomiques de l'Université nationale du Bénin (outre l'enseignement aux étudiants de 3, 4 et 5^{ème} année en sociologie et économie rurale et en anthropologie économique). La conception de ce projet, confiée à un groupe de travail réunissant cinq coopérants français et cinq professeurs de la FSA, reposait sur des principes de mise en situation des futurs agronomes et de décloisonnement disciplinaire de leur formation. Cette philosophie, dont la mise en acte requiert une très bonne connaissance du terrain où l'on souhaite amener les étudiants, explique ma rencontre avec un projet de recherche sur les pouvoirs locaux et les effets de la démocratisation en milieu rural au Bénin dirigé par Thomas Bierschenk (alors à l'Institut d'ethnologie de l'Université libre de Berlin) et Jean-Pierre

Olivier de Sardan (EHESS-CNRS), en association avec Marc Lévy (GRET) (Bierschenk & Olivier de Sardan 1998). Soulignons au passage l'intermédiation réalisée par Jean-François Lantéri, sociologue membre de l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du développement et du changement social (APAD) et conseiller à la Mission de coopération et d'action culturelle de Cotonou, rencontré sur les conseils de Philippe Lavigne Delville, un de mes condisciples à l'Institut national agronomique, lui aussi « transfuge » dans le monde de l'anthropologie. Ancien directeur scientifique du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), ONG opérant à l'interface de la recherche et du développement (et actuellement en accueil IRD à Niamey), il était à l'époque trésorier de l'APAD. C'est somme toute très naturellement que je suis entré dans ce réseau, *think tank* indépendant et innovant et forum d'échange d'informations et de débat fondé en 1991 et regroupant des chercheurs en sciences sociales, des experts et des opérateurs du développement africains et européens⁵. Or cette association occupera une place singulière dans mon cheminement, véritable creuset de mon épanouissement comme anthropologue, que ce soit du point de vue des thématiques, de l'accent mis sur un travail empirique théoriquement informé, et enfin en termes de relations scientifiques suivies avec des collègues africains et européens, d'amitiés aussi.

Je passe sur la négociation entre notre équipe et celle du programme de recherche (c'est aussi un élément de la recherche en train de se faire). Toujours est-il que je me suis retrouvé en position d'effectuer le travail de terrain sur un nouveau site localisé dans le sud du pays (Ahouannonzoun, département de l'Atlantique). Je m'arrêterai plus loin sur les implications méthodologiques de cette double appartenance, assistant technique et chercheur en anthropologie.

Du point de vue de ma trajectoire, cette participation s'est révélée décisive, la rupture étant consommée en 1994 avec la proposition (acceptée) de prendre en charge un poste d'enseignant chercheur (*wissenschaftlicher Assistent*) à la Chaire de sociologie et anthropologie du développement de l'Université de Hohenheim (Stuttgart) inaugurée par Thomas Bierschenk en 1993. J'ai travaillé pendant sept ans en Allemagne, à Hohenheim (1994/1998), puis à un poste similaire d'enseignant chercheur (équivalent

⁵ L'APAD, dont j'ai été membre du bureau de 1996 à 2005, secrétaire général de 1996 à 2000, édite une bisannuelle (*Bulletin de l'APAD*, Lit Verlag, à présent en ligne sur le portail www.revues.org), publie deux collections « Anthropologie et développement » (l'une francophone chez Karthala, l'autre anglophone chez Lit Verlag) et organise ses journées biennales en alternance en Europe et en Afrique.

ITINERAIRE

à maître de conférences dans le système universitaire français⁶) à l'Institut d'anthropologie et d'études africaines de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence (1998/2001). De l'agronomie à l'anthropologie, de la coopération française à l'université allemande, du Bénin au Baden-Württemberg – d'un exotisme à un autre : le tournant semble radical. Et pourtant, je ne l'ai pas vécu exactement comme tel. Pour être plus précis, enseignement et recherche m'étaient nettement moins étrangers que le sud de l'Allemagne, le Bénin restait mon terrain principal, et du point de vue des thèmes et des méthodes, le fossé entre mes travaux en agro-économie et l'anthropologie telle que je devais la pratiquer était moins profond qu'il n'y paraît ; ce sera l'objet de la première « relecture » proposée dans la section II.2. Si ma trajectoire est devenu essentiellement africaniste, il faut mentionner ici quelques détours asiatiques qui m'ont permis d'élargir le regard comparatif sur les questions de dispositif du développement, de courtage, d'ancrage de l'État, d'ethnicité, un peu comme le terrain de ma thèse m'avait permis de désexotiser *a priori* l'expérience africaine. Et j'ai tendance à penser que la désexotisation constitue une prophylaxie nécessaire à la bonne santé du regard anthropologique. Ces incursions asiatiques m'ont aussi offert l'occasion de tester, de manière plus systématisée, concepts, approches et méthodes dans d'autres contextes.

Ma famille et moi sommes rentrés en France au cours de l'été 2001 et nous nous sommes installés à Montpellier. Le lieu n'a pas été choisi au hasard. J'ai été professeur consultant au CNEARC de 1997 à 2003 pour le Master of science « Développement agricole tropical »⁷. Je suis par ailleurs chercheur associé de l'Unité de recherche « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs » (REFO) dirigée par Jean-Pierre Chauveau (IRD) à Montpellier, en association avec l'UMR MOISA (« Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs ») basée sur le campus ENSAM-INRA où j'ai été hébergé en 2001/02, avant de remplacer pour le semestre d'hiver 2002/03 le Prof. Thomas Bierschenk à la chaire « Cultures et sociétés africaines » de l'Institut d'anthropologie et d'études africaines de l'Université de Mayence⁸. Je suis aussi chercheur associé de

⁶ Le contrat à durée indéterminée en moins, un salaire et un statut supérieurs en plus.

⁷ Rappelons ici que le CNEARC (IRC à présent : Institut des régions chaudes) est le premier établissement agronomique français – et le seul pour l'instant – à avoir ouvert un poste en anthropologie, tenu par Pascale Moity-Maïzi.

⁸ Le lien avec l'Allemagne a été entretenu, en particulier à travers le travail de traduction vers le français de textes ethnographiques allemands, l'appartenance au comité de rédaction de la revue *Afrika Spectrum* jusqu'à mon affectation par l'IRD en 2008 en Nouvelle-Calédonie, et la coédition en 2011 de mélanges en l'honneur de Thomas Bierschenk

l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Marseille. Nouvel exotisme (outre l'installation dans le sud de la France), je suis entré au GREC en 2003, bureau d'étude associatif travaillant à l'interface de la recherche et du développement. Retour vers le monde du développement ? Certes, mais vécu comme transitoire, dans le contexte particulier d'une association cherchant à maintenir des liens forts avec la recherche⁹ – ce qui m'a permis de poursuivre mes associations avec l'IRD et l'EHESS –, et empruntant beaucoup aux sciences sociales dans ses actions et ses réflexions. Je suis membre depuis 2005 du Groupe de recherche (GDR 2835) du CNRS « Nouvelle-Calédonie : enjeux sociaux contemporains » dirigé par Michel Naepels, adhésion/cooptation résultant d'une collaboration entamée en 2003 avec l'Agence de développement rural et de réforme foncière (ADRAF) en Nouvelle-Calédonie sur le thème de la politique foncière coutumière, et qui a facilité l'entrée à l'IRD en 2007 pour une affectation sur ce territoire à partir du début 2008. Ce travail a constitué un exemple éclairant de la possibilité même et de la fécondité d'une relation contractuelle et négociée avec un organisme engagé dans la définition et la mise en œuvre d'une politique publique. Les termes de références sont chaque année élaborés en commun sur la base d'une demande explicitement adressée aux sciences sociales et en particulier à une anthropologie ancrée dans des problématiques contemporaines qui font échos aux préoccupations de l'ADRAF, sans pour autant se confondre avec elles (question foncière, politique de la coutume, Etat local). Nous verrons plus avant, en particulier avec le thème des applications de la recherche, ce que ce type d'expérience peut apporter du point de vue de la pratique et de la réflexion anthropologique.

(Schareika *et al.* 2011). Il a revêtu pour moi une forte importance symbolique dans la mesure où il exprimait une parcelle d'identité née de ce qui aurait pu n'être qu'un hasard biographique.

⁹ Les parcours de ses membres en témoignent (nombre de titulaires d'un doctorat, plusieurs positions de professeurs associés sous statut PAST), ainsi que les fonds structurels (subvention de l'Etat via le CIRAD) alloués aux activités scientifiques de capitalisation et de diffusion (publications, participations à des colloques). Ma participation à deux programmes européens en partenariat avec des institutions du Sud, pour lesquels ma collaboration est plus de l'ordre de l'appui méthodologique et de la coordination scientifique, témoigne de cette ambition et de ses limites structurelles. Leurs thématiques sont proches : « Gestion partagée et durable des espaces agricoles et naturels à la périphérie des centres urbains (Bénin, Sénégal) » et « Dynamiques agraires dans les espaces sous influence urbaine en Asie du Sud-Est (Vietnam, Cambodge) ». L'élargissement de la réflexion vers des contextes périurbains, le comparatisme et la dimension interdisciplinaire ont fondé mon intérêt pour ces programmes.

RELECTURE 1 : SYSTEMES ET HISTOIRES AGRAIRES

Je l'ai déjà souligné, ma trajectoire professionnelle a connu une inflexion majeure, me conduisant de l'agronomie à l'anthropologie. Mon doctorat, dans la foulée d'un diplôme d'ingénieur agronome, a consisté en une recherche comparée sur les systèmes agraires des Alpes italiennes et françaises, dans une perspective à la fois historique et agro-économique. On y trouve une ligne thématique qui sera poursuivie ultérieurement, dans d'autres contextes, à savoir une attention portée aux relations entre acteurs « locaux » et instances supra-locales (étatiques ou non) dans la mise en œuvre (qui est aussi négociation, ré-interprétation et/ou invention) des politiques de développement. Pour cette raison – et aussi parce que j'ai vécu le tournant vers l'anthropologie comme une transition douce, ce qui mérite explication –, il est intéressant de se pencher sur les attendus théoriques et méthodologiques de ce travail. Je discuterai la démarche qui le sous-tend, en particulier la manière dont les concepts de système, de crise et de révolution agraire, et de rationalité – des acteurs, du système – s'articulent dans une optique historique spécifique.

Systemes et histoires agraires dans les Alpes italiennes et françaises

Les fondements de l'approche étaient clairement systémiques, se déployant de la parcelle et du troupeau à l'exploitation et à la région, sous la forme théorique d'un ensemble hiérarchisé de systèmes agricoles : systèmes de culture et d'élevage, systèmes de production, systèmes agraires.

« Chaque système agraire est l'expression théorique d'un type d'agriculture historiquement constitué et géographiquement localisé, composé d'un écosystème cultivé caractéristique et d'un système social productif défini, celui-ci permettant d'exploiter durablement la fertilité de l'écosystème cultivé correspondant. Le système productif est caractérisé par le type d'outillage et d'énergie utilisé pour défricher l'écosystème, pour renouveler et pour exploiter sa fertilité. Le type d'outillage et d'énergie utilisé est lui-même conditionné par la division du travail régnant dans la société de l'époque » (Mazoyer & Roudart 1997 : 46).

Par rapport à des conceptualisations centrées sur l'exploitation ou le « système d'exploitation »¹⁰ répandues dans la recherche agronomique,

¹⁰ Cf. par exemple Badoin (1987 : 370 *et sq.*), Doppler (1991) ; voir Fresco (1986 : chap. 3 & 4) et Pillot (1988) pour une comparaison des approches systèmes anglophones et francophones.

l'adjonction de la notion de système agraire permet d'articuler l'analyse agronomique, technique et économique à l'échelon de l'unité de production à un environnement plus large constitué de rapports de production, de propriété et d'échange historiquement déterminés (Mazoyer 1982, 1987)¹¹. C'est cette mise en perspective qui fait la force de l'approche élaborée par Marcel Mazoyer à la Chaire d'agriculture comparée de l'INA PG fondée par René Dumont. Elle constitue un outil d'analyse puissant et convaincant des réalités agricoles, permettant en particulier de comprendre les mécanismes d'accumulation différentielle liés à des transferts de valeurs entre catégories d'exploitations et entre agriculture et secteurs non agricoles. Les blocages dans l'accumulation ou dans l'adoption d'une technologie donnée sont intégrés au même schéma explicatif. À ce titre, la notion de « crise » occupe une place centrale dans cette construction théorique, sous la forme de l'opposition crise/développement.

« Le développement d'un système agraire résulte de la dynamique de ses unités de production. Nous disons qu'il y a développement général quand tous les types d'exploitations progressent, en acquérant de nouveaux moyens de production, en développant leurs activités, en accroissant leurs dimensions économiques et leurs résultats. Le développement est inégal quand certaines unités progressent beaucoup plus vite que d'autres ; il est contradictoire quand certaines unités progressent alors que d'autres unités sont en crise et régressent. La crise d'un système agraire est générale quand tous les types d'unités de production régressent et tendent à disparaître » (Mazoyer & Roudart 1997 : 45).

La solution à la crise d'un système agraire réside dans une transformation d'un ou plusieurs de ses éléments constitutifs, qui aboutit à un changement qualitatif, à savoir l'émergence d'un nouveau système agraire, transition qualifiée de « révolution agricole » :

« Dans certains cas, les exploitations qui progressent peuvent adopter de nouveaux moyens de production, développer de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes de culture et d'élevage, et donc engendrer un nouvel écosystème cultivé : ainsi émerge un nouveau système agraire. On appelle révolution agricole un tel changement de système agraire. Ainsi au fil du temps peu-

¹¹ Si les travaux précurseurs de l'agronome Pierre de Schlippé (1955, 1956) sur l'agriculture zandé s'inscrivent explicitement dans une tradition anthropologique structuro-fonctionnaliste peu concernée par l'histoire (il fait référence à Radcliffe-Brown sur le concept de structure), ils sont proches de ceux de Mazoyer par leur approche systématique : « A combined anthropological and agronomic study of agriculture must lead to the acknowledgement of the existence, as a part of the culture concept, of what might be called the structure of a local system of agriculture » (de Schlippé & Batwell 1955 : 322).

ITINERAIRE

vent naître, se développer, décliner et se succéder, dans une région donnée, des systèmes agraires qui constituent autant d'étapes d'une série évolutive caractéristique de cette région » (Mazoyer & Roudart 1997 : 45).

La combinaison de systémisme et d'évolutionnisme est encore plus explicite dans certaines formulations, par exemple chez Mazoyer, lorsqu'il adjoit le concept de « système technique » à la série des systèmes agricoles :

Le système technique est une « combinaison cohérente » d'un ensemble de techniques interdépendantes ou d'itinéraires techniques, « qui ne peut être que le produit d'une évolution, (d'une histoire) d'un développement comportant une série d'innovations complémentaires et non contradictoires (ou faiblement contradictoires) ; cohérence qui serait donc la marque de la maturité. Un système technique constituerait donc un moment privilégié, une étape de l'histoire économique dont la déstructuration ultérieure résulterait de la mise en place d'un nouveau système capable de dépasser le système précédent. Ainsi conçus, les systèmes techniques constitueraient alors le noyau dur des systèmes agraires » (1987 : 11-12)¹².

Nous reviendrons sur les critiques à adresser à l'approche systémique. La mise en perspective historique de l'analyse agronomique et technico-économique de la production agricole insérée dans une approche marxiste des rapports de production, de propriété et d'échange constitue le cœur de cette agriculture comparée. Mon travail de doctorat s'en est nourri. Avant d'en reprendre certains résultats, je voudrais souligner, au-delà du modèle théorique développé par M. Mazoyer et ses collaborateurs, une ouverture – certes sélective – aux sciences sociales caractérisant le climat intellectuel de la Chaire d'agriculture comparée et de développement agricole. Parmi les courants théoriques et disciplinaires privilégiés, on citera l'anthropologie économique néo-marxiste (en particulier les travaux de C. Meillassoux, et à un moindre degré ceux de M. Godelier), l'école historique des Annales (M. Bloch, G. Duby, E. Leroy-Ladurie, F. Braudel), l'historiographie marxiste (A. Soboul, E. Hobsbawm, P. Anderson, B. Por-

¹² Mazoyer ajoute plus loin que la combinaison de moyens de production inertes et vivants constitutifs d'un « mode d'exploitation du milieu historiquement constitué et durable [...] *forme système* » (*ibid.* : 16, italique de moi) ; à comparer avec des formulations au systémisme nettement « dilué », comme chez Gentil & Dufumier (1984 : 38) qui conçoivent le système agraire à l'échelon régional comme l'« ensemble des relations entre les systèmes de production, l'organisation sociale et les données relatives aux contraintes extérieures (telles que les prix nationaux ou mondiaux des produits agricoles, etc.). L'ensemble des différents systèmes agraires constitue le secteur agraire de la société considérée (ou formation économique et sociale), elle-même partie du système mondial » (voir aussi Dufumier 1997 : chap. 3 & 4).

chnev), la théorie de la dépendance (S. Amin, A.G. Frank, E. Arghiri), la technologie historique (A. Leroy-Gourhan, F. Sigaut) et, plus marginalement, la sociologie de P. Bourdieu et le structuralisme. On remarquera bien sûr l'orientation plutôt marxisante et plus économique et historique que sociologique de l'ensemble, que l'on retrouvait aussi dans les cours d'économie politique dispensés. Cette forte sensibilité historique et anthropologique jouera un rôle important dans ma « conversion » professionnelle ultérieure, élément de continuité structurant et vécu comme tel. Il faut cependant noter que l'intérêt porté à l'anthropologie se fondait bien plus sur des considérations théoriques, en particulier en relation avec la thèse néo-marxiste de l'articulation des modes de production, que sur les aspects de méthodes constitutifs de la tradition ethnologique, à savoir l'approche qualitative, l'imprégnation culturelle, l'observation participante et la volonté de saisir le point de vue des acteurs.

Ma thèse s'inscrivait clairement dans la ligne à la fois historique et systématique définie par Mazoyer, comme en témoignent les premières lignes de la conclusion :

« Tout au long de leur histoire, les agriculteurs des vallées alpines ont su élaborer des réponses inséparablement techniques et sociales aux contraintes d'un milieu difficile. Mais ces contraintes se sont révélées mouvantes : certes la pente ou les variables climatiques n'ont pas connu de changements décisifs, mais le système formé par l'écosystème cultivé, les moyens techniques, les hommes chargés de les mettre en œuvre et les rapports sociaux à l'intérieur desquels ils évoluent s'est transformé au cours des temps, du fait des modifications intervenues dans les positions respectives de chacun de ses éléments et des relations nouées entre eux » (Le Meur 1992 : 645).

L'attention portée aux modalités de l'insertion des agricultures des vallées alpines étudiées (vallée d'Aoste et vallée d'Abondance) dans des espaces politiques et économiques plus vastes constituait un axe majeur de ce travail¹³. L'analyse historique était d'un certain point de vue instrumentale,

¹³ « Mais cette société paysanne ne s'est pas perpétuée isolée de toute influence extérieure, et son insertion dans le cadre de rapports de production et d'échange dépassant l'espace géographique des vallées étudiées ici a modelé l'organisation sociale du travail agricole en lui imposant d'autres contraintes, aussi impératives que celles que le milieu porte en lui. Inversement, les formes prises par ces rapports sociaux ont subi en retour l'influence du milieu dans lequel ils s'implantaient. On l'a vu clairement pour le féodalisme qui s'est développé selon des modalités différentes dans la vallée d'Abondance et dans les vallées valdotaines, son emprise inégale engendrant des divergences dans l'accumulation, et surtout dans le degré de gravité et dans la forme de résolution de la crise du XIV^{ème} siècle. À partir de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, avec la construction

ITINERAIRE

sa profondeur temporelle étant fonction « du pouvoir explicatif des faits retenus par rapport au problème traité » (*ibid.* : 7). Le problème traité était en l'occurrence celui des effets des mesures de politiques publiques sur les agricultures montagnardes, et plus largement la question de la logique – de la « rationalité », je reviendrai sur le terme – sous-tendant des politiques décidées à des échelons différenciés (régional dans le cas de la vallée d'Aoste, national et européen). Les textes législatifs et réglementaires, dont l'analyse était jugée nécessaire mais insuffisante, devaient être lus à la lumière de choix économiques et politiques plus larges, et en même temps confrontés à leur mise en œuvre concrète :

« ...les politiques de la montagne élaborées sous le signe de la réduction de ces handicaps [les handicaps naturels, notion mise en question et historicisée dans ce travail] seront envisagées à l'aune de leur influence sur le fonctionnement du système agraire : éléments exogènes (au sens strict de provenance externe), elles n'agissent qu'au travers des relations qui caractérisent le système » (*ibid.* : 5). « Si la politique agricole de la montagne n'est lisible que comme élément de la politique agricole et économique régionale et nationale, de la même façon, les agricultures montagnardes ne vivent pas en vase clos, et les interactions avec les autres secteurs économiques sont nombreuses. Il nous faudra être attentif à celles-ci qui peuvent avoir pour cadre l'exploitation elle-même (pluri ou poly-activité), l'espace économique local/régional, ou même un domaine géographique plus vaste, à travers tous les phénomènes d'émigration temporaire/saisonniers. La prise en compte de ces relations devra se pour-

de l'État absolutiste sur les décombres de la Savoie médiévale, aux contraintes du milieu agissant dans le cadre de rapports sociaux déterminés s'ajoute une instance supérieure qui polarise l'espace économique et géographique qu'elle domine, assignant aux régions qui la compose des positions économiques spécifiques. Enfin, le XIX^{ème} siècle qui démarre avec une abolition ici encore différenciée de la féodalité – différenciée dans les formes et dans le degré d'achèvement – voit un handicap initial d'ordre quantitatif du côté valdotain – les systèmes de production ne sont pas de natures différentes – se transformer en retard qualitatif, qui s'exprime par une première révolution fourragère avortée. Dès lors, le mouvement combiné d'insertion dans les échanges et de spécialisation productive de la fin du XIX^{ème} siècle, réalisé dans des espaces nationaux différents, l'Italie et la France, mais sous l'égide de l'épanouissement du capitalisme, s'effectue à niveau d'accumulation inégal, entraînant des résultats eux-mêmes inégaux : à la diffusion de la faucheuse à cheval dès les années vingt dans la vallée d'Abondance font face les labours manuels du Valtournenche à l'orée des années cinquante. L'étude historique des systèmes agraires alpins nous apprend donc à discerner le caractère cumulatif de certains phénomènes qui plongent leurs racines très loin dans le temps et surtout ailleurs que dans un simple substrat physique, le milieu naturel (dont il ne s'agit bien sûr pas de nier les effets) » (*ibid.* : 645-646).

suivre au moment de l'évaluation des politiques de la montagne, pour tenter de dépasser le seul horizon sectoriel » (*ibid.* : 7).

Ainsi, la mise en relation des rapports de compétition, de coopération et d'échange existant entre catégories d'exploitations agricoles (accès aux ressources foncières, formes collectives de gestion de l'eau, de la forêt et des espaces pastoraux, vente de force de travail, location de bétail) d'une part, avec, d'autre part, l'insertion de ce système agraire régional dans une économie politique englobante (féodalisme, absolutisme, migrations de natures diverses, industrialisation puis tourisme, construction nationale italienne, Europe commune) constituait dans le cas de la vallée d'Aoste le fondement de l'analyse d'une trajectoire historique régionale spécifique¹⁴.

Elle servait de base à une étude des politiques économiques mettant en lumière les divergences entre échelons politico-administratifs et en particulier les marges de manœuvre pour une politique régionale relativement autonome. Fromage ou désert ? L'enjeu était bien là :

« L'accumulation du capital nécessaire aux investissements induits par la modification du système de production alpagiste valdôtain peut être partiellement exogène, la double activité touristique représentant une voie transitoire souvent empruntée. Mais surtout l'intervention de la région est ici décisive. [...] Le salut de l'agriculture montagnarde valdôtaine passe par un accroissement

¹⁴ « Jusqu'au milieu des années 70, le fonctionnement de l'agriculture valdôtaine sera déterminé par le système formé par alpagistes, non alpagistes et les relations nouées entre ces deux catégories fondamentales : vente de force de travail des seconds aux premiers, en particulier sur les alpages, prise en pension en estive de bêtes des seconds par les premiers, contre le versement d'une rente en nature (part du fromage produit). Ce système de relations exprime précisément à la fois le bas niveau des forces productives de l'agriculture valdôtaine, toutes couches sociales confondues, et, inséparablement, l'inégalité sociale d'un rapport foncier générateur d'une polarisation marquée entre un petit nombre d'alpagistes et la grande majorité des non alpagistes. La principale relation au marché de ces derniers passe par la vente de force de travail permettant à ces exploitations, majoritairement situées sous le seuil de reproduction, de se perpétuer. La pluri-activité revêt deux formes dominantes : celle de la l'ouvrier-paysan (le sidérurgie valdôtaine objet d'une politique très volontariste sous le fascisme reste le principal employeur de la région dans le années 50 et 60...) et celle du salarié agricole saisonnier, principalement en alpages. [...] La reproduction du système agraire est régie par des facteurs externes et internes à l'économie agricole valdôtaine, à travers le rapport entre prix de la fontine [fromage valdôtain], salaires agricoles et industriels, et niveaux des rentes – rente foncière et prix payé pour la location du bétail. [...] Le binôme alpagiste-non alpagiste éclate [dans les années 1970/80] par disparition du second terme entraînant la transformation du premier. [...] La solution va résider dans une réorientation des capacités d'accumulation dégagées en direction de l'accroissement du troupeau hiverné » (Le Meur 1993 : 89-90, 92-93).

ITINERAIRE

de la valeur ajoutée que permet la transformation fromagère, en l'absence de prix différencié contrebalançant le différentiel de productivité plaine/montagne, et par l'appropriation paysanne de la valeur ajoutée ainsi générée. Celle-ci suppose la maîtrise de l'affinage et de la commercialisation, poste les plus exigeants en travail, et donc les plus difficilement contrôlables dans le cadre d'exploitations familiales aux dimensions économiques restreintes. Cet aspect fondamental constitue ce qu'il faut considérer comme une réussite de la politique régionale valdôtaine, dont les outils ont été l'appellation d'origine contrôlée définissant l'aire et certaines conditions impératives de production de la fontine et la Coopératives des producteurs de lait et de fontine remplissant des fonctions primordiales de conservation, stockage et commercialisation. Toutefois, la politique agricole valdôtaine, tout en tentant de faire redescendre à l'échelon de la région les critères de sélection de la politique européenne, n'a pas bloqué le mouvement d'accumulation inégale de l'agriculture régionale » (Le Meur 1993 : 94, 98).

Histoire, changement social, rationalité

La mise en évidence de marges de manœuvre et de la diversité des stratégies des acteurs impliqués constitue le meilleur antidote à une application trop rigide et mécaniste d'une approche dont la force explicative réside dans la capacité à dégager des tendances politico-économiques – les rapports de production, de propriété et d'échanges – et agro-techniques – système de production, forces productives – inscrites dans la longue durée, selon une perspective historique qu'on pourrait qualifier de braudelienne. F. Braudel subordonne explicitement les différentes temporalités de l'histoire au « temps long » :

« Entre les temps différents de l'histoire, la longue durée se présente ainsi comme un personnage encombrant, compliqué, souvent inédit [...] un temps ralenti, parfois presque à la limite du mouvant. [...] C'est par rapport à ces nappes d'histoire lente que la totalité de l'histoire peut se repenser, comme à partir d'une infrastructure. Tous les étages, tous les milliers d'étages, tous les milliers d'éclatements du temps de l'histoire se comprennent à partir de cette profondeur, de cette semi-immobilité ; tout gravite autour d'elle » (Braudel 1969 : 54).

La convergence de ces conceptions historiques réside en même temps dans une critique vigoureuse même si elle reste nuancée chez Braudel d'un structuralisme perçu comme a-historique, critique à laquelle fait pendant la revendication d'un héritage marxiste, et surtout une vision matérialiste de l'histoire, ce qui est un peu différent : « Le génie de Marx [...] tient à ce qu'il a été le premier à fabriquer des modèles sociaux, et à partir de la longue

durée historique » (*ibid.* : 80). Ces options rendent le changement social difficile à penser. La critique a été exprimée à l'encontre de Braudel : il n'a pas véritablement réussi dans son entreprise d'articulation des temps de l'événement, de la conjoncture et de la structure¹⁵. On retrouve chez lui comme dans l'approche certainement plus évolutionniste de Mazoyer (mais teintée du même economicisme¹⁶) une difficulté conceptuelle fondamentale par rapport aux événements et aux changements rapides, dont les révolutions sont supposées être les archétypes :

« La longue durée, c'est la succession de mouvements répétitifs, avec des variations et des retours, des détériorations, des aménagements, des stagnations – les sociologues parlent de structurations, déstructurations, restructurations... Parfois aussi, rarement, de grandes ruptures interviennent. La Révolution industrielle en est une, assurément. Mais je soutiens à tort ou à raison, qu'au travers de cette grande mutation, le capitalisme est resté, pour l'essentiel, semblable à lui-même » (Braudel 1979 : 538).

Discutant de manière large du terme de « révolution » appliqué au contexte de la Révolution industrielle, il part de l'idée que « lorsqu'il s'agit de phénomènes sociaux, le rapide et le lent sont indissociables. Abordant un processus révolutionnaire, le problème sera toujours de rapprocher le long et le court terme, de reconnaître leur parenté et leur indissoluble dépendance » (*ibid.* : 465). L'apparente équivalence épistémologique des deux ordres de temporalité est en fait peu à peu sapée dans le texte, au profit du « processus de longue durée, progressif, discret, silencieux, souvent peu discernable, aussi peu révolutionnaire que possible [il cite là Claude Fohlen] » (*ibid.* : 465-466), pour déboucher sur une vision de la Révolution industrielle comme une forme particulière – *i.e.* produisant des effets irréversibles – de « croissance » résultant :

« d'un ensemble indivisible, de l'ensemble des interdépendances et libérations réciproques que chaque secteur, par son développement plus ou moins ancien, fruit de l'intelligence ou du hasard, avaient créées pour l'avantage d'autres secteurs. Une 'vraie' croissance (d'autres diraient un vrai développement, mais peu importe le mot !) peut elle être autre chose que celle qui lie

¹⁵ Voir en particulier les commentaires critiques de Jacques Revel et Jacques Le Goff dans le numéro de la revue *Espaces Temps* (1986) consacré à Fernand Braudel.

¹⁶ Dans ma thèse, l'influence d'Immanuel Wallerstein est plus forte que celle de Braudel, en particulier dans les passages où est analysée la périphérisation des régions étudiées au sein de la monarchie piémontaise (Le Meur 1992 : 122 *et sq.*).

ITINERAIRE

plusieurs progrès de façon irréversible et les pousse ensemble vers le haut, appuyés les uns sur les autres ? » (*ibid.* : 466)¹⁷.

Cette « dés-événementialisation » des concepts de révolution et de crise est d'autant plus nette chez Mazoyer, qu'elle se coule dans le moule évolutionniste d'un marxisme bien plus orthodoxe que celui de Braudel, très proche en l'occurrence du néo-marxisme de Meillassoux (1975). Se succèdent ainsi, au rythme des crises, les révolutions agricoles néolithique, antique, médiévale et moderne. Si l'on observe bien la chronologie proposée par Mazoyer & Roudard (1997), on s'aperçoit que les périodes de crises agricoles (IV-X^{èmes} siècles, XIV-XVII^{èmes} siècles) sont aussi longues, voire plus que les phases de développement correspondant à l'émergence et à la croissance d'un nouveau système agraire. Elles ne bénéficient toutefois pas d'un traitement théorique et empirique équivalent. Ce point est symptomatique d'une lecture structurale de Marx, ancrée dans la longue durée, à laquelle on pourrait opposer une autre tradition marxienne, plus centrée sur l'action collective et soucieuse rendre compte des mouvements sociaux. Celle-ci inspire les travaux précurseurs des historiens britanniques E. Thompson (1966, 1971) et E. Hobsbawm (1959, 1969), qui ont influencé en particulier James Scott dans son analyse de l'économie morale et des formes quotidiennes de résistance paysanne (1976, 1985). *A priori*, ces deux conceptions sont complémentaires, pourtant leur intégration se fait rarement. Cette difficulté est présente dans ma thèse, qui parfois balance, sans vraiment se décider, entre une sociologie historique proche de celle de Theda Skocpol par exemple (1985), que je ne connaissais pas à l'époque, et une analyse agro-économique systémique (la référence aux travaux de Wallerstein peut être vue comme une tentative de passerelle entre les deux). On retrouve ce malaise, tout d'abord de manière anecdotique et pourtant symptomatique, dans le renvoi en annexe d'une section sur la « permanence des luttes sociales dans le Valtournenche » (1992 : 683) qui cherche à expliquer en termes historiques, religieux et politiques les mouvements paysans qui ont secoué cette vallée valdôtaine entre le XIII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. Il s'exprime aussi dans les usages du concept de rationalité, employé dans des acceptions différentes, pas toujours stabilisées, et insuffisamment problématisées.

« La rationalité du système doit à présent être examinée à l'aune de l'économie de l'exploitation paysanne. La question centrale est alors de savoir

¹⁷ Cette dissolution de l'événement dans la longue durée est poussée à l'extrême par Emmanuel Leroy Ladurie lorsqu'il en vient à parler d'« histoire immobile » dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 1973.

s'il s'agit d'un système viable, c'est-à-dire amené à se reproduire, ou si nous sommes en présence d'un phénomène transitoire, une sorte de cessation graduelle ou différée de l'activité agricole. Il faut toutefois faire attention : cette rationalité évaluée *ex-post* doit être soigneusement distinguée de celle vécue par les acteurs, de nature différente, mais certainement pas moins 'rationnelle' que la première » (Le Meur 1992 : 337).

Ce passage est extrait d'une discussion sur la pérennisation de la double activité agricole et ouvrière qui s'est développée en Haute Savoie dans les années 1950-60. Une double distinction est faite entre, d'une part, rationalité du système et rationalité des acteurs et, d'autre part, rationalité reconstruite *ex-post* et rationalité vécue. Le système dont il est question est en premier lieu le système de production mis en œuvre par l'unité familiale, en fonction de ressources spécifiques en travail, terre et capital, et des contraintes liées au différentiel de productivité entre systèmes de production (reflété pour partie dans l'évolution des prix des produits agricoles) ; en second lieu, il s'agit du système agraire. La rationalité du système s'exprime *a posteriori* dans ses résultats, sa capacité à se reproduire. Elle renvoie à la reconstruction *ex-post*, impliquant l'usage d'un certain nombre d'indicateurs essentiellement technico-économiques (combinaison productive des ressources au niveau de l'exploitation, rapports de production et d'échange à l'échelon supérieur). La rationalité vécue par les acteurs, les stratégies qu'ils ont consciemment élaborées, sont laissées aux marges de ce travail, effleurées dans des formules qui tiennent de la clause de style et expriment un certain embarras par rapport à une problématique perçue comme importante mais que je n'étais pas préparé à traiter¹⁸. Plus avant dans la même discussion sur la signification de la double activité paysanne et ouvrière, stratégie durable ou temporaire d'accumulation ou de sortie de l'agriculture, il est ainsi avancé que « l'affirmation la plus claire de la prise de conscience d'une cessation d'activité comme seul horizon, du moins d'une absence de reprise à la génération suivante, se manifeste par un investissement du salaire ouvrier dans le cursus scolaire des enfants » (*ibid.* : 340).

Mais plus loin, on retrouve cette difficulté à traiter des stratégies des acteurs, qui se traduit dans une tendance à les rabattre dans l'interprétation sur leurs effets systémiques, sans véritablement les apprécier pour ce

¹⁸ La section sur laquelle se base cette discussion, intitulée « Les rationalités de la double-activité ouvrière » (335-341), est l'une des rares où la notion de rationalité est explicitement débattue.

qu'elles sont, des façons de gérer incertitudes et attentes imaginées et agies par des individus :

« Les stratégies individuelles sont plus complexes [il s'agit de la place des activités annexes des agriculteurs], comme nous avons déjà pu le voir dans la section précédente au sujet de la double-activité ouvrière. Elles doivent de plus être envisagées dans la durée, au-delà d'une génération, si l'on veut espérer déterminer leur degré de viabilité, c'est-à-dire leur pérennisation en tant que système reproductible. À l'inverse, dans l'intervalle d'une génération, c'est l'éventuel caractère transitoire de l'activité annexe et sa fonction économique qu'il s'agit de repérer » (*ibid.* : 381).

Le matériau recueilli lors des entretiens touche au thème des stratégies consciemment élaborées, ou rationalisées a posteriori par les acteurs eux-mêmes, mais il a disparu des interprétations proposées, n'affleurant que par endroit, comme pour souligner les limites du cadre interprétatif de la thèse. Les discordances entre la rationalité « vécue » et la rationalité « reconstruite » pour reprendre les termes utilisés dans ce travail, ne sont pas discutées ou problématisées : elles sont d'une certaine manière invisibles. Elles sont pourtant à la base de la distinction entre le point de vue des acteurs et celui de l'observateur extérieur, la distinction *emic/etic* issue de la linguistique (Olivier de Sardan 1998) qui fonde l'anthropologie dans sa volonté, exprimée par Malinowski, de « grasp the native's point of view, his relation to life, to realise his vision of his world » (1950 : 25). La compréhension des logiques des acteurs n'est pas qu'une affaire d'anthropologues, elle concerne aussi sociologues, historiens et économistes hétérodoxes. L'approche compréhensive proposée par Max Weber (1972 : chapitre 1) ressortit à ce point de vue, tout comme la notion d'économie morale élaborée par l'historien E.P. Thompson (1971) et reprise par James Scott (1976), contre un réductionnisme » économique qui a touché à des degrés et des moments divers l'ensemble des sciences sociales¹⁹.

¹⁹ L'ironie toute britannique de Thompson mérite d'être citée *in extenso* (1971 : 78) : « Too many of our growth historians are guilty of a crass economic reductionism, obliterating the complexities of motive, behaviour, and function, which, if they noted it in the work of their marxist analogues, would make them protest. The weakness which these explanations share is an abbreviated view of economic man. What is perhaps an occasion for surprise is the schizoid intellectual climate, which permits this quantitative historiography to co-exist (in the same places and sometimes in the same minds) with a social anthropology which derives from Durkheim, Weber, or Malinowski. We know all about the delicate tissue of social norms and reciprocities which regulates the life of Trobriand islanders; but at some point this infinitely-complex social creature, Melanesian man, becomes (in our histories) the eighteenth-century English collier who claps his hands spasmodically upon his stomach, and responds to elementary economic stimuli ».

Dans le cadre interprétatif proposé par Mazoyer et qui a été celui de ma thèse, la rationalité des acteurs est invoquée comme allant de soi, sur la base d'un populisme qui est à la fois moral et méthodologique (Grignon & Passeron 1989, Olivier de Sardan 1990 ; voir aussi Kitching 1982, Richards 1985) : il s'agit certes de mettre au jour les raisons des pratiques paysannes, mais essentiellement comme produit des contraintes systémiques d'une distribution inégale des ressources productives, d'un niveau déterminé des forces productives et de l'insertion dans des rapports de production et d'échange inégaux. Ce que l'on peut admettre dans une fresque historique des agricultures du monde (Mazoyer & Roudart 1997) devient plus gênant lorsqu'il s'agit de s'attacher à la logique microéconomique des acteurs face aux projets de développement (Dufumier 1996). D'un côté, on reconnaît à l'exploitant les compétences nécessaires à une prise de décision dans un contexte agro-économique dont la complexité est soulignée, de l'autre, on réduit son rôle à celui de vecteur des contraintes systémiques au sein desquelles il opère, et qui surdéterminent son pouvoir de décision. On glisse vers le versant misérabiliste du populisme. En même temps, les paysans font ce qu'ils font parce qu'ils sont rationnels, et ils sont rationnels parce qu'ils font ce qu'ils font. La tautologie guette. On peut reconnaître ici, dans un cadre de référence marxiste et systémique certes différent, les dérives formalistes d'une certaine anthropologie économique (par exemple LeClair 1962), réactualisée par les tenants de la théorie du choix rationnel en économie politique (Popkin 1979) et institutionnelle (cf. Ensminger 1992 pour une anthropologie néo-institutionnaliste).

« By rationality, I mean that individuals evaluate the possible outcomes associated with their choices in accordance with their preferences and values. In doing this, they discount the evaluation of each outcome in accordance with their subjective estimate of the likelihood of the outcome. Finally, they make the choice which they believe will maximize their expected utility » (Popkin 1979 : 31).

La distinction entre points de vue émique et étique, à la base de l'économie morale de James Scott, perd sa validité dans la mesure où acteur et observateur se rejoignent dans une signification partagée de la rationalité comme maximisation d'une fonction d'utilité : rationalité vécue et rationalité reconstruite se confondent. Dès lors, il devient difficile d'appréhender des logiques d'action fondées sur des registres normatifs à la base d'attentes jugées légitimes et que les calculs économiques et l'approche systémique ne peuvent saisir. C'est le propos de James Scott (1976) lorsqu'il pose comme hypothèse de travail que l'exploitation perçue par les paysans vietnamiens ne correspond pas au taux d'exploitation calcu-

ITINERAIRE

lé par l'économiste marxiste, et que ce décalage explique que les mouvements sociaux ne se déclarent pas forcément lorsque l'exploitation (calculée) est maximale, mais plutôt lorsqu'une convention normative (le devoir de redistribution) est rompue.

« ... it should be clear that my analysis is essentially phenomenological. Although I may have deduced the safety-first logic from the material basis of peasant life, the persuasiveness of my analysis depends ultimately on demonstrating that this logic is reflected in peasant values and experience » (Scott 1976 : 31).

En revanche, la recherche de fondement microéconomique et la mise en lumière d'un principe de subsistance (de gestion du risque) qui fait de l'innovation une sorte de « dernière chance » en cas de crise (*ibid.* : 26) ne sont pas étrangères à l'approche développée à la Chaire d'agriculture comparée. D'autres analogies pourraient être trouvées du côté du courant anthropologique de l'écologie culturelle fondé par Julian Steward (1955) et marqué par une approche matérialiste de l'interaction entre homme et milieu naturel (cf. la notion de *cultural core*), courant dont Robert McNetting constitue un représentant qui m'intéresse d'autant plus qu'il a effectué un voyage quasiment symétrique au mien (mais en sens inverse), du Nigeria aux Alpes suisses (1982, 1993 ; voir aussi Geertz 1963a, Hanks 1972, et les travaux de Pierre de Schlippé mentionnés ci-dessus).

Faisant écho à la transparence d'une rationalité invoquée mais négligée, la question des méthodes constitue, de manière apparemment paradoxale, un point aveugle de l'approche développée à la Chaire d'agriculture comparée et dans ma thèse. Le paradoxe tient à ce que le terrain, le travail empirique, les enquêtes, la description minutieuse des pratiques et des techniques, l'observation des paysages agricoles, étaient constamment revendiqués comme la base nécessaire de tout discours sur les systèmes agraires – un « si vous n'avez pas fait d'enquête, vous n'avez pas le droit de parler » à la fragrance un brin maoïste... – dans les enseignements comme dans les publications (Mazoyer & Roudart 1997 : 41-47, Dufumier 1996). Or le rapport réel à l'empirie entretenu à la Chaire d'agriculture comparée est plus ambigu, et ce pour deux raisons. D'une part, les questions de méthode ne sont ni discutées de manière approfondie, ni véritablement enseignées. Plus précisément, deux dimensions sont ignorées : (1) la nature exacte du lien entre le recours à une technique d'enquête donnée et le cadre théorique privilégié (en d'autres termes les fondements épistémologiques de la méthodologie employée), (2) la réalité du terrain en tant que situation sociale

et la dimension réflexive qui lui est associée²⁰. D'autres part, la force du schéma théorique de l'évolution des systèmes agraires tend à faire du travail de terrain une illustration, une redécouverte permanente du modèle, selon une logique restée hypothético-déductive, plutôt que le lieu de production de nouvelles hypothèses sur un mode inductif. Ce sont ces aspects que je vais à présent aborder, ici encore sur le mode rétrospectif. Ce regard est facilité par les deux éléments de continuité dans mes travaux de recherche que constituent leur ancrage empirique et, d'un point de vue thématique, l'intérêt porté aux relations entre logiques paysannes et interventions publiques.

RELECTURE 2 : CIRCONSTANCES ET POLITIQUE DU TERRAIN

Réflexions sur les terrains et les méthodes

Le travail de terrain constitue la base de ma thèse. Il a reposé sur la combinaison de techniques classiques dans le champ de la recherche sur les systèmes agricoles et que l'on retrouve dans la boîte à outil des méthodes d'enquête rapide de type *participatory/rural rapid appraisal*²¹ : transect et zonage du paysage agricole, entretiens individuels combinant dimension biographique, discussions spécialisées (sur les savoirs techniques, l'histoire agricole, l'environnement social et économique, les politiques publiques), et questions plus systématiques sur les résultats technico-économiques des exploitations, études des sources écrites (archives, littérature grise, production scientifique). Or cet appareil méthodologique n'est que succinctement présenté dans le corps de la thèse, dans deux sections intitulées « Questions de méthode » (Le Meur 1992 : 380-383, 556-557), ainsi qu'en annexe :

« L'échantillon retenu n'est pas représentatif de l'ensemble des couches sociales paysannes et systèmes de production présents dans la vallée

²⁰ Deux ressemblances ici : d'une part avec l'anthropologie néo-marxiste qui revendique une rupture radicale par rapport au fonctionnalisme et à l'empirisme, tout en recourant à une ethnographie somme toute classique, ce qui n'est pas forcément un mal, mais mérite au moins discussion, d'autre part avec les méthodes d'enquête rapide type RRA/PRA et MARP dont la boîte à outil emprunte beaucoup à l'analyse des systèmes agraires et à l'ethnographie, mais sans que l'usage de ces outils soit problématisé et fondé d'un point de vue épistémologique (voir Wright & Nelson 1995, Selamna 1999 sur ce thème).

²¹ Cf. Khon Kaen University (1987), Chambers *et al.* (1989), Chambers (1991).

ITINERAIRE

d'Abondance. Il s'agit plutôt à travers un choix raisonné des exploitations enquêtées de caractériser l'ensemble des catégories, et de mettre aussi en évidence les relations existant entre certaines d'entre elles (vente de force de travail, location de bêtes par exemple). De même, les entretiens n'ont pas pris la forme d'un questionnaire fermé, mais plutôt d'entretiens semi-directifs, permettant de reconstruire l'histoire de l'exploitation, de la resituer dans celle du hameau ou de la commune, et laissant la place à des réévaluations en cours de route, en fonction de l'émergence de nouvelles questions et nouveaux problèmes ignorés initialement, ou du rééquilibrage nécessaire entre certains aspects dont les importances relatives avaient au départ été mal jaugées » (380).

Cet extrait dénote une attention portée à la nature évolutive de l'entretien, et plus généralement aux aspects qualitatifs de la démarche adoptée, dynamique, historique, attentive aux stratégies des acteurs. Or ces aspects n'apparaissent que trop allusivement dans le reste de la thèse. Le commentaire accompagnant en annexe la présentation, sous forme de tableaux, des enquêtes économiques est typique de cette « réserve méthodologique » :

« Ces enquêtes/entretiens ne sont bien sûr pas réductibles aux seuls tableaux qui présentent en les synthétisant les éléments constitutifs de l'exploitation, analysée comme système de production, et ses résultats économiques. L'approche historique et donc plus dynamique a été amplement réinvestie dans le texte, même s'il n'est pas explicitement fait référence à telle ou telle exploitation de l'échantillon. Quant aux dimensions humaines et sociologiques de ces entretiens, elles sont présentes en permanence, irriguant ce travail, même si de façon diffuse » (*ibid.* : 696).

J'ai déjà souligné dans la discussion sur les usages de la rationalité la tendance à rabattre celle-ci sur le système, sans faire des logiques d'action, des stratégies et des discours qui les accompagnent un objet d'étude en tant que tel. Ce biais est inhérent à une démarche systémique et typologique qui ne met l'acteur sur le devant de la scène qu'en tant que médium (nécessairement rationnel) des contraintes externes (distribution inégale des ressources, rapports de production et d'échange). Ce point de vue sous-tend nombre de textes méthodologiques sur l'analyse et le diagnostic des situations agraires. Le passage qui suit illustre cette tendance. Il est extrait du manuel d'expertise des projets de développement écrit par Marc Dufumier et qui synthétise une longue expérience de recherche développement en agriculture comparée :

« De tels entretiens visent essentiellement à savoir comment les exploitants ont modifié leurs pratiques agricoles en fonction des moyens de production auxquels ils purent avoir accès et des rapports de production et d'échange

dans le cadre desquels ils durent opérer (rapports et fluctuations de prix, modes de tenure foncière, accès au crédit et endettement, etc.) » (Dufumier 1996 : 67 ; cf. aussi Dufumier 1985).

Il faut ajouter ici que bien que cette approche, fortement teintée de structuro-fonctionnalisme, laisse peu de place aux marges de manœuvre des acteurs et à leur capacité d'innovation, elle a en revanche su déconstruire la notion d'exploitation agricole et mettre en évidence, influencée par l'anthropologie néo-marxiste, les discordances entre unités de production, de consommation et d'accumulation, ainsi qu'entre niveaux de décision²².

On examinera dans le chapitre suivant d'autres points de vue sur la rationalité, les stratégies et les logiques de l'action. Plus proches de l'idée de « rationalité vécue » qui parcourt ma thèse, mais qu'elle se contente trop souvent d'effleurer, ils mettent l'accent sur les ressources cognitives des acteurs sociaux (Long 1984, Richards 1985, van der Ploeg 1986), la logique de la pratique (Bourdieu 1972, 1980), les formes de la conscience pratique et discursive (Giddens 1987), le caractère de performance de l'action (Richards 1993).

C'est mon passage à l'anthropologie qui m'aidera à penser l'agencéité des acteurs sociaux et à l'intégrer dans l'analyse. J'aborderai ce tournant du point de vue des méthodes. Il me semble qu'on en discerne ainsi plus nettement l'ampleur que si l'on s'en tenait aux thèmes abordés. A l'origine de cette aventure, il y a le démarrage d'un programme de recherche sur « Les effets socio-politiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin » conçu en 1992 en réponse à un appel d'offre lancé par le ministère français de la Recherche sur le thème « Démocratie et développement », et dirigé par T. Bierschenk, J.-P. Olivier de Sardan et M. Lévy. Comme déjà mentionné, il n'était pas prévu initialement d'adjoindre un cinquième site de recherche aux quatre qui avaient été retenus et encore moins que je prenne en charge le travail de terrain. J'ai aussi signalé que la finalité de cette participation, du point de vue du projet d'appui à la formation des agronomes que nous mettions en place à l'époque, était l'acquisition d'une connaissance approfondie du terrain où nous voulions emmener les étudiants. Nous retrouvons sur un mode un peu inhabituel la thématique des applications de la connaissance scientifique. L'hypothèse que nous faisons (et qui s'est avérée juste), Guy Ducret, chef du projet, et moi, était qu'un travail de recherche fondamentale sur la forme et le fonctionnement des arènes politiques lo-

²² Voir en particulier les travaux du groupe AMIRA, entre autres Ancey (1975), Gastellu (1978), Gentil & Dufumier (1984).

ITINERAIRE

cales, l'histoire des pouvoirs locaux et leurs relations à l'État et aux interventions de développement, nous serait utile dans notre travail ultérieur, servi par une connaissance du « milieu » qui soit plus que le simple diagnostic agraire et nous donne accès à une compréhension historique des enjeux sociaux, économiques, politiques, religieux locaux. En même temps, l'insertion dans la vie locale et le fait de nouer des relations suivies avec les acteurs villageois (et extra-villageois) pouvaient à terme nous servir. En bref, nous étions prêts à jouer le jeu d'une recherche « non orientée » pour reprendre les termes de G. Lenclud (1995). Il y avait enfin un gain méthodologique évident à cette participation : le premier moment d'imprégnation culturelle fut pour moi l'immersion dans les méthodes d'enquête anthropologique. Elle se fit en plusieurs étapes²³ : tout d'abord un atelier de mise au point des méthodes de terrain, ensuite une phase d'enquête collective menée par l'ensemble de l'équipe successivement sur les cinq sites de recherche²⁴, suivie d'un second atelier dont l'objectif consistait en la définition des indicateurs descriptifs qui allaient guider les enquêtes individuelles intensives²⁵. Les techniques d'enquêtes utilisées (observation participante, entretiens, usage de sources écrites, procédures de recension plus systématique ; cf. Olivier de Sardan 1995a) ne m'étaient pour l'essentiel pas inconnues. La nouveauté résidait essentiellement dans une présentation claire de leurs usages, limites, difficultés et combinaisons possibles. Cette formation à l'enquête combinait présentation en salle et exercice en situation pendant l'enquête collective de février/mars 1993, en particulier concernant la politique de l'entretien comme situation sociale productrice d'un

²³ Cf. Bierschenk & Olivier de Sardan (1997) pour une présentation de ce canevas combinant phases collectives et individuelles.

²⁴ Outre Thomas Bierschenk, Marc Lévy et Jean-Pierre Olivier de Sardan, elle était composée de Cyriaque Adjinacou (agro-économiste), Nassirou Bako-Arifari (historien), Victor Gbessèmèhlan (agro-économiste), Edouard Wallace (sociologue) et moi-même.

²⁵ Durant les phases de terrain individuel, j'ai utilisé les services de deux interprètes successifs en 1993-1994, Marcellin Houngbédji, Ayizo de Houegbo, localité située à quelques kilomètres au nord d'Ahouannozoun, puis Joachim Yekpe, titulaire d'une maîtrise de géographie, et né à Abomey d'un père fon et d'une mère ayizo. J'ai suivi des cours de fongbe, dominant au sud Bénin et utilisée comme langue véhiculaire par les Ayizo (à Ahouannozoun) et les Mahi (Gbanlin) dont les langues sont apparentées au fongbe, auprès de Sébastien Davo, étudiant en maîtrise de linguistique. Il a ensuite travaillé avec moi comme assistant de recherche et interprète en 1995 et 1996. Ses connaissances culturelles et linguistiques et son grand engagement se sont révélés inestimables dans des situations d'entretiens qui atteignaient presque une « qualité » de conversation malgré cette médiation. Nous avons discuté sans fin des hypothèses, intuitions et impressions que ces interactions généraient.

savoir spécifique, qui ne se donne ou ne se « recueille » pas comme le laisserait penser un vieux fond positiviste.

Mes charges au sein du programme d'appui aux agronomes de la FSA m'obligèrent à mener mon terrain de manière fragmentée, situation qui allait perdurer à partir de 1994, avec mon départ pour l'Allemagne. Le fait de vivre au Bénin jusqu'à l'été 1994 a toutefois donné une continuité certaine à l'enquête²⁶ qui sinon se serait réduite à une série d'entretiens. En outre, ma présence sur le terrain comme agronome membre d'une équipe de formation, préparant les passages des étudiants et encadrant les stages, offrait une position singulière d'observation participante. De ce point de vue, la double identité de coopérant et de chercheur a eu des implications méthodologiques importantes, concernant les interactions changeantes entre observation et action. Cette position sociale a favorisé la prise de conscience de la dimension réflexive du travail de terrain. Si le fait de « comprendre requiert que nous participions tout en étant conscients de notre rôle d'un point de vue réflexif » comme l'avance justement Michael Drinkwater (1992 : 384) lorsqu'il critique la relative invisibilité du chercheur dans les approches centrées sur l'acteur de l'école de Wageningen (Long 1989, Long & Long 1992), cette participation exige en retour la compréhension d'une interaction marquée par la dualité des rôles professionnels. Cette double exposition comme chercheur et agent de développement ajoute à la complexité du thème ethnographique classique des attributions mutuelles et changeantes de rôles et d'identités liant observateur et observé (Strecker 1969, Nadig 1986, inspirée par l'approche ethno-psychanalytique de Devereux 1967)²⁷. Elle soulevait en même temps d'inévitables questions

²⁶ Je me peux m'empêcher de pencher qu'à cet égard, le fait d'avoir très régulièrement joué du jazz et des airs « traditionnels » réarrangés dans un orchestre avec deux musiciens de la place, qui de plus étaient tous deux membres de l'église du Christianisme céleste, n'a pas compté pour rien dans ce processus d'immersion qui parfois (souvent) suit des voies (voix) inattendues. Au-delà de la métaphore, on peut y voir, comme Agar, une analogie - « Sometimes I think ethnography is to social science as jazz is to music » - manière de souligner la tension subtile entre savoir et improvisation que la performance ethnographique implique (cité par Sanjek 1990 : 411).

²⁷ « Thème ethnographique classique » : l'expression est sans doute abusive, ou du moins, ce classicisme est-il récent. Le tournant réflexif en anthropologie est tardif et la discipline a vécu son âge d'or sur la mise en scène malinowskienne de l'ethnologue comme héros, ne s'interrogeant, jusque dans les années 1970-80, que très peu sur ses méthodes, en particulier sur la signification et les implications de l'observation participante et de l'enquête comme situation sociale, comme le note par exemple R. Sanjek : « Since the method's discovery by Cushing, Boas and Rivers, and its consolidation by Malinowski and Mead, anthropologists have done a better job of using than of articulating

ITINERAIRE

éthiques quant à l'accord des informateurs et à la communication des objectifs effectifs de l'enquête, communication qui, on le sait, ne va pas de soi et demande du temps et des explications réitérées :

« Consent in fieldwork studies [...] is a process, not a one-off event, and may require renegotiation over time » (ASA 1987 : 3, cité dans Davies 1999 : 48). « A secondary consideration is the effect of disclosure of the aims of the research on the conduct of the research itself – that is the reflexivity inherent in the process of informing participants about the research » (*ibid.* : 48).

Mon appartenance à un projet de coopération franco-béninois et mon carnet d'adresse de partenaires du développement n'étaient bien sûr pas passés inaperçus des villageois avec lesquels je partageais une partie de mon temps. Alors que je travaillais sur le thème du courtage en développement, je me suis moi-même retrouvé inséré dans un « réseau courtier », par l'aide que j'avais fournie pour aider certaines personnes à prendre contact avec les représentants d'agences européennes de coopération à Cotonou et à rédiger des demandes de financement (cf. Le Meur 2000a pour une ethnographie de cette situation complexe de courtage). Pour des raisons de lourdeurs bureaucratiques, le poste de coopérant que j'occupais n'a été pourvu qu'en 1995, un an après mon départ pour l'Allemagne. Une des premières questions que l'un de mes informateurs principaux m'a posées au sujet de mon successeur (alors qu'il ne le connaissait pas encore bien) était la suivante : « Il est prêt à nous aider, mais est-ce qu'il connaît bien les organisations de développement basées au Bénin ? ».

Dans les faits, j'ai vécu la transition du statut de coopérant faisant de la recherche à celui de chercheur tentant ponctuellement de donner un coup de main à des relations locales de manière plutôt douce²⁸. Restait tout de même un point de méthode dont la dimension éthique est évidente, à savoir celui du « droit d'entrée » dont s'acquitte (ou non) un intervenant extérieur, qu'il soit chercheur, migrant agricole, déscolarisé retourné au village ou agent de développement. Pour Guy Ducret qui dirigeait le projet de forma-

it » (1990 : 617). Gerald Berreman, avec son texte *Behind Many Masks* publié en 1962 et consacré, dans une perspective goffmanienne, aux significations et effets de l'interaction entre enquêteur et enquêté (« *impression management* »), a fait œuvre de précurseur à cet égard.

²⁸ Je situerais rétrospectivement le moment le plus symbolique de mon passage à l'anthropologie le jour où j'ai organisé la première visite à Ahouannonzoun de l'équipe de recherche sur la démocratisation en milieu rural en février 1993. Cette scène pourrait finalement être ajoutée au répertoire des scènes inaugurales (*arrival portraits*) que Mary Louise Pratt (1986) décrit et analyse avec ironie, comme élément liminal de la textualisation ethnographique.

tion des agronomes, et sur la base d'une longue expérience camerounaise, on n'est en droit de déranger les paysans en amenant des groupes d'étudiants au village que si l'on s'est rendu utile, soit par les moyens mentionnés plus haut, soit en mettant en œuvre de petites actions de développement. Cette politique correspond à l'intégration fonctionnelle qu'Ivo Strecker mentionne dans sa typologie des attributions de rôles entre chercheur de terrain et population locale (1969 : 32-36). Quand je suis revenu sur le terrain comme « simple chercheur », j'avais à ma disposition une ressource rare, une voiture, qui m'a permis de mettre en œuvre ce type de tactique – non pensée comme telle – en conduisant des gens au marché, à la ville ou au centre médical le plus proche, en bref, en rendant service. Tout ceci va certes de soi, mais on touche en même temps à des questions sensibles d'attentes et de malentendus, affaires d'éthique et de politique du terrain : en bref, éviter de susciter des espoirs trop élevés quant à sa capacité à « apporter le développement au village » – la définition même du courtier – tout en restant le plus conscient possible des interprétations locales de sa propre présence dans le village²⁹. Il importe peut-être de souligner ici que ces interprétations ne sont pas toutes à ranger dans la rubrique de l'instrumentalisation ou du calcul, loin de là. Je ne crois pas me tromper en affirmant que les longues conversations que j'ai pu avoir avec des anciens d'Ahouannonzoun étaient bien plus placées sous le sceau de la convivialité et du plaisir d'évoquer le passé que sous celui de la recherche de rentes.

Le thème de la réflexivité émerge différemment dans le cas d'enquêtes collectives. Ce cadre permet au chercheur de confronter sur le vif des points de vue différents sur les réalités, les discours qu'il recueille pouvant en outre inclure d'autres membres de l'équipe, intégrés comme « part de la scène de recherche, et non pas détachés de celle-ci » (Pottier 1997 : 206). Point n'est besoin de gros efforts d'imagination ou de distanciation pour se voir – soi et/ou son équipe – comme partie prenante de l'arène observée (et observante), comme porteur de ressources réelles ou supposées et attribu-

²⁹ A ce titre, le choix du lieu de résidence n'est bien sûr jamais neutre. Dans les trois villages d'Ahouannonzoun, Tatonnonkon et Gbanlin où j'ai fait du terrain dans les années 1993-1996, j'ai toujours été logé dans des endroits périphériques, plutôt réservés aux étrangers (concession de l'instituteur à Ahouannonzoun, centre de santé dans les deux autres villages). À Gbanlin où j'ai redémarré en 2002 des enquêtes de terrain, j'ai logé dans la boutique désaffectée située dans la concession d'un commerçant important de la place, logeur (*xweto*) qui par le passé s'était révélé un informateur extrêmement compétent en matière de parenté et d'alliance (peut-être à cause d'une relative extériorité face aux normes « traditionnelles » du fait de sa conversion à une église protestante indépendante).

taire de rôles divers et changeants. Un apport crucial de ce moment collectif de l'enquête réside dans la possibilité de discuter, dans le cours de la production de données, d'hypothèses encore « vertes », avant que l'écrit et la distance (géographique, temporelle, sociale) par rapport au terrain ne leur aient donné le temps de précipiter³⁰.

Acteurs, interactions, processus sociaux

La combinaison de plusieurs techniques d'enquête dans le cadre d'un travail de terrain essentiellement individuel a également représenté une occasion pour moi de problématiser les liens entre méthodes, concepts et approches de manière plus systématique et moins linéaire et instrumentale que cela n'avait été le cas au cours de mon doctorat. En particulier, le thème de la rationalité, pour être abordé de manière plus convaincante, exige de se poser la question de l'acteur social comme expression de la tension entre holisme et individualisme méthodologique d'une certaine manière inhérente aux sciences sociales (Olivier de Sardan 1990, Lahire 1998, Thévenot 2006). J'aborderai ce thème à travers le prisme de deux outils méthodologiques auxquels j'ai eu très fréquemment recours dans mes travaux : l'approche biographique et l'étude de cas.

L'approche est centrée sur les acteurs au sens (méthodologique) où les actions, les discours et les représentations des protagonistes constituent la matière première de l'enquête. En même temps, il faut éviter le piège de l'empirisme – par exemple l'accumulation non problématisée de cas et de

³⁰ Outre l'enquête collective réalisée dans le cadre du programme sur la démocratisation au Bénin, j'ai participé à deux autres terrains collectifs au Bénin, sur des thèmes proches. L'un portait sur les pouvoirs locaux dans la ville de Djougou ; je l'ai co-animé en avril 1996 avec Thomas Bierschenk et Nassirou Bako-Arifari (respectivement professeur et doctorant à l'Université de Hohenheim) et Albert Tingbé Azalou (anthropologue à l'Université nationale du Bénin) avec des étudiants en maîtrise de sociologie et anthropologie de l'UNB (voir Le Meur 2002a pour une étude de cas de conflit foncier périurbain issue de ce travail). L'autre a été co-animé en mars 1998 avec Thomas Bierschenk (alors à l'Université de Mayence) et Anne Floquet (Université de Hohenheim), en coopération avec Jean Adanguidi, Modeste Anato, Euloge Djibodé, Dominique d'Oliveira, Boniface Fade et Jean Totognon. Il s'inscrivait dans un travail de supervision de deux doctorants, Sabine Seidemann-Brüntrup et Victor Gbessèmèhlan, dont les thèmes portaient respectivement sur le rôle des ONG dans le champ du développement local au Bénin, et sur une comparaison de la politique locale du développement au sud Togo et au sud Bénin (voir Le Meur *et al.* 1999 pour le rapport de recherche). J'ai par ailleurs mené une enquête collective dans le nord de la Thaïlande dans le cadre d'un projet de recherche dont la résultats sont discutés plus loin.

biographies – tout autant que celui du formalisme décontextualisé et a-sociologique de la théorie du choix rationnel. L'enjeu est de reconstruire le jeu des relations entre les acteurs sociaux comme abstraction sociologiquement contextualisée de l'individu. Ce point est bien exprimé par Norman Long :

« Indeed actor-oriented analysis assumes that actors are capable (even when their social space is severely restricted) of formulating decisions, acting upon them, and innovating or experimenting. [...] the strategies and cultural constructions employed by individuals do not arise out of the blue but are drawn from a stock of available discourses (verbal and non-verbal) that are to some degree shared with other individuals, contemporaries and even predecessors. It is at this point that the individual is, as it were, transmuted metaphorically into the social actor, thus signifying that 'actor' (like the person in a play) is a social construction rather than simply a synonym for the individual person or human being » (Long 1989: 224-225).

Méthode biographique et étude de cas utilisent cette conception de l'acteur social intégrée à une approche processuelle : il s'agit de « suivre » des cas, des individus, des conflits, éventuellement des objets ou des droits (Marcus 1995 : 105-113). L'étude de cas étendue – *extended case study* – se distingue de la simple illustration – *apt illustration* – au sens d'une « description of some fairly simple event or occurrence in which the operation of some general principle is illustrated » (Mitchell 1983 : 193; voir aussi Mitchell 1956) :

« It deals with a sequence of events sometimes over a long period, where the same actors are involved in a series of situations in which their structural position must continually be re-specified and the flow of actors through different social position specified » (Mitchell 1983 : 194).

De ce point de vue, le conflit – le « drame social » de Victor Turner, « public episodes of tensional irruption » (Turner 1974 : 33) – éclaire les réalités observées et doit être conçu comme un « événement diagnostic » (Moore 1987 : 730) :

« The social drama is a limited area of transparency on the otherwise opaque surface of regular, uneventful social life. Through it we are enabled to observe the crucial principles of social structure in their operation and their relative dominance at successive points in time » (Turner 1996 : 93).

Outre l'importance méthodologique du conflit, la sortie de Turner hors du structuro-fonctionnalisme est aussi essentielle : les conflits sont influencés par des oppositions structurelles, mais ils possèdent leur autonomie propre (*ibid.* : 89-90). En même temps, il ne faudrait évidemment pas tom-

ITINERAIRE

ber dans l'excès inverse et voir dans le conflit le seul lieu où le sens des rapports sociaux se révèle. Il est plus fructueux de comprendre le conflit comme moment spécifique, doté d'une autonomie relative – le conflit révèle des lignes de tensions et contribue aussi à les transformer, selon une dynamique propre – dans une chaîne ou un faisceau d'événements, de situations, de processus sociaux³¹. C'est ainsi qu'il faut comprendre la position épistémologique de l'étude de cas qui :

« aims to provide a close-up view of social interaction and confrontation in order to elucidate how structural forms and processes (reproduction and transformation) work themselves out in everyday situations [and conversely] the ways in which individuals manipulate norms, values and develop strategies to create space for their 'own project' » (Long 1989 : 251 ; voir aussi Bier-schenk 1988).

C'est en même temps le statut épistémologique de l'événement que les apports de l'école de Manchester permettent de préciser, école symbolisée par la figure de Max Gluckman dont Adam Kuper souligne à juste titre l'ouverture méthodologique et la capacité d'innovation, (1993 : 142)³². Sally Falk Moore exprime bien cette autonomie relative de l'événement et les difficultés interprétatives qui lui sont associées :

« An event is not necessarily best understood as the exemplification of an extant symbolic or social order. Events may be equally evidence of the ongoing dismantling of structures or of attempts to create new ones. Events may show a multiplicity of social contestations and the voicing of competing cultural claims. Events may reveal substantial indeterminacy » (Moore 1987: 729).

³¹ A cet égard, la séquence en quatre étapes proposée par Turner dans son analyse des drames sociaux ndembu (1974 : 37-42) – *breach of regular, norm-governed social relations, escalating crisis, redressive action, reintegration/schism* – est probablement trop rigide pour rendre compte de formes plus diffuses et latentes de conflits, ainsi que du fait qu'ils sont plus souvent « calmés » que « résolus ».

³² Si Max Gluckman constitue la figure emblématique de l'école de Manchester, porteuse d'une approche dynamique de l'anthropologie, il ne s'est pas véritablement extrait du référent structuro-fonctionnaliste. Le tournant, qui sera bien plus le fait de ses successeurs, trouve peut-être sa meilleure expression dans les préfaces écrites par Max Gluckman (1972) et Victor Turner (1968, 1957) aux différentes éditions de son livre *Schism and Continuity in an African Society* (1957 pour la première édition). Un passage de la préface de Max Gluckman fait écho au malaise méthodologique que j'évoquais concernant mon doctorat : « In order to demonstrate the existence of system at all, we discarded much of the living reality about which we had collected information » (Turner 1996 : xv). On pense aux mots de Malinowski : « In certain results of scientific work – especially that which has been called 'survey work' – we are given an excellent skeleton, so to speak, of the tribal constitution, but it lacks flesh and blood » (1950 : 17).

Penser l'événement, se forcer à imaginer de manière non déterministe que ce qui s'est passé aurait pu tourner autrement : c'est aussi une des difficultés majeures rencontrées par l'histoire de la longue durée de Braudel discutée dans la section précédente (voir les débats autour de la micro-histoire sur lesquels nous reviendrons ; Ginzburg 1980, 1989, Levi 1989a, 1991, Revel 1996). Il ne s'agit pas pour autant de revenir à une approche purement événementielle (en histoire) ou « processuelle » (en anthropologie), faisant fi des contraintes structurelles, comme Turner nous le rappelle lorsqu'il revient en 1968 sur l'acte de décès du structuro-fonctionnalisme que signe son livre de 1957 :

« Yet, it has sometimes been forgotten by those caught up in the first enthusiasm for 'processualism' that 'process' is intimately bound up with 'structure' and that an adequate analysis of social life necessitates a rigorous consideration of the relation between them. Historical hindsight reveals a diachronic profile, a 'temporal structure' in events, and this structure cannot be understood in isolation from the series of synchronic profiles which make up the structure of a social field at every significant point of arrest in the time flow. Processual studies can never be the negation of structuralism; rather do they put the discoveries of structuralism to new use in the perspectives of history » (1996: xxi).

Suivre des personnes, des cas, des conflits aide à percevoir comment les structures sociales fonctionnent comme contraintes et médium, continuellement travaillées et façonnées par les individus dont les actions, génératrices de structures et de propriétés émergentes (Giddens 1987), sont plus ou autre chose que la simple agrégation d'actes individuels. Les études de cas constituent une modalité d'exploration du changement social là où il survient, sans présager de sa localisation. En conséquence, il faut dépasser le cercle du village ou de la localité pour prendre en compte la nature translocale de la vie sociale, par exemple grâce à l'analyse des réseaux sociaux (Boissevain & Mitchell 1973) et des formes de courtage (Barth 1967, Boissevain 1974). Il est intéressant de noter ici que la notion de réseau s'est parfois imposée dans l'enquête comme catégorie émiqque, utilisée comme facteur explicatif du sens de la résolution de conflits, sur la base d'une imbrication entre le savoir que l'on peut avoir du capital social d'un protagoniste et le jeu des rumeurs sur les relations de chacun (Le Meur 1998b : 226-227). Tous les observateurs et participants d'une situation n'auront pas la même opinion sur ce point. On approche ici de l'idée que ce qui est recherché et co-produit au cours de l'enquête n'est pas « la » vérité, mais un tissu de « vérités partielles/partiales » (Clifford 1986 : 7-8), les vérités contextualisées de/par chacun.

On peut faire le même type de commentaires concernant les « usages de la biographie » (Lévi 1989b), en particulier dans la mesure où la biographie constitue un fondement latent des approches centrées sur les études de cas : « Indeed, albeit often unobserved, biography – the optic that fuses individual and event into both a worldview and a narrative genre – lies at the methodological core of much ethnography and history » (Comaroff & Comaroff 1992 : 25).

Mais attention : « Biography is anything but innocent » (*ibid* : 25). Comme le remarque Jean-Claude Passeron³³, le problème n'est pas « le manque ou l'incohérence, mais l'excès de sens et de cohérence inhérent à toute approche biographique » (1991 : 184). Les risques liés de l'empirisme et de la surinterprétation accompagnent le « tournant vers les méthodes biographiques » (Chamberlayne *et al.* 2000) observé dans les sciences sociales depuis plus d'une vingtaine d'années (cf. Agar 1980). La contextualisation des éléments biographiques doit être aussi précise que possible pour contrecarrer ces risques de dérive. De plus, il ne s'agit pas simplement de placer l'acteur dans son contexte (ou dans plusieurs contextes simultanés ou successifs) mais plutôt de le comprendre, en tant qu'agent actif du façonnage de ces contextes, comme un point nodal d'un tissu plus vaste de relations, familiales ou non, d'un point de vue à la fois synchronique et diachronique³⁴. En ce sens, l'analyse biographique constitue une porte d'entrée empirique à l'étude des réseaux sociaux, un autre moyen de poursuivre une enquête qui dépasse la localité et permet de saisir des interactions plus larges.

Il nous faut ici revenir à la discussion qui guide cette section, à savoir le travail d'approfondissement et d'explicitation méthodologique que j'ai été amené à accomplir en passant de l'analyse des systèmes agraires à une anthropologie plus interactionniste (ce qui ne signifie pas purement transactionnaliste, nous préciserons ce point plus loin). Il ne s'agit pas d'essayer de passer pour un Monsieur Jourdain de l'ethnographie : le tournant anthropologique effectué dans les années 1990 ne m'a pas simplement permis de clarifier des démarches et techniques déjà employées³⁵. Si c'est néanmoins

³³ Qui parle d'« utopie biographique » (*ibid.* : 187) là où Bourdieu dénonce « l'illusion biographique » (1986) ; voir aussi de Conink & Godard (1989), Copans (1995).

³⁴ Voir ici den Ouden (1995) pour une étude biographique trans-générationnelle sur les formes d'accumulation et de transmission patrimoniale au sud-ouest du Bénin.

³⁵ La conduite de stages de terrain et de séminaires sur les méthodes ethnographiques m'ont permis d'approfondir cette réflexion et de revenir sur ma propre pratique ; cf. aus-

pour partie le cas concernant la « politique de l'entretien » (Olivier de Sardan 1995a : 81 ; voir aussi Spradley 1979, Briggs 1986), ça ne l'est pas dans le domaine de l'observation participante et plus largement concernant le travail réflexif inhérent à la méthode ethnographique – sans pour autant exagérer les gains méthodologiques générés par le travail d'explicitation, entre autres d'explicitation de l'implication (cf. Olivier de Sardan 2000 pour une discussion de ce thème, et Lentz 1989 pour un cas autobiographique)³⁶. C'est probablement dans mon travail sur le courtage en développement au sud Bénin que la question de l'implication du chercheur s'est posée de la manière la plus nette, dans la mesure où j'ai eu à gérer à la fois un « dédoublement statutaire » (Olivier de Sardan 2000 : 431-432, Berche 1998), changement de fonction (de coopérant à chercheur) dont l'effet sur les perceptions locales peut être différé, et un engagement personnel – même si limité – dans le phénomène étudié, à savoir la pratique du courtage, qui rend plus floue encore la perception du changement de statut. Dans ce cas, l'anthropologue devient un *insider* un peu particulier dans la mesure où ce sont les compétences liées à son appartenance à l'univers extérieur du développement qui en font un acteur local. Les gains heuristiques d'une telle position d'implication sont réels en termes de compréhension des logiques de courtage et des représentations et connaissances locales du dispositif institutionnel du développement ; cette position comporte toutefois des risques, réels eux aussi, d'encliquage.

Le second niveau méthodologique à considérer est celui des approches, qui combinent de manière variée, en fonction du double contexte de la problématique et du terrain, les techniques de l'ethnographie et passent par la confection et l'emploi de concepts exploratoires et de stratégies de terrain évolutives. Cette double contextualisation (cf. Dilley 1999 : 9-11) fera l'objet du chapitre qui suit, autour de trois domaines de recherche qui m'ont prioritairement occupé depuis une quinzaine d'années, à savoir le politique, le développement et le foncier³⁷.

si la note de méthode sur les approches qualitatives de la question foncière (Le Meur 2002b).

³⁶ L'aphorisme de Smith cité par Sanjek (1990 : 610) reste plus que jamais d'actualité : « The subjects of ethnographies, it should never be forgotten, are always more interesting than their authors ».

³⁷ Le terrain néo-calédonien entamé en 2008 pour l'IRD a élargi la gamme des thèmes en direction des enjeux miniers et environnementaux (voir Le Meur 2009, 2010b).

TRAVAUX

On peut reformuler le tournant biographique décrit dans la section précédente comme le passage d'une problématique de type « système agraire » à une anthropologie politique centrée sur les acteurs. Celle-ci s'ancre dans l'usage d'un nombre restreint de concepts exploratoires qui seront réutilisés en dehors du champ politique tout en permettant une vision large de ce dernier. En d'autres termes, la grille d'analyse mise en place pour le programme « Anthropologie politique de la démocratisation et des pouvoirs locaux en milieu rural au Bénin » va pour une bonne part structurer la démarche sous-tendant les recherches qui suivront sur le courtage en développement, la production locale des politiques publiques et la gouvernance foncière.

Plus que la seule élaboration d'une grille d'analyse, c'est mon association à un réseau professionnel qui se jouait avec ce programme, en même temps que mon inscription dans une certaine tradition anthropologique, toutes choses dont j'étais bien loin d'avoir clairement conscience à ce stade. Ces trois éléments – de choix conceptuel, d'appartenance à un réseau, d'identification à une tradition disciplinaire – constituent la trame contextuelle des travaux présentés ici. La grille d'analyse, c'est celle qui tourne autour de quelques concepts exploratoires, en particulier ceux d'arènes, de groupe stratégique, de courtier, de conflit, d'acteur social. Le réseau, c'est celui de l'APAD, avec ses extensions et ses nouvelles connexions, réseau euro-africain né peu de temps auparavant et qui se propose de contribuer à un renouvellement de l'anthropologie en s'intéressant à des objets que l'ethnologie classique avait eu tendance à négliger ; les dispositifs du développement bien sûr, mais aussi la décentralisation, les administrations étatiques, les associations et organisations non gouvernementales, ou encore l'espace public. La tradition anthropologique, c'est celle issue de l'école de Manchester, dont G. Balandier s'était fait en son temps le passeur vers l'espace francophone (1967, 1971). Elle s'est entre temps enrichie des apports théoriques de la sociologie des organisations, de la théorie de la pratique de Giddens et Bourdieu et de la prise en compte d'une économie politique plus large, effet de l'influence sur une anthropologie encore très mo-

nographique des théories du développement, notamment dans leurs variantes néo-marxistes³⁸.

Deux remarques préalables, destinées à faciliter, si ce n'est guider, la lecture.

Premier point, la présentation qui précède est évidemment très schématique, donnant l'orientation générale. On verra par la suite comment ce noyau théorique initial s'est enrichi et renouvelé en se situant dans les débats qui ont traversé le champ de l'anthropologie et relativement aux apports des disciplines voisines. Mon cheminement personnel m'a amené à ne véritablement me plonger dans l'anthropologie du changement social qu'après mon premier terrain béninois. Le transfert à l'Université de Hohenheim m'a fourni l'opportunité de lire les travaux fondateurs de M. Guckman, V. Turner, les prolongements de l'école de Manchester vers une anthropologie transactionnaliste (Bailey, Barth, Boissevain) et l'anthropologie du développement, telle qu'elle était pratiquée du côté de Wageningen (autour de N. Long, lui-même directement issu de l'école de Manchester), de Marseille et Montpellier (avec J.-P. Olivier de Sardan & J.-P. Chauveau), et vers Berlin et Bielefeld (T. Bierschenk, G. Elwert)³⁹. La micro-histoire (découverte auparavant, pendant ma thèse) et une science politique renouvelée à partir de la fin des années 1970 par l'étude des formes de résistance (Scott 1976, 1985) et des liens clientélistes (Scott 1972, Médard 1976, Eisenstadt & Roniger 1980), et le paradigme de la « politique

³⁸ C'est en des termes finalement assez proches qu'Allan Hoben définit au début des années 1980 ce qu'il appelle « the new development anthropology » : « This is a synthesis of the detailed and quantitative analysis of behavior patterns as the result of choice that emerged in the sixties, with local institutional analysis characteristic of British social anthropology on the one hand, and the focus on regional, national, and historical linkages characteristic of neo-Marxist and other political economic approaches on the other » (1982 : 368-369). Voir Long (1992 : 18 *et sq.*), Olivier de Sardan (1995b : 30 *et sq.*), Bako-Arifari & le Meur (2001b : 124-130).

³⁹ Il faut mentionner ici à côté de l'APAD le réseau EIDOS (*European Inter-University Development Opportunities Study-Group*) fondé en 1985 et réunissant des anthropologues et sociologues travaillant dans le champ du développement et appartenant pour la plupart au monde universitaire britannique, allemand et néerlandais. Les ouvrages collectifs publiés chez Routledge m'ont fourni une base de lecture essentielle (dans les années 1990, principalement Long & Long 1992, Croll & Parkin 1992, Hobart 1993, Pottier 1993). La section *Entwicklungssoziologie und Sozialanthropologie* significativement abritée par la Société allemande de sociologie (et non celle d'ethnologie) a constitué un autre lieu important de socialisation.

par le bas »⁴⁰ (Bayart 1985, 1989, *Politique Africaine* 1981) se sont aisément insérées dans ce corpus de textes. On verra plus loin (en particulier dans le chapitre sur la question foncière) les apports ultérieurs de l'anthropologie juridique (entre autres les travaux de S.F. Moore, L. Nader, F. & K. Benda-Beckmann, L. Assier-Andrieu), de la sociologie des conventions et de la justification de Boltanski et Thévenot (que je rapprocherais du livre de M. Douglas, *How institutions think*, 1987, ouvrage qui est devenu un important contrepoint de la ligne parfois trop interactionniste à mon goût de notre approche), et l'influence, plus récente, de la sociologie de la traduction de Callon, Law et Latour.

Le second point est relatif à l'emploi du mot gouvernance. Je l'ai annoncé en introduction, je n'ai utilisé le terme que tardivement, à la fin des années 1990⁴¹, et son statut de fil conducteur du présent texte est de nature partiellement rétrospective. J'ai choisi de l'employer dans ce chapitre de manière relativement lâche, exploratoire, pour tenter de retrouver dans l'exposé la manière dont son utilité s'est progressivement imposée, que ce soit dans l'analyse du développement, en lien avec la notion d'espace public, ou encore au sujet de la question foncière. Il faudra attendre le chapitre suivant pour trouver une mise au point plus conceptuelle sur les notions de gouvernance et de gouvernementalité permettant de dessiner plus précisément les contours de l'anthropologie de la gouvernance jusque là seulement esquissée.

⁴⁰ Le paradigme de « l'histoire par le bas » remonte à un article fondateur de E.P. Thompson datant des années 1960, comme le rappelle J. Sharpe dans une revue du sujet (1992).

⁴¹ J'emploie le terme pour la première fois, sur le mode évocatoire et non exégétique (pour reprendre la distinction proposée par Hannah 2000), dans l'article « Coping with Institutional Uncertainty: Contested Local Public Spaces and Power in Rural Benin » paru en 1999. Il est discuté en liaison avec le thème des politiques et des espaces publics dans le texte « Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources » publié en 2001, année du chapitre co-signé avec N. Bako-Arifari, « Une anthropologie sociale des dispositifs du développement », où apparaît la conceptualisation du développement comme mode de gouvernance. Le mot est absent de mes textes antérieurs consacrés à la politique locale, au courtage en développement et à la production des politiques de développement.

POLITIQUE

Les pouvoirs au village dans le Bénin rural

L'étude des effets de la démocratisation en milieu rural au Bénin était une analyse micro-politique centrée sur les logiques des acteurs, à la fois représentations et compréhensions (de leur situation, de leurs intérêts, de leurs attentes) et stratégies d'action⁴². Il s'agissait de rompre avec un certain nombre de dichotomies qui font écran à la compréhension du fonctionnement concret des arènes politiques, en particulier les distinctions entre Etat et société et entre local et extra-local. L'appréhension des processus de construction de l'Etat passe par un dépassement des paradigmes réducteurs de l'importation, de l'altérité ou de la pénétration de l'Etat et la politique au village n'est pas analysable sans référence à des éléments externes, flux de ressources, d'acteurs, d'idées, qui sont retravaillés localement⁴³. Dans le même ordre d'idée, mais d'un point de vue méthodologique, ethnographie et histoire sont nécessairement combinées (Peel 1983, Comaroff & Comaroff 1992) et l'accent mis sur les acteurs sociaux n'est pas synonyme d'un individualisme méthodologique radical ignorant les phénomènes de structure.

Une source d'inspiration importante de ce travail était constituée par l'anthropologie politique anglophone des années 1960 (entre autres Barth 1959, 1981, Swartz 1968, Bailey 1969, Kuper 1970)⁴⁴. La politique y est définie comme « the events which are involved in the determination and implementation of public goals and/or the differentiated distribution of power within the group or groups concerned with the goals being consi-

⁴² Outre les rapports de recherche et documents de travail cités *infra* dans la liste des travaux et publications, les références utilisées dans cette section sont : Le Meur (1998b, 1998c, 2005a), Le Meur & Adjinacou (1998).

⁴³ Je suis ici la distinction, proposée il y a fort longtemps déjà par M. Swartz, entre *local politics* et *local-level politics* : « ...local-level politics occurs in communities where relations are 'multiplex' rather than 'simplex' (Gluckman 1955: 19) and where politics is incomplete in the sense that actors and groups outside the range of the local, multiplex relationships are vitally and directly involved in the political processes of the local group. Local-level politics differs from local politics in that although the latter also occurs in the context of multiplex relationships, it is not incomplete as local-level politics is » (1968: 1).

⁴⁴ Voir aussi Agulhon (1979), Levi (1989a), Eibach (1994) pour des perspectives proches dans le champ de l'histoire et Abelès (1989) pour une ethnographie historique de la vie politique d'un département français.

dered » (Swartz 1968 : 1). Bailey ajoute à cette définition une tendance au désordre, un penchant pour un « *calculated lack of clarity* » (1969 : 86) qui serait consubstantiel au jeu politique⁴⁵.

Ce courant a privilégié une approche de l'interaction politique comme « transaction » entre acteurs au sein d'une arène conçue comme un espace de confrontation entre acteurs sociaux autour d'enjeux changeants et de normes négociables. Cette définition, qui est en fait une ré-élaboration plus récente du concept par des anthropologues du développement (Bierschenk 1988, Crehan & von Oppen 1988), reste volontairement large et exploratoire, faisant de l'arène un modèle d'interaction plus qu'un type d'organisation sociale, pour reprendre la distinction proposée par L. Dartigues (1997 : 3)⁴⁶. Les tentatives pour donner un contenu plus substantiel au concept, en l'opposant à celui de champ par exemple (cf. Bailey 1969, Vincent 1978), se sont avérées peu concluantes et pratiquement inutilisables⁴⁷. Dans la même veine exploratoire, l'observation des interactions sociales, mettant en lumière conflits, négociations, alliances et compromis, conduit à s'interroger sur l'existence de convergences objectives d'intérêts entre acteurs, définissant des groupes virtuels, à géométrie variable en fonction des enjeux, dont il appartient à l'enquête de terrain de mettre au jour l'existence concrète, en termes de normes communes, de formes d'ac-

⁴⁵ « To make a beginning, think of politics as a competitive game » (Bailey 1969 : 1).

⁴⁶ N. Long propose une définition du même ordre : « Arenas are social encounters or a series of situations in which contests over issues, resources, values, and representations take place » (2000 : 192). Cette définition rejoint le concept d'interface qu'il avait jusque là privilégié (Long 1989 : 1-2) : « The critical points of intersection between multiple life-worlds or domains where discontinuities exist based on discrepancies in values, interests, knowledge and power. More concretely, they characterise social situations wherein the relationships between actors become oriented around the problem of devising ways of 'bridging', accomodating to, or contesting each others' different social and cognitive worlds » (2000 : 197-8). L'accent est mis dans les deux cas sur les discontinuités sociales, normatives, cognitives et les pratiques imaginées par les acteurs sociaux pour y faire face.

⁴⁷ Pour Bailey la distinction entre arène et champ est homologue de celle qu'il établit entre jeu et combat, selon que sont reconnues ou non par tous les participants des règles communes pour résoudre les conflits (1969: 16), alors que l'un des enjeux majeurs de la compétition politique aussi bien que l'une de ses ressources, est justement le déplacement ou la transformation des règles du jeu, et pas seulement leur éventuelle transgression (phénomènes dont ne peut rendre compte la métaphore sportive souvent utilisée en anthropologie politique).

tion partagées ou de principes organisationnels (Bierschenk 1988, Olivier de Sardan 1995b : 179)⁴⁸.

Des critiques détaillées ont mis en lumière les faiblesses de l'anthropologie politique transactionnaliste : un individualisme méthodologique trop unilatéral, la surestimation de la dimension stratégique de l'action, le formalisme de la notion de rationalité (cf. par exemple Bourdieu 1972, Kapferer 1976, Comaroff & Roberts 1981 ; voir aussi Barth 1981 : 76 *et sq.* pour une réponse à ces critiques). Les élaborations théoriques d'Anthony Giddens sur l'agencéité des acteurs, leurs capacités réflexives (1993, 1987) et de Pierre Bourdieu sur l'habitus, l'économie des pratiques et les champs sociaux (1972, 1980) se sont révélées ici très utiles car porteuses d'une vision renouvelée, non dualiste, de la relation entre acteur et structure (cf. Ortner 1984, Karp 1986). C'est ce canevas épistémologique qui m'a – nous a – permis de mener à bien une exploration empirique et une analyse fouillée et nuancée de la politique et des pouvoirs au village dans le contexte encore incertain des premières années du « Renouveau démocratique » béninois⁴⁹.

« On observe des « superpositions partielles [...] entre d'une part des lignes de clivages sociaux souvent anciennes (aînés/cadets, hommes/femmes, autochtones/allochtones, Lontchédji/ Gbétchédji) et le recrutement des membres des institutions structurant le champ du pouvoir local, quelle que soit leur fonction explicite et leur mode de recrutement (chefferie, Tribunal populaire révolutionnaire, UGEDRA, URHC, Conseil révolutionnaire local). Il ne s'agit toutefois pas d'imaginer que derrière chacune d'entre elles se cache telle fraction de classe, telle ethnie ou tel segment de lignage. Le champ du pouvoir local n'est pas un simple décalque de l'espace social⁵⁰. Il faut se garder de minimiser

⁴⁸ On doit au sociologue allemand Evers (1966, Evers & Schiel 1988) le concept de groupe stratégique élaboré à un échelon macro-sociologique et sur la base d'études de cas dans le sud-est asiatique et pensé comme une alternative à l'approche marxiste des classes sociales jugée trop rigide et économiciste. C'est Thomas Bierschenk qui le premier a utilisé ce concept dans le cadre de l'analyse micro-sociologique d'un projet de développement au Bénin (1988).

⁴⁹ Le site mentionné ici est la commune (à présent arrondissement) d'Ahouannonzoun située près d'Allada, en pays ayizo au sud du Bénin, dans la sphère d'influence de l'ancien royaume du Danhomè. Le second site où j'ai travaillé dans le cadre de cette recherche à la suite de Cyriaque Adjinacou, et plus tard sur la question foncière, est le village de Gbanlin, localisé sur la commune de Ouessè dans la zone de colonisation agraire du centre du pays.

⁵⁰ On transpose ici à un échelon local la définition du champ du pouvoir de Pierre Bourdieu: « Le champ du pouvoir est un champ de forces défini dans sa structure par l'état du rapport de force entre des formes de pouvoir, ou des espèces de capital diffé-

TRAVAUX

d'un côté les dynamiques internes propres à chaque type d'institution, de l'autre les déterminations multiples de faits politiques liées à leur insertion dans des espaces multiples et pas seulement dans l'arène locale [...]. Par ailleurs, des clivages anciens comme celui entre « autochtones » (Aïzo Bolinou) et « allochtones » (principalement Fon) sont réemployés sous des formes neuves [...] ». (Le Meur 1998b : 215).

L'objectif initial – analyser (en 1993/1994 rappelons-le, et donc avec un faible recul historique) les effets en milieu rural de la transition démocratique des années 1989/1991 qui apparaissait comme un phénomène principalement urbain (du point de vue de son intensité et/ou de ses origines) – ne pouvait être atteint sans s'ancrer dans une perspective de longue durée. D'une part, les phénomènes d'empilement des instances politiques apparaissaient comme le produit d'une histoire spécifique de production et de transformations mutuelles des institutions intégrant de manière imbriquée les différentes échelles ; cette imbrication se retrouve dans une périodisation politique locale souvent décalée par rapport à la périodisation nationale, même si elle n'en est pas totalement indépendante. D'autre part, le

rentes. Il est aussi, inséparablement, un champ de luttes pour le pouvoir entre détenteurs de pouvoirs différents, un espace de jeu où des agents et des institutions ayant en commun de posséder une quantité de capital spécifique (économique ou culturel notamment) suffisante pour occuper des positions dominantes au sein de leurs champs respectifs, s'affrontent dans des stratégies destinées à conserver ou à transformer ce rapport de force. Les forces qui peuvent être engagées dans ces luttes et l'orientation, conservatrice ou subversive, qui leur est appliquée, dépendent de ce que l'on peut appeler le « taux de change » (ou de conversion) établi entre les différentes espèces de capital, c'est-à-dire de cela même que ces stratégies visent à conserver ou à transformer (notamment par la défense ou la critique des représentations des différentes espèces de capital et de leur légitimité) » (Bourdieu 1989: 375). Il précise plus loin que « l'émergence d'un champ du pouvoir est solidaire de l'émergence d'une pluralité de champs relativement autonomes, donc d'une différenciation du monde social » (376n). Les notions de champ, d'habitus et de capital de Bourdieu ont été largement discutées dans l'anthropologie politique anglophone depuis les années 1980 (cf. Gledhill 2000 : 138-144). Voir aussi Nuijten (2003 : 13) pour un usage critique – d'un point de vue à la fois interactionniste et processuel proche du mien – de la notion de « champ de force » qui finalement la ramène très près de la notion de champ du pouvoir : « A difference between Bourdieu's approach and my use of the term is that he establishes a direct link between one form of capital and one type of field. In contrast, I do not define one type of capital around which a force field develops but instead try to distinguish the fields of force around certain resources or problems and which have a certain degree of patterning as a consequence. Furthermore, I distance myself from the way Bourdieu deals with culture and from his tendency to conceive of human agents as socialised in unconscious ways ».

passé fait lui-même l'objet d'usages divers, manipulations, interprétations, mises en scène, à des fins et dans des situations contemporaines.

« Les conceptions et pratiques politiques construites localement sont le fruit d'une histoire en permanence réaménagée et réinvestie en fonction du contexte et des intérêts du moment. Ainsi en va-t-il de la forme actuelle du champ du pouvoir local. En particulier, la façon dont les instances de pouvoir et de régulation socio-politiques se sont accumulées, 'empilées', plutôt que substituées chronologiquement les unes aux autres, constitue la caractéristique principale de la structuration politique d'Ahouannozoun, modelant stratégies et pratiques et résultant pour partie de celles-ci » (Le Meur 1998b : 192).

« L'importance accordée à la consultation et à la négociation comme préalables à la décision politique [...] va de pair avec le phénomène historique d'accumulation des instances politiques qui caractérise le champ politique à Ahouannozoun. Ces instances ne sont pas agencées selon une hiérarchie établie qui définirait un itinéraire balisé du recours, mais sont utilisées dans le cadre de choix pratiques optionnels, en fonction de l'enjeu, des positions des parties en présence et des profits espérés. Toutefois, si l'arène politique locale se détermine largement en fonction d'enjeux locaux – c'est là une autre conclusion centrale de ce travail – sa constitution et ses transformations répondent aussi à des injonctions externes. Pour parler de façon moins unilatérale, ces modifications ne s'opèrent pas indépendamment des divers modes d'insertion dans des espaces plus vastes des éléments qui la constituent (à travers divers types de réseaux et aussi selon une pratique de l'Etat construite sur la base de son action et de son rôle). Localement aussi, le champ politique entretient des relations dynamiques avec les autres domaines sociaux (religieux, économiques), relations qui définissent un champ du pouvoir local où s'évalue et évolue le poids de chacun » (Le Meur 1998b : 233).

L'arène politique locale apparaît finalement comme un « champ social semi-autonome » (Moore 2000) dont les frontières et les acteurs ne sont pas définis *a priori* et dont la caractérisation est essentiellement processuelle, dans la capacité à générer des règles tout en interagissant avec, et en s'articulant à d'autres ordres normatifs⁵¹. Cette autonomie relative, variable selon les localités et les époques (elle est ainsi plus forte en tendance à

⁵¹ « The semi-autonomous social field is defined and its boundaries identified not by its organization (it may be a corporate group, it may not) but by a processual characteristic, the fact that it can generate rules and coerce or induce compliance to them » (Moore 2000/1978 : 57). « The concept of the semi-autonomous social field is a way of defining a research problem. It draws attention to the connection between the internal working of an observable social field and its point of articulation with a larger setting » (*ibid.* : 78) ; voir aussi Griffiths (1986 : 29-37) qui intègre la notion de champ social semi-autonome de Sally Falk Moore à sa réflexion sur le pluralisme juridique.

TRAVAUX

Gbanlin qu'à Ahouannonzoun), est à la fois « horizontale » (interaction avec d'autres champs sociaux) et « verticale » (interaction avec des espaces extra-locaux).

« Cette capacité d'adaptation témoigne de la vitalité qui constitue le trait majeur de la vie politique à Gbanlin, vitalité au service d'enjeux essentiellement locaux, même si les processus sociaux se nouant autour de ces enjeux font souvent appel à des ressources externes. La dialectique du local et du supra-local, dont les trajectoires de migration sont une expression centrale, fonctionne à Gbanlin dans le sens d'un degré élevé d'autonomie du champ du pouvoir local » (Le Meur & Adjinacou 1998 : 166).

Nous reviendrons dans la section suivante sur les interactions liées aux formes de décentralisation de l'aide au développement et aux processus d'intermédiation et de courtage qui lui sont associés. L'autre dimension d'autonomie relative concerne la position de l'Etat local. Son action est souvent perçue dans son extériorité, son caractère imprévisible et « intrusif » (Berry 1993). En même temps, observé localement, « il » se dilue en un ensemble d'acteurs, d'institutions, de fonctions, de ressources qui ne constituent en aucun cas un « tout » à l'identité et aux frontières identifiables. Les tendances au « forum shopping » (Benda-Beckmann 1981), le caractère non prédéterminé des itinéraires du recours, la nature hétérogène (politique, religieuse, associative, étatique ou non...) des instances impliquées dans le jeu politique local, leur ancrage historique différencié, tous ces facteurs contribuent à des modalités spécifiques de « formation/façonnage de l'Etat » (*statemaking*), dont une conceptualisation trop univoque et simplificatrice ne peut pas rendre compte, qu'elle s'exprime en termes de néopatrimonialisme (Médard 1991), de « politique du ventre » (Bayart 1989) ou d'instrumentalisation politique du désordre (Chabal & Daloz 1999). Le dépassement empirique et théorique de ces réductionnismes passe par une ethnographie de l'Etat, plus précisément du fonctionnement au quotidien des ses administrations, en particulier dans leur relation aux usagers (Lipsky 1980, Herzfeld 1992, Olivier de Sardan 2001b, 2004, Blundo & Le Meur 2009). Ce point sera traité dans le chapitre V.

Au final, l'étude comparative entre cinq localités aboutissait à une série d'interprétations issues d'un travail empirique approfondi sur la forme et le fonctionnement du champ politique local dans les campagnes béninoises :

« polycéphalie des instances politiques ; autonomie partielle des arènes locales ; multiplicité des formes de légitimité ; grande flexibilité des arrangements institutionnels ; faible capacité de l'État à imposer des normes ; faibles capacités de régulation des problèmes collectifs par les instances politiques lo-

cales ; forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur » (Bierschenk & Olivier de Sardan 1998 : 29).

Histoire et anthropologie politique

Les ressorts de la comparaison sont historiques, d'un part au sens de l'indiscernabilité épistémologique des sciences sociales (Passeron 1991), d'autre part dans la mesure où ce sont des « histories, or 'societies-in-change' rather than just 'societies' which are compared » (Peel 1987 : 109), mode de comparaison que Peel oppose à celui, terme à terme (ou société à société), longtemps répandu en anthropologie sociale, et dénoncé par lui comme reposant sur une combinaison de « présentisme holiste » et de « réductionnisme sociologique » : « ... the linkage of variables in particular cases often results less from their inherent properties than from how they have come to be combined through human action in a variety of contexts » (*ibid.* : 109). Cette posture épistémologique permet d'intégrer les dimensions culturelles et symboliques dans l'analyse politique, comme « precipitates of a particular past which are liable to constant revision » (*ibid.* : 110).

Un travail ultérieur centré sur les ambiguïtés de la résurgence de la chefferie « traditionnelle » dans le champ politique au Bénin des années 1990 met bien en évidence cette présence paradoxale du passé dans le présent :

« ... le référent principal pour comprendre la chefferie contemporaine au Bénin est le référent colonial, en termes de pratiques discursives et de projet politique, de domaines de compétences et de logiques symboliques (sachant que le modèle colonial usait lui-même du registre précolonial⁵²) » (Bako-Arifari & Le Meur 2003 : 126).

Le paradoxe réside dans la mise en abîme des référentiels coloniaux et précoloniaux dans le contexte postcolonial, mise en abîme que ne revendique évidemment pas son acteur principal, à savoir « la » chefferie ou, pour être plus précis, différentes chefferies insérées dans des contextes historiques politiques locaux spécifiques, et le Conseil des rois du Bénin, instance politique néo-traditionnelle fille de la démocratisation et du clientélisme politique (*ibid.* : 131-138).

⁵² Voir aussi Olivier de Sardan (1984 : 211-217) sur les ambiguïtés du référent précolonial dans la mise en place de la chefferie coloniale au Niger, Asiwaju (1976) et Geschiere (1993) pour des comparaisons entre les styles anglais et français de chefferie coloniale, respectivement à la frontière entre Bénin et Nigeria, et au Cameroun, et Berry (2001) pour une réflexion sur le cas ashanti.

TRAVAUX

« En d'autres termes, si l'on peut parler de retraditionalisation, elle se fonde sur une tradition peu à peu inventée sous la colonisation, en particulier dans les années 1930, mais jamais complètement stabilisée : la néo-tradition coloniale constitue le point d'ancrage du projet politique de la chefferie du Nouveau démocratique » (*ibid.* : 142).

L'hypothèse de la retraditionalisation parfois avancée dans l'interprétation de la vie politique béninoise des années 1990 (cf. Banégas 2003 : 336 *et sq.*) doit donc être mise en perspective au moyen d'un travail minutieux de contextualisation. Il s'agit tout d'abord de l'historiciser en explorant les référents qui servent de base à ce projet « restaurationniste » et les récits qui les portent et les transforment – qui les actualisent. Second point, l'attention portée aux récits requiert une identification des acteurs qui en sont les émetteurs. Or ceux-ci, chefs aux trajectoires sociales et politiques complexes et courtiers politico-culturels (l'ONG *Africa Culture* en particulier), ne sont en aucun cas, cela n'aurait pas de sens, de purs agents de la « tradition » - *i.e.* à la légitimité et/ou à l'ancrage social exclusivement « traditionnels » – mais des acteurs pluriels, insérés dans des réseaux diversifiés. Enfin, et en lien avec le point précédent, les discours néo-traditionnels ne fonctionnent quasiment jamais à l'état pur :

« ... ce néo-traditionalisme est innovant, développant des pratiques discursives hybrides qui font appel, en plus des composants cités ci-dessus [le référent mixte colonial/précolonial], aux registres de la décentralisation et de la participation (ce dernier point est pour partie une réinvention de pratiques coloniales) » (*ibid.* : 142)⁵³.

La participation, que nous retrouverons dans la section suivante consacrée aux dispositifs du développement, ressortit effectivement elle aussi au registre des traditions réinventées qui ne se (re)connaissent pas comme telles... Le terme d'« invention » force bien sûr le trait : il renvoie à des processus complexes qui combinent des stratégies plus ou moins délibérées et le jeu de contraintes généré par des trajectoires historiques particulières⁵⁴. Le champ politique, grand manipulateur de symboles et d'histoires, se révèle un lieu particulièrement propice au redéploiement d'une anthropologie historique qui, pour éviter les écueils du positivisme et du postmodernisme, doit, comme nous y invite J.D.Y. Peel (1995 : 582), réfléchir à la posi-

⁵³ Cf. Richards (1985), Chauveau (1985, 1994) sur les racines coloniales de l'idéologie participative ; Ranger (1996) sur la forte continuité colonie et postcolonie.

⁵⁴ Cf. Ranger (1993) pour un retour critique sur ses propres thèses (Ranger 1983) ; Spear (2003) pour une mise en perspective, pour l'Afrique coloniale britannique, du néo-traditionalisme et des « limites de l'invention ».

tion théorique accordée à l'histoire et redonner une place au récit au même titre que les pratiques, les expériences et les interactions qu'elle veut analyser⁵⁵ :

« Historical anthropology may be seen as dealing with a triangle of relations : first, those between ethnohistory (or history as representation) and the past or change-sequence that it represents ; second, those between this past and the social forms of the present that are its outcome ; and third, those between this past and the social forms (including, very importantly, the systems of power) and the representations of the past, or ethnohistory, for whose production the present forms provide the context. Narrative, as the most spontaneous form of historical representation, has a central role in this complex of relations » (Peel 1995 : 583).

Le passé est affaire de relation au présent, et donc de discontinuité et de récréation active (le récit en est une forme), d'organisation de la mémoire et de l'oubli (Douglas 1987, Ricœur (2000). Plus spécifiquement, et en référence aux travaux présentés ici sur les pouvoirs locaux et la trajectoire de la chefferie au Bénin, il est intéressant de partir du constat critique de Terence Ranger sur la sous-estimation des éléments de continuité entre les phases coloniale et postcoloniale. « The message of the anthropology and history, therefore, is twofold. Colonial Africa was much more like postcolonial Africa than most of us have hitherto imagined. And its dynamics have continued to shape postcolonial society » (Ranger 1996 : 280). Les phénomènes d'hybridité, de syncrétisme, d'instabilité créatrice, qui sont parfois supposés caractériser la postcolonie, étaient constitutifs de l'époque coloniale, comme le montrent Ulf Hannerz (1987) pour le Nigeria colonial et aussi Richards (1996), reprenant la notion de créolisation en l'ancrant dans le temps long de l'histoire atlantique. Cette continuité est particulièrement nette concernant le champ religieux et les liens complexes qu'il entretient avec le politique dans les localités étudiées.

L'entrée, évoquées plus haut, par les périodisations perçues localement des moments de rupture dans la vie politique se révèle ici productive. Face à une histoire politique du Dahomey/Bénin mettant en avant les changements de régime, en particulier l'indépendance de 1960, la période d'instabilité chronique des années 1960/72, le coup d'Etat de 1972 menant à un régime militaro-marxiste à parti unique et le Renouveau démocratique

⁵⁵ S. Ortner dans un article sur le tournant de l'anthropologie vers les pratiques et les processus (1984) relève la très faible place théorique accordée à l'histoire. P. Ricoeur (1983 : 171 *et sq.*) s'interroge à la même époque sur l'éclipse du récit dans l'historiographie.

de 1989/91, les acteurs locaux se construisent une mémoire et une compréhension historiques différentes, qui ne doivent rien à une ignorance des faits nationaux ou à un repli « paroissial ». Quelques illustrations ici, tout d'abord concernant le traitement local de l'indépendance. C'est dans certains cas un non-événement, car l'essentiel, pour les villageois interviewés, s'est déroulé avant cela, avec la fin du travail forcé et de l'indigénat en 1946 et l'arrivée des partis politiques au village dans les années 1950 (c'est le cas de Gbanlin ; Le Meur & Adjinacou 1998 : 127). Ou bien (ce point de vue n'est pas nécessairement contradictoire avec le précédent), l'indépendance se traduit par un changement politique à la tête du village, en fonction des allégeances politiques de la chefferie par rapport au parti dominant au plan national, dans une logique de continuation d'une vie politique locale dotée, on l'a vu, d'une autonomie relative (c'est le cas d'Ahouannonzoun ; Le Meur 1998b : 197-200).

Le passage de la dictature à la démocratie est également relativisé, apprécié à la lumière des séries événementielles telle qu'elles sont vécues – activement interprétées – par les villageois. Tout d'abord, l'instauration d'élections locales avec la réforme territoriale et administrative de 1974 a généré une vie politique intense, même si sous contrainte d'un parti unique, et permis un élargissement de l'arène politique et une reconfiguration des élites villageoises, caractérisée par un renouvellement du clivage aînés/cadets et le surgissement des « jeunes » comme groupe stratégique dans le champ politique (l'événement pivot est donc 1974, pas 1972 ; cf. Le Meur 2005a : 106-112). Ensuite, le relâchement idéologique du régime Kérékou en réponse à une crise politique et économique qui s'exacerbe offre un espace pour le redéploiement d'instances politiques marginalisées au cours de la période radicale des années 1975/79, à savoir la chefferie et les associations de développement⁵⁶. Les jugements locaux sur la transition démocratique sont ainsi nuancés du fait d'une reconnaissance du caractère charnière des années 1985/86 du point de vue de la démocratisation concrète du champ politique villageois, ce qui n'empêche pas de reconnaître, là encore de manière nuancée, des changements apportés par le Renouveau démocratique.

Ces décalages par rapport à la chronologie politique nationale révèlent des courants et des lignes de forces – la « *deep politics* » au sens de John Lonsdale (1986) – qui traversent les époques depuis les temps précolo-

⁵⁶ Voir Bako-Arifari (1995) sur ces dernières et leur rôle dans la structuration du champ politique post-transition démocratique.

niaux en se reconfigurant mutuellement sous des formes toujours inédites et situées. Cette imbrication des temporalités modèle à la fois la morphologie de l'arène politique et le jeu des référents et des pratiques discursives des acteurs politiques :

« ... ce temps de l'existence africaine n'est, ni un temps linéaire, ni un simple rapport de succession où chaque moment efface, annule et remplace tous ceux qui l'ont précédé, au point qu'une seule époque existerait à la fois au sein d'une société. Il n'est pas une série, mais un emboîtement de présents, de passés et de futurs qui tiennent toujours leurs propres profondeurs d'autres présents, passés et futurs, chaque époque portant, altérant et maintenant toutes les précédentes » (Mbembé 2000 : 36).

Et si « toute époque est, en réalité, une combinatoire de plusieurs temporalités » (*ibid.* : 35), cela signifie entre autres choses que le constat vaut également pour les époques coloniales et précoloniales. Nous reviendrons dans les sections suivantes sur ces continuités, discontinuités et imbrications explorées cette fois sous l'angle du dispositif du développement, puis sur les usages du passé étudiés dans des travaux ultérieurs sur les relations foncières et l'ethnographie des droits, et enfin à travers une reprise de la notion de « frontière interne » développée par Igor Kopytoff (1987) dans un texte important, qui ressortit au fond plus à une anthropologie politique permettant de penser la longue durée qu'à un travail historique *stricto sensu*.

Politique locale et espace public

L'exploration des arènes politiques locales comme champ de forces, comme espace abstrait de confrontation entre acteurs ou groupes stratégiques ne peut faire l'impasse sur une réflexion sur la notion d'espace public. La politique locale renvoie nécessairement à une définition – à des définitions concurrentes – de ce qui est considéré comme « affaire publique », justifiant donc un débat, des mécanismes de prise de décision concernant la production et l'allocation de ressources publiques, et aussi des procédures de contrôle et de sanction – qui renvoient à la notion d'*accountability* et donc à l'exercice du pouvoir : « *Accountability is then, quite simply, the problem of power. [...] without its public exercise power cannot exist* » (Lonsdale 1986: 128). Or dans les études sur les pouvoirs au village, la question du public était abordée en quelque sorte « en creux ». L'accent était mis sur une conception de la politique comme jeu, comme compétition entre acteurs pour l'accès à des ressources rares, dans la ligne de l'anthropologie politique interactionniste. L'identification des dynamiques

TRAVAUX

des arènes locales et de leur autonomie relative du point de vue du fonctionnement et des enjeux, la mise au jour de la capacité des individus à développer des stratégies politiques actives et souvent plurielles : tels étaient les objectifs de ce travail dont les logiques des acteurs et l'entrée par les conflits constituaient la boussole méthodologique.

Se basant pour l'essentiel sur le même matériau ainsi que sur quelques enquêtes complémentaires, un texte ultérieur essaie de réfléchir à la manière de raccrocher une réflexion sur le « public » à l'approche d'anthropologie politique jusque là pratiquée (et toujours revendiquée). Il s'agit d'une certaine manière de poursuivre le travail de déconstruction analytique mené du côté de l'Etat (en distinguant entre fonctions, institutions, acteurs étatiques) en questionnant le caractère « public » des processus liés à la production et l'affectation de ressources utilisées à des fins publiques, elles-mêmes à spécifier. Les « lieux » de production de ces ressources sont variés, très souvent situés hors de la sphère étatique (on pense en particulier aux églises, et aussi aux groupements de producteurs agricoles). La gestion des ressources et des décisions y est souvent peu transparente et les phénomènes de détournement et de corruption fréquents. En même temps, on n'est pas en face d'une situation d'anomie ou du règne du pur rapport de force. Des normes et des principes sont exprimés et mis en œuvre et l'on peut repérer dans les processus observés des fragments d'espaces publics :

« One asserts that what is at stake is never the creation of a public realm but the continuation of clientelistic forms of resource allocation, recycling according to participatory rhetoric (which all too often overlooks any discourse on the public sphere as a political arena). The other interpretation is perhaps more optimistic. It consists of interpreting the various arenas where criteria of resource allocation are discussed as fragments of public spaces, where norms of publicness – which are by the same token norms of exclusion, which should not be forgotten – are processed. Hence, we are back to our definition of civil society as an arena of competing claims about the morality of power » (Le Meur 1999 : 203).

L'interprétation était – et reste – ouverte dans la mesure où elle essaie de rendre compte des situations très mouvantes, productrices de configurations souvent innovantes⁵⁷. Mais quelle que soit la plus ou moins grande

⁵⁷ Tim Kelsall, dans un texte récent, pose une question analogue et importante quant à la notion d'*accountability* : « plural accountabilities or unaccountability ? » (2003 : 196), sur la base d'une analyse comparée (aux accents un peu trop dualistes à mon goût) des formes « indigènes » (malédiction rituelle) et « importées » (audit du gouvernement lo-

plausibilité de ces deux hypothèses⁵⁸, il faut souligner que cette manière de poser les termes du débat permet de refuser la fois le caractère très ethnocentrique de la définition classique de l'espace public que l'on trouve chez Habermas (1990⁵⁹), et qui est souvent reprise en tant que telle par les politologues africanistes, et les visions dualistes, telles que celles de Ekeh (1975) qui distingue un « moral primordial public » et un « amoral civic public », suivant en cela la différence établie par Clifford Geertz (1963b) entre liens primordiaux (qui renvoient à la parenté et à l'ethnicité) et liens civils dont la prégnance signerait l'entrée dans la modernité (occidentale). Le rappel de ces thèses, ainsi que des débats, eux-mêmes très empreints de dualisme et d'ethnocentrisme, sur la « société civile », reste malheureusement nécessaire dans la mesure où perdure un enfermement dans ces catégories du discours sur le politique en Afrique, malgré les critiques émanant des sciences politiques (cf. entre autres Bayart *et al.* 1992), de l'anthropologie (par exemple Comaroff & Comaroff 1999 sur la société civile, Sivaramakrishnan 2000) et de l'histoire (Lonsdale 1992, 1996 sur l'ethnicité morale comme matrice d'une vertu civique spécifique). La réflexion sur la contribution des principes moraux et des registres de justification à la constitution d'un ordre social et politique sera quant à elle poursuivie à travers l'exploration de la question foncière.

Pour revenir au cas béninois, ces questions sont modelées par une actualité spécifique, celle des retards de la décentralisation qui nourrissent la fragilité des institutions politiques et administratives locales et les tendances au polycentrisme institutionnel.

« Les autorités élues et les représentants de l'État (en particulier le sous-préfet) ne sont que des instances parmi d'autres au sein de ce paysage mouvant et l'on observe que tout déficit de légitimité, tout « vide » institutionnel (il s'agit plutôt de flou et d'ambiguïtés, générant des conflits d'interprétation) est mis à profit par des instances potentiellement concurrentes, qu'elles émanent

cal) de responsabilité sociale en Tanzanie, concluant en faveur du premier terme de l'alternative : « Thus local social and political life in Tanzania will continue to be governed by a plurality of accounting regimes » (*ibid.* : 198).

⁵⁸ La position de J.-P. Olivier de Sardan semble avoir évolué sur ce point. S'il retient la première dans un texte sur la chefferie et les projets au Niger (1999), il poursuit dans un article récent le projet d'une socio-anthropologie des espaces publics (2005).

⁵⁹ Encore qu'il ait évolué à cet égard, comme en témoigne l'introduction à la réédition en 1990 de son ouvrage de 1962, dans laquelle il parle de « competing public spheres » (1990 : 30) et de « polycentric public space » (*ibid.* : 32), en réponse à certaines critiques. Il reconnaît aussi dans ce texte que tout espace public est en même temps une sphère d'exclusion (*ibid.* : 15-18).

TRAVAUX

des pouvoirs politiques traditionnels, du champ religieux, du monde associatif (groupements paysans, associations de développement), des ONG ou des projets de développement. Cette logique concurrentielle touche à la fois les mécanismes de drainage et de distribution des ressources locales (terres et migrants) et externes (aide au développement) et la production d'institutions politiques. Elle exerce aussi ses effets sous l'angle politico-identitaire de la construction de la localité et de la communauté. Devant une décentralisation retardée, on assiste dans le même temps à des stratégies plus explicites d'anticipation de sa mise en œuvre, stratégies qui sont autant le fait de projets exogènes que d'instances locales. Il résulte de l'ensemble de ces mécanismes une prolifération institutionnelle, génératrice de conflits de compétence et de légitimité, dont on peut se demander si elle ne contribue pas à affaiblir la future décentralisation au lieu de la préparer, comme le prétendent les instances qui en sont à l'origine » (Le Meur 2006c).

Le retour de la chefferie évoqué ci-dessus, ses tentatives pour se poser comme autorité publique porteuse d'un projet spécifique de gouvernement local, ne sont compréhensibles qu'en relation avec ce contexte historique particulier. Ce contexte est en même temps marqué par une forte extraversion de l'économie politique locale et un poids important du dispositif du développement comme complexe d'enjeux et de ressources. Cette dimension sera abordée dans la section qui suit.

DEVELOPPEMENT

Le point de départ de l'anthropologie du développement que j'ai pratiqué au Bénin et, pour un temps, en Thaïlande, apparaît comme un sous-produit de l'étude de la politique locale analysée dans la section précédente. L'entrée par les acteurs, les conflits et les arènes privilégiée dans ce travail nécessitait une identification des enjeux perçus comme importants localement. Ces enjeux pouvaient être de natures diverses, souvent hybrides, appréhendés selon des angles différents par les acteurs impliqués. L'éventuelle présence de projets de développement constitue à cet égard une variable importante à prendre en compte. D'un point de vue plus large, le dispositif du développement pèse d'un poids très fort sur l'économie d'un pays comme le Bénin et il participe de la production d'une gouvernance spécifique. Dans les paragraphes qui suivent, je reviendrai sur ces questions selon un cheminement analogue à celui de la section précédente, partant d'une micro-politique de l'intervention de développement pour déboucher

sur une mise en perspective historique du développement comme mode de gouvernance⁶⁰.

Courtage, intermédiation, interface

Je prendrai ici comme point de départ le programme collectif sur l'aide décentralisée et le courtage en développement auquel j'ai participé à partir de 1994 sur la base d'un travail de terrain effectué au sud du Bénin et centré sur un des sites de recherche des « pouvoirs au village », la commune d'Ahouannonzoun. Ce programme est une contribution aux débats contemporains sur l'existence et la forme d'une société civile en Afrique et sur les approches de types populistes et participatives qui sont devenues dominantes dans le monde du développement. Il prend en même temps en compte le phénomène massif depuis les années 1980 du contournement de l'Etat par l'aide au développement, du caractère structurel de celle-ci dans les économies de nombre de pays du Sud et de la décentralisation et de la multiplication des canaux par lesquels cette rente circule. En même temps, l'approche empirique retenue s'ancre dans une anthropologie politique, celle là même qui inspirait le travail sur les pouvoirs au village, attentive aux phénomènes d'intermédiation entre le « local » et les arènes « englobantes ». Cet intérêt plonge ses racines dans la situation coloniale, le gouvernement indirect et les dilemmes de la position d'intermédiaire de la chefferie⁶¹. C'était l'objet de l'anthropologie politique classique dont les origines sont liées à l'exploration d'une énigme apparente, celle de la production et de la reproduction d'un ordre politique dans des sociétés qui ne présentaient pas d'institutions politiques « visibles » ou autonomes (Fortes & Evans-Pritchard 1940). Ce point de vue, qui s'extrait d'une vision classiquement institutionnelle (et ethnocentrique) du politique, peut aboutir, lorsqu'on la pousse à l'extrême, à une relative dilution de son objet même :

⁶⁰ Cette section est structurée autour des publications suivantes : Le Meur (2000a) sur le courtage en développement), (1997, 1998a, 2000b) sur la production locale des politiques de développement, (2000c) sur le cas thaïlandais, Bako-Arifari & Le Meur (2001a & b) et Le Meur (2008) pour une réflexion plus générale sur l'anthropologie du développement, Le Meur (1995, 2006d) sur les projets coloniaux et postcoloniaux de promotion du palmier à huile au sud du Bénin, Le Meur (2006a) concernant un programme de gestion des terroirs et des ressources naturelles au centre du Bénin.

⁶¹ Mair (1936), Gluckman *et al.* (1949), Fallers (1955). Notons que la sociologie et l'histoire des campagnes françaises se sont aussi intéressées à ce type de relation : Mendras (1976), Weber (1988).

TRAVAUX

« Since the publication of *African Political Systems* in 1940, there has been an observable trend in political anthropology toward the adoption of processual models of political behavior, in which 'politics' is rendered increasingly diffuse by being definitionally dissociated from institutional frameworks and, latterly, from specific structural referents and loci. We consider that the ultimate logics of this trend may be expressed in the notion of politics as behavior associated with the unequal distribution of valued social resources » (Cohen & Comaroff 1976 : 87).

Ce détachement progressif de l'anthropologie politique de son objet institutionnel traditionnel a facilité son extension vers des domaines nouveaux. Le dispositif du développement en fait partie. La notion de courtier a, quant à elle, été développée en anthropologie sociale selon une approche plutôt transactionnaliste, et en liaison avec le renouveau des études sur les phénomènes de clientélisme, en particulier dans les sociétés méditerranéennes et latino-américaines (Gellner & Waterbury 1977, Long 1977, Eisenstadt & Roniger 1980). On peut partir ici de la définition canonique de Jeremy Boissevain (qui présente, soit dit en passant, des analogies frappantes avec la figure de l'entrepreneur chez Schumpeter 1935) » :

« A person who builds and manages an enterprise for the pursuit of profit in the course of which he innovates and takes risks may be called an entrepreneur. Now the resources an entrepreneur manipulates are of two distinct types, although they are very often found in combination. The first are resources, such as land, jobs, scholarship funds, specialized knowledge, which he controls directly. The second are strategic contacts with other people who control such resources directly or who have access to such persons. The former may be called *first order resources*, the latter *second order resources*. Persons who dispense first order resources may be called *patrons*. Those who dispense second order resources are *brokers*. A broker is thus a special type of entrepreneur: one who controls second order resources and manipulates these for his own profit. Brokers are thus highly expert network specialists » (Boissevain 1974 : 147-148 ; voir aussi Bailey 1969, Spittler 1977).

Boissevain ajoute que le courtier « bridges gaps in communication between persons, groups, structures and even cultures » (*ibid.* : 148). Cette dernière phrase est importante au sens où elle permet de penser, au delà d'une approche très stratégique du courtier, son inscription dans des univers cognitifs et symboliques hétérogènes, selon une approche de son rôle en termes de « management of meaning » (Cohen & Comaroff 1976, également Murphy 1981 ; voir Geertz 1960 sur le « courtier culturel »).

« ... such management of meaning underpins political action. This leads us to argue for a more obviously cognitive emphasis in political analysis, and one

which takes into account phenomenological dimensions of political behaviors. We do not make this argument simply as partisans of phenomenology but rather because ethnographic attention to the actor's perception of his and others' strategies is warranted by the recognition of the emic realities of political processes » (*ibid.* : 87).

Ce dernier texte et celui de Gonzalez (1972) sont précurseurs dans leur application de la notion de courtage à une situation de développement, sans que le terme soit toutefois utilisée⁶². Un des aspects centraux du courtage est que le courtier doit lui-même créer activement le rôle et le demande sociale – « he seeks to contrive indispensability for itself » (Cohen 1975 : 79, cité in Murphy 1981 : 668) : « The broker does not simply respond to the already existing needs of patrons and clients, instead he actually provokes those needs of patrons and clients and thereby 'creates a demand for his services among both patrons and clients' (Cohen 1975 : 79) » (Murphy 1981 : 668).

L'étude de cas sur laquelle je me suis appuyé – j'ai déjà évoqué plus haut les aspects méthodologiques de mon implication dans la situation – racontait la trajectoire du GDSE, un groupement de jeunes diplômés sans emploi retournés fonder une exploitation agricole à Ahouannonzoun, dans une localité de leur région d'origine (notons au passage qu'ils ne sont pas exactement « retournés au village », au sens de « dans leur village »). Il s'agissait d'analyser les termes et les effets de cette installation :

« C'est cet aspect, l'insertion de l'activité courtière dans des trajectoires sociales complexes, qui sera plus particulièrement exploré ici, et ce pas uniquement en termes de biographies, mais aussi, inséparablement, en liaison avec les effets, directs ou non, sur la structuration du champ du pouvoir local qu'engendre l'entrée dans les arènes locales des nouveaux acteurs que sont les courtiers » (Le Meur 2000a : 189).

Un résultat important de l'étude réside dans la mise en lumière des liens entre l'activité de courtage en développement et la construction de relations de type clientéliste passant par la mise en valeur et la conversion de diverses formes de capital (ou de ressources primaires et secondaires, pour reprendre les termes de Boissevain) :

⁶² Voir Olivier de Sardan & Bierschenk (1993), Blundo (1995) pour les premiers textes explicitement centrés sur le courtage en développement ; voir aussi Barth (1967) pour un usage en anthropologie économique de la notion de courtier comme passeur entre sphères de production et d'échange, qui renouvelle dans un sens transactionnaliste l'approche plus culturaliste de Bohannan (1955) sur le thème des sphères économiques et de leur insertion dans des espaces plus larges.

TRAVAUX

« La mise en valeur d'un capital scolaire (ressource primaire) et d'un capital social important (ressource secondaire) a permis au groupement d'accéder à des ressources primaires différenciées (terre, moyen de production, emplois, compétence technique, en particulier dans le domaine de la culture de l'ananas). Celles-ci sont, pour une part, réinvesties localement dans le cadre de relations qui font du groupement à la fois un fournisseur de travail, un vendeur de matière première (manioc en particulier) et surtout de prestations de services dans le domaine de la transformation agricole, et un dispensateur de conseil technique. Le courtage en tant que drainage de ressources externes se réalise donc localement sous la forme de relations de patronage aux contenus diversifiées mais interdépendants » (*ibid.* : 201).

Si la fonction de courtage s'associe à une entreprise de patronage politico-économique, elle est inséparablement affaire d'efficacité symbolique :

« Le contrôle de ressources matérielles (au sens large : y compris en termes de connaissances techniques) et sociales (réseaux) s'accompagne de la reconnaissance de cette maîtrise par les destinataires effectifs et potentiels. Celle-ci est de deux ordres, selon qu'il s'agit de la prise en compte de ressources effectivement contrôlées, la preuve de ce contrôle ayant déjà été administrée, ou de ressources, en particulier en termes de réseaux de relations, dont le courtier est supposé avoir la maîtrise » (*ibid.* : 201).

On retrouve ici, de manière un peu inattendue, à la fois Boissevain et Bourdieu. Pour le premier, « [i]f a broker's capital consists of the actual communication channels he controls, his credit consists of what others think his capital is to be. They are thus dealing in expectations –future possible services – rather than dead certainties. [...] The tariff is rarely specified » (Boissevain 1974 : 159). Très proche de Boissevain, même si ce dernier n'emploie pas l'expression, Bourdieu définit le capital symbolique comme un « capital de confiance », « un *crédit*, mais au sens le plus large du terme, c'est-à-dire une espèce d'avance, d'escompte, de créance, que la *croissance* du groupe peut seule accorder à ceux qui donnent le plus de *garanties* matérielles et symboliques » (1980: 201-202).

La question de l'efficacité symbolique de l'activité du courtier, de son crédit, du caractère indéterminé et différé de sa rétribution et des services rendus, renvoie d'un point de vue empirique à une configuration développementaliste marquée par l'extraversion. Le travail de mise en scène et de constitution du crédit du courtier est nécessairement à double face, tourné vers la localité vers laquelle le courtier doit « faire venir le développement » (pour reprendre une définition émiqque récurrente de cette activité) et vers l'extérieur, vers les partenaires potentiels qui doivent être convaincus de la légitimité locale du courtier, de sa capacité à mobiliser ses concitoyens vil-

lageois autour des objectifs et de l'idéologie du développement. En même temps, ces « stratégies » ne sont pas toujours aussi conscientes et manipulatrices que ne le donne à penser la vision très « transactionnaliste » d'auteurs comme Bailey et Boissevain. La reconstruction des biographies sociales d'acteurs impliqués dans « l'espace social du courtage » montre bien à quel point leurs trajectoires combinent, dans des formes le plus souvent inattendues, choix stratégiques, hasards biographiques, logiques d'ajustements spontanés et effets de champs et de temporalités différentes.

« L'espace social du courtage est le produit de stratégies diversifiées d'acteurs sociaux qui se sont organisés pour partie par rapport au GDSE qui en est le précurseur [...]. Cet espace est inséré dans le champ du pouvoir local dont il subit l'action et qu'il contribue à structurer et à transformer, et ce selon des modalités qu'il est impossible de réduire à une stratégie consciente et pré-déterminée de manipulation de la part des figures en présence. Chacune des trajectoires des courtiers, décrites dans cette étude de cas, démontre que la fonction de courtage ne peut pas non plus être analysée de manière autonome, séparée d'autres logiques, au sein desquelles les relations de patronage (et donc les processus de conversion des ressources) occupent une place privilégiée. Enfin, la question du local est, elle aussi, complexe, et il est impossible d'opérer une coupure franche entre le local – le village en l'occurrence – et 'l'extérieur' ou la 'société englobante' » (*ibid.* : 215-216).

Une telle étude de cas étendue, qui s'inscrivait clairement dans la tradition de l'école de Manchester, permet de toucher à des questions de politique et de développement. Ces questions sont intrinsèquement liées du fait de la redistribution des ressources et des positions de pouvoir que l'émergence de l'activité courtière entraîne, sans même parler des liens entre courtage en développement et clientélisme politique que cette étude met aussi en lumière (cf. aussi Blundo 2000). Il est ainsi impossible de distinguer dans les phénomènes d'hybridation et les logiques d'alliances observés entre des formes de pouvoir « traditionnelles » et des courtiers qui quant à eux incarneraient les avatars « modernes ». La figure du courtier permet enfin d'interroger et de mettre en question les dichotomies entre local et supra-local et Etat et société (et incidemment politique et économique), en jouant sur la dialectique entre médiation et discontinuité qu'illustre la métaphore de l'interface développée par Norman Long, héritier direct de l'école de Manchester dont il a su perpétuer la tradition de manière créative dans le champ de l'anthropologie du développement :

« Hence I define a social interface as a critical point of intersection or linkage between different social systems, fields or levels of social order where struc-

TRAVAUX

tural discontinuities, based upon differences of normative value and social interest, are most likely to be found » (Long 1989 : 1-2).

Le propos est en l'occurrence de réinvestir l'analyse micro-politique dans une anthropologie plus large des dispositifs du développement, comme nous le proposons dans une mise en perspective situant l'apport de l'anthropologie dans l'analyse des politiques publiques :

« Nous avons dans les deux précédentes sections centré l'analyse sur les échelons micro, le projet comme arène, et méso, autour des formes d'intermédiation et des discontinuités sociales qui structurent la situation de développement comme interface. Ce choix est en cohérence avec le souci d'empirisme à la base de la démarche décrite ici, et sa fécondité dans l'étude des actions de développement est établie. Il s'agit à présent d'analyser plus largement les dispositifs du développement à un échelon national et international sans perdre en qualité dans les analyses empiriques. L'objectif est double: (a) réinsérer le développement dans l'ensemble des processus d'accès aux (et de contrôle des) ressources, d'accumulation, d'investissements et de redistribution (Berry 1993, Long 1996); (b) aborder le développement comme un mode de gouvernance spécifique, visant par différentes techniques à un contrôle politique et administratif des populations (Ferguson 1994, plus largement Miller & Rose 1990, Shore & Wright 1997, Rose 1999) » (Bako-Arifari & Le Meur 2001b : 138).

C'est ce projet que nous allons aborder dans les sections qui suivent, tout d'abord sous l'angle de la « production locale des politiques de développement » (Le Meur 1997). Nous poursuivrons dans le chapitre 3 « Pistes » consacrés aux chantiers en cours le débat sur les phénomènes d'intermédiation et de courtage, en particulier en liaison avec la sociologie de la traduction proposée par Callon et Latour (voir Long 2000, Lewis & Mosse 2006). Précision peut-être nécessaire, la recherche de connexions entre échelles ne signifie en aucun cas un abandon d'un travail de terrain fouillé à la base d'une analyse à la fois micro et multi-localisée. Toujours est-il que l'hypothèse de J.-P. Dozon (1991 : 15) selon laquelle le changement de focale et d'échelle induit par l'étude des dispositifs du développement permettrait de voir des phénomènes méconnus par l'anthropologie s'est avérée juste.

La production locale des politiques de développement

« Parlez de parenté à un ethnologue et vous sentirez immédiatement son attention s'éveiller ; parler lui de politique agricole et il est peu probable que sa réceptivité atteigne un tel degré d'intensité. En d'autres termes, c'est une cible évoluant hors de ses terrains de chasse ancestraux. Là réside l'enjeu du pro-

gramme de recherche dont les résultats partiels et les développements à venir sont présentés ici : l'idée qui le sous-tend consiste en l'application des méthodes et catégories de l'anthropologie à un objet 'traditionnellement non ethnologique' » (Le Meur 1997 : 309-310).

Le ton était un peu ironique, mais je constate *a posteriori* que la même année, en 1997 donc, paraît un ouvrage collectif sur l'anthropologie des politiques publiques décrivant cet objet comme constituant un nouveau champ pour la discipline : « The book sets out to chart a new domain of anthropological enquiry, the anthropology of policy ». (Shore & Wright 1997 : 3). Quant à la revue de la littérature sur le thème, parue en 2000 dans la *Annual Review of Anthropology* (Okongwu & Mencher 2000), elle semble plus concernée par les implications des anthropologues dans le fonctionnement même des politiques publiques que par une réflexion sur les dimensions méthodologiques et épistémologiques de l'attention portée par l'anthropologie à cet objet spécifique. On observe pour le développement comme pour les politiques publiques une certaine réticence à considérer ces objets comme des domaines légitimes de l'anthropologie⁶³, à l'instar de la parenté et de la religion (comme le proposait par exemple R. Bastide en 1971 dans un livre sur l'anthropologie appliquée...). Les analogies entre religion et développement sont pourtant fortes – elles ont déjà été remarquées (cf. Rist 1996) –, à la fois en termes de dispositif institutionnel, de configuration d'acteurs et de genre narratif. L'anthropologie du développement est souvent suspectée de glisser vers une anthropologie appliquée, une ingénierie sociale insuffisamment contrôlée d'un point de vue méthodologique. Le reproche est fondé lorsque les sciences sociales se retrouvent en quelque sorte « tirées » par la demande d'expertise émanant du monde du développement, au point où les chercheurs perdent toute autonomie dans l'élaboration des problématiques⁶⁴. On peut aussi imaginer que la ten-

⁶³ Exemple parmi d'autres, il a fallu attendre une édition récente du *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* édité en France par P. Bonte et M. Izard pour qu'apparaisse enfin une entrée « développement », absente d'une première mouture ne remontant pourtant qu'à 1991. La légitimité de l'anthropologie du développement semble moins contestée côté anglophone, encore qu'un débat comme celui, aussi récurrent que byzantin, qui tente de faire la différence entre *development anthropology* et *anthropology of development* – la première expression véhiculant une connotation plus appliquée – puisse laisser supposer que cette insertion ne va pas de soi (Grillo 1997 : 2-3).

⁶⁴ Le problème est plus complexe, si l'on prend en compte la question de l'application dans son ensemble telle qu'elle est posée par G. Lenclud (1995), et en particulier les aptitudes du monde du développement à « digérer » - à traduire au sens de décontextualiser et recontextualiser, et donc à transformer - les apports des sciences sociales : « There are very real dangers of the dominant discourse coopting anthropological concepts by tran-

tation de l'engagement soit plus forte en matière de développement (sur la base d'un populisme moral facilement justifiable) que par rapport aux études de la parenté ou de la religion (ceci en première approximation). En même temps (et en partie de ce fait), la prise de distance critique et l'objectivation sont peut-être plus difficiles à mettre en œuvre par rapport à un objet d'autant plus rétif à l'exotisation qu'il renvoie à un discours fortement ethnocentré. Il n'est évidemment pas que cela, contre la vision simplificatrice des post-structuralistes tels qu'Escobar (1995) ; on peut en revanche suivre J. Ferguson lorsqu'il parle de « *uncomfortable intimacy* » (1997 : 152) pour qualifier la relation de l'anthropologie au développement, et Gow (1993) évoquant la « double damnation » de l'anthropologue dans le développement. La difficulté de la prise de distance, la « rétivité à l'exotisation » que manifeste l'objet développement, peuvent aussi être prises en part positive, comme des défis lancés à l'anthropologie et dont elle doit se saisir si elle entend poursuivre dans la voie d'une réflexivité non narcissique.

Malgré les suspicions mal placées et les critiques fondées, l'anthropologie (fondamentale) du développement s'est épanouie depuis les années 1980 et certains textes apparaissent à cet égard fondateurs, tout en exprimant un tournant général de l'anthropologie et des sciences sociales vers une approche « historicisée » des pratiques et des logiques des acteurs (Ortner 1984), par exemple Long (1977 : chap. 5), Chauveau (1992), Robertson (1984), Boiral *et al.* (1985), Grillo & Rew (1985).

Je voudrais repartir ici de mes cas béninois pour donner un point de vue situé, limité, sur l'intérêt de prendre pour objet les politiques du développement, au-delà de la seule forme projet qui a donné lieu à des études de cas approfondies, à la fois abondantes, et souvent convaincantes, en anthropologie (entre autres Elwert & Bierschenk 1988, Long 1989, Ferguson 1994, Long & Long 1992, Hobart 1993) :

« [L]’autonomie du champ défini par un projet de développement est relative: les liaisons avec d'autres arènes locales doivent être prises en compte, ainsi que l'imbrication des logiques (rentières, productives, technico-économiques, commerciales, politiques, etc.) qui fonde les multi-rationalités des acteurs sociaux. Ceux-ci opèrent aussi dans des espaces supra-locaux (régionaux, nationaux, internationaux), faisant des configurations du développe-

slating them into simplified and homogenising categories : 'women-headed households', 'indigenous knowledge' and 'community development' are all examples of how important insights have been incorporated into development discourse, made 'policy-friendly' and in some cases distorted » (Gardner & Lewis 1996 : 76).

ment étudiées le produit complexe et dynamique des interactions entre les niveaux micro, méso et macro. En d'autres termes, si le projet représente un idéaltype de l'opération de développement, il ne doit pas nous faire oublier l'économie politique des politiques publiques dans lesquelles il s'inscrit et dont cette anthropologie permet de rendre compte » (Bako-Arifari & Le Meur 2001b : 122).

Le travail sur la fonction de courtage en développement et sur les logiques complexes de ses porteurs sociaux décrit dans la section précédente constitue une première contribution à cette analyse. Les études de cas montrent que les courtiers avec leurs compétences spécifiques (capital social, compétences linguistiques, mais aussi, selon les cas, capital politique, compétences techniques, etc.) ne constituent pas un groupe homogène. Leur degré de spécialisation ou de professionnalisation en tant que courtiers est très disparate, subissant l'influence de trajectoires nationales spécifiques, fait qui ressort des différentes études de cas principalement ouest africaines présentées dans Bierschenk *et al.* (2000). Surtout, leurs logiques d'action sont fondamentalement hybrides et ils évoluent dans plusieurs arènes. Les profits liés à la fonction de courtage – le « crédit » évoqué ci-dessus – sont réinvestis dans d'autres domaines d'activité, politique, économique, religieux, selon des logiques d'action elles-mêmes diversifiées (clientélistes, commerciales, productives, etc.). Au fond, la mise au jour de cette imbrication de logiques au sein desquelles s'insère le courtage permet de donner un contenu empirique nouveau à la thèse néo-marxiste de l'articulation des modes de production dont plusieurs critiques ont souligné le caractère réifiant et réducteur tenant à son orientation structuraliste (cf. Berman 1992 : 130 ; voir aussi Long 1992 : 28-34). Si articulation il y a, elle ne s'opère pas entre modes de production clairement délimités, mais correspond à des formes différenciées de drainage, d'accumulation et d'investissement de ressources de différents ordres, employant des canaux diversifiés et s'effectuant dans des champs sociaux hétérogènes⁶⁵.

La notion de « logique » d'action/d'acteur est ici très utile. J.-P. Olivier de Sardan conçoit la « logique de subsistance » des paysans songhay-zarma

⁶⁵ C'est cette direction qu'explore en particulier Sara Berry lorsqu'elle analyse « ... the implications of negotiable, ambiguous rules and transactions for African farmers' strategies of resource management and accumulation. In general, I will argue that ambiguity gave rise to both exclusive and inclusive strategies of social mobilization and resource control, and that changes in both economic practices and social relationships reflected tension between these two tendencies. In addition, since access to resources depended, in part, on the ability to negotiate successfully, people tended to invest in the means of negotiation as well as the means of production per se » (Berry 1993 : 15).

comme une « sorte de chaînon entre d'une part les divers modes d'action économique entre lesquels se répartissaient les pratiques paysannes individuelles et d'autre part le système de contraintes auquel tous étaient soumis » (1995b : 120), système de contraintes relevant d'une analyse en termes de rapports de production. La logique de subsistance est « transversale aux différents rapports de production dans lesquels les paysans (qui n'étaient pas que des paysans) étaient engagés » et elle peut « se combiner à d'autres logiques d'action économique, comme, il faut le rappeler, à des logiques d'action non économique, au sein de rapports de production variés » (*ibid.* : 119, 124). Cette idée est aussi rendue par la notion d'enchevêtrement (*Verflechtung*) empruntée à Georg Elwert (1983) dans une application de la thèse de l'articulation où pointait déjà un début d'insatisfaction (voir aussi van Binsbergen & Geshiere 1985). Cette insatisfaction se retrouve dans le débat allemand de l'école de Bielefeld sur la notion de groupe stratégique comme substitut au concept marxiste de classe sociale, jugé trop rigide, économiciste et peu applicable aux réalités du Sud (cf. Evers & Schiel 1988, Bierschenk 2002 pour une discussion critique). La notion d'enchevêtrement – des logiques des acteurs, des modes d'action économique, des domaines d'activité – et le champ sémantique généré par les termes apparentés (hybridation, imbrication, *entanglement*, *straddling* ; cf. Médard 1992, Arce 1993, Berry 1993, Mongbo 1995, Olivier de Sardan 2001a) auquel elle renvoie apparaît productive dans l'analyse des politiques de développement, telles qu'elles sont réinterprétées – « agies » – par les acteurs concernés.

Deux études de cas menées sur le développement de la production d'ananas à l'exportation au sud du Bénin et le riz commercialisé localement au centre du pays (Le Meur 1998a, 2000b) montrent bien comment les logiques rentières de captation de l'aide au développement s'articulent à des logiques productives et commerciales.

Concernant l'ananas, on observait l'émergence de plusieurs arrangements institutionnels structurant la filière béninoise de production et d'exportation vers l'Europe. L'exemple suivant est très parlant, quant au caractère hybride et imbriqué des logiques d'action :

« La stratégie de certains gros planteurs passe par la création d'une association de producteurs gravitant autour de leur exploitation. On retrouve les mêmes échanges (travail, intrants) que dans le cas précédent [exportation indirecte par l'entremise d'un gros producteur], mais le planteur principal ne remplit pas une fonction de courtage économique (il n'achète pas leur production aux petits planteurs et n'exporte pas directement), mobilisant des réseaux sociaux (liés à des appartenances partidaires et régionales : les deux sont pro-

fondément imbriquées au Bénin) au niveau le plus élevés des arènes politico-administratives nationales pour les soutenir dans leur entreprise d'exportation. Ces *big men* mettent donc en relation des sphères différentes (Barth 1967) selon des stratégies classiques de chevauchement (*straddling*) des champs économiques, politiques et du développement (Médard 1992), mais à des fins productives et commerciales (développement d'une filière d'exportation). [...] Ces gros planteurs mettent à profit ces mêmes réseaux et compétences pour obtenir d'importants prêts individuels, alors qu'il n'existe officiellement aucune politique de crédit pour la culture de l'ananas » (Le Meur 2000b : 97).

Ces différents arrangements passent par des modalités organisationnelles et des modes d'action spécifique. Ils ne sont en outre pas indépendants les uns des autres, « un des aspects de cette stratégie de prise de contrôle de la filière [par construction d'une association de producteurs indépendante des gros planteurs] consist[ant] en la mise en concurrence de plusieurs opérateurs, commerçants, courtiers en développement, gros planteurs, et en l'accès à des sources diverses d'information » (*ibid.* : 98).

Dans le cas du riz (aménagement de bas-fonds initiés par un projet puis repris et développés par un groupement rizicole nouvellement constitué), on observe en particulier que :

« la logique productive et commerciale est essentielle et elle sous-tend aussi les stratégies de captage de rente du développement comme celles de courtage économique (mise en contact direct des groupements avec des acheteurs et de prestation de services (y compris en matière de savoir-faire dans l'aménagement de bas-fonds) entreprises par les unions de producteurs ; les activités de courtage ne sont pas individuelles, mais médiatisées par la construction d'associations paysannes locales et surtout régionales, au sein desquelles certains acteurs jouent toutefois un rôle dominant (les réseaux sociaux, en particulier migratoires jouent cependant un rôle souvent crucial dans la diffusion de savoir-faire technique et commercial) ; l'échelon régional tend à devenir central, voyant la constitution d'un bloc réunissant fédérations de producteurs, services agricoles de l'État et ONG; ces blocs, qui sont autant de lieux d'assimilation régionale d'élites étatiques et non étatiques pour paraphraser J.-F. Bayart, peuvent être aussi décrits comme des réseaux d'acteurs d'interface – *interface actor network* (Long 1996) – dont une fonction est le drainage de rentes externes (rente du développement) et internes (rentes agraires), liées en particulier à la distribution des intrants » (*ibid.* : 103).

L'approche développée renouvelle la notion de filière en montrant en quoi sa « réalité » – à savoir l'existence d'un ensemble d'acteurs sociaux mettant en œuvre des stratégies diversifiées pour avoir accès à un partage favorable de la valeur ajoutée générée par la production, la transformation

TRAVAUX

et la commercialisation d'un produit donné – ne peut être saisie sans la prise en compte de son imbrication avec des univers et des modes d'action diversifiés et changeants.

« Les différents éléments mis en lumière par ces études de cas (accès aux marchés, normes de production et de qualité, contrôle des ressources) sont en même temps ceux constitutifs de politiques publiques, mais ils sont ici élaborés largement en dehors des circuits étatiques, participant de la production locale de la politique agricole. Plus spécifiquement, l'intégration des formes de courtage en développement et économique au sein d'organisations de producteurs apparaît comme un phénomène relativement nouveau, de même que la différenciation des niveaux locaux (villageois) et régionaux (sous-préfectoral). Ce dernier échelon occupe une place de plus en plus stratégique en termes de captage de rentes et de collusion d'intérêts entre acteurs étatiques et non étatiques du développement rural, préfigurant une des formes que la décentralisation attendue pourrait revêtir dans les campagnes béninoises. Cependant, si la floraison d'associations actives, qui sont parfois des formes de visibilisation de réseaux sociaux préexistants, exprime le dynamisme de la « société civile rurale » et la complexification des intermédiations entre paysans, État et sphère du développement, elle ne contribue pas pour autant à la genèse d'un espace public local ou régional clairement différencié. Les fonctions étatiques sont prises en charge par des acteurs étatiques et aussi non étatiques et les premiers développent des stratégies individuelles éloignées de leurs fonctions officielles. Le dynamisme de l'économie politique des campagnes béninoises s'exprime dans – et renforce parfois – un flou institutionnel au sein duquel les frontières entre Etat et société civile et entre privé et public manquent souvent de netteté » (*ibid.* : 105-106).

La production des politiques publiques est une coproduction, un travail collectif réalisé par des acteurs qui tentent chacun de développer des modalités de coordination diversifiées et de rendre le jeu plus prévisible et favorable à leurs intérêts (tels qu'ils se les représentent en fonction de leurs compétences, de leur vision du monde, de leurs attentes), mais qui n'obéit le plus souvent pas à un quelconque plan – ou du moins, les modalités de planification, quand elles existent, ne sont qu'une partie de l'histoire. Ce travail de coproduction est « local » car localisé, renvoyant à des contextes d'action spécifiques ; il ne l'est pas au sens où il supposerait l'autonomie d'une communauté villageoise soucieuse – et capable – d'échapper aux entreprises de capture d'un Etat aussi prédateur qu'inefficace (voir Hyden 1980 pour ce genre de simplisme). Cette localisation est aussi multiple et le travail empirique permet de mettre en lumière, au-delà du constat de la dispersion des lieux de production des politiques, les processus par lesquels tel ou tel échelon ou arène devient à un moment donné stratégique.

Les acteurs et les alliances qui organisent ces arènes sont également multiples et les frontières floues, entre Etat et société civile, politique et économique, « local » et « supra-local » : « Il est en effet difficile d'isoler, en termes d'interactions, ce qui relève de la seule 'configuration développementaliste' et ce qui relève de l'Etat au quotidien' ou de la société dite 'civile' » (Olivier de Sardan 2001a).

On voit bien l'intérêt d'une analyse de la production des politiques publiques à partir de la question du « public », en particulier concernant les modes de genèse et d'allocation de ressources perçues comme « publiques », qui oscillent entre les poles de la contribution et de la fiscalité et mettent en jeu des formes organisationnelles elles-mêmes complexes. Elles sont pour une large part non étatiques comme le montre le cas des groupements villageois cotonniers qui, par la conversion de la ristourne issue de la commercialisation du coton, génèrent des ressources collectives (les ressources du groupement) qui sont finalement utilisées à des fins publiques (dans le domaine scolaire et sanitaire en particulier), constituant *de facto* le budget d'investissement public local (cf. Bako-Arifari 1997, Sommer 2000). Deux angles d'attaque de ces questions m'ont plus particulièrement intéressé, l'un partant des effets et des anticipations d'une décentralisation qui tarde à se mettre en place (Le Meur 1998c, 2006c), l'autre des prétentions changeantes des chefferies néo-coutumières à exercer un rôle d'autorité publique (Bako-Arifari & Le Meur 2003, Le Meur 2006a).

L'exploration de ces « frontières floues » (Gupta 1995) suppose à présent un petit détour vers les hautes terres du nord de la Thaïlande.

Détour thaïlandais

Si la comparaison constitue un exercice de « recherche de continuité » (Parkin 1987), l'excursion thaïlandaise dont je vais utiliser certains résultats ici, présente *a priori* l'inconvénient d'une quête risquée, sinon vaine. Comment – et quoi – comparer, entre le monde postcolonial béninois et une Thaïlande jamais colonisée (elle fut brièvement occupée par les Japonais durant la seconde guerre mondiale) et dont la situation socio-économique fait voler en éclat l'idée de « tiers-monde ». En fait, il faut ici se souvenir des propositions méthodologiques de Peel (1987) nous invitant à comparer des trajectoires historiques faites d'interactions dynamiques entre éléments constitutifs plutôt que des « sociétés » conçues comme des entités finies. Ce garde-fou va nous guider ici.

TRAVAUX

De 1996 à 1998, j'ai co-dirigé un programme d'étude mené en collaboration entre les Universités de Hohenheim en Allemagne et Kasetsart et Chiang Mai en Thaïlande sur le thème « Dynamiques sociales et économiques du développement rural dans les hautes terres du nord de la Thaïlande ». Cette étude de courte durée (un an et demi) combinait des objectifs scientifiques de production de données et d'identification de pistes de recherche, avec des fins de formation⁶⁶.

Réminiscence de ma trajectoire, ce programme tentait d'intégrer les approches et les méthodes de l'analyse des systèmes agraires à une anthropologie politique du développement. Les dynamiques agraires se sont avérées être une porte d'entrée utile, dans la mesure où les changements récents des agricultures des hautes terres nord thaïlandaises ont largement été opérés sous pression des politiques nationales et des bailleurs de fonds étrangers dont l'objectif principal était l'éradication de la production d'opium. Je voudrais ici revenir sur quelques thèmes issus de cette recherche et ouvrant des voies comparatives. Ils touchent au fonctionnement du dispositif du développement et à son positionnement par rapport aux instances de l'Etat, aux logiques d'intermédiation et de gestion de l'incertitude aux interfaces de l'Etat, des projets développement et de la société civile, et enfin aux liens entre construction nationale, citoyenneté et ethnicité.

L'histoire de la lutte contre l'opium en Thaïlande est une histoire longue et ambiguë. Dans les années 1950-60, la région nord du pays est un enjeu de sécurité nationale et de contrôle des ressources. Les institutions qui présidaient au « développement » de la région étaient la Border Police Patrol créée en 1953 sur financement des USA et remplissant des missions de santé publique, d'éducation et de lutte contre le communisme (on retrouvera ce modèle d'intervention militaro-développementiste au Sud Vietnam dans

⁶⁶ Les étudiants (allemands et thaïlandais issus de disciplines diverses) étaient supervisés de manière rapprochée (terrain mené en commun avec les chercheurs encadrateurs) et ainsi formés à la recherche par la pratique de celle-ci. Les résultats de ce programme ont été réinvestis dans la formulation d'un projet de recherche intitulé « Development intervention, state administration and local responses. The societies of the highlands of Northern Thailand in transition », au sein du grand programme de recherche (*Sonderforschungsbereich*) « Sustainable Land Use and Rural Development in the Highlands of Southeast Asia » (Université de Hohenheim en coopération avec plusieurs institutions de recherche thaïlandaises et vietnamiennes). La formulation finale de ce projet issu du terrain a bénéficié des discussions avec le Prof. Dieter Neubert (actuellement à l'Université de Bayreuth). Les deux évaluateurs en anthropologie étaient Hans-Dietrich Evers (Université de Bielefeld) et Roland Mischung (Université de Francfort).

les années 1960) et l'Office royal des forêts fondé sous le roi Chulalongkorn en 1896. L'arrivée massive de projets de développement internationaux (norvégien, allemand, australien, multilatéraux) qui vont couvrir le nord du pays des années 1970 aux années 90 change la donne. La stratégie qu'ils poursuivent est tout d'abord fondée sur une approche classiquement technique de substitution des cultures (promotion du café et des arbres fruitiers), pour ensuite évoluer vers des approches plus participatives et des propositions plus institutionnelles que purement techniques. En même temps, leur distribution géographique inégale crée des enclaves territoriales au statut hétérogène, négocié au cas par cas entre dirigeants du projet et représentants de l'Etat. On observe une contradiction entre la sécurisation institutionnelle et socio-économique que les projets de développement cherchent à apporter et les mécanismes de différenciation qu'ils contribuent à générer, différenciation spatiale avec les zones laissées pour compte de cette vague, et différenciation sociale, liées aux capacités inégales des acteurs locaux à tirer profit des ressources que les projets charrient.

« Les formes d'intermédiations et de courtage rencontrées présentent des spécificités dont on peut faire l'hypothèse qu'elles renvoient à la trajectoire historique de l'Etat thaïlandais. Celui-ci parvient semble-t-il mieux que dans les cas africains étudiés, à contrôler le drainage des rentes externes et, de manière liée, à générer des ressources internes réinjectées dans les dispositifs du développement. [...] Cette configuration particulière explique peut-être, c'est du moins l'hypothèse formulée ici, que les chaînes de courtage identifiées ne contournent pas l'Etat comme cela a été observé ailleurs, mais agissent souvent à l'interface entre Etat et 'sociétés locales'. Les pratiques de courtage en développement apparaissent à des niveaux plus élevés, portées par des acteurs étatiques ou des entrepreneurs nationaux. La place de la monarchie et des projets qu'elle soutient est également très spécifique, entre courtage et patronage » (Le Meur 2000c : 383).

Si l'on se place sur un plan comparatif, on discerne à la fois des éléments communs et des différences entre les situations ouest africaines et thaïlandaises. Dans les deux cas, le « complexe développementiste » apparaît hybride et ses frontières sont difficiles à cerner. En même temps, les spécificités des trajectoires nationales sont génératrices de différences dans les configurations observées. Si les formes dans lesquelles les politiques de développement sont réinterprétées localement sont diverses, l'hypothèse selon laquelle ces politiques sont bien plus co-produites par des acteurs divers que conçues puis mises en œuvre selon un schéma linéaire descendant se trouve validée.

TRAVAUX

Les stratégies des acteurs sont également hybrides, « jouant sur la diversité des logiques d'action et la combinaison d'investissements sociaux et productifs effectués sur des pas de temps eux-mêmes divers » (*ibid.* : 383). La ressemblance est grande avec les observations effectuées au Bénin et qui recourent les constats d'autres auteurs africanistes (cf. entre autres Berry 1993, Olivier de Sardan 1995b). Certaines stratégies sont clairement destinées à limiter ou au moins à faire face à la situation d'incertitude institutionnelle créée par des fins de projet dont la gestion manque de transparence. Ainsi, les réseaux de villages qui émergent à l'échelon de bassins versants ou sur une base initialement ethnique, sous l'influence conjuguée de *big men* locaux, d'ONG et de projets, visent la « reconnaissance officielle en tant que partenaires dans les débats portant sur la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, et ce dans tous les secteurs qui les concernent (développement, foncier, environnement, drogue, éducation, culture). Ils reprennent à leur compte la vision horizontale et intégrée du développement promue par les projets de développement internationaux. Il s'agit en quelque sorte d'institutionnaliser l'interface entre le local et le national selon une logique de sécurisation (au risque d'un penchant à la bureaucratization locale ; cf. Hirsch 1989) » (*ibid.* : 381). L'accès à la citoyenneté thaïlandaise constitue un enjeu central de cette sécurisation institutionnelle, à la fois du point de vue individuel et aussi collectivement, à l'échelon de ces réseaux.

D'autres pistes sont seulement effleurées dans ce texte qui émane d'un programme d'étude relativement bref. Elles concernent en particulier la question de la mobilité comme phénomène structurant dans la production de l'ordre social et politique, au-delà de son rôle, souvent souligné, dans les stratégies économiques des acteurs (voir en particulier Kearney 1996). Le caractère territorial des projets de développement fait face dans le nord de la Thaïlande à des groupes sociaux dont l'histoire a été faite, et continue d'être faite de déplacements – rotation des espaces cultivés suivant des cycles de longue durée, avancée des hameaux à la recherche de nouvelles terres, déplacement des groupes en fonction de la conjoncture politique (guerre froide et guérillas communistes), migration vers Taiwan ou la Malaisie. La mobilité joue en même temps un rôle important dans la formation des identités, en interaction avec les questions de l'accès à la citoyenneté thaïlandaise, de l'émergence des réseaux souvent trans-ethniques mentionnés plus haut et de la politique nationale de développement qui tend à réi-

fier et ethniciser la catégorie des *chao kao* ou « tribus de montagnes », à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est⁶⁷.

Le cas thaïlandais montre bien que le dispositif mis en mouvement par des actions de développement produit des effets qui dépassent les objectifs de projets souvent conçus en termes limités d'appui technique et institutionnel. Les processus de changement induits ou accompagnés par le projet impliquent des transformations dans les positions respectives des acteurs sociaux, leurs pratiques et leurs identités. L'ordre social et politique s'en trouve modifié. Nous sommes bien dans le domaine de la gouvernance.

Le développement comme mode de gouvernance

Le développement comme dispositif institutionnel contribue à la genèse de modalités spécifiques de gouvernance en influant sur la distribution des ressources matérielles et symboliques. Cet impact est indirect, médiatisé par le jeu des institutions et les actions des acteurs impliqués dans la situation sociale ainsi créée. Les deux exemples qui suivent (le second sera présenté dans la section sur le foncier) illustrent l'impact de projets de développement sur la gouvernance locale, en complétant le point de vue centré sur certains acteurs et certaines fonctions sociales présenté dans la section sur le courtage et les situations d'interface. Ces exemples font en même temps le lien avec la notion de production locale des politiques publiques tout en nous amenant à interroger le concept complémentaire de gouvernementalité.

Nous avons déjà longuement parlé sur travail de recherche consacré à la morphologie et au fonctionnement du champ du pouvoir local au sud du Bénin. Un élément essentiel de sa structuration est constitué par la politique de promotion de la culture du palmier à huile depuis la période coloniale (avec des antécédents pré-coloniaux). La profondeur historique de cette intervention en fait un objet d'investigation privilégié de la continuité, souvent sous-estimée comme le note T. Ranger (1996 : 273 *et sq.*), qui lie, sur bien des points, les périodes coloniales et post-coloniales. On peut faire l'hypothèse que les modalités de la gouvernance développementiste constitue un des éléments clefs de cette continuité (voir entre autres Cooper 1997 sur ce thème).

⁶⁷ Voir Michaud (2000) pour l'Asie du Sud-Est, Anan Ganjanapan (1996, 1998), Hirsch (1998) pour la Thaïlande, Saleminck (1991) pour le Vietnam, Endicott (1987) pour la Malaisie.

TRAVAUX

Les grands projets de promotion du palmier à huile au sud du Bénin, dont le démarrage effectif date de 1964 (les plantations s'échelonnent de 1964 à 1970), s'inscrivent dans la continuité d'une politique de plantations ayant débuté en 1954 après une première phase d'appui technique à la « palmeraie naturelle » considérée comme un échec par l'administration coloniale. Empruntant à la rhétorique de la réforme agraire, le projet se fonde sur des expropriations foncières massives (29 000 hectares dans les trois provinces du sud du pays) après déclaration d'utilité publique et constitution de « coopératives obligatoires ». Les terres sont partagées en blocs de palmeraie industrielle (ZOPA), zones de cultures annuelles (ZOCA) et zones de pâturages et de reboisement. Les ZOCA sont redistribuées en lots de 1,4 ha aux coopérateurs, qui sont en fait les paysans expropriés, titulaires de parts sociales A, et les personnes ayant travaillé plus de 200 jours annuellement à la mise en place des palmeraies (parts sociales B). La rémunération (à un taux très faible) des parts sociales réintroduit « par la bande » les catégories de rente foncière et de salaire dans l'univers des coopératives. Des unités de transformation des produits du palmier complètent le projet en lui donnant sa dimension agro-industrielle.

Un premier texte décrit la mise en œuvre de cette politique dans sa dimension temporelle, en montrant en particulier les effets du délai atteignant parfois plusieurs années entre la phase d'expropriation et les redistributions foncières, ainsi que le manque de transparence de l'ensemble du processus, avantageant finalement un petit nombre de notables capables de négocier au mieux – c'est-à-dire le moins mal possible étant donné l'inégalité du rapport de force – à la fois expropriations et redistributions (Le Meur 1995 : 86 *et sq.*). Ce texte est centré sur les « everyday forms of resistance » (Scott 1985) d'individus faisant face à une intervention perçue comme brutale et opaque tant dans ses objectifs que ses modalités. De ce point de vue, des gestes tels que le refus de travailler sur la plantation, la renonciation à la terre redistribuée, le vol de régimes de palme, la destruction ou l'abattage d'arbres, étaient effectivement ressentis et exprimés comme autant d'actes de résistance. On a repéré d'autres types de réactions, pour lesquelles l'application de la notion de résistance est plus délicate. Le risque est ici de ranger dans la même catégorie des actes que l'on devrait distinguer, « *voice* » ou « *exit option* » si l'on suit la classification proposée par A. Hirschman (1970).

« Les villageois ont adopté lors de la redistribution d'autres stratégies, s'exprimant dans des pratiques moins visibles, et que l'on peut grossièrement rassembler sous l'appellation d'*exit option*. Tout d'abord l'émigration qui a pu être le fait de la famille entière ou du seul chef de famille. La voie du départ a

d'autant plus été suivie que la redistribution a tardé. Seconde possibilité, le repli sur des parcelles sises hors du périmètre d'aménagement rural (y compris des locations de courtes durées ou *zunda*), avec à la clef des retours à la friche de vastes pans de ZOCA. Symétriquement, ces attitudes ont permis des récupérations douces par les propriétaires, après le départ 'volontaire' – au sens où ils n'ont pas été chassés – des attributaires. Le repli sur des parcelles extérieures, lorsqu'il est concomitant de la redistribution, représente un type de défection très différent et *a priori* surprenant : des paysans ne se sont même pas déplacés lors de la remise des lots, alors même qu'ils en avaient la possibilité. Les entretiens menés sur le sujet ont montré qu'il fallait voir dans ce refus l'expression d'un mécontentement et non le fruit d'un manque d'information ou d'un quelconque fatalisme face à un partage truqué. Reste la stratégie de défection la plus radicale et la plus tragique, le suicide d'un (ou plusieurs ?) vieux de Hétin lors de l'expropriation. Le souvenir de ce geste a été ravivé à l'occasion d'un échange de lettres survenu en 1991 entre villageois et autorités administratives au sujet d'un conflit foncier les opposant à un groupement de jeunes diplômés sans emploi » (Le Meur 1995 : 88-89).

Si les objectifs du projet sont souvent apparus obscurs aux paysans, vus du projet, ils sont également plus complexes et ambigus que ne le laissent entendre les discours de ses promoteurs. Les buts affichés sont (1) une redistribution foncière plus équitable permettant de résoudre une tendance supposée à la sous-exploitation des ressources, (2) le maintien des populations rurales à la terre, en particulier en proposant aux jeunes un avenir agricole suffisamment attirant, (3) des résultats économiques de rentabilisation des investissements publics consentis. Ce dernier argument va être déterminant dans l'évolution ultérieure du projet, en particulier lorsque les financements extérieurs (Banque mondiale et Coopération française) s'arrêtent en 1976. L'objectif de développement économique et social soutenu par la conception intégrée du programme cède la place à une logique purement comptable qui explique le repli du projet sur le seul secteur élaïcicole, l'abandon des volets sociaux et le transfert de gestion des ZOCA vers les services de développement (Centre d'action régionale pour le développement rural, CARDER). Cette logique pratique d'invololution n'est pas originale. Elle a touché, sous la forme de tournants aussi brutaux que non explicités, d'autres projets initialement ambitieux, comme le programme de décentralisation au Lesotho dont J. Ferguson décrit minutieusement la

« débâcle » : « The 'Programme' emerged from this restructuring pared down and humble : a mere project again » (1994 : 220)⁶⁸.

Avant ce revirement, le démarrage du projet fut placé sous le sceau d'une modernisation autoritaire : « La force de la loi, les interventions des autorités et des élus à tous les échelons, un long et patient travail de persuasion fait par nos techniciens n'ont pas été de trop pour amener les paysans à admettre leur condition nouvelle » (Mensah 1966 : 78). M. Mensah, ingénieur agronome, était le directeur de la Société nationale de développement rural (SONADER) chargée du programme de promotion du palmier à huile. Le discours technique et apolitique du développement voile difficilement un discours d'imposition de l'équité et du bien-être qui là encore n'est pas original, comme le montre James Scott au sujet de la politique tanzanienne de « villagisation » qui est contemporaine du programme dahoméen évoqué ici :

« Thus, immediately after disavowing 'compulsion' in the sentence just quoted, Nyerere concedes, 'it may be possible – *and sometimes necessary* – to insist on all farmers in a given area growing a certain acreage of a particular crop until they realize that this brings them a more secure living, and then do not have to be *forced* to grow it » (Scott 1998: 231).

La rationalité technique et économique qui traverse les discours de présentation et d'exécution du projet constitue l'opérateur de la transformation des hommes et des femmes en individus modernes et sensibles au progrès. Il s'agit de réaliser la capture et la domestication du paysan africain traditionnel que G. Hyden appelait de ses vœux (1983). Il faut pour cela créer une nouvelle relation au travail – M. Mensah (*ibid.* : 76) parle d'une revalorisation du capital travail par rapport au capital terre –, ce qui implique que les paysans dahoméens ne travaillaient pas vraiment jusque là, se contentant d'appliquer des routines (leur « paresse » est aussi stigmatisée ; Coco 1967 : 17). Très logiquement (du point de vue du canevas interprétatif des promoteurs du programme), les difficultés rencontrées par le projet sont d'ordre « psychologique » (Coco 1967 : 24, Dissou 1972 : 489) ou « socioculturel » (Amoussou 1967 : 2) et leur dépassement nécessite un travail de formation :

« Durant l'exécution de ses programmes, la SONADER cherche à mettre en valeur les terres peu ou pas exploitées, à éveiller chez le paysan le sens de la

⁶⁸ D. Mosse (2005) dépeint un exemple indien d'involution radicale, marquée par la cessation d'activité d'un projet dont le tort principal est de s'être retrouvé en porte-à-faux par rapport à la politique de développement qui l'avait légitimé jusque là.

responsabilité collective, le désir de promotion économique et sociale et la volonté de vaincre les difficultés pour y parvenir. L'éducation coopérative et la formation des cadres occupent une place prépondérante dans les activités de la SONADER » (Amoussou 1967 : 4).

Atteindre ces objectifs présuppose un point de départ opposé, à savoir un paysan traditionnel et ignorant, « à développer » : « As long as development aims to transform people's thinking, the villager must be someone who does not understand » (Pigg 1992 : 507). Au-delà du cas népalais décrit par S.L. Pigg, la construction de représentations fictives semble consubstantielle de l'épistémologie de la modernisation : « Equally striking was the extent to which development constructs started with an imagined future and a repudiated past rather than a carefully spelled out analysis of the present » (Cooper & Packard 1997 : viii; voir aussi Hobart 1993). « L'invention » du paysan comme objet de développement décrit par Kearney (1996 : 30 *et sq.*) participe du même mécanisme.

Dans le cas qui nous occupe, la manière la plus simple de mettre les paysans dans une situation susceptible de révéler à eux-mêmes et aux agents du projet leur ignorance était de produire cette ignorance en ne les informant pas ou trop peu des tenants et des aboutissants de l'intervention et en leur imposant un système de production agricole basé sur la négation des pratiques agraires locales qui associaient palmier à huile, cultures annuelles et manioc au lieu de les cloisonner. Ici encore, les observations de Scott pour la Tanzanie sont similaires : « [T]he modern planned village in Tanzania was essentially a point-by-point negation of existing rural practice » (Scott 1998 : 238 ; voir aussi Agrawal 2005 : 34). Même lorsque les agents de la SONADER vinrent mesurer les champs pour établir le niveau des parts sociales A des paysans expropriés, ils restèrent muets quant aux implications du programme dans son ensemble, jusqu'à ce que les villageois voient leurs plantations de caféiers et d'orangers arrachées par les machines du projet. Les systèmes agraires paysans étaient non seulement ignorés mais aussi détruits. Leur disparition entraînait celle de savoirs locaux désormais inutiles et « invisibles » (van der Ploeg 1993) et le remplacement de l'objet de leur savoir par un système inconnu faisaient des paysans des ignorants.

Le mode de gouvernance nouveau introduit par ce programme ne se réduit donc pas à sa composante technique, même si dans les représentations locales telles qu'elles s'expriment dans les interviews conduites dans les années 1990, ce sont les techniques et les procédures utilisées (cadastrage des champs, destruction des plantations paysannes, plantation de blocs

TRAVAUX

homogènes) qui sont vues comme l'expression la plus forte du tournant modernisateur. Aux transformations du paysage agraire s'ajoutent celles des limites administratives et des hiérarchies politiques, continuant entre autres la marginalisation postcoloniale de la chefferie au Bénin (Bako-Arifari & Le Meur 2003). Les blocs de palmeraies et de cultures annuelles se surimposent aux limites de villages et de communes (elles-mêmes incomplètement définies : une commune est un ensemble de village, un village un ensemble de champs cultivés), au point de les faire peu à peu disparaître des mémoires locales, comme le montrent les interviews et les excursions sur le terrain que j'ai menées dans les années 1990.

L'ensemble de ces procédures et du vocabulaire employé contribue en même temps à une reconfiguration des identités qui participe des transformations de la gouvernance locale.

« Policy increasingly shapes the way individuals construct themselves as subjects. Through policy, the individual is categorized and given such statuses and roles as 'subject', 'citizen', 'professional', 'national', 'criminal' and 'deviant'. From the cradle to the grave, people are classified, shaped and ordered according to policies, but they may have little consciousness of or control over the processes at work » (Shore & Wright 1997 : 4).

Ici les paysans sont transformés en sujets ignorants et objets du développement. Les catégorisations locales - ethniques, marquant l'autochtonie, la propriété foncière, liées à une origine servile, générationnelles - sont remplacées par les dénominations liées à la coopérativisation. Les titulaires de part A remplacent les anciens propriétaires fonciers (qui sont aussi et surtout des autochtones, des aînés, des Ayizo ou des Fon). Parmi les titulaires de parts B, on trouve aussi des personnes que le projet a fait venir d'autres localités pour remplacer sur les plantations ceux qui refusaient d'y travailler.

« A third - and unexpected - category was that of the 'users' (*usagers*), euphemism for people having not reached the 200 days of labour giving access to co-operative membership. They actually form a heterogeneous group of wage labourers: landless farmers, shareholders' kinsmen, and the women who used to constitute around 50% of the labour force on the plantations without getting any legal status. Their main reasons for working for so low wages was that the state-led oil palm promotion had devastating effects on women's usual commercial outlets (especially palm oil selling). The 'users' claimed in vain an access to B shares, but they were eventually recognised as eligible as co-operative board members (although this contradicts co-operative legal status) » (Le Meur 2006d : 14).

La nature ambivalente des coopératives d'aménagement rural (CAR) formellement gestionnaires du projet exprime aussi le travail de reconfiguration sociale que celui-ci génère. L'expression même de « coopérative obligatoire » sonne étrangement, tout comme les circonlocutions des promoteurs du projet lorsqu'ils évoquent « une organisation coopérative quelque peu originale, fort sympathique quant aux objectifs visés, mais qui porte le nom, à première vue barbare, de coopérative obligatoire » (Mensah 1966 : 73). Les CAR constituent en fait des formes institutionnelles hybrides, assemblant des éléments provenant de l'Etat et de la société dans une « structure de développement ». Le flou de la frontière entre Etat et société est renforcé par la bureaucratisation des coopératives, leur manque d'autonomie de gestion par rapport aux agences de l'Etat et les trajectoires politiques et sociales de leurs dirigeants (Le Meur 2006d : 14 *et sq.*).

Jusqu'ici, le récit est celui d'une transformation volontariste du paysage humaine et agraire, impulsée par l'Etat sur financement externe, un travail de gouvernement des hommes et des ressources conduit au nom du développement contre des résistances qui ne peuvent qu'être suscitées par l'ignorance et des mentalités arriérées. On retrouve des schémas analogues ailleurs en Afrique, à la même époque, c'est-à-dire au cours de la période qui s'étend de la stabilisation de la colonisation tardive aux premières décennies post-indépendance⁶⁹. Une autre histoire se fait entendre en contrepoint, une histoire paradoxale de résistance, celle des agents et institutions de l'Etat face à une réalité tenace. Cette voix est plus difficile à identifier car elle prend des formes diverses, dans les catégories statistiques, les réorganisations administratives, les pratiques quotidiennes des agents du projet.

L'exemple des statistiques est significatif en ce qu'il montre qu'elles ne doivent pas être réduites à leur seule fonction de contrôle et de domination :

« It would seem that statistical facts can be yoked to multiple roles. But it seems equally evident that once precise, statistical, generalizing arguments are invoked in the service of policy, it is difficult to counter them with vague, descriptive, anecdotal evidence. It is in this characteristics of statistical representations – their capacity to displace nonnumericized arguments and advocacy – that their colonizing effects are to be found » (Agrawal 2005 : 35 ; cf. Rose 1999 : 197 *et sq.*).

⁶⁹ Voir par exemple van Beusekom (2002) pour l'Office du Niger, Bernal (1997) pour le Gezira Scheme au Soudan, Isaacman & Roberts (1995) pour la politique coloniale cotonnaire.

TRAVAUX

La phase initiale d'expropriation et de redistribution foncière fut longue, difficile et peu compréhensible pour les villageois. Or on doit souligner ici que la distribution de parcelles de cultures annuelles (ZOCA) constituait déjà une réponse aux mouvements paysans de réaction à un premier modèle de projet prévoyant uniquement des blocs de plantations et apparaissant comme une pure dépossession. Cette prise en compte est énoncée en termes très euphémisés par B. Amoussou (alors directeur de la SONADER) :

« Durant ses premières années d'existence, la SONADER a concentré ses activités sur les plantations de palmier à huile, mais peu à peu, compte tenu des réalités sociologiques du Bas-Dahomey, elle a été amenée à concevoir son action non comme la réalisation d'un programme de plantation de palmier mais comme la création de pôle de développement capable d'impulser l'économie régionale » (Amoussou 1967 : 4).

On a vu ce qu'il en advint. Toujours est-il que le retard des redistributions donna lieu à différentes tactiques depuis la négociation jusqu'à la reprise foncière violente, en passant par l'*exit option*. L'Etat réprima certains actes, en intégra d'autres dans le suivi du projet. Ainsi, on voit soudain apparaître dans les rapports d'activité la catégorie « terre défrichée individuellement », alors que le défrichage devait être effectué collectivement, avec des moyens mécaniques, sous la direction de la SONADER. Les défriches individuelles de ZOCA non redistribuées ont donc été non seulement tolérées mais prises en compte dans les statistiques du projet, ce qui les « légalisaient » tout en contribuant à l'amélioration des résultats présentés. Or les difficultés à atteindre les objectifs du projet, dues justement aux réticences des coopérateurs à travailler sur les blocs de plantations et les ZOCA officiellement défrichées, avaient entraîné le recours à un nouveau groupe de travailleurs, les « usagers » évoqués ci-dessus. Cette catégorisation reflète le malaise de l'Etat face à ces acteurs qui sont de fait des salariés des coopératives. Ce malaise est à la fois révélateur et paradoxal. D'un côté, la logique modernisatrice du projet se fonde sur la dichotomie terre/travail, tout en la noyant dans une rhétorique coopérativiste (et en parlant dans certains documents de « pré-coopérateurs »). De l'autre, les rapports externes et internes et les entretiens menés montrent à quel point à la fois les coopérateurs et les « usagers » conçoivent leur relation avec la SONADER (devenue SOBEPALH en 1975) comme des relations de travailleurs et d'employés à employeurs, au point d'exprimer leurs revendications en termes syndicaux. La tentative de création d'une association des membres des coopératives exprime bien ce point. Or il est intéressant d'observer que la rhétorique moderniste syndicale, clairement un effet instrumental du programme, déclenche des réticences de la part d'institutions de l'Etat qui

pourtant affichent un objectif de transformation des paysans traditionnels en travailleurs modernes. Au-delà de l'ironie involontaire de ces réticences, l'Etat a su aussi mobiliser le registre répressif (gendarmerie, forces militaires) pour combattre les mouvements de protestation collective et les actes de résistance individuelle, en particulier l'abattage de palmiers et le vol de régimes, qui ne sont pas sans rappeler ceux que E.P. Thompson (1966) décrit pour les débuts de la classe ouvrière anglaise.

Les évolutions ultérieures du programme (entre 1975 et 1982), liées aux réformes administratives introduites par le régime militaro-marxiste issu du coup d'Etat de 1972, vont confirmer le tournant sectoriel du programme tout en ne contribuant pas à une véritable clarification de la division du travail de gestion des différentes composantes du projet. La dispersion des lieux de cette gestion précipite la fin de l'idée originelle d'un « développement intégré », mais le changement d'orientation n'est pas explicité en tant que réorientation de la politique publique. Il est rationalisé dans la rhétorique de l'efficacité financière et administrative (Godin 1986 : 261, Bureau central des projets 1982 : IV, 56-58). On retrouve ici l'une des cinq propositions qui structurent l'argumentation de D. Mosse sur la relation entre politique publique et pratique du développement : « Projects do not fail ; they are failed by wider networks of support and validation » (2005 : 18).

Parmi ces réformes génératrices de transformations des « réseaux d'appui et de validation », la mise en place sur l'ensemble du territoire de services de développement (CARDER) aux attributions extrêmement larges, bien au-delà de la seule vulgarisation agricole, renvoie fondamentalement à une logique d'ancrage de l'Etat (Allen 1989, Bierschenk 1993, von der Lühe 1996). La pénétration de l'Etat ne se manifeste toutefois pas aussi directement du point de vue local que ne le laisse entendre la thèse de l'« Etat commando » ou *Kommandostaat* élaborée par Georg Elwert (1990).

« Blurred competencies and policy guidelines became instrumental at the local level when a new layer of policy discourse entered local and national development landscapes, namely the revolutionary rhetoric of collective production forms. For CARDER extensionists, this meant a quantitative objective to reach through the creation of farmers' groups (GRVC; *Groupement révolutionnaire à vocation coopérative*) the farmers did not see as a solution to their economic difficulties. For villagers trying to recover expropriated land in a smooth manner, this meant a new institutional and discursive resource they could use in this enterprise. This objective convergence of interests - a form of institutional elective affinities - led to the constitution of cooperatives (GRVC) within cooperatives (CAR), the main features of which being the overrepresentation of local power-holders (big farmers, village headmen and village councils

members). This encounter represented for state agents a pragmatic solution to their difficulties to meet official instructions with regard to collective agriculture promoted by the regime. For the initially integrated development scheme, this was a new step toward informal dismantling » (Le Meur 2006d : 18).

La production de la gouvernance locale est un processus continu de transformations réciproques des modes de régulation et des pratiques et représentations des acteurs. Les programmes de développement jouent un rôle central dans ce jeu, et ce pour deux raisons principales. D'une part ils occupent une place structurelle dans l'économie politique du Bénin et de nombreux pays africains. D'autre part – et c'est le registre qui nous intéresse principalement ici – le développement conçu comme « l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par les biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs » (Olivier de Sardan 1995b : 7) influe nécessairement sur les configurations socio-politiques locales. Il en est une part intrinsèque : à l'instar de l'« Etat importé », le « développement importé » est immédiatement pris dans les rets des processus d'appropriation, d'hybridation, de « créolisation » (Hannerz 1987).

A ce stade de la réflexion, on doit retenir certains résultats qui sont autant de jalons remis en jeu comme hypothèses dans les sections à venir. L'enchâssement politique des interventions de développement, malgré, ou plutôt sous couvert du discours apolitique qui les justifie, est une réalité qu'aucun praticien du développement ne saurait nier à présent, d'autant plus, sans doute, s'il est proche du « terrain ». La compréhension des implications du développement comme mode de gouvernance reste quant à elle moins avancée.

Un premier facteur à considérer est le pas de temps. La « gouvernance développementiste » n'est pas un produit récent qui daterait de la mise en marché du gimmick de la bonne gouvernance par la Banque mondiale. Elle a des racines coloniales et des antécédents occidentaux. L'enchâssement politique du développement est inséparable de son inscription historique. Or comme le souligne D. Moore, « a post-structural theoretical fascination with discontinuity and rupture has elided the recognition of salient historical continuities in the disciplining of agriculture, the spatial ordering of rural settlements, and the operation of colonial and postcolonial governmentality » (Moore 2000 : 655). A. Escobar est ainsi contradictoire sur ce point, lorsqu'il voit dans la doctrine Truman l'événement fondateur des pratiques

discursives fondant le développement – « the emergence of the new strategy » (1995 : 24) – tout en reconnaissant l'importance du traitement de la « question sociale » et de la problématisation de la pauvreté au XIX^{ème} en Europe dans la genèse de la matrice idéologique du développement (*ibid.* : 22-23). Il oppose aussi de manière parfois peu cohérente « colonisation » et « développement » comme deux phases chronologiquement séparées tout en reconnaissant plus loin l'existence d'une période de chevauchement (les années 1920-50 pour l'Afrique) des « colonial and developmentalist regimes of representation » (*ibid.* : 27). Il insiste ensuite sur les spécificités de l'Amérique Latine dont l'histoire coloniale est bien différente de celle de l'Afrique pour finalement conclure que « despite the importance of these historical processes, it is possible to speak of the invention of development in the early post-World War II period » (*ibid.* : 30). Comme le remarque justement J.-P. Chauveau, « ce qu'oublie souvent les théories du développement, même les plus ouvertes à la légitime spécificité des 'développés', c'est que le développement fait déjà partie de l'expérience historique de ces populations » (1985 : 143). En d'autres termes, ce qu'oublie Escobar dans sa volonté de démontrer le caractère parfaitement hégémonique du discours du développement, c'est qu'il s'inscrit dans des trajectoires historiques spécifiques qui vont lui donner sa couleur particulière, ceci dit sans nier les effets très « abrasifs » dudit discours. Il y a bien sûr un grand intérêt à retracer sur la longue durée la « carrière » du concept de développement et sa place dans la pensée sociale et économique européenne de quasi-synonyme de changement social, voire de l'histoire de l'Occident (voir en particulier Kitching 1982, Rist 1996, Kössler 1998). Mais le développement n'est pas qu'un « grand récit » (Lyotard 1979). « Development – as it is imagined, practiced, and re-created – is best described as stories that can change in their telling, as they are pieced together into contingently coherent narratives. Development stories are rife with a micropolitics often obscured by the consistency or more orderly progression implied by the terms discourse or narratives » (Sivaramakrishnan 2000 : 432). L'archéologie du développement doit être réinsérée dans des moments et des situations historiques spécifiques. Les événements pivots et les effets indirects ne sont pas identiques d'un endroit à l'autre comme le montrent Cooper (1997) et Bose (1997) pour l'Afrique coloniale et l'Inde. Le développement peut ainsi être vu comme un phénomène de longue durée inscrit dans l'histoire occidentale, comme une stratégie politique d'administration coloniale face à la difficile question du contrôle de la force de travail (Cooper 1996)⁷⁰ et

⁷⁰ Voir P. Manning pour le cas dahoméen : « These postwar years were the time of the

comme une situation sociale et une rencontre culturelle. Ces trois points de vue ne s'opposent pas, ils sont complémentaires. On peut noter qu'ils sont également analogues à ceux que P. Pels repère dans la manière dont les anthropologues envisagent le colonialisme : « Anthropologists mostly think of colonialism in three ways: as the universal, evolutionary progress of modernization; as a particular strategy or experiment in domination and exploitation; and as the unfinished business of struggle and negotiation » (1997 : 164).

Le second point à retenir de la discussion du développement comme mode de gouvernance concerne son impact sur les identités, les normes et les logiques d'action. L'intervention de développement joue sur l'économie politique locale et les hiérarchies sociales, elle contribue à la reconfiguration des modes de régulation et à l'articulation du local avec des échelons supérieurs. On retrouve ici la nécessité d'adapter les méthodes d'enquête à la topographie particulière du développement, à la multilocalisation de ses dispositifs (cf. Marcus 1995). A cet égard, les réflexions des historiens et des anthropologues sur le jeu des échelles différenciées d'action et d'observation (Barth 1981, Revel 1996) et sur la construction réciproque du sens et du contexte (Dilley 1999, Englund 2002) peuvent ici nous être utiles. Elles reconnaissent la pluralité des dimensions du social dans chacune des situations observées sans accorder de privilège particulier à aucune des échelles d'observation⁷¹. Le second aspect de l'articulation des échelles d'action concerne la manière dont circulent les modalités de gouvernement des hommes et des ressources et dont elles s'exercent pour partie « à distance » (Miller & Rose 1990), à travers des procédures telles que la construction de statistiques et l'écriture de rapports (Rottenburg 2002)⁷². En ce sens, la réflexion sur le développement comme mode de

initial economic plan for France's colonies, of which the FIDES program was the leading element. This elaborate public investment program relied on grants and loans from France to the colonies, but it also requires the colonies to repay the loans and to make contributions to the fund from which the grants were made » (Manning 1982 : 251). « The first economic plan for the French colonies 1946-1951 was in one sense an expanded version of the grands travaux of the thirties, which brought expanded port and rail facilities to Dahomey, but in another sense it was the beginning of real economic planning for AOF » (*ibid.* : 258).

⁷¹ « A chaque échelle, c'est la capacité explicative de la discipline qui se trouve engagée. La question n'est pas de savoir comment articuler des formes partielles d'explication, mais comment fournir une explication totale de la forme partielle considérée » (Lepetit 1996 : 89).

⁷² L'idée de gouvernement à distance développée par Miller & Rose et mettant en œuvre des procédures variées de représentation, est issue de celle d'action à distance

gouvernance débouche inévitablement sur une réflexion en termes de gouvernementalité, de conduite, le mot étant pris dans ses deux acceptions, manière de mener les autres et façon de se comporter (Foucault in Dreyfus & Rabinow 1983 : 213) : une conduite est toujours une conduite sur des conduites. Inséparablement, l'idée de gouvernementalité renvoie à une manière de concevoir un domaine d'action comme question de gouvernement.

On voit ici apparaître le lien entre les situations de développement décrites au plus près des interactions sociales et la délimitation et la construction de domaines sociaux comme problème de gouvernement et objet d'intervention. Le travail de catégorisation et de dénomination, mis en lumière dans ces exemples béninois, participe de ces processus qui, on l'a vu, concourent à la reconfiguration des identités et des subjectivités. Ce dernier thème sera abordé à la lumière du concept de gouvernementalité. C'est avec l'étude des relations foncières, en particulier à travers l'exploration du lien entre la distribution des droits et la construction des identités qui se noue autour des relations de propriétés, que cette notion s'est imposée comme le compagnon indispensable de celle de gouvernance. L'objet foncier s'est lui-même progressivement cristallisé comme centre d'intérêt puis comme objet particulier de mes travaux de recherche. On verra enfin apparaître un autre apport théorique (déjà évoqué avec le thème du courtage), celui de la sociologie de la traduction – la traduction conçue comme processus politique de problématisation, d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation (Callon 1986 : 180 *et sq.* ; cf. aussi Callon *et al.* 2001 : 73 *et sq.*). Le retour sur un programme d'identification et d'enregistrement des droits fonciers coutumiers au Bénin (le Plan foncier rural) nous servira à mettre en lumière l'utilité de ces notions dans l'analyse des situations de développement.

que B. Latour utilise dans son étude de « la science en action » : « Comment agir à distance sur des événements, des lieux ou des gens qui ne nous sont pas familiers. Réponse : en ramenant *par un moyen quelconque* ces événements, ces lieux et ces gens. Comment peut-on le faire puisqu'ils sont distants ? En inventant des moyens qui a) les rendent *mobiles* de façon à pouvoir les ramener ; b) en les maintenant *immuables* de façon à pouvoir les bouger dans tous les sens sans distorsion, perte ou corruption supplémentaire, et c) en les faisant *se combiner* pour que l'on puisse les cumuler, les réunir, les battre comme un paquet de cartes quelle que soit la manière dont ils sont constitués » (1995 : 534).

FONCIER

L'analyse des relations foncières s'inscrit logiquement dans l'étude des arènes politiques locales et aussi comme exemple significatif de production locale de politiques publiques. De fait, l'objet foncier n'était pas initialement pour moi un sujet de recherche autonome et c'est à travers le prisme de l'anthropologie politique que j'ai abordé la question⁷³. Ce point de départ explique la forme prise par les premières analyses que j'ai développées sur le sujet. On verra dans une première partie l'intérêt heuristique et aussi les limites de cette porte d'entrée, sur l'exemple de deux études de cas menées au centre du Bénin. La section suivante correspondra à un tournant vers la prise en compte du foncier comme objet de recherche en soi. Ce tournant s'insère dans une dynamique scientifique spécifique, celle lancée par l'Unité de recherche de l'IRD « Régulations foncières, politiques publiques, logiques d'acteurs » (2001-2004) dirigée par J.-P. Chauveau (reconduite pour la période 2005-2008 sous la direction de J.-P. Colin)⁷⁴. Cette unité de recherche, à laquelle j'ai été associé depuis sa création, a développé une perspective scientifique centrée sur le binôme acteur/institution qui s'appuie sur une approche comparative, empirique et holistique, intégrant les dimensions politiques, économiques, symboliques et identitaires de la question foncière. Je reviendrai en particulier sur les enjeux méthodologiques et théoriques d'une description ethnographique des droits sur les ressources foncières attentive à leur contenu concret, à leur origine, à leurs modalités

⁷³ La section sur le foncier utilise les références : Le Meur (2002a) sur la politisation du foncier au Bénin, Le Meur (2002b) sur les aspects méthodologiques, Chauveau, Jacob & Le Meur (2004), Le Meur (2005a & b, 2006a) sur le gouvernement des hommes et des ressources naturelles et la notion de frontière, Le Meur (2006b) sur les politiques foncières et les questions de traduction et de gouvernementalité. Voir aussi Le Meur & Lund (2003) sur la gouvernance foncière.

⁷⁴ Le travail au sein de l'UR s'est accompagné de ma participation à un projet de recherche INCO financé par l'Union européenne, nommé CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets in West Africa), en coopération avec l'IIED (Londres), l'IRD (Montpellier), le GRET (Paris), les Universités de Roskilde (Danemark) et de Louvain-la-Neuve (Belgique), le LARES (Bénin), l'UERD (Burkina Faso), le GIDIS (Côte d'Ivoire) et le CUMBU (Mali). Ce projet, « adossé » à l'UR REFO, visait à saisir dans une optique comparative les modes d'accès à la terre et aux ressources renouvelables associées et les formes de régulation générées par les interactions entre dynamiques locales et politiques publiques. J'ai travaillé au Bénin en collaboration avec Honorat Edja anthropologue à l'Université de Parakou et au LARES, l'un des plus importants bureaux d'études et laboratoires de recherche de la région (fondé par le géographe John Igué). Il travaille depuis plusieurs années sur les zones de migration du centre du pays (Edja 1999).

de mise en acte et de contestation, et aboutissant à la mise au jour de l'enchaînement des droits et des obligations comme « systèmes d'attente réciproque » (Jacob 2004 : 40). Dans la dernière section, on fera émerger de cette ethnographie des droits (Colin 2004) une image plus large mettant en lumière les formes de régulation qui résultent des interactions répétées entre acteurs et institutions et définissent un mode de gouvernance foncière spécifique, participant de la construction de l'Etat. Les politiques publiques seront ici appréciées à leur juste place, en tant que processus complexe de traduction, sans surestimation de leur capacité à générer du changement ni sous-estimation de leurs effets.

Afin de mieux situer le propos et la dynamique scientifique évoquée, il faut remarquer que la question foncière connaît depuis les années 1980 un regain d'intérêt en sciences sociales, alors qu'elle avait quasiment disparu du paysage de la recherche dans les années 1960 et 1970 (depuis le volume dirigé par Bielbuyck 1963), comme en témoigne toute une lignée de volumes collectifs francophones (Le Bris *et al.* 1982, 1991, Crousse *et al.* 1986, Le Roy *et al.* 1996, Mathieu *et al.* 1996, Lavigne Delville 1998, et, un peu plus tard, anglophones (Downs & Reyna 1988, Berry 1989, Shipton & Goheen 1992, Bassett & Crummey 1993). Ce renouveau, qui ne se dément pas (cf. entre autres Juul & Lund 2002, Chauveau, Jacob & Le Meur 2004, Kuba & Lentz 2006, Colin *et al.* 2009, Sikor & Lund 2009, Jacob & Le Meur 2010) est lié à un retour du foncier dans l'agenda des décideurs politiques et des institutions internationales⁷⁵. On reviendra sur les éléments de convergence observables entre préoccupations des décideurs et questionnements des chercheurs.

La politisation du foncier

Le foncier est un objet complexe, cristallisant des enjeux de richesse et de pouvoir, d'histoire et de sens (Shipton & Goheen 1992, Benda-Beckmann &

⁷⁵ On peut mentionner côté francophone le rôle du ministère de la Coopération dans le soutien à l'association des études foncières APREFA sous l'égide de laquelle les premiers volumes mentionnés ci-dessus ont été produits, puis dans la création en 1996 d'un comité foncier, arène à vocation de *think tank* réunissant des représentants de la coopération française (MAE, AFD), des opérateurs travaillant dans le domaine foncier (GRET, IRAM, IIED, FIEF) et des chercheurs (IRD, LAJP). Plusieurs ouvrages (Lavigne Delville 1998, Lavigne Delville, Toulmin & Traoré 2000) sont issus de ce comité dont il faut aussi dire qu'il est, entre autres, né d'une volonté de développement de la coopération franco-britannique dans ce secteur (cf. la rédaction par Philippe Lavigne Delville & Camilla Toulmin des guidelines de l'Union européenne en matière de politique foncière).

Benda-Beckmann 1999, Abramson 2000). Premier aspect, l'agriculture occupe une place toujours centrale dans la formation du produit national brut de nombreux pays du Sud, dans un contexte de pressions foncière et démographique croissantes (Berry 1984 pour l'Afrique). Le lien entre intensification, productivité et droits fonciers (et aussi, en creux, pauvreté et inégalités) constitue ici le cœur du débat, sans pour autant que le sens de la causalité soit élucidé de manière toujours très convaincante (Netting 1993, Deininger 2003). Ensuite, les préoccupations écologiques de conservation des ressources naturelles et de durabilité du développement, qui ont ré-émergé récemment, ont impliqué une prise en compte sérieuse des modalités d'usage et de gestion du sol (Richards 1983). Elles ont engendré une abondante réflexion, malheureusement souvent non dénuée de préconceptions et de stéréotypes divers, quant aux formes collectives d'appropriation et de gestion du sol et des ressources qu'il supporte (McKay & Acheson 1987, Ostrom 1990, Agrawal 2003). Troisième point, l'accès au foncier et son contrôle sont inévitablement affaire de pouvoir. La détermination des lieux de la décision et des modalités de dévolution des pouvoirs et des ressources est au cœur des débats sur la décentralisation politique et administrative, la « bonne gouvernance » et la démocratisation (Mathieu *et al.* 1996). Enfin, l'acuité de conflits internes et régionaux dont les dimensions ethniques sont souvent mises en avant, souvent sans trop de – volonté de – discernement, a amené certains à rechercher leurs origines dans la compétition pour l'accès à certaines ressources rares, entre autres le foncier, mais aussi les ressources minières (Richards 1996, Ballard & Bank 2003).

Les contextes dans lesquels les enjeux fonciers sont construits et contestés portent en outre la marque d'une pluralité de normes et d'instances de régulation (Griffiths 1986, Merry 1988, Moore 2001 : 106-108, Bader & Engelen 2003). Ce pluralisme moral, normatif et institutionnel est à la base de la définition du jeu foncier comme « champ social semi-autonome » (Moore 2000 : 54-81) dont ni les frontières, ni les règles ne sont *a priori* fixées. Il faut plutôt se le représenter comme une arène au sein de laquelle différents acteurs sociaux et instances politico-juridiques (étatiques ou non) sont en compétition pour l'accès à la ressource foncière et pour le contrôle de cet accès (Ribot & Peluso 2003). Cette confrontation se situe à deux niveaux, (1) entre individus et groupes en concurrence autour des droits d'accès et d'usage des ressources, (2) entre instances luttant pour imposer la légitimité de leur contrôle sur ces droits, et donc leur capacité à définir et faire respecter les règles du jeu. Ces deux niveaux interagissent : la définition des règles est un enjeu permanent pour tous les acteurs impliqués et la légitimité des instances de contrôle résulte de manière processuelle et réversible

de l'interaction avec les usagers potentiels ou effectifs (Lund 2002). En même temps, tout n'est pas possible et pensable et les marges de manœuvre des acteurs sont contraintes par une pluralité limitée de principes moraux générateurs de registres de justifications spécifiques et constitutifs de modes de gouvernance historiquement situés. Les conflits sont utilisés comme des portes d'entrée et révélateurs de lignes de tension et d'oppositions sociales, sans sous-estimation ni surestimation de leur importance, plutôt comme « moment spécifique mais non autonomes, inséré dans une chaîne d'événement et de processus sociaux régulant l'accès au foncier » (Le Meur 2002b : 13).

C'est ce canevas interprétatif que j'ai utilisé dans un texte présentant deux études de cas de conflits fonciers au centre du Bénin (Le Meur 2002a). L'approche reste très proche de celle développée dans l'étude des arènes politiques locales présentée plus haut et l'accent est mis sur l'identification des enjeux, des logiques d'acteurs et des groupes stratégiques se cristallisant autour des conflits fonciers.

« The tendency toward a politicisation of land issues is inherent to the situation of political frontier [...]. As the case demonstrates, land tenure is the central issue for the emergence of social relations between first comers and migrants. But this primary opposition does not fully structure local arenas. Social actors belonging to both categories resort to similar repertoires, be they 'traditional', based on the first occupant's claim, or 'modern', associated with market ideology. The Idaca of Dani stated their seniority *vis-à-vis* the Fon and played as objective allies of the Sabe on the basis of clientelistic ties. The position of the *bale*, as first occupant, traditional leader and intermediary between landholders immigrants, was contested by young people of his own community refusing to pay tribute to him. In addition to this farmers who had been growing rice since 1995 in wet lowlands contested his authority. Indeed, the area was ceded by peasants possessing the surrounding fields without letting the *bale* intervene in the transaction. However, the increasing internal tensions in the 1990s also entailed a search for arbitration by the hosting lineage [...]. This strengthened the clientelist bonds between Idaca settlers and Sabè landholders » (Le Meur 2002a : 142).

Les fonctions d'intermédiation et de courtage (voir aussi Perry 1977, Lund 1999), les stratégies de contrôle de l'information et les utilisations de répertoires de justification diversifiés sont aussi analysées.

« Forms of structural ignorance between strategic groups are manipulated by social actors acting as brokers and striving to control information, be they *bale*, *agani*, members of lineage committees or state officials. Legitimizing repertoires are combined in diverse and often implicit ways. In this respect, the rhetoric of Sabè intellectuals, drawing upon ecological concerns apt to be ac-

TRAVAUX

knowledge by development institutions cannot be abstracted from ethnicity and power issues » (Le Meur 2002a : 143).

Au-delà de l'identification des conflits et des groupes stratégiques, l'étude tente de dégager des tendances plus larges du fonctionnement du champ foncier en reprenant la polarité définies par Sally Falk Moore lors qu'elle distingue les « processus de régularisation » (ou « constitutionnels ») et les « processus d'ajustement situationnel ». Les premiers...

... « produce rules and organizations and customs and symbols and rituals and seek to make them durable. (...) every instance and every interaction does not have to be completely renegotiated in a totally open field of possibilities. It means that there is some stability and predictability in people's affairs. [...] The second, the countervailing processes, are those by means of which people arrange their immediate situations (and/or express their feelings and conceptions) by exploiting the indeterminacies in the situation, or by generating such indeterminacies, or by reinterpreting or redefining the rules or relationships. [...] These strategies continuously reinject elements of indeterminacy into social negotiations, making active use of them and making absolute ordering the more impossible. These processes introduce or maintain the element of plasticity in social arrangements » (Moore 2000 : 50).

Les actions des agents de l'Etat sont évaluées à l'aune de ce critère et les cas montrent une tendance de la part de ceux-ci à privilégier l'ajustement situationnel, au point de renoncer au monopole de l'usage de la violence, sans même chercher à mettre en place une jurisprudence selon la logique procédurale dont N. Luhmann (1969) fait un autre élément de légitimation important de l'Etat. Ces mécanismes très corrosifs contribuent au « unmaking of the local state » (Le Meur 1999).

Les processus sociaux que la question foncière génère, révèle ou transforme sont marqués par la diversité des situations, des enjeux et des logiques d'action qui en quelque sorte surdéterminent le jeu foncier. La notion de politisation m'apparaissait intéressante à ce stade de la réflexion. À un premier niveau, elle exprime les possibles instrumentalisations politiques d'un enjeu foncier donné, par exemple sous la forme d'une « récupération » par des partis politiques comme au Niger (Lund 1998). À un second niveau, l'expression renvoie plus largement aux interactions structurelles et aux chevauchements entre champs sociaux, générateurs à la fois d'incertitudes, de recompositions et d'innovations potentielles. Le suffixe « -sation » souligne la nature processuelle, *a priori* ouverte – même si structurellement contrainte – du phénomène observé à l'échelon « micro » d'une situation donnée. À un échelon plus « macro », il peut éventuellement servir à décrire une situation tendancielle d'émergence du foncier comme ques-

tion sensible et enjeu politique. Cette acception large du terme de politisation inclut aussi la manière dont les multiples composantes identitaires et appartenances sociales interviennent dans le jeu, non pas comme contexte ou référent culturel, mais comme élément intrinsèque, à la fois utilisées comme ressource sociale, symbolique et cognitive, et transformées dans le cours du processus (Shipton 1994).

La productivité de l'approche interactionniste et processuelle commune à ces premières études de cas sur le foncier et à la note méthodologique rédigée à la même époque sur le sujet (Le Meur 2002b), est forte. Elle permet l'identification et la compréhension d'enjeux, de pratiques, de représentations que les canevas interprétatifs dominants de la question foncière (marqués par l'économisme et l'évolutionnisme ou alors une tendance culturaliste) n'arrivent pas à voir. Les limites de cette anthropologie politique du foncier résident dans une approche qui ne rentre pas véritablement dans la description empirique des droits fonciers et des principes, des normes et des pratiques qui leur sont intrinsèques. L'objet foncier est à la fois un révélateur et une « boîte noire » dans cette optique. Aller plus loin dans l'anthropologie du foncier supposait un déplacement de focale que l'ethnographie des droits allait me permettre d'opérer.

Ethnographie des droits fonciers

« L'interprétation évolutionniste de la théorie des droits de propriété affirme que, soumises à une pression croissante sur la terre, les sociétés humaines tendent spontanément à évoluer vers une individualisation de plus en plus grande de la tenure foncière. À terme, cette évolution devrait conduire à une demande de plus en plus forte pour des droits formels et complets de propriété privée de la terre tels que nous les connaissons dans les sociétés occidentales » (Platteau 1998 : 124). Ou bien, dans les termes de l'école des droits de propriété, « les droits de propriété se développent afin d'internaliser des externalités lorsque les gains de l'internalisation deviennent supérieurs à ses coûts (Demsetz 1967 : 350).

Ce canevas, sous-tendu par la théorie de l'innovation institutionnelle induite (Ruttan & Hayami 1984), reconnaît le dynamisme potentiel des « systèmes fonciers coutumiers » sous la pression de différents facteurs externes et internes, en opposition aux thèses dualistes faisant de la tenure traditionnelle – en général imaginée sous des formes collectives stéréotypées – un facteur de blocage face aux nécessités de l'intensification de l'agriculture. Dans ses versions les plus abouties, cette approche voit cette

transition, essentiellement induite par des facteurs systémiques (pression démographique et intégration au marché), comme potentiellement conflictuelle, requérant une action régulatrice de l'Etat (Platteau 1996 : 34-36). Dans tous les cas, et même si l'évolutionnisme fondamental de ces approches – dont les origines sont à rechercher au XIX^{ème} siècle du côté de Morgan et Engels – est exprimé sous la forme euphémisée de la « transition foncière », le caractère linéaire d'un modèle mu par des forces globales ne permet pas de rendre compte de la diversité et de la réversibilité des situations foncières. Gardons toutefois ce modèle à l'esprit, car il continue d'informer bien des politiques foncières : la réincarnation en idéologies des théories mortes scientifiquement est un phénomène qu'on ne se lasse pas d'observer.

L'ethnologie moderne est née schématiquement née d'une volonté de se dégager du moule évolutionniste (qu'elle y soit véritablement parvenue est un autre débat ; Stocking 1983, Ferguson 1997). Ce souci a permis de renouveler la réflexion sur la propriété, au moins de lui donner un contenu empirique précis et contextualisé. Pour reprendre la définition classique de Hoebel (1966 : 424), « the essential nature of property is to be found in social relations rather than in any inherent attributes of the thing or object that we call *property*. Property, in other words, is not a thing, but a network of social relations that governs the conduct of people with respect to the use and disposition of things ». Partant du constat de l'enchâssement social et culturel des relations de propriété, on peut suivre Chris Hann lorsqu'il considère « desirable to stretch the definition of property beyond the conventional anthropological formula, which proclaims simply that property relations *are* social relations. The word 'property' is best seen as directing attention to a vast field of cultural as well as social relations, to the symbolic as well as the material contexts within which things are recognized and personal as well as collective identities made » (1998 : 5)⁷⁶. Acteurs, ressources et enjeux fonciers définissent une arène ou un champ social semi-autonome (Moore 2000) conçu de manière dynamique comme espace abstrait de négociation, confrontation, de production de compromis et

⁷⁶ Voir aussi Sara Berry : « ... property is more than a set of rules, a bundle of rights, or an established pattern of relationships between people in respect of things. Viewed in historical perspective, property appears as a multidimensional social process in which people debate and negotiate the constitution of authority, the distribution of wealth, and the relations between them. [...] The process of making and exercising claims on property involves the production of history, as well as the exchange of money or goods, and the exercise of influence in the present » (Berry 2001 : xxx, xvii ; également Benda-Beckmann *et al.* 2003).

d'arrangements. L'enjeu foncier combine dimensions politiques, économiques, écologiques, symboliques et identitaires. Mettant l'accent sur les discontinuités sociales, politiques, normatives et cognitives qui imprègnent la relation foncière, la métaphore de l'interface apparaît ici intéressante, au sens où Norman Long utilise le terme, évoquant des « situations sociales au sein desquelles les relations entre acteurs se nouent autour de la question de la façon de mettre en contact, d'ajuster ou de contester leurs différents univers sociaux et cognitifs » (Long 2000 : 198). On peut montrer, en suivant cette perspective, comment les différents modes d'accès et de contrôle des ressources foncières, les droits fonciers et leur mise en action, sont contraints d'un double point de vue, normatif et moral d'une part, selon des principes de justification et des argumentaires perçus comme légitimes (Boltanski & Thévenot 1991, Widlok 2002), et matériel d'autre part, en interaction avec des systèmes d'activité.

C'est en fait toute la question de l'ethnographie des droits qui est posée (et qu'il s'agit d'explorer empiriquement), renvoyant en particulier à la métaphore ancienne (Maine 1861) du faisceau de droits que Benda-Beckmann *et al.* (2003 : 20-23) nous invitent à reconsidérer. Ils distinguent quatre acceptions complémentaires permettant d'affiner l'analyse des relations de propriété. Au niveau le plus large, la notion de faisceau englobe l'ensemble constitué par les droits et obligations et les détenteurs et tiers (autorités) concernés. A un niveau plus restreint, elle renvoie à une catégorie dominante dans un contexte culturel donné, comme la propriété privée (*ownership*) ou encore la propriété lignagère, conçue comme un faisceau de droits cumulés. Le troisième usage du terme désigne le portefeuille de droits détenus par un individu ou un groupe défini, et la quatrième, symétrique au précédent, l'ensemble des droits agrégés ou cristallisés dans un objet ou un bien.

L'exploration empirique des faisceaux de droits passe par la construction d'une grille de description et d'analyse qui a été peu à peu élaborée dans le cadre de l'unité de recherche « Régulations foncières, politiques publiques, logiques » (Colin 2004 : 13-14 ; voir aussi Colin 2008). Elle distingue (1) les principes de justification qui servent à légitimer les droits et renvoient à des systèmes de valeurs ; ce sont des principes très généraux et non prescriptifs, comme le principe de commune humanité qui fait que chacun a droit à la subsistance, ou le principe de justice intergénérationnelle ; (2) les normes qui sont des prescriptions qui en découlent : la norme d'accueil des migrants découle par exemple du droit de chaque homme à la subsistance ; (3) les droits, actions socialement légitimées et régulées, trouvant leur

source dans les principes et les normes. C'est à ce niveau qu'interviennent les instances de contrôle et de régulation qui assurent (ou essaient d'assurer) l'exécution des droits (cf. le terme anglais difficilement traduisible d'*enforcement*) et les arbitrages nécessaires ; (4) les pratiques, qui correspondent à un accès effectif aux ressources. Distinguer droit et accès permet de montrer qu'il y a souvent des décalages entre les normes et droits et les pratiques concrètes des acteurs, décalages liées à des situations de pluralisme juridique (plusieurs sources normatives) ou encore à la possibilité de s'assurer un accès sans droit (par la force, la corruption, les relations sociales, le capital économique...), entraînant de manière symétrique des situations de droits sans accès. Les niveaux des droits et des pratiques sont ceux où interviennent les autorités politico-légales. De fait, les faisceaux de droits sont inséparables des « faisceaux d'autorités » (Ribot & Peluso 2003, Sikor & Lund 2009) et leur relation est mutuellement constitutive : « The process of recognition of property rights by a politico-legal institution simultaneously constitutes a process of recognition of the legitimacy of this institution » (Lund 2002 : 14).

La description des droits implique celle des autorités qui constituent d'une certaine manière des instances de « visibilisation » des droits fonciers tout en étant les lieux de leur contestation, négociation et donc transformation. On voit les questions de description que cette situation génère, faisant écho à la position des conflits dans l'approche des relations sociales, comme moment privilégié et en même temps particulier d'accès à certaines lignes de clivage. On pense à l'oxymore d'« exceptionnel normal » forgé par E. Grendi, représentant de la micro-histoire, et discuté par Revel (1996 : 31). Le risque est double : (1) figer dans un instantané des droits dont la forme d'existence est faite d'une relative négociabilité ; (2) donner un poids indu aux situations de contestation qui présentent l'intérêt heuristique d'être des moments d'explicitation des arguments qui justifient ces droits. Le premier risque est inhérent à toute entreprise de description (Olivier de Sardan 2003 : 38). Le second implique des précautions méthodologiques de contextualisation historique et synchronique, par rapport à des acteurs et des arènes situés « hors champ » (voir Chauveau 2007 sur ce point). En outre, l'expression même de « description des droits » mérite précision. Parler d'ethnographie des droits correspond de manière littérale à un objectif empirique de production d'un corpus de données par mise en œuvre et croisement de plusieurs méthodes (entretien, de l'observation, usage critique des sources écrites, procédures plus systématiques de recension). Les droits ne sont pas observables en soi et en ce sens, évoquer la « description des droits » revient à se situer au pôle métaphorique de l'idée de descrip-

tion, par opposition à l'acception restreinte du terme comme description d'un objet ou d'une situation directement observable. La description des droits au sens large intègre donc des éléments produits selon diverses méthodes d'enquête dans un « récit » à teneur interprétative variable (cf. Descombes 1998). Les risques de glissement et de confusion entre les deux significations du terme sont réels, comme le souligne J.-P. Olivier de Sardan (2003 : 13-14). L'entreprise de description des droits oscille en fait entre les deux pôles et l'enjeu est bien sûr de contrôler le mouvement. Les moments de description au sens restreint sont constitués par des situations d'interactions liées par exemple à un conflit (négociation aux limites d'une parcelle, session d'un tribunal de conciliation), à un rituel foncier (cérémonie d'identification du *danvodun* ou *glevodun* d'un champ nouvellement défriché par exemple), à une entreprise de recensement (par exemple dans le cadre d'un programme d'enregistrement des droits fonciers : je reviendrai sur cet exemple à la fois éclairant et atypique dans la section suivante). Mais si la description produite émane d'une observation directe, elle ne permet pas pour autant de « voir » les droits fonciers. Les droits ne sont pas observables, ils sont l'expression métaphorique d'une relation entre acteurs à propos d'un objet, relation dotée d'une dimension temporelle spécifique (cf. Benda-Beckmann & Benda-Beckmann 1999). Sont en revanche observables des personnes, des objets de propriétés (champs, arbres), des marqueurs matériels de limites, des artefacts rituels, des argumentaires, des documents produits ou utilisés à l'occasion (voir Latour 2002b : 83 *et sq.*). La description au sens restreint du terme porte sur ces éléments constitutifs des droits. Elle se heurte toutefois à des objets et des interactions dont l'observation directe est difficile voire impossible, comme dans le cas de la corruption analysé par G. Blundo (2003) et dont on peut d'ailleurs déceler la présence dans les relations foncières. Les arènes, domestiques, privées, publiques, rituelles, où se négocient les droits fonciers et les relations à la terre ne sont pas toutes également accessibles. Les droits fonciers constituent un des domaines « qui se prêtent à l'interrogation méthodologique [et] remettent en discussion [...] la posture descriptive anthropologique comme issue principalement d'une 'observation directe des comportements' » (*ibid.* : 110 ; la dernière expression est de B. Lahire).

La mise en œuvre pratique de l'ethnographie du foncier s'est principalement effectuée sur un site dans la zone de frontière interne du centre du pays, sur la commune de Ouessè, où j'avais déjà travaillé pour l'enquête sur « les pouvoirs au village ». Le retour sur un terrain connu comporte bien sûr des éléments réflexifs de *restudy* (Garbett 1967, Van Beek 1991) et de comparatisme longitudinal, de redécouverte d'un site qui a connu des évo-

lutions nettes dans les rapports de pouvoir locaux et les interventions externes, tout en restant, au fond, très dans la ligne du bouillonnement politique et religieux remarqué dans les années 1993-95. Mais entre temps, mes questions ont évolué, tout en conservant un ancrage fort en anthropologie politique. J'ai été guidé par le souci de « rentrer » dans l'objet foncier en ne le considérant plus simplement comme un élément diagnostic d'enjeux politiques. Ce souci ne traduit aucune fétichisation de l'objet, signe d'un repli culturaliste ou autre. Au contraire, la prise au sérieux de la relation foncière impliquait un travail important de contextualisation permettant en particulier d'explorer empiriquement l'idée de S.F. Moore de l'arène foncière comme champ social semi-autonome. La zone étudiée au centre du Bénin constitue une zone d'immigration agraire et la relation entre migrants et autochtones n'est jamais « purement » foncière, si tant est qu'une relation sociale puisse l'être. L'ethnographie des relations entre colons agricoles et « propriétaires terriens », qualifiée de relation de tutorat, a constitué une porte d'entrée très riche en direction d'une analyse en termes de gouvernementalité.

« This case gives us the constitutive elements of the *tutorat* relation (Chauveau 2006), basically a dyadic clientelistic relation between a migrant and a landowner embedded in the local moral economy (Scott 1976). This institution fulfils different functions dealing simultaneously with the government of land and people. First, migrants get access to farmland through it. The allocation of a piece of land occurs mostly after a period of time as a wage labourer for the lodger (*xwetô*), which does not exclude the possibility of working on other farms. One can interpret this phase as an entrance fee for access to land use rights. The migrant could be settled on new lands (*agbove*), although a first settlement on fallow land (*gbexô*) near the village seems to have been frequent. It was not an absolute rule, but much more the result of the tutor's landholding strategy. That is where access to farmland on the migrant's side meets a strategy of land appropriation on the tutor's side. It is an enactment of two principles of peasant moral economy: the migrant is welcome in the name of a universal right to subsistence and appropriation is created through labour (Jacob 2004). The conflictive subject matter is the link between land property and the right to let someone settle on a piece of land, in areas where territorial sovereignty and land property remain uncertain. There was no land rent but a gift or service of labour, experienced as 'spontaneous' by both parts of the interaction. From the *xweto*'s point of view, the good stranger is the one who gives without being asked. There were seemingly no time and space limits, but planting trees was forbidden » (Le Meur 2006a : 882-883).

La relation de tutorat peut être conçue en première approximation comme une relation de type clientéliste : dyadique, volontaire, souvent ex-

primée dans le langage de la parenté, constituée d'échanges de biens et/ou de services entre deux partenaires inégalement dotés en ressource mais qui voient tous deux cette relation comme « nécessaire » (voir par exemple Spittler 1977). Elle n'est pas que ça.

« *Tutorat* is thus about access to natural resources and land appropriation. It is more than that: it is a way of transforming migrants into strangers (*jônôn*) (Shack & Skinner 1979; see Chauveau *et al.* 2004: 8-11), that is to give people who have come to sell their labour force an institutional status within a moral community. This implies a tension between social integration (which is the tutor's duty too) and the maintenance of distance (the good stranger's attitude must be embodied both through a sound understanding of social codes allowing him to find his rightful place). In this sense, *tutorat* is not a mere dyadic tie but a social institution and an element of governmentality involving a third party, namely the moral community within which the migrant is integrated » (Le Meur 2006a : 883).

Le détour par l'ethnographie des droits, qui est une ethnographie des droits et des obligations, des normes, des principes de justification et de leur mise en pratique, renvoie ici à la question de la production d'un ordre social et politique dans une situation de frontière agraire et politique. L'institution du tutorat apparaît comme la forme de problématisation (de « gouvernementalisation ») de la relation aux migrants – transformés en étrangers dotés d'un statut social – et plus largement de la question du gouvernement des hommes et des ressources, même si elle n'est pas la seule instance contribuant à la production de la gouvernance foncière.

Gouvernance foncière, politique publique et ethnographie appliquée

La gouvernance foncière est le produit à la stabilité variable de l'interaction entre acteurs et institutions étatiques et non étatiques autour de l'accès et du contrôle des ressources foncières. Le jeu mutuel des revendications sur les droits et des interventions des autorités est central dans cette coproduction. Il passe entre autres par la mise en œuvre de registres discursifs diversifiés qui constituent autant de sources normatives irriguant le pluralisme juridique et institutionnel constitutif du champ foncier. Les résultats de l'étude de cas que j'ai commencé à discuter dans la section précédente confirment cette tendance au pluralisme des registres et des instances dans le contexte spécifique d'une région de colonisation agricole.

« Competing discourses irrigate the local political life: discourses of locality, of autochthony, of state authority, of religious belonging, of frontier and segmentarity. These discourses function as justifying principles and contribute to

the permanent reshaping of moral communities and public authorities. [P]olitical institutions resort to these discourses according to the context and the stake » (Le Meur 2006a : 891).

La question foncière est sur une frontière agraire inséparable du contrôle des personnes et en particulier des migrants dont on a vu à la fois l'insertion et la mise à distance en tant qu'étrangers à travers la relation et institution du tutorat. Le tutorat, qui originellement implique deux personnes, le migrant et son « propriétaire » ou « logeur », constitue en même temps un registre discursif de problématisation de la relation aux migrants et donc de la définition des appartenances et de la communauté. Ce registre discursif est repris à son compte par la « chefferie traditionnelle » qui tente un retour dans l'arène politique et l'espace public local à la faveur de la transition démocratique béninoise des années 1989/91. Ce retour va prendre des formes variées en fonction des contextes locaux, se situant souvent sur les plans du foncier et du développement local (pour des raisons analysées dans Bako-Arifari & Le Meur 2003). Dans le centre du Bénin, la stratégie de retour des chefs coutumiers passera par la mise en place d'une taxe sur les migrants qui s'exprimera dans le langage hybride de la rente foncière et de la contribution au développement. En même temps, il s'agissait d'acquitter un « droit d'entrée » dans la communauté locale, le paiement de la rente constituant dans la rhétorique de la chefferie un facteur de sécurisation foncière et politique des migrants.

« The first attempts made by customary chiefs of Ouessè *sous-préfecture* in 1995/96 to collect a centralised land rent on migrants failed because of resistance by migrants, and also because this was seen by the *sous-préfet* as a discriminatory taxation of Beninese citizens on the basis of regional and ethnic criteria.⁷⁷ By 1997/1998 however, land rents were collected in Gbanlin by a representative of the *axôsu*, without getting any trouble from the *sous-préfet* or the PGRN. Nonetheless, Ouessè *axôsu* [chief] never managed to obtain a dominant position within a process that remained localised at the village level. Officially, the income should have been invested in public infrastructures, according to the model developed in cotton growing areas (Bako-Arifari 1997, Le Meur 1999, Sommer 2000). In fact, no public service was implemented (the money mainly served to finance chiefs' official trips or invitations). Accusations of corruption and embezzlement were raised, but the target of the critics was rather mismanagement than the very idea of this centralised land rent (actually closer to a pool tax). This is, for instance, the position of a new development association created in December 2001, whose board tried to get control

⁷⁷ The *sous-préfet* was at the same time accused of partiality based on alleged political alliances.

over the rent (with the same objectives), but was in turn criticised for its inability to negotiate boundary conflicts with neighbouring villages [...]. From the chieftaincy point of view, negotiation and compromise among autochthons (namely among chiefs) vis-à-vis 'their' migrants was more important than defining territorial limits. Behind the apparent recovery of the customary chieftaincy, what is at stake is at once a kind of 'parastatal' taxation and a redefinition of local citizenship. The link between taxation and citizenship is paradoxical: migrants, by paying the tax, are actually excluded from the public sphere. Moreover, the set of rules accompanying the process is devoid of the embedding of migrants rights in social ties that has characterised the *tutorat* relationship as a 'mode of producing strangers' » (Le Meur 2006a : 888-889).

On le voit, question foncière et citoyenneté politique ont partie liée. On retrouve ici la proposition de C. Hann évoquée plus haut (1998 : 5) selon laquelle les relations de propriété sont à la fois affaire de reconnaissance de droits et de production d'identités individuelles et collectives. Les interactions sociales et les répertoires normatifs sont constitutifs de la production d'une gouvernance locale qui reconfigure les relations de pouvoir et d'appartenance, les hiérarchies et les identités. Le pluralisme des modèles et des référents est ici encore de mise.

« Governmental procedures that nominate one form of community as relevant to the government's vision of development promptly move villagers and political representatives to reveal the existence of numerous other forms of community. The denial of other forms of community, implicit in the imposition of one form, threatens certain interests and identities. These are then asserted in the ensuing contest to give shape to public order institutions » (Sivaramakrishnan 2000 : 448).

La gouvernance foncière est aussi affaire de territoire ou plus exactement de territorialisation des relations de pouvoir et d'appartenance. Les « procédures gouvernementales » dont parle K. Sivaramakrishnan, ou peut-être plus exactement les « procédures de gouvernementalisation » ne se réduisent pas à l'exercice de la puissance de l'Etat et à ses effets territoriaux. Les sources de gouvernementalisation sont diverses, étatiques et non étatiques, comme nous l'avons vu à maintes reprises jusqu'à présent, exprimant la polycéphalie des arènes politiques locales et leur insertion dans des réseaux de pouvoir plus larges. La chefferie, les propriétaires tuteurs, les associations de ressortissants, les églises, les cultes *vodun*, les élus locaux, les représentants de l'administration territoriale, les services du développement ou des eaux & forêts, les comités de gestion des ressources naturelles mis en place par des projets de développement ont tous leur part dans ce travail. Le cas du Projet de gestion des ressources naturelles

(PGRN), devenu PGTRN (T pour terroir) dont l'un des sites pilotes est précisément mon terrain d'étude du centre du Bénin (la commune de Ouessè) est à cet égard intéressant.

Le contexte historique de ce programme élaboré au cours des années 1990/92 est la transition démocratique des années 1989/91. La mission de cette opération de gestion des ressources naturelles financée par la Banque mondiale, la GTZ, l'AFD et le PNUD est la suivante : (a) « le renforcement institutionnel, y compris la révision, la promulgation et l'application de textes législatifs, l'élaboration des politiques, et le renforcement des capacités de planification et de suivi-évaluation ; et (b) l'identification et la mise en œuvre d'actions pilotes, capables de promouvoir l'utilisation durable des ressources agro-sylvo-pastorales et de contribuer à endiguer la dégradation des ressources naturelles renouvelables » (Banque Mondiale 1992 : 12). Ce programme était donc explicitement destiné à s'inscrire dans une perspective plus longue de planification nationale et de changement législatif. Outre un volet de « renforcement institutionnel d'une portée nationale » (*id.*), il comprenait des activités spécifiques à des sites pilotes, organisées en cinq volets : gestion des forêts naturelles, mise en valeur et aménagement des bassins versants, opérations foncières, recherche-développement, gestion de la faune sauvage. Le choix des cinq sites pilotes répondait officiellement à un souci de représentativité des situations foncières du pays (*ibid.* : 36)⁷⁸. En fait, le choix des sites pilotes pour les opérations foncières suit la logique de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des bassins versants qui surdétermine le projet, et non une problématique foncière qui serait attentive aux enjeux que génère, révèle ou transforme la question de l'accès à la terre et aux ressources naturelles et du contrôle de cet accès. Le projet abrite toutefois une opération dénommée Plan foncier rural (PFR) d'identification de l'ensemble des droits fonciers coutumiers et de leurs ayants droit, sur la base d'une enquête contradictoire *in situ*. Elle vise

⁷⁸ Il est à cet égard surprenant d'observer qu'aucun site cotonnier n'a été retenu, alors que cette culture représente le premier poste d'exportation officielle du pays depuis les années 1975/80 et l'une de ses sources principales de revenus, après l'aide au développement et les activités de transit et de réexportation. Cette lacune sera comblée lors de la préparation de la phase dite de « consolidation » en 1998, suite à une évaluation externe, et le site de Sinendé dans le Borgou constituera le sixième site pilote du programme. Les zones du sud du pays touchées par les projets agro-industriels intégrés de développement du palmier à huile dans les années 1954-76 ont également été exclues, alors que les enjeux fonciers y sont particulièrement complexes et sensibles (cf. *supra*) ; cela vaut aussi pour la vallée de l'Ouémé, objet d'aménagements hydro-agricoles d'envergure dans les années 1960/70 (Mondjannagni 1977).

l'enregistrement et la délimitation spatiale des droits et biens fonciers et doit s'insérer dans une législation en gestation. L'ambition cadastrale de cette intervention va se transformer sous l'influence de son insertion dans l'objectif général de « gestion des terroirs » du programme. Le travail d'enregistrement et de reconnaissance des droits « coutumiers » associé à la constitution de différents comités chargés de gérer le foncier et les ressources naturelles (en particulier forestières) s'apparente à une « villagisation » d'un type nouveau dont le cœur est constitué par la notion de terroir.

« Originating from the field of geography, [the term '*terroir*'] conflates a territory, a localised group of people (a village), and a basically stabilized farming activity, which may contradict social actors' effective (de-localised and network-like) action space (Painter *et al.* 1994). The policy of *gestion des terroirs* can be interpreted as a new form of villagization, although such a policy no longer functions through the creation of villages around a core of social infrastructures as had been the case in Tanzania (Scott 1998: 223 *et sq.*) and elsewhere in colonial and postcolonial Africa in the 1950s-1970s (in Northern Benin under President Maga, 1960-63 for instance; see Moore 2000, for Zimbabwe, von Oppen 1999, 2002, for Zambia and Tanzania). Instead, it begins from the delimitation of a well-defined territory encompassing – producing – a locality that manages 'its' agricultural lands and natural resources. PFR is part and parcel of this process. This fact, mostly implicit, meets difficulties when facing situations in which settlements are not stabilized and land sovereignties are blurred. Agrarian frontiers (e.g., Ouessè in central Benin) do not easily fit into the *terroir* concept (Chauveau *et al.* 2004). Interestingly, the implementing NGO in Ouessè has now given up entering data on these zones, adapting the limits of the *terroir* by excluding areas where identification of land rights is contentious » (Le Meur 2006b : 88-89).

Le thème du développement comme mode de gouvernance est ici illustré par les interactions entre un programme ambitieux mais tiraillé entre le projet pilote de gestion participative des ressources naturelles et le programme de réforme institutionnelle et législative, et les acteurs et institutions impliqués dans la production locale de la gouvernance. Les politiques publiques ne sont donc pas la source ultime mais des éléments de la gouvernance. Elles sont facteur de gouvernementalité au sens où elles orientent les manières de concevoir et de délimiter un domaine social comme question de politique et d'intervention, en un mot, comme « problème ».

L'entreprise spécifique du PFR représente un cas limite d'application d'un savoir social, dans la mesure où l'opération vise dans un même temps à connaître et reconnaître des droits locaux, tels qu'ils sont exprimés par les ayants droit et leurs voisins. Le PFR constitue un dispositif institutionnel

TRAVAUX

enrôlant des acteurs diversifiés (cellule du ministère de l'agriculture, experts, ONG, bailleurs de fonds, enquêteurs, « guides chaîneurs », membres des comités de gestion foncière, ayants droit, voisins) dans un travail complexe de traduction aboutissant à la production de documents (fiches d'enquête, listings d'ayants droit, plans cadastraux) et d'identités (« propriétaires fonciers coutumiers » ; voir aussi l'emploi de catégories ethnici-santes par le projet : « pays mahi ») sur la base d'une trame conceptuelle qui reste le plus souvent à l'état implicite. L'emploi de la notion de terroir a déjà été signalé, il faut lui ajouter les notions de lignage, village, consensus, droit coutumier.

« PFR is a hybrid set of state and non-state instances which contribute to a specific form of land governmentality (Foucault 2001). As a development intervention, PFR is a way of acting upon social reality and a means for organising thought and action in the field of customary land rights. The Rural Land Plan becomes a way of knowing and acknowledging, thus of ordering (in both senses of the word) – of making legible (Scott 1998) – land 'customs'. Making rights legible - through inquiry forms, maps, and certificates - implies making them visible too, since it is a way of 'describing the hidden', as Blundo (2003) suggests in relation to the difficulties of studying corruption. Land rights are similarly 'hidden', since they do not have a fixed or clear-cut shape, particularly in the case of informal 'customary' land rights. Such rights normally take shape through negotiated processes of claim and recognition, but the PFR instead gives them a 'definitive' form. Actually, the whole process of the PFR can be seen in terms of an applied ethnography of rights that is willing to take exhaustive account of the complexity of land rights, but which generates flaws and biases in/through the mode of description and the chain of translation such that diversity is erased and categories are homogenised » (Le Meur 2006b : 91).

On observe une analogie quant aux problèmes de connaissance et de description que rencontre le chercheur en sciences sociales et ceux auxquels sont confrontés l'opérateur de politique publique, lorsqu'il s'agit pour lui, par exemple, d'identifier des droits fonciers et des territoires à des fins – la différence se situe là – de reconnaissance juridique : « The work of surveying was to discover and to order » (Sivaramakrishnan 1999: 80). L'idée de codifier la coutume (ou d'en domestiquer certains éléments) n'est pas nouvelles et le PFR appartient à une tradition constitutive de l'histoire juridique occidentale (Vincent 1990, Assier-Andrieu 2001) et dont les manifestations coloniales ont été étudiées (Shapera 1938, Chanock 1985, 1991, Spear 2003 pour l'Afrique britannique, Sivaramakrishnan 1999 pour l'Inde).

Le PFR comme « ethnographie appliquée de droits fonciers » accomplit une série d'opérations qui sont du même ordre que celles que le chercheur effectue, mais procèdent de choix méthodologiques spécifiques. Le souci de standardisation des modalités de description est particulièrement fort, d'autant plus qu'elles incorporent un canevas interprétatif lui-même homogénéisant, du fait de l'utilisation insuffisamment contrôlée de certains concepts. En outre, les agents du PFR travaillent essentiellement sur la base de « situations sollicitées » (qualifiées en l'occurrence de « participatives ») et non « naturelles » (Olivier de Sardan 2003 : 19) pour produire les descriptions à la base de la documentation finale, et donc du processus de reconnaissance légale qui constitue la fin de ce dispositif de connaissance. On pourrait poser la question du produit obtenu dans les termes proposés par L. Assier-Andrieu : « S'agit-il, quand on 'reconnait' une coutume ou un usage, d'identifier des normes latentes ou d'édicter des normes nouvelles ? L'opération est-elle d'un ethnographe ou d'un législateur ? » (1996 : 51). On peut ramener la question à sa dimension méthodologique (comme dans l'extrait cité ci-dessus), sous l'angle des effets de connaissance ou de méconnaissance que génère l'instantané des droits réalisés par le PFR. Cette question de méthode ethnographique est aussi posée dans le champ du droit. En effet, les constructions juridiques, si elles s'ancrent dans de la connaissance, « se caractérisent par leur extrême abstraction et la mise à distance de l'objet initial » (Hermitte 1998 : 17) ; la « pensée du droit, aussi rigoureusement liée à la pratique qu'elle puisse être, est non seulement une pensée de l'abstraction, mais aussi de la reconstruction » (*ibid.* : 37 ; cf. Geertz 1983 : 167 *et sq.*). Cette prise de distance par rapport aux « faits » tient au caractère irréversible du cheminement du droit qui le différencie fondamentalement de celui de la science : « L'énonciation scientifique donne des billets aller et retour ; le droit un aller simple » (Latour 2002b : 248)⁷⁹. On peut retrouver le monde dans l'énonciation scientifique tandis que l'énonciation juridique tend finalement à n'être faite que de droit. De ce point de vue, la conception « jurale » du PFR l'apparente plutôt à l'école du « réalisme juridique » qui cherche à « reformuler le droit, ses concepts, ses règles, ses méthodes, selon les catégories livrées par l'observation des structures sociales » (Assier-Andrieu 1996 : 39).

Ce chapitre a démarré sous les auspices d'une problématique de la réinterprétation et de l'appropriation sélective des interventions de dévelop-

⁷⁹ « Contrairement à l'information savante, le droit ne construit aucun modèle du monde qui permettrait ensuite, par une série de transformations, de revenir aux états de fait en prévoyant leur nature » (Latour 2002b : 288).

TRAVAUX

pement (Olivier de Sardan 1995b). Celle-ci a évolué vers une analyse des politiques publiques initialement pensée en des termes analogues. La question foncière m'a permis d'intégrer la réflexion sur le savoir et les théories sociales à la base des interventions, grâce à la mobilisation des concepts de traduction et de gouvernementalité. L'étude des actions de développement est ainsi incorporée à une anthropologie de la gouvernance et à une analyse de la gouvernementalité qui intègre politiques publiques et projets de développement dans un même canevas méthodologique et interprétatif (alors que l'on aurait spontanément tendance à les distinguer selon leur temporalité et leur caractère exogène ou endogène). Il apparaît plus productif d'explorer les relations mutuellement constitutives entre les pratiques générées par l'intervention et ses formulations stratégiques et conceptuelles comme politiques publiques, et ce dans les différents lieux de sa production, sans chercher la vérité de l'intervention dans sa seule mise en œuvre et recreation locale. C'est dans ce même mouvement que se jouent les interactions entre formation du sujet et production d'institutions, dont la formation de l'Etat constitue un cas particulier.

ECLAIRAGES

Les termes de gouvernance et de gouvernementalité ont jusqu'à présent été employés dans des acceptions larges, incomplètement stabilisées, sur un mode exploratoire, de manière à laisser la réflexion se développer à partir de matériaux issus de terrains successifs. Cet artifice rédactionnel visait en même temps à retrouver (ou recréer) le cheminement par lequel l'utilité de ces notions m'était progressivement apparue. On s'est successivement intéressé à la caractérisation du développement comme générateur d'un mode de gouvernance spécifique, à l'identification des acteurs, des normes et des institutions contribuant au fonctionnement et à la régulation du champ foncier et donc à la production d'une gouvernance foncière, et enfin aux politiques publiques comme produits hybrides d'interactions entre acteurs et institutions étatiques et non étatiques.

Dans tous les cas, il s'agissait de mettre l'accent sur deux phénomènes importants. D'une part, la nécessité d'un décentrement de l'étude empirique du politique par rapport à la sphère étatique, d'autre part, la prise en compte du caractère relativement instable et négociable des compromis et arrangements institutionnels définissant politiques publiques et modes de gouvernement. Concernant le premier point, parler de gouvernance aide peut-être à échapper à une certaine fascination de l'Etat qui contamine plus ou moins insidieusement les analyses. Remarquons toutefois que nous nous situons ici dans la stricte filiation d'une anthropologie politique dont la raison d'être a d'abord été de permettre une réflexion sur le politique dans des sociétés apparemment privée d'un champ politique autonome (Evans-Pritchard 1940, Fortes & Evans-Pritchard 1940). Quant au second point, il est en phase avec une évolution des sciences sociales vers l'étude des pratiques et des processus (Ortner 1984), tournant dont la théorie de la structuration d'Anthony Giddens (1987)⁸⁰ donne une formulation systématique.

⁸⁰ Le caractère processuel de l'approche de Giddens est explicite dans des formulations soulignant la continuité de la trame de l'action : « I shall define action or agency as the stream of actual or contemplated causal interventions of corporeal beings in the ongoing process of events-in-the-world » (1993 : 81). Il ajoute plus loin : « 'Intention', 'rea-

Partant d'une double critique des courants interactionnistes et structuro-fonctionnalistes, le sociologue britannique place au centre de sa construction la notion de dualité de la structure : « By the duality of structure, I mean that social structure is both constituted by human agency and yet is at the same time the very medium of its constitution » (1993 : 128-9). Les structures sociales émergent des actions d'acteurs sociaux réflexifs et compétents. Ces capacités sont subsumées sous la notion d'*agency* (agencéité)⁸¹. La reconnaissance des capacités réflexives des acteurs sociaux implique que les sciences sociales ne sont pas le seul lieu de production d'interprétations et de théories sociales. « Il existe une réciprocity d'interprétation, une 'double herméneutique', entre les scientifiques des sciences sociales et les sujets qui font partie de leur objet d'étude. [...] Aucune ligne de démarcation claire ne sépare les acteurs 'ordinaires' des spécialistes lorsqu'il s'agit de réflexion sociologique documentée » (1987 : 43). La notion de double herméneutique, qui exprime bien le tournant réflexif des sciences sociales des années 1980, nous sera utile dans les discussions à suivre des applications de l'anthropologie. Il manque toutefois à Giddens une réflexion plus large, anthropologique, posant la question des variations possibles de l'agencéité en fonction de contextes historiques ou culturels spécifiques. Comme le remarque I. Karp dans une revue de trois ouvrages de Giddens incluant une analyse comparative des apports et faiblesses de Bourdieu et Sahlins dans la construction d'une théorie de la pratique : « Giddens is simply uninterested in the characteristics of the noncapitalist

son' and 'motive', I have argued, are all potentially misleading terms, since they already presuppose a conceptual 'cutting into' the continuity of action » (*ibid.* : 164).

⁸¹ « Agency in structuration theory is equated with transformative capacity » (Cohen 1987 : 284). Giddens fait de la notion d'agencéité un quasi-équivalent de celles d'action et de pratique (1993 : 81). Dans un autre texte (1981 : 162-3), il développe les deux termes difficilement traduisibles de *knowledgeability* et *capability* comme constitutifs de l'agencéité. Le second correspond à l'existence d'une marge de manœuvre que Giddens considère comme intrinsèque à toute action humaine – « the possibility of 'doing otherwise' ». Le premier va au-delà des connaissances dont les acteurs disposent de manière consciente pour inclure les compétences incorporées et utilisées dans la pratique. Cette distinction correspond à la paire conceptuelle conscience discursive/conscience pratique : « It is a basic mistake to equate the knowledgeability of human agents with what is known 'consciously', or 'held in mind' in a conscious way. The knowledgeable character of human conduct is displayed above all in the vast variety of tacit modes of awareness and competence that I call 'practical consciousness' as differentiated from 'discursive consciousness' – but which actors employ in the course of daily life » (*ibid.* : 163).

formations and their subjectivity. Hence, it is the anthropological reader's task to relate his theme to our projects » (1986 : 134)⁸².

Dans les lignes qui suivent, nous nous contenterons de mobiliser le cadre théorique de la structuration comme arrière-plan pour réfléchir à l'utilité de la notion de gouvernance comme concept descriptif et exploratoire qui vise à rendre compte de la nature plus ou moins instable et réversible de la construction des régulations et des politiques. L'approche est donc résolument non normative. Est-elle tenable ?

UN USAGE NON NORMATIF DE LA NOTION DE GOUVERNANCE EST-IL POSSIBLE ?

On pourrait penser que le débat sur la normativité de la gouvernance reproduit celui dont le développement est l'objet. Concernant le développement, la solution choisie est de partir du constat qu'il existe des institutions dites de développement, des projets, des personnes, des discours, des idéologies se réclamant de ce terme. La configuration développementiste peut être vue dans un premier temps comme la somme de ces éléments et de leurs interactions. C'est en ce sens que le développement « existe » et constitue un objet d'étude anthropologique (sociologique, historique). Le statut de la gouvernance est *a priori* différent dans la mesure où elle ne constitue pas la base d'un dispositif institutionnel aussi complet. On peut donc imaginer en avoir un usage descriptif, autour de l'idée de régulations émergentes impliquant des acteurs diversifiés, usage distinct de celui, normatif, symbolisé par la rhétorique de la « bonne gouvernance ». La définition proposée par le sociologue britannique Nikolas Rose rend bien compte de l'acception descriptive du mot :

« For sociologists of governance [...], the object of investigation is understood as an emergent pattern or order of a social system, arising out of complex negotiations and exchanges between 'intermediate' social actors, groups, forces, organizations, public and semi-public institutions in which state organi-

⁸² L'appréciation finale de Karp sur Giddens doit être notée : « Perhaps the most important contribution of Giddens to anthropological thinking is that his own project is so firmly situated in the European tradition of social thought. Giddens' work is useful as a path between the ghetto to which anthropological thinkers too often relegate themselves and other traditions in social theory » (1986 : 136).

zations are only one – and not necessarily the most significant – amongst many others seeking to steer or manage these relations » (Rose 1999 : 21)⁸³.

Un petit détour par la généalogie du concept et ses usages en sciences sociales, en particulier chez les politologues, nous montrera que le désenchantement normatif de la gouvernance n'est pas une mince affaire.

Dans l'introduction à un ouvrage collectif récent consacré au concept de gouvernance et à ses applications (Hermet *et al.* 2005), les politologues Guy Hermet et Ali Kazancigil, après avoir souligné l'ancienneté du terme, notent que malgré son caractère non stabilisé et polémique, « la gouvernance existe ». La définition qu'ils en donnent reflète en tout cas fidèlement ce statut conceptuel incertain, « phénomène multiforme » ou « tendance fuyante », « concept en gestation élaboré surtout par les spécialistes de l'analyse des politiques publiques qui ne sont guère plus publiques, rassemblant dans un inventaire qui reste pour le moment de bric et broc des éléments à ne pas confondre avec ceux que l'on affectait à l'action de l'Etat ou que l'on sollicitait à propos de la gouvernabilité » (2005 : 7-8). Ils dressent une liste de huit attributs présents à des degrés variables dans les différentes occurrences du terme. Prise dans ce faisceau de traits caractéristiques, la gouvernance en vient à être définie de manière à la fois normative et substantielle, avec la mise en avant de son caractère horizontal, négocié, tendant à abolir la distinction public/privé selon une logique à la fois libérale (le marché comme modèle de gouvernement) et néo-corporatiste (le modèle du réseau et de la cooptation), problématique tant pour des raisons de participation que de représentation. On retrouve cette préoccupation dans le titre même du chapitre de G. Hermet – « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie ? » – où il revient sur la généalogie du concept selon un parti pris affiché : « Je m'interrogerai sur la notion de gouvernance tout court, sans adjectif, en tant que énième procédure d'un évitement d'une expression politique populaire trop pressante » (2005 : 23).

⁸³ Voir dans la même veine la définition que donnent Woodhouse *et al.* (2000: 22-23) de la gouvernance locale des ressources naturelles, « understood in terms of the following elements: The structures and processes of power and authority, cooperation and conflict that govern decision-making and dispute resolution concerning resource access and use, through the interaction of local government and non-governmental, formal and non-formal, organizations and social institutions. This definition of 'local governance' recognizes the importance of practices of informal institutions, which may parallel or interact with formally defined institutions, including those of the state (...). The exploration of moments of conflict and their outcomes is particularly useful for illuminating how power is exercised and by whom, through both formal and informal institutions and their interconnections ».

ECLAIRAGES

G. Hermet (*ibid.* : 24-34) identifie cinq strates « hétéroclites et non cumulatives » d'utilisation et de signification de la gouvernance. La première, la gouvernance d'entreprise (*corporate governance*) remonte aux années 1930. Un demi-siècle plus tard, dans les années 1980, émerge la gouvernance urbaine, en provenance d'horizons idéologiques contrastés, néolibéraux et « thatcheriens » d'un côté, « progressistes » de l'autre, issus des mouvements sociaux urbains et des idéologies autogestionnaires des années 1960/70. Elle est suivie de près par la « bonne gouvernance » développementaliste (cf. World Bank 1989). C'est dans les années 1990 que surgit le thème de la « gouvernance globale » (mais les institutions de Bretton Woods n'en sont-elles pas déjà des éléments structurants ?). Enfin, dans les années 2000, la gouvernance entre dans le vocabulaire de l'Union européenne, faisant l'objet de la première tentative pour « lui donner la substance d'un concept véritablement construit ». Le transfert historique du monde de l'entreprise à celui des affaires publiques est à noter, dans la mesure où il affecte sans doute encore fortement la trame idéologique informant les usages et les représentations de la gouvernance. Le terme d'*empowerment* a connu ce genre de voyage, on l'oublie trop souvent.

La quatrième acception, la plus incertaine et la plus arbitraire de toutes selon G. Hermet (*ibid.* : 29-30), m'intéresse plus particulièrement ici, d'autant plus que le monde du développement fait un usage immodéré du mot. La notion a été popularisée à la fin des années 1980, en particulier via un rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique subsaharienne (World Bank 1989), et formatée selon un point de vue très normatif et instrumental, la bonne gouvernance comme « *sound development management* » (World Bank 1992 : 1 ; voir Anders 2003, Blundo 2004). La gouvernance est ici définie comme « *the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development* » (World Bank 1992 : 1). La gouvernance apparaît comme une boîte à outil, une série de techniques ou de recettes institutionnelles, incluant un meilleur fonctionnement de l'administration basé sur des principes de transparence et de responsabilité (*accountability*), la clarification du cadre légal, la mise en place de la décentralisation et un appui aux organisations de la société civile vues comme intrinsèquement porteuses de démocratie et de participation. Sous cet angle, la gouvernance est inévitablement bonne gouvernance, et la non-application de cette prescription est signe de corruption au sens premier du terme⁸⁴.

⁸⁴ L'envers de ce point de vue est constitué par les approches post-structuralistes et déconstructionnistes, déjà évoquées (par exemple Escobar 1995), qui veulent dévoiler le

On voit bien à quel point il est difficile d'extraire un concept de gouvernance purifié de sa gangue idéologique. Or c'est sans doute celle-ci qui lui donne sa force actuelle, thérapeutique et sédative pour reprendre les termes de G. Hermet (*ibid.* : 22), son pouvoir de dépolitisation et son apparence de technologie institutionnelle pétrie de bon sens moral⁸⁵. La ressemblance avec le discours du développement est ici patente (cf. Ferguson 1994) à la différence près, importante, qu'il n'existe pas de dispositif institutionnel de la gouvernance équivalent à celui du développement. La posture non normative adoptée en anthropologie du développement – en première approximation : « il y a tout simplement «'développement' là où il y a des 'développeurs' ; là où un des groupes se réclamant de la mise en œuvre du développement organise un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux » (Chauveau 1985 : 164) – est *a priori* moins convaincante concernant l'anthropologie de la gouvernance⁸⁶.

A ce stade de la réflexion, l'alternative est relativement simple et la première option a le mérite de l'évidence. C'est celle choisie par J.-F. Bayart qui se propose de substituer le concept « plus rebutant » de gouvernementalité « à cette 'gouvernance' dont les libéraux nous rebattent les oreilles » (2004 : 11). Henrietta Moore, dans un texte où elle s'interroge sur le futur de l'anthropologie comme discipline suit une voie implicitement analogue : la section consacrée à l'anthropologie de la gouvernance (1996 : 10-14) discute uniquement du concept de gouvernementalité et de ses usages en anthropologie. Je choisirai une seconde option, moins radicale, associant les deux notions, dans la mesure où elles recouvrent des champs sémantiques qui se chevauchent sans se confondre ; elles peuvent donc se compléter utilement. On peut même avancer que seule cette combinaison permet un

caractère oppressif et hégémonique du discours du développement – entre autres sous la forme de la bonne gouvernance –, au risque de tomber dans une sorte de « théorie systémique du complot ».

⁸⁵ Sur la dépolitisation et plus exactement « l'apathie » comme philosophie politique, le petit livre de Moses Finley (1976) reste plus que jamais d'actualité.

⁸⁶ C'est sans doute moins vrai des pays du Nord, de l'Union européenne en particulier, où se met en place un appareil institutionnel se réclamant de la gouvernance (Shore & Wright 1997, Hermet *et al.* 2005). Le cahier thématique de la revue *Autrepart* consacré aux « ONG à l'heure de la 'bonne gouvernance' » (dir. L. Atlani-Duault 2005) montre de son côté que le couple formé par les agences internationales d'aide au développement et les ONG joue un rôle structurant dans la construction de ce qu'on pourrait appeler le dispositif de la gouvernance (voir en particulier la contribution de Dorier-Apprill & Meynet 2005).

usage productif de la notion de gouvernance évitant le brouillage entre ses utilisations normatives et descriptives⁸⁷.

GOVERNEMENTALITE ET ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

Partons de la distinction qu'établit Nikolas Rose entre la sociologie de la gouvernance et l'analytique de la gouvernementalité, les deux domaines partageant le constat d'une déconnexion entre le gouvernement comme activité et les appareils politiques et les instances de l'Etat comme lieu de gouvernement.

« Despite these similarities, the ethos of analytics of governmentality is very different from that of sociology of governance. First, analyses of governmentality are empirical but not realist. [...] They are studies of a particular 'stratum' of knowing and acting. Of the emergence of particular 'regimes of truth' concerning the conduct of conduct, ways of speaking truth, persons authorized to speak truths, ways of enacting truths and the cost of so doing. [...] And their role is diagnostic rather than descriptive: they seek an open and critical relation to strategies for governing, attentive to their presuppositions, their assumptions, their exclusions, their naiveties and their knaveries, their regimes of vision and their spots of blindness » (1999 : 19).

N. Rose utilise la notion de gouvernance dans un sens descriptif, comme la résultante plus ou moins stabilisée ou négociable des interactions et des arrangements entre acteurs et institutions dans la gestion d'affaires publiques et la production de services collectifs. Si l'on reste dans ce registre de la description, on peut trouver un intérêt dans le caractère très ouvert de la notion et en particulier dans le fait qu'elle ne présuppose aucune frontière pré-établie en les sphères publiques et domestiques⁸⁸. En revanche,

⁸⁷ Chausse-trappe que n'évitent pas toujours les textes rassemblés dans le cahiers d'*Autrepart* déjà mentionné (Atlani-Duault 2005), qui fait le choix inverse à celui de J.-F. Bayart en laissant de côté le concept de gouvernementalité. On retrouve ce même choix chez G. Hermet qui règle le compte de la gouvernementalité au détour d'une note de bas de page, en des termes inexacts à force d'être réducteurs (2005 : 26n).

⁸⁸ A comparer avec une vision normative du terme : « La bonne gouvernance commande de gérer les affaires publiques comme si leur traitement ne devait pas différer sensiblement de celui des affaires privées. En simplifiant, elle vise dans l'absolu à abolir la distinction public/privé, pour ne plus réserver à l'Etat, aux groupes d'Etats ou aux organisations qui commencent à en tenir lieu maintenant, que le rôle d'agents régulateurs (plutôt que d'autorités régulatrices, ou au moins de la rôle de *referees*, d'arbitres, en l'exprimant bien entendu en « anglais global ») » (Hermet & Kazancigil 2005 : 9).

comme le note J.-F. Bayart (2004 : 51), « la faiblesse philosophique du concept est justement d'évacuer la dimension et l'enjeu du pouvoir, aussi bien que celle de la subjectivation ». C'est aussi une faiblesse descriptive et heuristique. La notion de gouvernementalité permet d'aller plus loin dans cette direction : « J'appelle 'gouvernementalité' la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi » (Foucault 2001 : 1604). Dans son texte plus cité que lu sur « La gouvernementalité », Il propose une définition qui est en fait inséparable de son travail sur la notion de bio-pouvoir, « à savoir l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique » (2004 : 3).

« Par gouvernementalité, j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » (2001 : 655)⁸⁹.

Contre un usage du terme qui tient essentiellement de l'évocation instrumentale et vise à démontrer le caractère implacable de la machinerie développementaliste, sorte d'avatar de la domination étatique bureaucratique⁹⁰, il faut privilégier un emploi prenant au sérieux la question de la formation et des transformations du sujet. Le mot doit être pris dans sa double définition, objet de domination et agent actif, en relation avec les techniques de gouvernement émanant de foyers divers.

« The analytics of governmentality [...] distinguish[es] between historically variable domains within which questions of government have been posed : the way in which certain aspects of the conduct of persons, individually or collectively, have come to be problematized at specific historical moments, the objects and concerns that appear here, and the forces, events or authorities that have rendered them problematic » (Rose 1999 : 20-21)⁹¹.

⁸⁹ Cette définition fait écho à la distinction que M. Foucault établit entre la « gouvernementalité des politiques qui va nous donner la police [et la] gouvernementalité des économistes qui va, je crois, nous introduire à quelques-unes des lignes fondamentales de la gouvernementalité moderne et contemporaine » (2004 : 356).

⁹⁰ James Ferguson (1994 : 255 *et sq.*) constitue un exemple représentatif de ce travers.

⁹¹ La définition de la gouvernance proposée par Cris Shore et Susan Wright (1997 : 5-6) dans un texte par ailleurs influencé par la perspective foucauldienne est intermédiaire entre l'approche purement descriptive et la prise en compte des hypothèses sous-tendant la notion de la gouvernementalité : « We use 'governance' to refer to the more complex processes by which policies not only impose conditions, as if from 'outside' or

ECLAIRAGES

La caractérisation de la gouvernementalité comme contribuant à structurer à la fois les champs de l'action et de la réflexion aide à comprendre le lien entre les politiques publiques et la pratique de l'intervention de développement, telle que D. Mosse propose de l'analyser en inversant la relation classique entre conception et action. Il articule sa réflexion autour de cinq propositions :

« [1] Policy primarily functions to mobilise and maintain political support, that is to legitimise rather than to orientate practice. [2] Development interventions are not driven by policy but by the exigencies of organisations and the need to maintain relationships. [3] Development projects work to maintain themselves as coherent policy ideas (as systems of representations) as well as operational systems. [4] Projects do not fail ; they are failed by wider networks of support and validation. [5] 'Success' and 'failure' are policy-oriented judgements that obscure project effects » (Mosse 2005 : 14-20).

Si la cinquième proposition renvoie classiquement à l'approche non normative des situations de développement comme interfaces sociales et culturelles, les autres énoncés ouvrent des pistes intéressantes sur le lien entre les situations et interactions sociales décrites et la délimitation, la catégorisation et la construction de domaines sociaux comme problèmes de gouvernement et objets d'intervention – lien que les théoriciens de la gouvernementalité exprimeraient par la relation entre rationalités politiques (incluant les notions de justice et de morale) et technologies de gouvernement (Rose & Miller 1992 : 175).

Dans le même temps, la voie ouverte par la notion de gouvernementalité permet de prendre en compte dans le même canevas les conduites individuelles et la formation du sujet d'une part, les politiques et la formation de l'Etat d'autre part. Henrietta Moore (1996 : 12) formule de manière très synthétique ce déplacement ou décentrement du point de vue :

« It is not the impact of the state on society which is of interest, but the impact of governmentality on ways of living and on social institutions, including the state. Foucault uses the notion of governmentality to indicate a certain mentality, a particular way of thinking about the sorts of problems which can and should be addressed by particular authorities and through particular strategies » (Moore 1996 : 12).

La notion de gouvernementalité est associée dans la pensée de Foucault à un contexte historique très particulier, celui qui a vu l'émergence de la vi-

'above', but influence people's indigenous norms of conduct so that they themselves contribute, not necessarily consciously, to a government's model of social order ».

sion européenne de la modernité. La notion, par les perspectives qu'elle ouvre et son caractère exploratoire, est transposable dans d'autres situations. Le contexte contemporain, composé de flux à intensités et extensions variables d'idées, de normes, de ressources, de personnes – la globalisation pour faire bref⁹² – donne en outre une dimension comparative supplémentaire à l'usage du terme. « Governmentality is a proper object of enquiry, both in its local manifestations and in its comparative scope » (Moore 1996 : 13). C'est ce que démontrent avec force les tentatives récentes d'anthropologues indiens (Sivaramakrishnan 1999, Agrawal 2005) pour construire leur analyse historique des politiques forestières et environnementales autour de cette notion⁹³. Le canevas proposé par Arun Agrawal est intéressant, en ce qu'il intègre l'ensemble des dimensions constitutives de la gouvernementalité dans son schéma d'analyse : l'évolution des relations entre institutions étatiques et communautés locales – ou gouvernementalisation des localités (*governmentalized localities*) –, l'émergence de nouvelles arènes et instances de régulation des questions environnementales (*regulatory communities*), et enfin la manière dont les sujets en viennent à repenser leurs relations à l'environnement, aux normes et aux institutions – *the constitution of environmental subjects*. Il souligne ce qu'il doit à la problématique foucauldienne en forgeant le néologisme « environnementalité » : « The term stands for an approach to studying environmental politics that takes seriously the conceptual building block of power/knowledge, institutions, and subjectivities » (Agrawal 2005 : 8).

Au terme de ce petit détour par le monde de la gouvernance et de la gouvernementalité, la question se pose du gain heuristique de l'emploi de ces termes. Il ne s'agit certes pas de subsumer l'appareil conceptuel et méthodologique déployé dans des recherches sur le politique, le développement ou le foncier sous les deux seules catégories de gouvernance et gouvernementalité. N'oublions pas que lorsque Foucault mit en lumière la place centrale des populations – de la bio-politique – en Europe à partir du XVI^{ème} siècle, il n'en concluait pas pour autant à la disparition des notions de souveraineté et de discipline de la problématique du gouvernement⁹⁴. Il appa-

⁹² Voir Appadurai (1996), Geschiere & Meyer (1999) pour cette approche de la globalisation ; Cooper (2000) pour une critique historique salutaire de la « danse des flux et des fragments » que lui évoquent ces visions, Tsing (2000) pour une stimulante réflexion comparative.

⁹³ Voir aussi Li (2007) pour un usage également très productif de la notion.

⁹⁴ Voir Curtis (1995) pour une critique de N. Rose et P. Miller (1992), en particulier de leur tendance à surévaluer le « versant productif » du pouvoir et les formes intériorisées de « gouvernement à distance » au détriment des formes de la domination et des procé-

ECLAIRAGES

raît plus productif dans une optique comparative de chercher à identifier et à analyser les combinaisons possibles du gouvernement des hommes et des ressources (Jacob 2004, 2007, Chauveau *et al.* 2004)⁹⁵. La notion de gouvernementalité est ici utile en ce qu'elle permet d'explorer dans un même mouvement les formations mutuellement constitutives de l'Etat, du sujet et de la localité.

Second point, l'idée de gouvernance renvoie à la construction instable d'alliances, de compromis, à des arrangements institutionnels qui nécessitent à un moment donné une communauté minimale dans les points de vue et les manières de les exprimer – y compris dans le cadre polysémique de malentendus productifs. L'anthropologie de la gouvernance s'arme de la notion de gouvernementalité pour mieux spécifier les liens entre la production de connaissances et les formes de pouvoir, les modalités de légitimation et la localisation de savoirs spécifiques accédant à ce stade au statut ambivalent, entre vérité et jugement, d'expertise⁹⁶. Ce thème est apparu nettement dans l'ethnographie des droits et l'analyse des politiques foncières proposées dans le chapitre précédent. C'est à cet endroit qu'une approche en termes de gouvernementalité rejoint la sociologie de la traduction lorsqu'elle sort du laboratoire pour s'intéresser à la place du savoir et de la science dans la production du politique comme construction d'un monde commun impliquant des processus et des stratégies actives d'alliance et de formation d'identités (Latour 1999, 2002a, Callon *et al.* 2001).

Dernier point, le thème de la difficile intimité entre production du savoir et relations de pouvoir concerne bien sûr aussi l'anthropologie comme discipline. Une anthropologie de la gouvernance mobilisant les catégories de gouvernementalité et de traduction est nécessairement réflexive, non pas au sens d'une exacerbation narcissique de l'anthropologue comme auteur ou héros déchu, mais dans la mesure où elle doit prendre en compte le savoir anthropologique comme élément de la gouvernance⁹⁷. La question se pose avec d'autant plus d'acuité que l'anthropologie a une longue tradition

dures hégémoniques de « disciplinarisation » (voir Miller & Rose 1995 pour la réponse aux critiques).

⁹⁵ Je reviendrai sur ce point dans le chapitre qui suit, en liaison avec le thème de l'organisation sociale de la mobilité.

⁹⁶ « The knowledges now produced are simultaneously local and global, but they are not universal » (Moore 1996 : 10).

⁹⁷ Pels (1997) pour une généalogie coloniale de la position de l'anthropologue comme acteur de la gouvernementalité.

d'application, plus profondément ancrée dans son existence même que ne semblent le penser les tenants d'une ethnologie imaginée comme pure de toute « compromission » avec le « monde de l'action »⁹⁸.

« Governmentality involves techniques of knowledge and power which touch all individual and collectivities, whether directly or indirectly. Health care, family planning programmes, irrigation schemes and education provision are all part of these disciplinary techniques, and they are all intermeshed with expert knowledges, including those of the social sciences. Many anthropologists all around the globe, whether or not they are working in anthropology departments, are involved in the techniques of government » (Moore 1996 : 13).

Plutôt que de se voiler la face, autant considérer cette situation comme un enjeu professionnel, à la fois théorique et pratique, empirique et éthique. Je reviendrai sur cette délicate question vers la fin du chapitre qui suit.

⁹⁸ Comme le note J. Copans (1996 : 104), « l'ethnologie et l'anthropologie ont toujours été dans le temps de l'histoire mondiale, même si elles ne se sont pas toujours conformées à ce que l'on attendait d'elles. En ce sens, elles connaissent depuis fort longtemps le rôle et le poids des demandes sociales. L'univers administratif des politiques coloniales, des réserves indigènes, puis des politiques de développement ou d'aide sociale et culturelle, constitue le pain quotidien de l'ethnologie depuis un bon siècle. Les questions de l'application et de l'utilité sociale (y compris sous la forme morale d'un projet pour les 'sauvages' et les indigènes désobéissants) font partie de son épistémologie ». Voir aussi Bastide (1971), Ferguson (1997) sur ce thème.

PISTES

Au fil de l'écriture et des chapitres, le caractère de bilan de ce texte a peu à peu cédé la place à un mode rédactionnel plus exploratoire, plus prêt du terrain non encore stabilisé de la recherche en train de se faire, d'hypothèses non encore « durcie » et d'objets en construction. On est passé insensiblement d'une face à l'autre de la production scientifique (Latour 1995). Il n'y a au fond pas de raison de s'en étonner dans la mesure où l'activité de recherche n'existe qu'en se défaisant et en se recomposant continuellement. C'est à ces pistes dont le tracé est encore incertain et le défrichement plus ou moins avancé que je vais consacrer ce chapitre final.

Un mot ici sur la question de l'auteur. Le caractère partiellement cumulatif de l'anthropologie comme science sociale et son inscription dans un univers historique constitué de situations nécessairement contingentes explique les spécificités des modes de validation des énoncés qu'elle produit, à l'instar de l'histoire ou de la sociologie (Passeron 1991). Le fonctionnement de « cercles de compétence spécialisée » en mesure de « définir collectivement leur 'langage commun', les problèmes qu'ils veulent privilégier dans leurs études, les critères à partir desquels ils souhaitent évaluer les travaux soumis aux jugements de leurs pairs » (Noiriel 2005 : 247) ressortit à ces mécanismes de validation scientifique. Je l'ai déjà souligné, mon appartenance active aux réseaux constitués autour de l'APAD puis de l'UR « Régulations foncières, politiques publiques, logiques des acteurs »⁹⁹ a nourri mes activités de recherche et les orientations que je présente ici doivent beaucoup aux actions communes développées au sein de ce « collègue invisible » (Rogers 1983 cité par Olivier de Sardan 1995b : 21). Elles sont diverses et vont bien au-delà de la conversation engagée à l'occasion d'une conférence, pour inclure la construction collective de problématiques, des enquêtes collectives, l'écriture de textes à deux ou trois mains, l'organisation de colloques, l'animation de séminaires et d'ateliers de re-

⁹⁹ Cette unité a fusionné avec une autre UR de l'IRD dans le cadre de l'UR 199 « Gouvernance des ressources et dynamiques socio-environnementales » qui elle-même s'est intégrée à la nouvelle UMR « Gouvernance, risque, environnement, développement » (IRD-Université Paul Valéry de Montpellier) dont je suis membre actuellement.

cherche, le co-encadrement de doctorants. Toutes ces activités sont tout autant les conditions que les ingrédients de la production de connaissances et elles contribuent à la constitution d'une communauté de chercheurs qui est intrinsèque à l'émergence d'un paradigme scientifique au sens de T. Kuhn (1962 ; cf. Noiriel 2005 : 64-65). Le « je » revendiqué dans l'écriture est inévitablement pluriel.

Les pistes esquissées ici ne reprennent pas la tripartition du chapitre précédent. La politique, le développement, le foncier ont affleuré comme préoccupations de recherche à des moments spécifiques de ma trajectoire et l'agencement de ce texte s'est plié à ces inflexions dans un souci de clarté de l'exposition. En même temps, les résultats et les propositions vont plutôt dans le sens d'une remise en cause du caractère exclusif de ces catégories tout en plaidant pour une prise en compte raisonnée de leur autonomie relative. Chacune d'elle peut fonctionner de manière réversible comme objet principal ou comme révélatrice de l'autre. Les pages qui précèdent ont vu la gouvernance endosser progressivement le rôle de fil conducteur possible à l'anthropologie sociale et politique pratiquée. La notion, débarrassée de connotations normatives dont l'alourdissent la rhétorique développementaliste, présente des avantages. S'intéressant aux phénomènes engendrés par les interactions entre acteurs et institutions, elle s'ancre dans l'approche centrée sur les acteurs qui fonde, d'un point de vue méthodologique, le paradigme et réunit la communauté scientifique que j'évoquais plus haut, autour des notions développées par A. Giddens (1981) d'*agency*, de *knowled-geability*, de *capability* qui mettent l'accent sur les compétences réflexives des acteurs sociaux. En même temps, elle ne s'en tient pas aux seules interactions prises dans leur singularité et cherche à analyser les régularités et les ruptures, les formes d'ordre et de désordre qui structurent et transforment les arènes sociales étudiées. L'idée de gouvernance met ainsi l'accent sur les structures émergentes et les modes d'institutionnalisation ; d'un point de vue méthodologique, elle invite à une approche centrée sur les processus (Moore 1987). Le concept est moins performant lorsqu'il s'agit d'explorer les faits sociaux que M. Foucault rassemble sous la vocable de gouvernementalité qui met à la fois l'accent sur les conduites individuelles, leurs interactions et les micro-procédures qui les informent et les infléchissent, comprises comme techniques de gouvernement ou formes de « gouvernementalisation ». L'anthropologie de la gouvernance qui parcourt ce texte s'est enrichie de la force exploratoire du concept de gouvernementalité.

PISTES

Notions transversales, gouvernance et gouvernementalité renvoient entre autres à la question de l'Etat, de sa formation, de son fonctionnement, de son ancrage local et de ses relations avec les processus de subjectivation. Ce sera le sujet de la première section qui ouvrira des pistes en anthropologie politique faisant le lien entre analyse de la gouvernance et ethnographie de l'Etat. L'anthropologie est nécessairement historique et le passé intervient à différents niveaux, comme histoire, comme mémoire, comme ressource mobilisée pour la compréhension d'enjeux contemporains et pour l'action. Ces usages du passé seront explorés dans la seconde section, à travers un thème dont nous avons relancé l'exploration (Chauveau, Jacob & Le Meur 2004), celui qui a trait aux formes de la mobilité vues comme des phénomènes « normaux » dans la production de l'ordre social. Le lien entre mobilité et localité, gouvernement des hommes et contrôle des ressources naturelles est ici central, dans la continuité de l'étude du foncier et de son lien au politique et à l'économique. Enfin, la sociologie de la traduction apparaît comme un paradigme utile tant pour l'analyse des dispositifs du développement ou du droit (en l'occurrence autour de la question foncière) que pour la réflexion sur la production et les applications du savoir. La dernière section de ce chapitre s'engagera brièvement dans cette voie.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE ET ETHNOGRAPHIE DE L'ETAT

L'anthropologie politique centrée sur les enjeux, les arènes, les groupes stratégiques exemplifiée par le programme sur les pouvoirs au village au Bénin s'est enrichie d'une réflexion sur l'intervention de développement, les politiques publiques et la gouvernance. La question de l'Etat est ici nécessairement centrale, même s'il faut se garder de toute « surévaluation du problème de l'Etat » (Foucault 2001 : 655) et éviter le piège des caractérisations généralisantes qui trop souvent relèvent de l'essayisme¹⁰⁰. On doit garder en tête les acquis empiriques résumés dans le chapitre précédent : polycéphalie des arènes locales, pluralisme normatif, combinaison paradoxale entre autonomie relative des enjeux et extraversion (poids des res-

¹⁰⁰ Le livre de Chabal & Daloz (1999) constitue un exemple caricatural de propension à la généralisation hâtive et incontrôlée ; l'ouvrage de J. Scott (1998) quant à lui n'échappe pas à une certaine fascination « réifiante » de l'Etat. Voir entre autres Olivier de Sardan (2001, 2004), Darbon (2001) pour une critique de ces dérives ; cf. aussi Abelès (1990).

sources et acteurs externes), faible capacité de régulation de la part des instances locales et de l'Etat. Repartons ensuite de notre définition générale de la gouvernance comme la somme des régulations émergeant des interactions entre acteurs et institutions dans un secteur de la vie sociale. On peut spécifier cette définition conceptuelle grâce à une définition plus méthodologique de la gouvernance comme « l'ensemble des processus de traitement et de délivrance des biens et services publics, par les appareils d'Etat officiels, certes, mais aussi par d'autres opérateurs, tels que les institutions de développement, les mécènes ou le monde associatif, qui parfois suppléent l'Etat, parfois se substituent à lui, ou parfois le soutiennent par des 'perfusions' sectorielles » (Olivier de Sardan 2004 : 141 ; voir aussi les textes rassemblés dans Raffinot & Roubaud 2001).

Ce projet d'exploration empirique de la gouvernance au quotidien est au cœur d'une publication avec G. Blundo achevée après ma HDR (Blundo & Le Meur 2009). Il s'agit de décrire et d'analyser les formes institutionnelles et politiques utilisées ou forgées par les acteurs et les groupes sociaux – étatiques, privés, associatifs – dans leurs entreprises de production et de délivrance de services publics ou collectifs. Les études de cas rassemblées dans cet ouvrage traitent de la santé, de la justice, de l'accès à l'eau et à la terre, de la gestion des déchets, de la police, de l'aide humanitaire et s'inscrivent dans la continuité d'un programme de recherche analysant la corruption dans une perspective d'ethnographie de l'Etat (cf. Blundo & Olivier de Sardan 2001, Blundo *et al.* 2006). Il s'agit de mettre en lumière les « pratiques organisatrices » (*organizing practices*, Nuijens 2003 : 10-12) qui fondent entre autres ce que Monique Nuijens nomme la culture de l'Etat, « the practices of representation and interpretation which characterise the relation between people and the state bureaucracy and through which the idea of the state is constructed [...] or, in other words [...] 'the cultural inscription of the idea of the state' » (*ibid.* : 17 ; la dernière expression est d'Alonso 1994 ; voir aussi Gupta 1995, Masquelier 2001). Cette définition non-culturaliste de la culture de l'Etat constitue une invitation à explorer les éléments qui la constituent et la transforment¹⁰¹ : situations d'interface entre administrations et usagers, construction historique de cultures bu-

¹⁰¹ Cf. aussi Olivier de Sardan (2001b : 72-73) : « En utilisant ici le terme de 'culture', comme quasi-équivalent à 'normes pratiques', nous avons voulu insister sur l'exploration de ces logiques, c'est-à-dire de représentations, normes et stratégies relativement partagées. On aura compris que c'est là une utilisation totalement non culturaliste (et donc ni traditionaliste, ni déterministe, ni homogénéisante) du concept de 'culture' » (voir aussi plus récemment Olivier de Sardan 2010).

reaucratiques spécifiques et de cultures professionnelles locales, fonctionnement d'instances non étatiques productrices de services collectifs, projets de développement ou associations, intermédiaires et courtiers manœuvrant aux interfaces des projets de développement et des administrations, justice, douanes ou impôts¹⁰².

La question de la formation de l'Etat doit être abordée empiriquement et son traitement va au-delà de la distinction de Berman & Lonsdale (1992: 5) « between *state-building*, as a conscious effort of creating an apparatus of control, and *state-formation*, as an historical process of conflicts, negotiations and compromises between diverse groups whose self-serving actions and trade-offs constitute the 'vulgarisation of power' » (1992 : 5). La formation de l'Etat (la traduction française ne rend pas justice du terme de *state-making*) est ici vue sous l'angle des processus de définition des frontières et de construction des légitimités :

« With the term *statemaking* I refer to the ways in which institutions of government and ideas of governance are negotiated in specific contexts by local actors and agents of central design or bearers of official ideologies. [...] *Statemaking* is fundamentally about defining the forms and legitimations of government and governmentality » (Sivaramakrishnan 2000 : 433).

La formation de l'Etat apparaît comme un processus négocié (Blundo 2001), comme le résultat largement imprévisible et parfois instable d'un ensemble de pratiques organisatrices ou structurantes qui se développent au sein d'arènes multiples dont le caractère public est plus ou moins accusé et contesté. Ces pratiques sont organisatrices non seulement du point de vue du fonctionnement concret des services publics et collectifs, mais aussi en termes de représentations ou d'imagination de l'Etat¹⁰³.

¹⁰² Cf. Gupta (1998), Arce (1993), Nuijens (2003) sur le fonctionnement de l'administration agraire respectivement en Inde au Mexique, Olivier de Sardan (2001b) sur les notions de « culture professionnelle locale » et « culture bureaucratique privatisée », Bierschenk *et al.* (2000), Lewis & Mosse (2006) sur le courtage en développement, Ferguson (1994) et Mosse (2005) pour des ethnographies de projets de développement, Tidjani Alou (2001) sur la justice au Niger, Bako-Arifari (2001) sur les douanes et le fonctionnement du port de Cotonou, Blundo (2001) sur les administrations douanières et fiscales au Sénégal.

¹⁰³ C'est dans ce sens que l'on doit comprendre la proposition de M. Nuijens au sujet du décalage entre la fonction réelle des divers courtiers et intermédiaires identifiés et leur rôle imaginé dans le cas mexicain : « Hence, contrary to traditional approaches to intermediation, I argue that brokers do not necessarily have a role in effectively connecting communities or peasants to the state, or in effectively 'filling the gap', but play a role in the fantasies of state power. By searching for the 'right intermediary' and by present-

Il me semble intéressant de poursuivre dans cette direction en alliant l'exploration empirique du fonctionnement des institutions de régulation de l'accès aux ressources foncières, une ethnographie des administrations et des instances non étatiques impliquées dans le jeu foncier, et une réflexion sur la gouvernementalité comme redéfinition sociale et spatiale des sujets de gouvernement, au double sens de subjectivation et de problématisation du mot. L'étude de la gouvernance foncière (cf. Le Meur & Lund 2003) décrit et analyse les modes d'accès à la terre et aux ressources naturelles associées, et les formes de contrôle de cet accès. La gestion des ressources foncières apparaît comme un lieu privilégié de l'analyse d'une gouvernance à la fois sectorielle, traitant d'un domaine particulier de la société, et exerçant ses effets au-delà, sur la reproduction sociale dans son ensemble. La distribution des droits et les modes d'accès à la terre ont un impact sur la production des richesses et en même temps ils sont constitutifs de la politique des appartenances (Kuba & Lentz 2006, Jacob & Le Meur 2010). Influant sur la construction de la localité et des identités et citoyennetés, ils se situent à la jonction du double processus de production d'une communauté morale et d'ancrage local et de territorialisation de l'Etat¹⁰⁴.

Les instances impliquées dans le jeu foncier sont diverses, étatiques et non étatiques, dotées ou non de compétences spécialisées et l'enjeu de l'accès à la terre et donc du régime de propriété peut être conçu sous l'angle de la double nature commune et privée de ce bien (Jacob 2004 : 34 ; 2005, 2007). L'ethnographie du Plan foncier rural béninois discutée au chapitre III offre un cas de délivrance spécifique et encore inachevée d'un bien à caractère public, à savoir un document officiel (« étatique ») certifiant un droit de propriété sur un espace délimité. On peut avancer à la suite de J.-P. Jacob (2005 : 11) que c'est plus exactement la sécurité foncière qui constitue le bien commun incorporé au titre. L'expérience en était encore à un

ing themselves as the 'right connection', *ejidatarios* as well as brokers are implicated in the construction of the 'idea of the strong state' » (2003 : 15-16).

¹⁰⁴ Cf. von Oppen (1999 : 50), Agrawal (2005) qui distingue dans son étude sur la question environnementale en Inde la construction de « governmentalised communities » produites par l'interaction avec l'Etat, de « regulatory communities » renvoyant au fonctionnement localisé des arènes politiques et la production d'« environmental subjects » issu de la problématisation nouvelle de la relation à l'environnement ; voir aussi Appadurai (1996 : 178 *et sq.*) sur la production de la localité, ainsi que Merry (2001), Ferguson & Gupta (2002) sur les dimensions spatiales et « scalaires » de la gouvernementalité.

stade pilote au moment où ce texte a été rédigé¹⁰⁵. Elle est amenée à se fondre dans un dispositif de changement légal dont l'originalité réside dans l'inscription du PFR et des certificats délivrés dans une loi foncière rurale dont l'avenir est soumis aux aléas électoraux (elle a été votée par le parlement en 2007 après plusieurs navettes entre le gouvernement et la cour constitutionnelle). Le PFR comme intervention de développement et « projet » à financement externe participe de la production d'une politique publique qui s'apparente plus à une mise en forme (de situations et de négociations) qu'à une mise en œuvre (d'un plan conçu au préalable)¹⁰⁶. En outre, l'entreprise de reconnaissance des droits fonciers est inséparable d'un travail de connaissance de ces droits, qui se veut neutre et pourtant les transforme. Le PFR, entre autres du fait de son insertion dans un programme (et une logique) de « gestion des terroirs », contribue aussi à la production de localités insérées dans un dispositif territorial étatique (une forme particulière de villagisation, comme nous l'avons vu). L'ethnographie de ces processus permet d'entrer par une porte spécifique dans la fabrique complexe du droit comme processus et fait social (Geertz 1983, Starr & Collier 1989, Griffiths 1992) et mode de connaissance particulier (Assier-Andrieu 1996, Hermitte 1998). Son lien à l'Etat apparaît moins simple que la rhétorique de « l'Etat de droit » ne le donne à penser. « Pour que le droit ait une force, pour qu'il morde, il faut que le cercle entier de la représentation et de l'obéissance soit incessamment parcouru ; c'est le métier propre des politiques. S'il y a bien une chose que le droit ne sait pas faire, c'est se substituer à la composition progressive de la souveraineté effectuée par la politique » (Latour 2002b : 290).

On peut de cette manière donner un contenu empirique et situé – soucieux d'éviter la généralisation abusive – aux opérations de gouvernementalisation et de construction des sujets de gouvernement. J.-P. Olivier de Sardan propose de « combiner les thèmes de la science politique et les méthodes de la socio-anthropologie » (2004 : 140) dans son projet d'ethnographie des services publics et collectifs. Il s'agit au fond de pour-

¹⁰⁵ En 2006. Pour des évolutions ultérieures, voir Lavigne Delville (2009, 2010), Le Meur (2011a).

¹⁰⁶ J'ai fait partie de l'équipe d'élaboration du schéma d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale au Bénin (voir Lavigne Delville *et al.* 2003), position privilégiée pour observer des phénomènes inattendus et des tournants négociés dans l'action : participation de l'équipe au travail de réécriture de certains articles de la loi, constat de l'absence de déclaration de politique foncière, concurrence de projets de loi dans le domaine foncier émanant de différents ministères sans concertation préalable (et avec à la clef des tensions interministérielles), etc.

suivre ce projet appliqué à d'autres objets et d'autres situations, en l'enrichissant d'une approche empirique de la question du gouvernement – de la gouvernementalité – dont M. Foucault nous avait offert une formulation programmatique¹⁰⁷.

GOUVERNANCE, FRONTIERE POLITIQUE ET ORGANISATION SOCIALE DE MOBILITE

L'accès aux ressources naturelles et leur gestion, le contrôle des populations, la délivrance des services publics, la production et la circulation des richesses sont des phénomènes traversés par des formes diverses de mobilité spatiale. Or cette mobilité a longtemps été interprétée selon une lecture symptômale (voir la revue de littérature de Kearney 1986) et de manière trop unilatérale (de Bruijn *et al.* 2001). Les migrations constituaient l'expression, le symptôme d'une crise, du moins d'un dysfonctionnement de la société émettrice de migrants. On migre pour des raisons économiques, politiques, religieuses... Les études des diasporas tendent quant à elles à indexer le phénomène à un événement traumatique initial (Akyeampong 2000, Kokot 2002). Quant aux *refugees studies*, elle constituent malheureusement un champ de recherche en pleine expansion (cf. Malkki 1995).

L'idée est ici de renverser la perspective, de replacer la mobilité au centre de la scène comme phénomène normal, constitutif de l'ordre social et politique. « Another crucial element of the present approach is how to move away from the interpretation of migration or mobility as a 'rupture' in society, as the result of a social system in disarray. Many forms of mobility are part of life and of making a livelihood. In some societies, *not* being mobile may be the anomaly » (de Bruijn *et al.* 2001 : 2). Cette idée n'est pas complètement neuve et le constat dépasse les limites du continent africain¹⁰⁸. La thèse de la frontière interne proposée par I. Kopytoff comme

¹⁰⁷ J. Gledhill nous rappelle que Michel Foucault « was no ethnographer and made no effort to study human beings in concrete social situations directly » (2000 : 152).

¹⁰⁸ Cf. Kearney (1996) sur les transformations contemporaines des paysanneries du Sud, ainsi que Appadurai (1996) sur les discontinuités entre flux d'idées, de personnes, de techniques, et Tsing (2000) pour une remise en cause de dichotomies stéréotypées entre le global (*global forces*) et le local (*local places*) : « The cultural processes of all 'place' making and all 'force' making are both local and global, that is, both socially and culturally particular and productive of widely spreading interactions » (*ibid.* : 352). Sas-

modèle interprétatif général de l'histoire pré-coloniale africaine constitue à cet égard une source d'inspiration importante. « The African frontier we focus on consists of politically open areas nestling between organized societies but 'internal' to the larger regions in which they are found – what might be called an 'internal' or 'interstitial frontier' » (1987: 9). Cette approche génétique de la frontière est basée sur une séquence à caractère cyclique de fragmentation (production d'entrepreneurs de frontières éjectés de leur société originelle) et d'agrégation (formation d'une suite de parents puis de sujets) (*ibid.* : 16-17). Un point important réside dans la construction d'un « vide institutionnel » nécessaire à la genèse idéologique de la société de frontière : « [T]he frontier also arises out of subjective definitions of reality: societies often define neighboring areas as lacking any legitimate political institutions and as being open to legitimate intrusion and settlement – this even if the areas are in fact occupied by organized polities. In brief, the frontier is above all a political fact, a matter of a political definition of geographical space » (*ibid.*: 11).

Le développement comme frontière globale

On peut reprocher à la thèse de Kopytoff un certain culturalisme et son ambition trop large, continentale, même si elle se limite explicitement à la période précoloniale de l'histoire africaine. Sa force réside toutefois dans l'affirmation de l'articulation entre formes de la mobilité et production de l'ordre social et politique (*polity*). J'ai utilisé ce canevas dans l'article déjà cité (Le Meur 2006a), « Statemaking and the politics of the frontier in central Benin », en essayant d'étendre le domaine de validité historique de l'idée de frontière au-delà de la période pré-coloniale, en relation avec les processus de formation de l'Etat (voir aussi, sur le cas ivoirien, Chappell 1989, Chauveau 2000 ; également l'étude de Breusers 1999 sur les pratiques de mobilité des Mossi). La métaphore de la frontière est aussi productive dans l'analyse du développement...

« en particulier si l'on s'attache aux pratiques discursives constitutives de la logique du développement comme intervention exogène et ensemble d'institutions. On retrouve la logique de conquête d'espaces imaginés comme des 'vides institutionnels' comblés par des institutions exportées en l'état, la tendance à la segmentation et à la reproduction à l'identique par prolifération de projets de développement local et de comités *ad hoc* – on retrouve ici la thèse du conservatisme culturel de la frontière avancée par Kopytoff (1999) –,

kia Sassen (1996) revisite l'histoire européenne en plaçant les phénomènes de mobilité au centre de sa réflexion.

la coexistence, provisoire et souvent méconnue ou niée [...], de récits concurrents, ceux des développeurs et ceux des développés [...], porteurs de visions divergentes des origines, et enfin des entrepreneurs de frontière, incarnés par une multitude de courtiers, ONG et bureaux d'études » (Chauveau, Jacob & Le Meur 2004 : 17).

L'intérêt de l'extension de l'usage de la notion de frontière tient à ce qu'elle permet d'éclairer des mécanismes de reproduction sociale et de conservatisme culturel qui passent souvent inaperçus devant l'évidence apparente du caractère interculturel des situations de développement, ou bien sont subsumés sous une analyse unilatérale du développement comme hégémonie. L'idée de J. Clifford de « travelling culture » est ici intéressante, car elle met l'accent sur « the specific features of situations where forms of mobility (for instance nomadism or intercontinental migrations) are combined with a mobility of social forms and institutions » » (1992 ; cité par de Bruijn *et al.* 2001 : 4). Il faut compléter l'image avec les formes d'action et de gouvernement « à distance » évoquées plus haut.

Les implications méthodologiques de la prise en compte de la nature multilocalisée du dispositif du développement sont quant à elles à la fois connues sur le principe (Gupta & Ferguson 1997, Marcus 1998) et assez peu mises en pratique (voir toutefois Crewe & Harrison 1998, Geslin, 1999). On pourrait avancer que cela tient à des contraintes pratiques de divers ordres. Il faut bien sûr mentionner le coût d'une recherche supposant de nombreux déplacements entre les lieux de mise en œuvre des projets, les administrations nationales, les sièges des agences de développement, ou encore les difficultés dans l'accès à certains lieux de décision politique dans les ministères et les organismes de l'aide au développement. La raison ne réside en tout cas pas nécessairement dans un refus de la critique de la part de ceux-ci, plutôt dans une manière de concevoir la recherche en général et les sciences sociales en particulier sur le mode instrumental de l'applicabilité. « It is this that makes virtually impossible to sustain long-term participant observation in the absence of making a practical contribution [...], being a member of the community and having a certain status » (Mosse 2005 : 12 ; cf. Rottenburg 2002). Il ne s'agit pas seulement de multilocalisation de l'enquête, mais aussi de « multi-positionnalité » de l'observateur. Dans les études du PGRN/PGRTN et du PFR que j'ai menées au Bénin, j'ai travaillé comme chercheur « pur » sur le politique, le développement et le foncier dans la région de Ouessè et comme anthropologue « appliqué » dans le cadre classique d'une évaluation (celle du PFR, entre autres sur le site de Ouessè) et d'un appui méthodologique à ces opérations, aussi sous la forme, moins classique, d'une participation aux modalités de

mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale (Lavigne Delville *et al.* 2003). La double nature du mode de production des données n'a finalement pas posé de problèmes méthodologiques ou éthiques insurmontables en particulier, je crois, parce qu'il n'y a pas eu « double jeu ». D'une part, je travaillais comme anthropologue au Bénin, entre autres sur le foncier, avant d'être appelé comme « expert », précisément en raison de ces activités de recherche¹⁰⁹. D'autre part, la durée de mon implication dans l'appui au projet et la nature collective du travail ont facilité l'instauration d'une relation de confiance et de reconnaissance mutuelle. Les choses ne sont cependant pas allées de soi et le travail d'explicitation des positionnements de chacun n'est jamais complètement achevé ; il est également producteur de données. Les efforts de mise en cohérence du discours sur le PFR menés en particulier par la cellule de coordination du projet et l'AFD et impliquant un travail de persuasion, de simplification, de technicisation et de projection dans un avenir de succès et d'expansion de la procédure, avaient parfois du mal à s'accommoder d'une argumentation issue du terrain, émanant de certains des agents des ONG chargées de la mise en œuvre locale du PFR et des experts chercheurs (dont je faisais partie), qui visait à éclairer et à analyser, dans une optique pourtant bienveillante et positive, les modalités concrètes du PFR comme interventions. Or ces modalités étaient souvent plus hétérogènes et complexes que ne le prévoyait le manuel de procédures. La mise en œuvre des opérations était émaillée de difficultés, de dysfonctionnements, mais aussi de réflexions et de réactions innovantes.

Ce travail a été continué et approfondi, prenant en compte l'inscription des opérations dans le processus de changement légal national déjà évoqué et la politique des agences internationales¹¹⁰. Il s'agissait toujours de tester l'hypothèse du développement comme élément moteur dans la recomposition des appartenances et des modes d'accès et de contrôle des ressources naturelles dans un contexte de « frontière interne globale » (Chauveau *et al.* 2004 : 20)¹¹¹.

¹⁰⁹ Contrairement à D. Mosse (2005) qui a travaillé dans l'intervention de développement avant d'en livrer une ethnographie. Il décrit bien dans la préface les conflits et les malentendus engendrés par ce double positionnement.

¹¹⁰ Le PGTRN, ex-PGRN, s'est transformé en 2003 en ProCGRN (Programme de conservation et de gestion des ressources naturelles), toujours financé par l'AFD et la GTZ, mais avec un repli de la partie allemande sur la zone ancienne d'intervention au Bénin que constitue le département de l'Atacora (voir Edja & Le Meur 2009, Lavigne-Delville 2010, Le Meur 2011a).

¹¹¹ Voir sur ce thème Abramson & Theodossopoulos (2000), Geschiere (2004), Agrawal (2005).

Appropriation des ressources, politique des appartenances et usages du passé

Une exploration moins métaphorique de la thèse de la frontière, et plus largement de l'étude des formes de mobilité dans la constitution de la société, implique d'étendre l'hypothèse de M. Foucault sur le bio-pouvoir et la gouvernementalité au-delà des sociétés nées en Europe au XVIII^{ème} siècle, comme le propose J.-P. Jacob : « [...] nous admettons que toutes les sociétés se sont posées les mêmes questions, celle du rapport qu'il convenait d'établir entre l'individu et le collectif et ont trouvé des réponses comparables, puisqu'elles ont toutes fait du corps biologique, de son souci et de sa préservation, la raison et le moyen du pouvoir » (Jacob 2005 : 18). La gouvernementalisation comme mouvement d'émergence de « la population comme une donnée, comme un champ d'intervention, comme la fin des techniques de gouvernement » (Foucault 2001 : 655)¹¹² est une caractéristique inhérente à toute société et l'on peut même avancer que la question du contrôle des hommes était particulièrement centrale dans les problématiques de gouvernement des sociétés africaines pré-coloniales. La question de l'intégration d'individus extérieurs à une communauté, de migrants transformés par différentes procédures en étrangers pris dans un jeu d'attentes réciproques, de droits et d'obligations est ici centrale. J'ai commencé à explorer autour de la thématique du tutorat comme relation sociale de type clientéliste et comme institution « productrice » d'étrangers dotés d'un statut spécifique. En d'autres termes, la relation d'apparence dyadique d'un étranger (*jonon*) à son patron/propriétaire (*xweto*)¹¹³ renvoie toujours à un tiers que l'on peut nommer la « communauté ».

La réflexion sur le tutorat comme forme de problématisation du gouvernement des hommes s'est accompagnée d'un approfondissement de la recherche sur l'ensemble des médiations sociales d'accès à la terre et aux ressources naturelles. Celles-ci sont entre autres rituelles et l'on pourrait avancer que même dans une situation de défrichement d'une terre neuve, la relation d'appropriation ainsi créée ne peut se réduire à la relation d'un individu ou d'un groupe à un objet (le sol). Elle passe par une relation à un tiers, dans le centre du Bénin, un *vodun*. La polarité entre les *vodun* plus in-

¹¹² Le bio-pouvoir est défini comme « l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie politique, d'une stratégie générale de pouvoir » (Foucault 2004 : 3).

¹¹³ Le terme provient du domaine de la parenté mais il inclut une dimension résidentielle, renvoyant au tutorat comme problématique de la co-résidence.

dividuels présents dans l'ouverture d'un nouveau champ (*glevodun* ou *dandvodun*) et les *vodun* plus « communautaires » d'installation d'un groupe (*sakpata* en particulier) est une piste intéressante d'exploration des interactions entre formes de la mobilité et localisation de groupes souvent définis dans l'idiome du lignage. La logique des cultes *vodun* est productrice de lien social et de territoires, de localité et de relations régionales, sans pour autant induire l'institution de la « chefferie de terre » (cf. Izard 1985, Lentz 1997, Jacob 2001 : 137 *et sq.*).

L'intégration des étrangers et les médiations rituelles de contrôle des ressources sont des phénomènes liés (cf. Jacob 2004 : 38-40, Spierenburg 2004 pour une étude de cas en Afrique Australe) qui ressortissent à la problématique du gouvernement des hommes et de la nature. Ces mécanismes que l'ethnographie des droits aide à mettre en lumière sont générateurs de frontières (sociales et spatiales) et de liens, ils sont constitutifs de formes d'appartenance, de la définition de communautés, et donc de la production d'un ordre politique (voir Le Meur à paraître). C'est aussi le cas de la parenté et de l'ethnicité. On sait la difficulté qu'il y a à délimiter un domaine spécifique de la vie sociale qui serait le domaine de l'ethnicité, domaine que l'on pourrait extraire de sa gangue sociale et historique à des fins de comparaison. « The form and the content of ethnicity are often bound together in such interrelated ways that you may be dealing with altogether different phenomena when you compare one ethnicity with another » (Lindgren 2004 : 177 ; voir aussi Fardon 1987, Lonsdale 1996). On sait aussi que quel soit son caractère construit, historique, changeant, manipulable, parfois inventé, le fait ethnique est un fait social « réel ». Les études de la parenté rencontrent le même type de difficulté, entre déconstruction et résilience (cf. Holy 1996, Schweitzer 2000). On se souvient de la thèse d'E. Leach (1968 : 305) : « [K]inship systems have no 'reality' at all except in relation to land and property ». Les relations foncières constituent un lieu de cristallisation et de production de relations composées dans des proportions variables d'éléments ethniques, liés à l'autochtonie et l'antériorité, de médiations religieuses et rituelles, de parenté, sans que les frontières entre ces composantes soient toujours nettes, encore moins identifiables *a priori*. L'ethnographie des droits fonciers, nécessairement étendue à la mise au jour des principes et des normes qui les fondent ou les rationalisent *a posteriori*, explore empiriquement ces catégories. Elle identifie les « endroits » ou les « niveaux » d'apparition de ruptures, de discontinuités, met ainsi au jour le jeu des inclusions et des exclusions dans la définition des appartenances et vise à en recueillir les dénominations et les représentations

émiques et à en interpréter les logiques sociales¹¹⁴. La double distinction entre public et privé et politique et domestique est également interrogée, avec une attention portée aux liens entre les relations foncières et sociales intra- et extra-familiales d'une part, et l'analyse de la dimension intergénérationnelle de ces rapports. C'est au fond une œuvre de remise en cause de l'impression d'évidence de ces frontières qui est ici poursuivie, œuvre dont il faut remarquer qu'elle a largement été entamée par l'anthropologie féministe¹¹⁵.

L'organisation sociale de la mobilité est composée d'éléments renvoyant à l'ethnicité, à la parenté, aux médiations rituelles, aux trajectoires réelles et reconstruites des groupes sociaux, à des discours d'autochtonie, d'antériorité, d'investissement en travail matériel et rituel, à des figures d'« entrepreneurs de la frontière » (Kopytoff 1987). Elle constitue un phénomène inscrit dans la durée, dans des configurations sociales et politiques singulières qui doivent être étudiées dans la diachronie, à travers une ethnographie historique conçue comme « a historically situated mode of understanding historically situated contexts, each with its own, perhaps radically different, kinds of subjects and subjectivities, objects and objectivities » (Comaroff & Comaroff 1992 : 9-10). On retrouve, du point de vue de la comparaison, la remarque de J. Peel mentionnée plus haut : ce sont des « histories, or 'societies-in-change' rather than just 'societies' which are compared » (1987 : 109). Plus précisément, l'étude du lien entre trajectoires de mobilité et modes d'appropriation des ressources foncières renvoie à l'histoire dans ses diverses manifestations (Peel 1995, Ricœur 2000) : histoire incorporée dans des institutions d'époques différentes dont on observe souvent une tendance à l'empilement plus qu'à la substitution, histoire inscrite dans des lieux singuliers et objets de culte, histoire conti-

¹¹⁴ Voir le commentaire de Sandra Greene (1996 : 14) : « In their definition of ethnicity, Vail, Samarin, Lonsdale, and Ranger have failed to consider the fact that ethnicity as defined by average Africans was more than an identity based on invented cultural, linguistic, and/or regional groupings. It also included the concept of kinship and the relative settlement time of one's ancestors in a given area ». Voir aussi Peel (1983), Dozon (1985), Apter (1995).

¹¹⁵ « The theoretical distinction between domestic and public (jural) domains tended, however, to exclude a political analysis of 'domestic' relations » (Guyer & Peters 1987 : 198-199) ; également Yanagisako (1979), Murray (1987), McNetting (1993 : chapitre 6), Colin (2004). Voir aussi R. Bates pour une approche institutionnaliste de la parenté, qui revisite l'anthropologie néo-marxiste autour du lien entre capital et parenté. Il conceptualise la parenté comme forme d'organisation de l'investissement et structure de gestion du risque et définit le capital comme « inherently inter-temporal: It is the factor of production that links economic decisions over time » (1990 : 153).

nuée ou remémorée, histoire intériorisée sous forme de mémoire individuelle et collective, histoire exprimée dans des registres variés (mythe, généalogie, récits familiaux et cheminements divers). Les institutions comme convention naturalisée, groupement socialement légitimé et opérateur de codage de l'information (Douglas 1987) jouent ici un rôle central, en retravaillant le passé de manière sélective, en reconfigurant les mémoires et en contribuant de cette manière à la naturalisation de leur propre histoire : « Institutions remember and forget » (*ibid.* : 69). Ce passé enchâssé dans le présent est donc un passé remanié, réinterprété, réaménagé. Pour reprendre les termes de Sara Berry concernant les disputes foncières et territoriales en pays ashanti, les « représentations du passé sont plutôt jouées (*performed*) que simplement reproduites, et ce dans des arènes sociales diverses » (Berry 2001 : xxviii ; voir aussi Hartog & Revel 2001). Ces manipulations parfois contradictoires de référents ne sont toutefois pas illimitées, et il faut voir à la suite d'Arjun Appadurai (1981) le passé comme une « ressource rare », contrainte par un certain nombre de normes et de principes moraux qui organisent culturellement le débat et structurent la gestion du sens (Cohen & Comaroff 1976) quant au(x) passé(s) et à ses (leurs) usages.

TRADUCTION, CONNAISSANCE, APPLICATIONS

Les réflexions qui précèdent, qu'elles touchent à l'appropriation de la nature, à la construction des droits, aux usages du passé, de la coutume et de la tradition, à la mise en œuvre d'un projet de développement, renvoient à des processus de traduction, au sens où l'entendent M. Callon (1986, 1991) et B. Latour (1995)¹¹⁶. Nous évaluerons l'intérêt des outils qu'ils proposent pour l'analyse des situations de développement. Notons d'ores et déjà que l'usage réel, non rhétorique, de cette approche issue de la sociologie des sciences est récent en anthropologie du développement (cf. Long 2000, Rossi 2004, Lewis & Mosse 2006¹¹⁷), alors que la sociologie des politiques publiques s'en inspire depuis bientôt vingt ans (voir Miller & Rose 1990). On verra dans une seconde partie de cette section que les notions de tra-

¹¹⁶ Michel Callon a emprunté le terme de traduction au philosophe Michel Serres dès les années 1970 (Callon & Latour 1981 : 301n).

¹¹⁷ La référence à cette école est absente d'ouvrages de référence des années 1990 (Long & Long 1992, Olivier de Sardan 1995b, Gardner & Lewis 1996). Dans le champ très proche de l'anthropologie des organisations, la sociologie de la traduction est utilisée dans l'ouvrage collectif de Gellner & Hirsch (2001), pas dans celui de Wright (1994).

duction et de réseau socio-technique constituent des passerelles qui peuvent nous aider à repenser la question de l'application et la nature des liens entre anthropologie fondamentale et anthropologie appliquée.

Sociologie de la traduction et anthropologie du développement

La traduction dont il s'agit ici ne se réduit pas à la seule opération permettant de faire passer un énoncé d'une langue dans une autre en limitant au maximum les déperditions sémantiques et expressives. Elle correspond à un processus non seulement technique mais aussi politique de transformation du monde dans lequel nous vivons via des opérations successives de « construction/déconstruction de la nature et de la société » (Callon 1986 : 180), d'extraction d'une portion de réalité qui sera « simplifiée » et « purifiée » et de production d'« inscriptions », de données visualisables et discutables (Latour 1995 : 155 *et sq.* ; Callon et al. 2001 : 73 *et sq.*). C'est la sociologie des sciences qui, la première, a développé cette dimension du terme :

« Les laboratoires [sont] pris dans des réseaux d'échanges et d'interdépendances dont la généalogie de la recherche confinée nous aide à retrouver les traces. [...] Une seule et même opération, celle de la traduction, permet de suivre la constitution et le fonctionnement de ces réseaux. Elle comporte trois temps. Le premier est celui de la réduction du grand monde (macrocosme) au petit monde (microcosme) du laboratoire. Le deuxième temps est celui de la constitution et de la mise au travail d'un collectif de recherche restreint qui, s'appuyant sur une forte concentration d'instruments et de compétences, imagine et explore des objets simplifiés. Le troisième temps est celui du retour, toujours périlleux, vers le grand monde : les connaissances et les machines produites dans l'espace confiné du laboratoire seront-elles en mesure d'y vivre et y survivre ? » (Callon *et al.* 2001 : 73).

Il n'est nul besoin de faire preuve d'une imagination débridée pour penser transposer ce canevas dans le monde du développement. Les déplacements de focale qu'il induit complètent l'approche centrée sur les acteurs, les représentations, les interactions et les processus sociaux proposée ici¹¹⁸ et révèlent certains points aveugles des interventions de développement.

¹¹⁸ La sociologie des sciences développée en particulier par M. Callon, B. Latour, J. Law, est présentée sous le nom d'*actor-network theory*, « a relational and process-oriented sociology that treats agents, organisations, and devices as interactive effects » (Law 2003 : 7). Elle propose d'étendre la notion d'acteur selon une logique de « symétrie » (l'usage d'un même mode de raisonnement pour traiter de la nature et de la société) aux non humains, regroupés avec les humains sous la notion d'« actant » empruntée

Reprenons l'opération d'identification et d'enregistrement des droits fonciers coutumiers au Bénin où nous l'avons laissée tout à l'heure (cf. *supra*). La réflexion s'était focalisée sur l'ambiguïté d'une intervention visant dans un même temps à connaître et à reconnaître des droits fonciers, selon une logique hybride d'ethnographe et de législateur¹¹⁹. On peut aussi interpréter le Plan foncier rural comme dispositif complexe de traduction, comme réseau socio-technique constitué d'acteurs, d'objets techniques, cartes et listes, de représentations, de procédures d'enquêtes, de dispositifs institutionnels. On retrouve les dimensions de problématisation, d'enrôlement, d'intéressement et de mobilisation qui organisent les processus de traduction (Callon 1986 : 180 *et sq.*). La traduction opère dans ce cas le passage d'un ensemble hétérogène de relations sociales et spatiales, d'acteurs, d'autorités et de normes, à la validité localisée, que l'on peut nommer « système foncier coutumier » (Chauveau 1998), à un autre ensemble, moins hétérogène, plus codifié, doté d'une validité à la fois plus large (au-delà du local) et circonscrite (au champ juridique), de « droits coutumiers » dont l'expression légale est un certificat foncier reconnu par la loi et le mode de production le dispositif technique du Plan foncier rural. Cette traduction est inséparable de la constitution d'un savoir spécifique sur le foncier. Nous allons nous pencher ici sur deux éléments constitutifs de l'ensemble de la procédure : la participation et la notion de projet pilote.

La participation joue un rôle central dans la traduction, opérant et étant explicitement invoquée à différents moments et niveaux¹²⁰. « The project's

aux sémioticiens. Acteurs humains et non humains sont reliés dans le cadre de réseaux d'ampleur et de solidité variables, dont les liens sont établis à travers des processus de traduction et d'intermédiation. « La définition des groupes, de leur identité et de ce qu'ils veulent ou poursuivent, est constamment négociée tout au long du processus de traduction. Ce n'est pas un donné intangible, mais une hypothèse (une problématisation) introduite par certains acteurs et qui par la suite se voit plus ou moins infirmée, confirmée ou transformée » (Callon 1986 : 181n). Pour une présentation critique, voir Amblard *et al.* (1996 : 127-185) ; de nombreux textes de ce courant sont accessibles sur le site du département de sociologie de l'Université de Lancaster : www.comp.lancs.ac.uk/sociology/papers.

¹¹⁹ Pour se faire une idée de la richesse sémantique – la « polysémie réglée » – de la notion de reconnaissance, voir Ricœur (2004 : 15 *et sq.*).

¹²⁰ (1) Le PFR doit résulter d'une demande sociale locale, d'un « volontariat » des villageois, (2) les études socio-économiques et les diagnostics fonciers préalables sont effectués selon des approches participatives (RRA/PRA ou MARP), (3) le PFR procède dans sa phase topo-foncière par enquêtes contradictoires *in situ* (au niveau de la parcelle enregistrée), (4) la production des résultats (les droits et détenteurs de droits enregistrés ainsi que leur identification spatiale) est le fruit d'un consensus entre acteurs concernés,

prevailing participatory ideology, variously expressed at different stages of its processes [...] plays a major role in this, since conflates knowledge and decision-making in the form of consensus production, and downplays the political processes at work » (Le Meur 2006b : 91). La participation constitue une ressource discursive permettant de créer des associations entre acteurs impliqués aux différents échelons. D'une part, il légitime le Plan foncier rural en le mettant en cohérence avec le discours participatif qui domine la rhétorique développementiste dans les années 1990. La caractérisation d'ensemble du PFR comme intervention participative est explicitement destinée à le distinguer des procédures cadastrales classiques, en particulier celles liées à des périmètres et des aménagements fonciers qui correspondaient au modèle de développement « descendant » ayant prévalu dans les décennies précédentes. D'autre part, le discours de la participation offre un langage commun aux agents du projet porteur l'opération, aux organisations et aux acteurs locaux qui effectuent le travail d'identification et d'enregistrement des droits fonciers à l'échelon villageois. La participation constitue un « point de passage » obligé dans la « problématisation » de l'opération qui est autant affaire de définition d'un problème – la reconnaissance du domaine foncier coutumier – que d'« entre-définition des acteurs » (Callon 1986 : 181-184). Expression de l'approche neutraliste et positiviste du PFR, la participation fait écran à la fois aux processus politiques qui traversent de part en part le processus et au travail de mise en forme effectué par certaines catégories de pensée (lignage, village, terroir, coutume) dans la mise en œuvre concrète du programme.

L'inscription du PFR comme opération pilote dans un programme de gestion des ressources naturelles joue également un rôle de traduction dans la mesure où l'extension à l'ensemble du territoire national prévue par la future loi foncière rurale ne pourra se réduire à un simple changement d'échelle. Elle impliquera nécessairement des changements qualitatifs : la reconnaissance par la loi en est un, d'importance, l'articulation à la décentralisation (quant à la décision de mise en œuvre d'un PFR villageois) un

élaboré dans un (des) contexte(s) spécifique(s), (5) la phase de « publicité » – qui constitue l'une de ces arènes – doit permettre à chacun d'exprimer ses désaccords avant la validation définitive des enregistrements et levés effectués. Un dernier élément est constitué, sous forme de délégation de mandat, par (6) la constitution de commissions foncières locales conçues comme des « structures participatives » de mise en œuvre et de maintenance du PFR. On pourrait ajouter une septième forme, très classique, de « participation », celle de la participation financière (« contribution ») des populations concernées à l'élaboration du PFR et qui renvoie au point aveugle de la fiscalité foncière rurale (Edja & Le Meur 2009).

autre. Le changement d'échelle implique aussi des constructions d'alliances nouvelles, avec les représentants de l'appareil judiciaire, avec les autorités communales, avec la profession des géomètres et les opérateurs privés chargés de l'exécution des opérations. En même temps, la présentation du PFR comme projet pilote en fait un bien identifiable et « commercialisable » sur le marché du développement. De fait, on observe que le PFR tend à devenir le modèle de référence, le cadre discursif d'expression et de légitimation de nouvelles interventions foncières au Bénin. Or cette vague d'enrôlements touche des bailleurs de fonds (Banque mondiale, Millenium challenge account) qui étaient restés plutôt rétifs à l'idée d'une reconnaissance des droits fonciers coutumiers s'écartant de la procédure standard d'immatriculation foncière et de création des droits de propriété privés et individualisés. On retrouve ici le caractère mutuellement constitutif de la relation entre intervention et politique évoquée plus haut (cf. Mosse 2004) et dont les catégories de projet pilote et de participation constituent des opérateurs clefs.

Une anthropologie appliquée fondamentale ?

On peut analyser une opération de connaissance et de reconnaissance de droits fonciers comme un réseau socio-technique constitué d'acteurs sociaux, d'idées et d'objets, et fonctionnant comme une chaîne complexe de traduction, constitutive d'un savoir, définissant un problème (un domaine social) et s'étendant à travers un travail d'enrôlement et de mobilisation (de construction d'associations). On voit bien la parenté avec la notion de gouvernementalité – « government [as] a problematizing activity » (Rose & Miller 1992 : 181) – dont les outils proposés par la sociologie de la traduction permettent d'explorer empiriquement certains ressorts politiques – la politique comprise ici au sens de la « composition progressive d'un monde commun » (Latour 1999 : 359).

Analyse de la gouvernementalité et sociologie de la traduction placent toutes deux au centre de leurs préoccupations la question du savoir dans une perspective politique, sans pour autant tomber dans l'aporie postmoderne du « tout se vaut ». Ces points de vue peuvent nous aider à repenser le lien entre production du savoir et ses usages – son éventuelle transformation en « expertise » – et donc sur les liens entre science fondamentale et science appliquée. On doit aller au-delà de l'idée naïve selon laquelle le repérage de la frontière entre ces deux champs serait chose facile. On sait que ce n'est pas le cas. Comme nous le rappelle G. Lenclud concernant les sciences de l'homme (1995 : 60-61), une localisation conceptuelle claire de

l'activité d'application est impossible¹²¹. Il propose d'évaluer le caractère plus ou moins fondamental ou appliqué des recherches en sciences sociales en fonction de l'environnement plus ou moins « libre » – fonctionnant selon une logique interne au monde scientifique – ou « orienté » par une demande exogène (privée ou publique) dans lequel elles se déroulent¹²².

Ce déplacement des termes du débat lui permet de lancer le projet d'une « science appliquée fondamentale, prenant par exemple l'application elle-même comme domaine de recherche » (*ibid.* : 63). C'est précisément cette piste qu'explorent Michel Callon et ses collègues lorsqu'ils étudient les forums hybrides dont l'existence se fonde sur la remise en cause de la division du travail politique (la démocratie délégative) et scientifique (la recherche « confinée » ; Callon *et al.* 2001), ou encore Bruno Latour (1999) lorsqu'il réfléchit de manière provocante à une refondation de l'écologie politique. C'est peut-être là que réside la possibilité d'un dialogue fructueux entre anthropologie et développement. Le « modèle contractuel » de relations entre les deux univers n'est pas remis en cause (Boiral 1985 : 59-65, Olivier de Sardan 1995b : 191-194), ceux-ci fonctionnant selon des modes, des rythmes et des registres de justification différents. Il faut plutôt voir ici un approfondissement du programme des fondateurs de la « nouvelle anthropologie du développement » (Olivier de Sardan 2005 : 488). A côté des renouvellements thématiques que représentent les analyses de la gouver-

¹²¹ « Construit dans un réseau qui est celui de la science, ce savoir [le savoir « fondamental »] « passe » dans un autre réseau qui est celui de la politique ou des affaires. Mais tout le problème est évidemment d'évaluer si, non pas tant dans le cours de ce passage que dans celui de la mobilisation de ce savoir au service de l'action, il ne subit pas en pratique une réduction considérable » (Lenclud 1995 : 59). Il ajoute plus loin, selon un point de vue complémentaire : « ... l'activité d'application est difficile à localiser. [...] À l'intérieur des sciences de l'homme, c'est parce que la construction de l'action ne laisse pas discerner le contenu de la connaissance dont elle est, au travers de multiples médiations, un résultat : ni chair, ni poisson » (Lenclud 1995 : 60). On est proche en particulier de la discussion, influencée par Foucault, sur le savoir, les fondements épistémologiques ou les « régimes de vérité » constitutifs de l'action de gouverner (cf. par exemple Rose 1999 : 24-31).

¹²² On peut penser ici à une controverse ancienne sur l'« anthropologie pratique » entre Malinowski (1929, 1930) et le « *practical man* » Mitchell (1930), qui apparaît comme archétypale des débats et malentendus ultérieurs. Voir aussi les réflexions – qui ont plutôt bien vieilli – d'Evans-Pritchard (1946) sur l'anthropologie appliquée, et Hoben (1982), Bennett (1996) pour des mises en perspective nord-américaines de la question.

nance et des espaces publics¹²³, cet approfondissement passe aussi par la problématisation de l'implication de l'anthropologue dans le développement. La question, d'ordre méthodologique et éthique, renvoie à la pratique du terrain et tout particulièrement, aux possibilités d'accès aux informateurs et à l'information. La position de consultant facilite l'accès à des sources et à des arènes souvent difficiles à pénétrer. En même temps, un usage à des fins de recherche des données ainsi produites, usage qui n'aurait pas été négocié dans les termes de références initiaux, pose des problèmes éthiques analogues à ceux de la « recherche masquée »¹²⁴. Ces problèmes ne sont pas forcément insurmontables. Ils doivent être appréciés de manière pragmatique, en fonction du type de données utilisées et des usages qui en seront faits, selon les critères classiques de confidentialité et de non mise en danger (social et/ou physique) des informateurs. Réfléchir entre autres à partir de sa propre expérience sur ce qu'est la culture de l'expertise (Stirrat 2000) ne pose pas les mêmes difficultés que lorsqu'il s'agit d'analyser en les dévoilant des prises de décisions politiques auxquelles on a été amené à participer en tant qu'en anthropologue. En même temps, le fait de se poser ces questions exprime une situation nouvelle où les informateurs et interlocuteurs de l'anthropologue peuvent aussi être ses lecteurs, ce que l'on peut voir, sans démagogie, comme une excellente chose. Ce renouvellement de l'audience peut contribuer à une mise en œuvre élargie, plurielle et négociée, du tournant réflexif dans lequel s'est engagée l'anthropologie depuis une vingtaine d'années. Les différents positionnements de l'anthropologue dans le développement permettent aussi de contribuer empiriquement au débat sur l'insertion du travail ethnographique dans des hiérarchies sociales (Leservoisière 2005).

On peut aussi évaluer l'ethnographie produite dans un contexte d'application selon les mêmes critères que ceux utilisés pour une étude d'anthropologie fondamentale. Le terme d'ethnographie est utilisé dans les

¹²³ Sur la question des espaces publics, voir, entre autres, Murphy (1990), Comaroff & Comaroff (1999), Le Meur (1999), Olivier de Sardan (2005), Dahou (2005), Blundo & Le Meur (2009).

¹²⁴ Les problèmes éthiques naissent de la dissimulation de l'activité de recherche vis-à-vis des informateurs ou bien dans le cas d'un usage *a posteriori* de données produites dans un contexte où le chercheur n'était pas chercheur. Ce cas de figure est très bien analysé par Brenda Mann (1976) lorsqu'elle relate son expérience de barmaid anthropologue. Voir aussi l'avant-propos de David Mosse (2005), évoqué *supra*, dans lequel il expose les réactions très mitigées (toutes ne sont pas négatives) de personnes ayant travaillé avec lui dans un projet de développement dont il offre une analyse fouillée après une douzaine d'années de participation et d'observation.

deux sens d'activité de terrain (de production de données et d'hypothèses) et de mise en forme textuelle de ces activités (cf. Hirsch & Gellner 2001 : 1). Il n'y pas de raison convaincante pour que la position d'observation participante, certes débarrassée de sa dimension mythique et rituelle, ne reste pas un élément clef du dispositif de recherche. Sont en jeu les mêmes critères de durée, d'immersion linguistique, d'imprégnation culturelle, d'attribution changeante de rôles sociaux. La « raison sociale » de la présence de l'anthropologue est en principe inscrite dans les termes de références de l'étude, mais elle n'est pas pour autant perçue de manière égale par tous les interlocuteurs¹²⁵. On retrouve donc les mêmes processus de négociation des rôles sociaux et de légitimation de la présence que dans une situation de recherche « libre » (cf. Nadig 1986 : 11 *et sq.*). C'est ce point que D. Mosse (1998 : 44 *et sq.*) illustre en discutant des bénéfices et des coûts du positionnement – plus ou moins intégré ou extérieur – de l'anthropologue par rapport à un projet de développement¹²⁶. Entre l'observateur critique totalement extérieur et l'*insider* pris dans les rets de l'encliquage, il existe un continuum de positions plus ou moins négociables dans la pratique, qui correspondent très exactement à la tension inhérente au travail ethnographique, entre distance et intégration – entre observation participante et participation observante, pour reprendre les termes de D. Mosse (2001 : 161).

¹²⁵ Pour prendre un exemple personnel, j'ai participé comme anthropologue à une étude récente, commanditée par l'AFD (Agence française de développement) et réalisée en coopération avec deux politologues, J.-F. Bayart et R. Bertrand, portant sur le rôle d'un projet de réhabilitation de polders au Cambodge dans la construction d'une politique sectorielle de l'eau. Mon positionnement, à la fois anthropologue, salarié du GRET – le projet est coordonné par le GRET et financé par l'AFD – mais embauché récemment et peu impliqué dans le projet, a pu me donner une certaine marge de manœuvre tout en étant interprétée différemment par mes interlocuteurs et partenaires (Le Meur *et al.* 2005).

¹²⁶ Dans un texte ultérieur, D. Mosse tend à voir une contradiction entre la position d'*insider* impliquant une acceptation de l'agenda du projet et celle d'*outsider* faisant de celui-ci un objet d'étude. Il ajoute pourtant : « It is probably true to say that most of my insights into organizational processes have come from the former 'insider' role rather than the latter 'outsider' role. In other words, as an anthropologist I have learned about organizations by working within them (as adviser, consultant, or manager) » (2001 : 161). Il me semble qu'il faut voir ces deux situations comme les pôles d'un continuum. En outre, la dimension temporelle des changements de rôle doit être prise en compte. C'est au fond ce que raconte Mosse dans la préface de son dernier ouvrage (2005), sorte de « *coming out* » à partir d'un statut d'*insider*.

En amont même des termes de référence et des objectifs de telle ou telle « mission », on observe une attribution générale (au sens fort d'*ascription*) du rôle de spécialiste de la culture à l'anthropologue qui risque de le confiner dans des questionnements très stéréotypés et réducteurs, comme l'observent H. Donnan & G. McFarlane (1997) dans un texte à l'ironie un peu amère sur la place de l'anthropologie dans les politiques publiques en Irlande du Nord. Le rôle de spécialiste de l'« étranger culturel » (Kohl 1993) revendiqué par l'anthropologie se transforme alors en « cote mal taillée » produisant des attentes qui ne peuvent qu'être déçues ou au contraire un discours formaté par ces attentes¹²⁷.

Deux éléments me paraissent potentiellement discriminants dans l'identification des enjeux spécifiques à une situation de recherche « appliquée » ou « orientée ». Premier point, les termes de références, même s'ils ont été négociés, sont en général centrés sur un thème relativement étroit, d'autant plus s'ils sont orientés vers des fins directement pratiques à l'aune desquelles sera jugée la validité des résultats produits. On peut éventuellement ruser et/ou renégocier en cours de route, mais il n'empêche que cette contrainte, dans la mesure où elle est pressante, limite la possibilité pour l'anthropologue d'« enquêter large » et donc d'identifier et de suivre des pistes émergentes. Le caractère évolutif, ouvert, du terrain ethnographique est alors menacé, et donc, plus largement, le holisme méthodologique qui est à son principe. Second élément, la situation d'intériorité par rapport à l'intervention décrite permet une réactivité différente. Le suivi de processus « en temps réel », sanctionné par un retour rapide et des évolutions dans les comportements, permet d'observer au plus près des pratiques, processus d'apprentissage et capacités réactives des agents de développement et des « groupes cibles ». Si toute recherche est action (Latour 1997), changer la réalité aide en retour à la connaître. Comme l'avance D. Mosse, « action-orientation makes for a better intepretative social science of prac-

¹²⁷ Ce positionnement difficile de l'anthropologie se retrouve dans le monde académique particulier qui est celui des universités agronomiques orientées vers le développement, comme j'ai pu le constater en travaillant à l'Université de Hohenheim et au CNEARC. Les sciences sociales et en particulier l'anthropologie y sont récentes, encore marginales (l'anthropologie est inexistante dans les grandes écoles agronomiques françaises et la sociologie très faiblement représentée). Leur utilité sociale fait l'objet d'un scepticisme récurrent nourri d'une vision réductionniste et instrumentale de leur rôle. Elles sont considérées comme des sciences auxiliaires servant à débrouiller des situations jugées complexes (les cultures exotiques des développés), et non, à l'instar de la zootechnie ou des sciences du sol, comme des disciplines fondamentales à la légitimité ancrée dans leur projet scientifique.

tice » (2001 : 164). Mais il ajoute immédiatement : « However, it should also be pointed out that strongly action-oriented research can also narrow the frame of reference, as indeed can planning-oriented PRA » (*ibid.*). A côté de la tension entre distance et intégration qui prend une forme spécifique dans une recherche orientée, on voit apparaître une tension entre ouverture (holisme méthodologique¹²⁸) et orientation vers des fins pratiques prédéfinissant le cadre de référence de l'analyse.

On voit bien tout l'intérêt de ne pas faire de différence *a priori* entre anthropologie fondamentale et anthropologie appliquée. Une fois encore, mon propos n'est ni naïf¹²⁹, ni relativiste, toutes les recherches ne se valent pas, et le recours à l'anthropologie dans le développement a bien trop souvent une valeur uniquement cosmétique ou esthétique (Stirrat 2000). Ce n'est pas non plus un plaidoyer pour (ou contre) l'anthropologie appliquée. Je suis bien plus concerné par les gains méthodologiques et théoriques spécifiques qu'autorise cette posture inclusive, au-delà de l'enrichissement empirique que peuvent représenter les études effectuées hors du contexte institutionnel académique. Il me semble qu'ils sont de trois ordres. Il y a d'abord le gain empirique généré par l'accès à des sources et des arènes réservées aux acteurs « autorisés ». Ensuite, les approches en termes de suivi de processus permettent une observation et une analyse « en temps réel » des pratiques dans les domaines de l'intervention de développement, du fonctionnement des organisations et de la production des politiques publiques. Troisième point, le rapatriement des études appliquées dans le champ anthropologique général contribue au débat sur la réflexivité, en l'ouvrant vers une dimension plus intersubjective. On le voit avec la question de l'audience mais aussi concernant un possible renouvellement du dialogue dans le domaine des savoirs locaux (Sillitoe 1998, Pottier *et al.* 2003, Bicker *et al.* 2004). Ce rapatriement permet aussi d'enrichir la discussion sur le positionnement de l'anthropologue comme acteur social pluriel. Au-delà du « déboulement statutaire » évoqué dans le chapitre méthodologique, on peut avancer que certains des textes d'anthropologie du déve-

¹²⁸ Il faut distinguer le holisme méthodologique (tout est susceptible de faire sens, les relations signifiantes ne sont pas définies *a priori*), qui constitue en quelque sorte le contexte épistémologique de l'enquête anthropologique, d'un holisme descriptif, variante du positivisme fondée sur la tentation illusoire de tout décrire (cf. Hirsch & Gellner 2001 : 7). Cette distinction correspond à celle, fameuse, énoncée par Clifford Geertz, entre étudier dans un village et étudier un village, et renvoie au problème du contexte (Dilley 1999).

¹²⁹ La naïveté est tout autant celle de ceux qui croient que la localisation de l'activité de recherche (dans ou hors des murs de l'Académie) règle la question de sa qualité...

loppement les plus riches empiriquement et pertinents du point de vue de l'interprétation ont été le fait d'anthropologues « hybrides », ayant vécu ce dédoublement sur une période assez longue pour que l'imprégnation dans la culture développementiste soit réelle, sans pour autant perdre un ancrage académique aidant à la nécessaire distanciation¹³⁰. Dans le même ordre d'idée, l'anthropologue est en même temps inséré dans des hiérarchies spécifiques, celles générées par le dispositif du développement, et il est amené à entrer en concurrence avec d'autres acteurs sociaux, représentants ou courtiers des populations enquêtées¹³¹. On voit enfin émerger les questions éthiques inhérentes à l'activité scientifique en général, et redoublées par l'implication dans l'intervention¹³².

Pour être complète, la démarche poursuivie ne doit pas se contenter de la posture inclusive permettant dans un premier temps de traiter sur une « même pied » épistémologique – de manière symétrique – anthropologie fondamentale et anthropologie appliquée, elle doit ensuite réfléchir aux différences résultant de la plus ou moins grande orientation de la recherche par une instance extérieure. Un usage critique de l'approche en termes de traduction et de réseaux socio-techniques peut contribuer à ce débat conduit selon un même principe de symétrie¹³³. Pour reprendre le commentaire de Marilyn Strathern (1996, 1999 : chapitre 6) à l'endroit de B. Latour, un élément sous-estimé par ce dernier réside dans la manière de clore, de « couper » un réseau, qui influe sur sa nature et renvoie à des catégorisations diverses¹³⁴. Elle met en particulier l'accent sur la propriété comme

¹³⁰ On pense ici à T. Berche, R. Rottenburg, D. Mosse, D. Lewis ou encore R. Apthorpe.

¹³¹ On peut identifier une autre analogie avec la situation coloniale, celle qui a trait à la controverse sur les fondements de la légitimité à parler au nom des colonisés (à présent des développés) qui a pu opposer anthropologues (originaires des pays colonisateurs) et nouvelles élites issues des rangs des colonisés (cf. les travaux d'E. Sibeud).

¹³² On pense ici à la notion de double herméneutique utilisée par A. Giddens, qui va au-delà de la simple rétroaction : « The 'findings of social science do not remain insulated from the 'subject-matter' to which they refer, but consistently re-enter and reshape it » (1993 : 9). Il ajoute plus loin une implication réflexive forte à sa thèse : « Sociologists have a 'scientific', rather than only civic, obligation to present their ideas to a lay audience » (*ibid.* : 10).

¹³³ Il s'agit d'un principe de « symétrie méthodologique ».

¹³⁴ D'autres critiques peuvent être adressées à la sociologie de la traduction, en particulier concernant le statut de l'acteur, en liaison avec le principe de symétrie intégrant humains et non humains dans le même cadre de référence. On a souvent l'impression en lisant les textes issus de ce courant que les acteurs humains ne sont que les vecteurs ou l'expression de relations de forces et que leur agencéité est souvent réduite à la mise en œuvre de comportements stratégiques. D'une certaine manière, les acteurs de la sociolo-

modalité de clôture d'un réseau, « as at once the thing that has become the object of a right, and the right of a person in it, property is, so to speak, a network in manipulable form » (Strathern 1996 : 525). Bruno Latour répond indirectement au commentaire de M. Strathern en proposant, sur la base d'une ethnographie très fine du fonctionnement du Conseil d'Etat (2002b), une réflexion comparée sur les relations du droit et de la science à des faits que chaque régime d'énonciation construit et manipule de manière très différente. La différence entre une ethnographie fondamentale des droits fonciers coutumiers et une ethnographie appliquée réside de ce point de vue dans le type d'extension du réseau producteur d'un savoir foncier et dans la relation que le produit « final » entretient avec la partie de réalité empirique appelée « droits fonciers coutumiers ». Le mode d'extension du réseau, vers le domaine juridique ou la production d'un énoncé scientifique, joue sur la composition du réseau, par exemple dans le choix et les usages d'outils techniques et les mises en formes textuelles. Il détermine aussi la possibilité de revenir à la « réalité initiale », en l'occurrence les droits fonciers coutumiers. La transformation du PFR, dont le statut passe de celui d'opération pilote (sans cadre légal) à celui de chapitre de la loi, déplace inéluctablement la mise en forme opérée sur les droits coutumiers d'un régime proche de l'énonciation scientifique (avec les « billets aller-retour » entre représentations et faits que sont les innovations apportées à la procédure) vers un régime juridique, sans « retour » possible, la production du certificat foncier défaisant le lien avec les droits coutumiers initialement identifiés.

La question de l'application ne peut donc se réduire à celle de la vulgarisation, de la traduction, cette fois au sens strict, d'un savoir produit dans le domaine scientifique en une variante compréhensible et utilisable dans un autre champ social. C'est toute la chaîne de production et d'usage de ce savoir anthropologique qui doit être analysée pour identifier les différences et les évaluer en fonction de critères méthodologiques. Mais ces différences, pour être pleinement comprises, doivent être pensées à l'intérieur d'une ethnographie et d'un canevas épistémologique communs.

gie de la traduction sont un peu les équivalents « structuraux » des personnages « a-psychologiques » du Nouveau Roman.

CONCLUSION

Une trajectoire professionnelle est plus ou moins linéaire, plus ou moins cohérente. La mienne a connu une inflexion majeure et quelques tribulations mineures. La question politique a finalement constitué le fil directeur de mes réflexions et le choix d'abriter cet itinéraire sous le sceau de l'anthropologie de la gouvernance exprime ce constat global tout en révélant des évolutions. Ces évolutions touchent en particulier le terme même de politique. Je n'ai pas abandonné la vision de la politique comme jeu compétitif entre acteurs, autour de règles fonctionnant autant comme ressources que comme contraintes. Elle reste productive d'un point de vue heuristique grâce à son applicabilité très large, au-delà ou en l'absence d'un champ politique autonome. On l'a bien vu avec l'étude des dispositifs du développement. C'est d'ailleurs ce trait qui fonde son intérêt anthropologique. On a toutefois également repéré les limites d'un individualisme méthodologique trop « stratégique » et « transactionnaliste ». D'où la nécessaire insertion des institutions, des normes, des valeurs dans la trame ethnographique. L'objet foncier a joué un rôle pivot dans ce déplacement de perspective. Au-delà des raisons biographiques, cette position clef s'explique par un faisceau de propriétés : la relation entre l'immobilité du foncier et la mobilité des hommes qu'il supporte, sa matérialité et son inscription dans la longue durée, les usages et les représentations qu'il véhicule, la réflexion sur le droit et les normes morales qu'il attise. La politique est transaction, jeu, stratégie, décision, elle est aussi production et reproduction d'un ordre social, gouvernement des hommes et des ressources, construction mutuelle du sujet, de la localité et de l'Etat. Elle est enfin affaire publique, quelles que soient les significations contextuelles des notions de bien public et d'espace public (celles-ci sont des enjeux d'investigation empirique). Ce sont ces tensions constitutives du politique que j'ai voulu exprimer à travers le couple conceptuel gouvernance/gouvernementalité tout comme dans la notion de politique des ressources retenue pour le titre de ce texte. Les ressources dont ils s'agit – formes diverses de rentes, de biens et de capitaux – sont sociales, au sens où même les ressources naturelles doivent être reconstruites pour apparaître comme telles, et les questions de l'accès et du contrôle de ces res-

sources sont affaire d'interprétation et de négociation de leur nature potentiellement duale, privée et publique, individuelle et commune.

La question de la production du savoir a aussi traversé ce parcours et ces réflexions. Je pense tout d'abord au savoir anthropologique, tel que le fait naître une approche ethnographique conçue comme terrain et comme texte. J'ai certainement cédé à la fascination d'une discipline qui me permet de satisfaire et de combiner deux anciens penchants : le plaisir de la rencontre et de la discussion (avec certains vieux au village comme avec mes collègues ou les étudiants) et celui de l'écriture (qui est aussi lecture et conceptualisation). La réflexion sur les méthodes qui occupe une position charnière dans ce texte et dans mon itinéraire fait écho à ces inclinations. Le savoir est aussi un élément clef des analyses du politique, du développement et du foncier que j'ai présentées dans ce texte. Les formes et les contestations des savoirs incorporés aux pratiques, aux normes morales, aux discours de justification, à l'expression de droits fonciers, aux usages du passé, sont constitutives de la gouvernementalité comme activité de problématisation.

Les imbrications entre savoir et pouvoir se manifestent avec une acuité particulière dans le monde du développement – les *battlefields of knowledge* évoqués par Norman Long –, et le fait d'avoir endossé des costumes différents, entre recherche et expertise, m'a permis d'en saisir certains ressorts, sans doute mieux que si je n'avais pas changé de position. J'ai essayé dans les paragraphes qui précèdent d'esquisser une réflexion sur les applications qui intègre l'anthropologie fondamentale et l'anthropologie appliquée (du développement, des organisations, des politiques publiques) dans le même canevas épistémologique. Ce n'est qu'une ébauche¹³⁵, et il me semble que la question mérite une réflexion approfondie touchant aux modalités de production du savoir, aux réseaux socio-techniques et aux mécanismes de traduction qui le constituent. L'élargissement de l'investigation en direction du monde juridique, que j'ai abordé au travers de l'enjeu foncier, peut enrichir le débat. Le droit apparaît comme l'univers du normatif. Et pourtant, le fonctionnement du champ juridique est fait d'un retour permanent sur les savoirs accumulés et les décisions antérieures, il se nourrit – à sa façon, différente de celle de la science – de l'intégration et de la traduction dans le discours de l'objectivité juridique de savoirs et de valeurs exogènes. Il y a là un territoire qui ne peut qu'attirer une anthropolo-

¹³⁵ Ebauche dont les contours se sont précisés ultérieurement (Le Meur 2007, 2011b) – et aussi à la faveur d'un changement de terrain, en direction de la Nouvelle-Calédonie (2009, 2010a, 2010b, 2011b).

CONCLUSION

gie attentive aux formes de production et d'application des savoirs et à leur lien avec la politique et les formes de gouvernementalité¹³⁶.

¹³⁶ Ce n'est bien sûr pas un continent vierge, comme en témoignent les travaux de L. Assier-Andrieu (1996), M. Strathern (1999), B. Latour (2002b) ou J. Starr & M. Goodale (2002).

BIBLIOGRAPHIE

- Abélès, M. 1989. *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*. Paris : Odile Jacob.
- 1990. *Anthropologie de l'Etat*. Paris : Armand Colin.
- Abramson, A. 2000. « Mythical Lands Legal Boundaries : Wondering about Landscape and other Tracts ». In : Abramson, A. & D. Theodossopoulos (eds.) *Land, Law and Environment. Mythical Land, Legal Boundaries*, London, Pluto Press : 1-30.
- Abramson, A. & D. Theodossopoulos (eds.) 2000. *Land, Law and Environment. Mythical Land, Legal Boundaries*. London : Pluto Press.
- Adjinacou, C. 1995. « Vous avez dit Démocratie ? Alors tous les acteurs du village doivent être associés à la prise de décision, élus ou non ». Monographie socio-politique de Gbanlin. In : Bierschenk, T. (dir.) *Les effets socio-politiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin, Résultats de recherche, 2 volumes*, Stuttgart : Université de Hohenheim (multigr.).
- Agar, M. 1980. « Stories, Background Problems and Themes: Problems in the Analysis of Life History Narrative ». *American Ethnologist* : 223-236.
- Agrawal, Arun 2003. « Sustainable Governance of Common-Pool Resources : Context, Methods, and Politics ». *Annual Review of Anthropology* 32 : 243-262.
- 2005. *Environmentality. Technologies of Government and the Making of Subjects*. Durham : Duke University Press.
- Agulhon, M. 1979. *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*. Paris : Seuil.
- Akyeampong, Emmanuel 2000. « Africans in the Diaspora; the Diaspora in Africa ». *African Affairs* 99 : 183-215.
- Albaladejo, C. F. Casabianca (dir.) 1997. *La recherche-action. Ambitions, pratiques, débats. Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement* 30, Versailles : INRA.
- Allen, C. 1989. « Benin ». In : Szajkowski B. (ed.) *Marxist Regimes. Politics, Economy and Society (Bénin, Congo, Burkina Faso)*, London, Pinter Publishers : 1-144.
- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. & Y.-F. Livian 1996. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris : Seuil.
- Amoussou, B. 1967. « Le développement du palmier à huile au Dahomey ». *Revue Oléagineux (IRHO, Paris)* April 1967 : 1-10.
- Anan Ganjanapan 1996. « The Politics of Environment in Northern Thailand: Ethnicity and Highland Development Programmes ». In : Hirsch, P. (ed.) *Seeing Forest for Trees. Environment and Environmentalism in Thailand*, Chiang Mai, Silkworm Books : 202-222.
- 1998. « On the Politics of Ethnicity in Thailand: A Response ». *The Common Property Resource Digest* (International Association for the Study of Common Property) 44 : 9-10.
- Ancey, G. 1975. Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain. Paris : AMIRA (note n°3).
- Anders, G. 2003. An Ethnography of 'Loan Arrangements' between the Bretton Woods Institutions and the Government of Malawi – Good Governance as Technology. Workshop « Order and Disjuncture : The Organisation of Aid and Development, Londres, SOAS, 26-28 septembre 2003.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- Appadurai, Arjun 1981. « The Past is a Scarce Resource ». *Man* (N.S.) 16 : 201-219.
- 1996. *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Apter, A. 1995. « Notes on Orisha Cults in the Ekiti Yoruba Highlands ». *Cahiers d'études africaines* 138-139 (2-3) : 369-401.
- Arce, A. 1993. *Negotiating agricultural development: entanglements of bureaucrats and rural producers in Western Mexico*. Wageningen Studies in Sociology 34, Wageningen : Agricultural University.
- Asiwaju, A. I. 1976. *Western Yorubaland under European Rule, 1889-1945. A Comparative Analysis of French and British Colonialism*. London : Longman.
- Assier-Andrieu, Louis 1996. *Le droit dans les sociétés humaines*. Paris : Nathan.
- 2001. « Penser le temps culturel du droit. Le destin anthropologique du concept de coutume ». *L'Homme* 160 : 67-90.
- Atlani-Duault, L. (dir.) 2005. *Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance »*. Cahier thématique, *Autrepart* 35, Paris : Armand Colin.
- 2005. « Les ONG à l'heure de la 'bonne gouvernance' ». *Autrepart* 35 : 3-17.
- Bader, V. & E. R. Engelen 2003. « Taking pluralism seriously. Arguing for an institutional turn in political philosophy ». *Philosophy and Social Criticism* 29 (4) : 375-406.
- Badoin, R. 1987. « L'analyse économique du système productif en agriculture ». *Cahiers des sciences humaines* (ORSTOM) 23 (3-4) : 357-375.
- Bailey, F.G. 1969. *Stratagems and Spoils. A Social Anthropology of Politics*. Oxford : Blackwell.
- Bako-Arifari, N. 1995. « Démocratie, régionalisme et 'logique du terroir' au Bénin ». *Politique Africaine* 59 : 7-24.
- 1997. Financement sans budget: rétribution des fonctions politiques locales et corruption. Contribution au séminaire de recherche « Sozialanthropologie und Entwicklungssoziologie », Stuttgart, Université de Hohenheim.
- 2001. « La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires ». *Politique Africaine* 83 : 38-58.
- Bako-Arifari, N. & P.-Y. Le Meur 2001a. « Les dynamiques locales face aux interventions de développement ». In : Winter, G. (dir.) *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala : 263-277.
- 2001b. « Une anthropologie sociale des dispositifs du développement ». In : Baré, J.-F. (dir.) *L'évaluation des politiques de développement. Approches pluri-disciplinaires*, Paris, L'Harmattan : 121-173.
- 2003. « La chefferie au Bénin : une résurgence ambiguë ». In : Perrot, C.-H. & F.-X. Fauvelle-Aymar (dir.) *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala : 125-143.
- Balandier, G. 1967. *Anthropologie politique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- 1971. *Sens et puissance*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Ballard, C. & G. Banks 2003. « Resource Wars : The Anthropology of Mining ». *Annual Review of Anthropology* 32 : 287-313.
- Banque Mondiale, 1992. Rapport d'évaluation du Projet de gestion des ressources naturelles. Cotonou.
- Banégas, Richard 2003. *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*. Paris : Karthala.
- Barth, F. 1959. *Political Leadership among Swat Pathans*. London School of Economics, Monographs on Social Anthropology No 19, London & Atlantic Highlands : The Athlone Press.
- 1967. « Economic Spheres in Darfur ». In : Firth R. (ed.) *Themes in Economic Anthropology*, ASA Monographs no.6, London, Tavistock : 149-174.

BIBLIOGRAPHIE

- 1981. *Process and Form in Social Life*. London : Routledge.
- Bassett, T. & D. Crummey (eds.) 1993. *Land in African Agrarian Systems*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- Bastide, R. 1971. *Anthropologie appliquée*. Paris : Payot.
- Bates, R. 1990. « Capital, Kinship, and Conflict: The Structuring Influence of Capital in Kinship Societies ». *Canadian Journal of African Studies* 24 (2) : 151-164.
- Bayart, J.-F. 1985 (1^{ère} éd. 1979). *L'Etat au Cameroun*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- 1989. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- 2004. *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*. Paris : Fayard.
- Bayart, J.-F., Mbembé A. & C. Toulabor 1992. *La politique par le bas en Afrique Noire. Contributions à une problématique de la démocratie*. Paris : Karthala.
- Benda-Beckmann F. von & K. von Benda-Beckmann 1999. « A Functional Analysis of Property Rights, with Special Reference to Indonesia ». In : van Meijl, T. & F. van Benda-Beckmann (eds.) *Property Rights and Economic Development. Land and Natural Resources in Southeast Asia and Oceania*, London & New York, Kegan Paul International : 15-56.
- Benda-Beckmann, F., Benda-Beckmann, K. & M. Wiber 2003. The Properties of Property. Introduction au séminaire de Institut Max Plank d'Ethnologie, Halle, juin 2003.
- Benda-Beckmann Keebet von 1981. « Forum Shopping and Shopping Forums ». *Journal of Legal Pluralism* 19 : 117-159.
- Bennett, John W. 1996. « Applied and Action Anthropology : Ideological and Conceptual Aspects ». *Current Anthropology* 37 (1) : 23-53.
- Berche, T. 1998. *Anthropologie et santé publique en pays dogon*. Paris : APAD-Karthala.
- Berman, B. 1992. « The Concept of 'Articulation' and the Political Economy of Colonialism ». In : Berman, B. & J. Lonsdale, *Conflict in Kenya and Africa (Book 1: State & Class)*, Athens-Oxford, Ohio University Press & James Currey : 129-139.
- Berman, B. & J. Lonsdale 1992. « Introduction : An Encounter in Unhappy Valley ». In : Berman, B. & J. Lonsdale, *Conflict in Kenya and Africa (Book 1: State & Class)*, Athens-Oxford, Ohio University Press & James Currey : 1-10.
- Bernal, Victoria 1997. « Colonial Moral Economy and the Discipline of Development: The Gezira Scheme and 'Modern' Sudan ». *Cultural Anthropology* 12 (4) : 447-479.
- Berreman, G. 1962. *Behind Many Masks: Ethnography and Impression Management in a Himalayan Village*. Lexington : Society for Applied Anthropology.
- Berry, Sara 1984. « The Food Crisis and Agrarian Change in Africa : A Review Essay ». *African Studies Review* 27 (2) : 59-112.
- (ed.) 1989. *Social Institutions and Access to Resources in African Agriculture*. Cahier thématique *Africa* 59 (1).
- 1993. *No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*. Madison : The University Press of Wisconsin.
- 2001. *Chiefs Know their Boundaries. Essays on Property, Power, and the Past in Asante, 1896-1996*. Portsmouth & Oxford : Heinemann & James Currey.
- Bicker, A., Sillitoe, P. & J. Pottier 2004. *Development and Local Knowledge. New approaches to issues in natural resources management, conservation and agriculture*. London : Routledge.
- Bielbuyck, D. (ed.) 1963. *African Agrarian Systems*. London : Oxford University Press & International African Institute.
- Bierschenk, T. 1988. « Development Projects as Arenas of Negotiation for Strategic Groups. A Case Study from Benin ». *Sociologia Ruralis* XXVIII (2-3) : 146-160.
- 1993. Außenabhängigkeit und Intermediarität: Merkmale des Staates in Bénin vor 1989. *Sozialanthropologische Arbeitspapiere* 52, Freie Universität Berlin : Das Arabische Buch.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- 2002. Hans-Dieter Evers und die 'Bielefelder Schule' der Entwicklungssoziologie. Arbeitspapiere Nr. 1, Mayence : Institut für Ethnologie und Afrikastudien.
- Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) 2000. *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris : APAD-Karthala.
- Bierschenk, T. & J.-P. Olivier de Sardan 1997. « Rapid Collective Inquiry for the Identification of Conflicts and Strategic Groups ». *Human Organization* 56 (2) : 238-244.
- (dir.) 1998. *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala.
- Blundo, G. 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais ». *Cahiers d'études africaines* 137, XXXV-1: 73-99.
- 2000. « Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala : 71-100.
- 2001. « 'Dessus-de-table' : la corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal ». *Politique Africaine* 83 : 79-97.
- 2003. « Décrire le caché: Autour du cas de la corruption ». In : Blundo, G. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Pratiques de la description*, Enquête 3, Paris, Editions de l'EHESS : 75-111.
- 2004. « La gouvernance entre technique de gouvernement et outil d'exploration empirique ». *Bulletin de l'APAD* 23-24 : 1-14.
- Blundo, G. & P.-Y. Le Meur (eds.) 2009. *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*. Leiden : Brill.
- Blundo, G. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) 2001. *La corruption au quotidien*. Cahier thématique *Politique Africaine* 83.
- Blundo, G. & J.-P. Olivier de Sardan, avec N. Bako-Arifari, M. Tidjani-Alou 2006. *Everyday Corruption and the State. Citizens and Public Officials*. London : Zed Books.
- Bohannan, P. 1955. « Some Principles of Exchange and Investment among the Tiv ». *American Anthropologist* 57 : 60-70.
- Boiral P., J.-F. Lantéri & J.-P. Olivier de Sardan (eds.) 1985. *Paysans, experts, chercheurs en Afrique Noire. Sciences sociales et développement rural*. Paris : Karthala.
- Boiral, P. 1985. « Logiques de recherche et logiques d'action ». In : Boiral P., J.-F. Lantéri & J.-P. Olivier de Sardan (eds.) *Paysans, experts, chercheurs. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Karthala : 45-66.
- Boissevain, J. 1974. *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*. Oxford : Blackwell.
- Boissevain, J. & J.C. Mitchell (eds.) 1973. *Networks Analysis: Studies in Human Interaction*. The Hague : Mouton.
- Boltanski, L. & L. Thévenot 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Bose, Sugata 1997. « Instruments and Idioms of Colonial and National Development. India's Historical Experience in Comparative Perspective ». In : Cooper, F. & R. Packard (eds.) *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press : 45-63.
- Bourdieu, P. 1972. *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Genève : Droz.
- 1980. *Le sens pratique*. Paris : Minuit.
- 1986. « L'illusion biographique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 62-63 : 69-72.
- 1989. *Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Minuit.
- Braudel, F. 1969. *Ecrits sur l'histoire*. Paris : Flammarion.

BIBLIOGRAPHIE

- 1979. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*. Tome 3 : *Le temps du monde*. Paris : Armand Colin.
- Breusers, M. 1999. *On the Move. Mobility, Land Use and Livelihood Practices on the Central Plateau in Burkina Faso*. Hamburg : APAD-Lit Verlag.
- Briggs, C. 1986. *Learning How to Ask. A Socio-linguistic Appraisal of the Role of the Interview in Social Science Research*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bureau Central des Projets 1982. Réhabilitation des palmeraies sélectionnées au Bénin. Cotonou : Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Économique.
- Callon, M. 1986. « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique* 36 : 169-208.
- 1991. « Réseaux technico-économiques et irréversibilités ». In : Boyer, R., Chavance, B. & O. Godard (dir.) *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'EHESS : 195-230.
- Callon, M., Lascoumes, P. & Y. Barthe 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- Callon, M. & B. Latour 1981. « Unscrewing the big Leviathan : how actors macro-structure reality and how sociologists help them to do so ». In : Knorr-Cettina K & A. Cicourel (eds.) *Advances in Social Theory and Methodology: Toward an Integration of Micro- and Macro-Sociologies*, Boston-London, Routledge : 277-303.
- Chabal, P. & J.-P. Daloz 1999. *Africa Works. Disorder as Political Instrument*. Oxford : James Currey.
- Chamberlayne P., Bornat, J. & T. Wengraf (eds.) 2000. *The Turn to Biographical Methods in Social Science. Comparative Issues and Examples*. London : Routledge.
- Chambers, R. 1991 (1^{ère} éd. 1985). « Shortcut and Participatory Methods for Gaining Social Information for Projects ». In : Cernea, M. (ed.) *Putting the People First. Sociological Variables in Rural Development*, London, Oxford University Press : 515-537.
- Chambers, R., Pacey, A. & L.A. Thrupp (eds.) 1989. *Farmers First. Farmer Innovation and Agricultural Research*. London : Intermediate Technology Publications.
- Chanock, M. 1985. *Law, Custom and Social Order. The Colonial Experience in Malawi and Zambia*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 1991. « A Peculiar Sharpness : An Essay on the History of Customary Law in Colonial Africa ». *Journal of African History* 32 : 65-88.
- Chappell, D.A. 1989. « The nation as frontier: ethnicity and clientelism in Ivorian history ». *International Journal of African Historical Studies* 22 : 671-96.
- Chauveau, J.-P. 1985. « Mise en valeur coloniale et développement ». In : Boiral P., J.-F. Lantéri & J.-P. Olivier de Sardan (eds.) *Paysans, experts, chercheurs en Afrique Noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Karthala : 143-166.
- 1992 (1^{ère} éd. 1982). « Pour une sociologie historique du développement ». In : *Institutions et pratique du développement*. Itinéraires, ORSTOM (département SUD).
- 1994. « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement ». In : Jacob, J.-P. & P. Lavigne Delville (dir.) *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED : 25-60.
- 1998. « La logique des systèmes coutumiers ». In : Lavigne Delville, P. (ed.) 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Ministère de la Coopération : 66-75.
- 2000. « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire ». *Politique Africaine* 78 : 94-125.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- 2006. « How does an institution evolve? Land, politics, intra-household relations and the institution of the 'tutorat' amongst autochthons and migrant farmers in the Gban region of Côte d'Ivoire ». In : Kuba, R. & C. Lentz (eds.) *Land and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden, Brill : 213-240.
- 2007. « Socio-anthropologie et variation d'échelle. Ouvrir le jeu entre 'rigueur du qualitatif' et 'interprétation au sens large' ». In : Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (dir.) *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 443-474.
- Chauveau, J.-P., Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (eds.) 2004. *Gouverner les hommes et les ressources : dynamiques de la frontière interne*. Cahier thématique *Autrepart* 30, Paris : Armand Colin.
- 2004. « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud ». *Autrepart* 30 : 3-23.
- Clifford, J. 1986. « Introduction: Partial Truths ». In : Clifford, J. & G. Marcus (eds.) *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography*, Berkeley, University of California Press : 1-26.
- Coco, P.D. 1966. « Quelques problèmes posés par les périmètres d'aménagement rural dans la sous-préfecture d'Allada ». *Études dahoméennes* N.S. 9-10 : 5-24.
- Cohen, A.P. & J.L. Comaroff 1976. « The Management of Meaning : On the Phenomenology of Political Transaction ». In : Kapferer, B. (ed.) *Transaction and Meaning. Directions in the Anthropology of Exchange and Symbolic Behaviour*, ASA Essays 1, Philadelphia, ISHI : 87-107.
- Cohen, I. 1987. « Structuration Theory and Social Praxis ». In : Giddens, A. & J. Turner (eds.) *Social Theory Today*, Cambridge, Polity Press : 273-308.
- Colin, J.-P. 2004. Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique. Document de travail de l'UR REFO 8, Montpellier : IRD.
- 2008. « Dinsentengling intra-kinship property rights in land: a contribution of economic ethnography to land economics in Africa ». *Journal of Institutional Economics* 4 (2) : 231-254.
- Colin, J.-P., Léonard, E. & P.-Y. Le Meur (dir.) 2009. *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*. Paris : Karthala.
- Comaroff, J. & J. Comaroff 1992. *Ethnography and the Historical Imagination*. Boulder : Westview Press.
- (eds.) 1999. *Civil Society and the Political Imagination in Africa. Critical Perspectives*. Chicago : Chicago University Press.
- Comaroff, J. & S. Roberts 1981. *Rules and Processes. The Cultural Logic of Dispute in an African Context*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Cooper, F. 1996. *Decolonization and African Society. The Labor Question in French and British Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 1997. « Modernizing Bureaucrats, Backward Africans, and the Development Concept ». In : Cooper, F. & R. Packard (eds.) *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press : 64-92.
- 2000. « What is the Concept of Globalization Good for? An African Historian Perspective ». *African Affairs* 100 : 189-213.
- Cooper, F. & R. Packard (eds.) 1997. *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*. Berkeley : University of California Press.

BIBLIOGRAPHIE

- Copans, J. 1995. « L'insoutenable ambiguïté du récit biographique ». In : R. Cabanes, J. Copans & M. Selim (dir.) *Salariés et entreprise dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala : 373-395.
- 1996. *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*. Paris : Nathan.
- Crehan, E. & A. von Oppen 1988. « Understandings of 'Development': An Arena of Struggle. The Story of a Development Project in Zambia ». *Sociologia Ruralis* XXVIII (2-3) : 113-145.
- Crewe, E. & E. Harrison 1998. *Whose Development? An Ethnography of Aid*. London & New York : Zed Books.
- Croll, Elisabeth & R. Parkin (eds.) 1992. *Bush Base: Forest Farm. Culture, Environment and Development*. London : Routledge.
- Crousse, E., Le Bris, E. & E. Le Roy (dir.) 1986. *Espaces disputés en Afrique Noire*. Paris : Karthala.
- Curtis, B. 1995. « Taking the State Back Out : Rose and Miller on Political Power ». *The British Journal of Sociology* 46 (4) : 575-589.
- Dahou, T. 2005. « L'espace public face aux apories des études africaines ». *Cahiers d'études africaines* XLV (2) : 327-350.
- Darbon, D. 2001. « De l'introuvable à l'innomable : fonctionnaires et professionnels de l'action publique dans les Afriques ». *Autrepart* (IRD) 20 : 27-42.
- Darré, J.-P. (dir.) 1994. *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action*. Toulouse : Erès.
- 1996. *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*. Paris : APAD-Karthala.
- Dartigues, L. 1997. La notion d'arène en anthropologie politique. Working Papers on African Societies 18, Berlin : Das Arabische Buch.
- Davis, Charlotte Aull 1999. *Reflexive Ethnography. A Guide to Researching Selves and Others*. London : Routledge.
- de Bruijn, Mirjam, van Dijk, Rijk & Dick Foeken (eds.) 2001. *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*. Leiden : Brill.
- De Coninck F. & Godard F. 1989. « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité ». *Revue française de sociologie* XXXI (1) : 23-53.
- Deininger, K. 2003. *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*. A World Bank Policy Research Report, Oxford : Oxford University Press.
- Demsetz, H. 1967. « Toward a Theory of Property Rights ». *American Economic Review* 57 (2) : 347-359.
- Descombes, V. 1998. « La confusion des langues ». *Enquête* (EHESS) 6 : 35-54.
- Devereux, G. 1967. *From Anxiety to Method in the Behavioural Sciences*. Paris & The Hague : Mouton.
- Dilley, R. 1999. « Introduction: The Problem of Context ». In : Dilley, R. (ed.) *The Problem of Context: Perspectives from Social Anthropology and Elsewhere*. London: Berghahn Books : 1-46.
- (ed.) 1999. *The Problem of Context: Perspectives from Social Anthropology and Elsewhere*. London: Berghahn Books.
- Dissou, Machioudi 1972. « Développement et mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey ». *Cahiers d'études africaines* XII (47) : 485-499.
- Donnan, H. & G. McFarlane 1997. « Anthropology and Policy Research : A View from Northern Ireland ». In : Shore, C. & S. Wright (eds.) *Anthropology of Policy. Critical Perspectives on Governance and Power*, London, Routledge : 261-280.
- Doppler, W. 1991. *Landwirtschaftliche Betriebssysteme in den Tropen und Subtropen*. Stuttgart : Ulmer.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- Dorier-Apprill, E. & C. Meynet 2005. « Les ONG : acteurs d'une 'gestion disputée' des services de base dans les villes africaines ? ». *Autrepart* (IRD) 35 : 19-37.
- Douglas, M. 1987. *How Institutions Think*. London : Routledge & Keegan Paul.
- Downs R.E. & S.P. Reyna 1988 (eds.) 1988. *Land and Society in Contemporary Africa*. Durham : University Press of New England.
- Dozon, J.-P. 1985. *La société bété. Histoires d'une « ethnie » de Côte d'Ivoire*. Paris : Karthala.
- 1991. « Le dilemme connaissance/action : le développement comme champ politique ». *Bulletin de l'APAD* 1 : 14-17.
- Drinkwater, M. 1992. « Visible Actors and Visible Researchers: Critical Hermeneutics in an Actor-Oriented Perspective ». *Sociologia Ruralis* XXXII (4) : 367-388.
- Dufumier, Marc 1985. « Systèmes de production et développement agricole dans le Tiers-Monde ». *Cahiers de la recherche développement* n°6 : 31-38.
- 1996. *Les projets de développement agricole. Manuel d'expertise*. Paris : Karthala.
- Edja, H. 1999. *Colonisation agricole spontanée et milieux sociaux nouveaux: la migration rurale dans le Zou-Nord au Bénin*. Kiel : Wissenschaftsverlag Vauk Kiel KG.
- Edja, H. & P.-Y. Le Meur 2009, « Le Plan Foncier Rural au Bénin. Connaissance et reconnaissance des droits ». In : Colin, J.-P., Léonard, E. & P.-Y. Le Meur (dir.) *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 195-236.
- Eibach, Joachim 1994. *Der Staat vor Ort. Amtmänner und Bürger im 19. Jahrhundert am Beispiel Baden*. Frankfurt/New York : Campus Verlag.
- Eisenstadt, S. & L. Roniger 1980. « Patron-client relations as a model of structuring social exchange ». *Comparative Studies in Sociology and History* 22 : 42-77.
- Ekeh, P. 1975. « Colonialism and the Two Publics in Africa: A Theoretical Statement ». *Comparative Studies in Society and History* 17 (1) : 91-112.
- Elwert, G. 1983. *Bauern und Staat in Westafrika. Die Verflechtung sozioökonomischer Sektoren am Beispiel Benin*. Frankfurt-New York : Campus.
- 1990. Der Kommandostaat und seine Bauern. Congrès de la Société européenne de sociologie rurale, Gießen, Juillet 1990.
- Elwert, G. & T. Bierschenk (eds.) 1988. *Aid and Development*. Cahier thématique *Sociologia Ruralis* XXVIII (2-3).
- Endicott, K. 1987. « The Effects of Government Policies and Programs on the Orang Asli of Malaysia ». In : Cultural Survival (ed.) *Southeast Asian Tribal Groups and Ethnic Minorities. Prospects for the Eighties and Beyond*, Cambridge, Cultural Survival Inc. (Report 22) : 47-51.
- Englund, H. 2002. « Ethnography after globalism : Migration and emplacement in Malawi ». *American Ethnologist* 29 (2) : 261-286.
- Ensminger, J. 1992. *Making a Market. The Institutional Transformation of an African Society*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Escobar, A. 1995. *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton : Princeton University Press.
- Espace Temps 1986. *Braudel dans tous ses états*. Cahier thématique de la revue *Espace Temps* 34-35.
- Evans-Pritchard, E.E. 1940. *The Nuer: A Description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*. Oxford : Clarendon Press.
- 1946. « Applied Anthropology ». *Africa* 16 (2) : 92-98.
- Evers, H.D. 1966. « The Formation of a Social Class Structure : Urbanization, Bureaucratization and Social Mobility in Thailand ». *American Sociological Review* 31 (4).

BIBLIOGRAPHIE

- Evers, H.D. & T. Schiel 1988. *Strategische Gruppen. Theoretische vergleichende Untersuchungen über Staat, Bürokratie und Klassenbildung*. Berlin : Reimer.
- Fallers, L. 1955. « The Predicament of the Modern African Chief. An Instance from Uganda ». *American Anthropologist* 57 : 290-305.
- Fardon, R. 1987. « 'African Ethnogenesis': Limits to the Comparability of Ethnic Phenomena ». In : Holy, L. (ed.) *Comparative Anthropology*, Oxford, Basil Blackwell : 168-188.
- Ferguson, J. 1994 (1st ed. 1990). *The Anti-Politics Machine. 'Development', Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minneapolis : University Press of Minnesota.
- 1997. « Anthropology and its Evil Twin : 'Development' in the Constitution of a Discipline ». In : Cooper, F. & R. Packard (eds.) *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press : 150-175.
- Ferguson, J. & A. Gupta 2002. « Spatializing states: toward an ethnography of neoliberal governmentality ». *American Ethnologist* 29 (4) : 981-1002.
- Finley, M. 1976. *Démocratie antique et démocratie moderne*. Paris : Payot (éd. anglaise 1972).
- Fortes, M. & E.E. Evans-Pritchard (eds.) 1940. *African Political Systems*. London & New York : KPI.
- Foucault, Michel 1983. « Afterword: The Subject and Power ». In : Dreyfus, H. & P. Rabinow (eds.) *Michel Foucault: Beyond Structuralism and Hermeneutics*, Chicago, University of Chicago Press : 208-226.
- 2001 (1978). « La gouvernementalité ». In : Foucault, M., *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard : 635-657.
- 2004. *Sécurité, territoire, population*. Cours au Collège de France, 1977-1978. Paris : Seuil-Gallimard.
- Fresco, Louise 1986. *Cassava in Shifting Cultivation. A Systems Approach to Agricultural Technology Development in Africa*. Amsterdam : The Royal Tropical Institute.
- Garbett, G.K. 1967. « The restudy as a technique for the examination of social change ». In : Jongmans, D.G. & P.C.W. Gutkins (eds.) *Anthropologists in the Field*, Assen, Van Gorcum : 116-132.
- Gardner, K. & D. Lewis 1996. *Anthropology, Development and the Post-Modern Challenge*. London : Pluto Press.
- Gastellu, J.-M. 1978. Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? Paris : AMIRA (note n°26).
- Geertz, C. 1960. « The Changing Role of the Cultural Broker : The Javanese Kijaji ». *Comparative Studies in Society and History* 2 : 228-249.
- 1963a. *Agricultural Involution. The Processes of Ecological Change in Indonesia*. Berkeley : University of California Press.
- 1963b. « The Integrative Revolution. Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States » ; In : Geertz, C. (ed.) *Old Societies and New States. The Quest for Modernity in Asia and Africa*, New York, The Free Press : 105-157.
- 1983. *Local Knowledge*. Basic Books : New York.
- Gellner, D. & E. Hirsch (eds.) 2001. *Inside Organizations. Anthropologists at Work*. Oxford : Berg.
- Gellner, E. & J. Waterbury (eds.) 1977. *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*. London : Duckworth.
- Gentil, D. & M. Dufumier 1984. Le suivi évaluation dans les projets de développement rural. Orientations méthodologiques. Paris : AMIRA-INSEE-Ministère de la Coopération.
- Geschiere, P. 1993. « Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, French and British Style ». *Africa* 63 (2) : 151-175.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- 2004. « Ecology, Belonging and Xenophobia: The 1994 Forest Law in Cameroon and the Issue of 'Community' ». In : Englund, H. & F. Nyamnjoh (eds.) *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London, Zed Books : 237-259.
- Geschiere, P. & B. Meyer (eds.) 1999. *Globalization and Identity. Dialectics of Flow and Closure*. Oxford : Blackwell Publishing.
- Geslin, P. 1999. *L'apprentissage des mondes. Une anthropologie appliquée aux transferts de technologie*. Toulouse-Paris : Octares-Maison des Sciences de l'Homme.
- Giddens, A. 1981. « Agency, Institution and Time-Space analysis ». In : Knorr-Cettina K & A. Cicourel (eds.) *Advances in Social Theory and Methodology: Toward an Integration of Micro- and Macro-Sociologies*, Boston-London, Routledge : 161-174.
- 1987. *La constitution de la société*. Paris : PUF (édition anglaise 1984).
- 1993 (1^{ère} éd. 1976). *New Rules of Sociological Method*. Cambridge : Polity Press.
- Ginzburg, C. 1980 (éd. italienne 1986). *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVI^{ème} siècle*. Paris : Flammarion.
- 1989 (éd. italienne 1986). *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*. Paris : Flammarion.
- Glaser, B.G. & A. Strauss 1967. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Hawthorne : Aldine de Gruyter.
- Gledhill, J. 2000 (1st ed. 1994). *Power and its Disguises. Anthropological Perspectives on Politics*. London : Pluto Press.
- Gluckman, M. 1955. *Custom and Conflict in Africa*. Oxford : Blackwell.
- Gluckman, M., J.C. Mitchell & J.A. Barnes 1949. « The village headman in the British Central Africa ». *Africa* 19 : 89-101.
- Godin, Francine 1986. *Bénin 1972-1982. La logique de l'État africain*. Paris : L'Harmattan.
- Gonzales, Nancy 1972. « Patron-Client Relationships at the International Level ». In : Strickon, A. & S.M. Greenfield (eds.) *Structure and Process in Latin America. Patronage, Clientage and Power Systems*, Albuquerque, University of New Mexico Press : 179-209.
- Gow, D. 1993. « Doubly Damned: Dealing with Power and Praxis in Development Anthropology ». *Human Organization* 52 (4) : 380-397.
- Greene, Sandra 1996. *Gender, Ethnicity, and Social Change on the Upper Slave Coast. A History of the Anlo-Ewe*. London-Portsmouth : James Currey-Heinemann.
- Griffiths, J. 1986. « What Is Legal Pluralism ? ». *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 24 : 1-55.
- 1992. « Legal Pluralism and the Social Working of Law ». In : Brouwer, B. et al. (eds.) *Coherence and Conflict in Law*, Deventer-Boston, Kluwer Law and Taxation Publishers : 151-176.
- Grignon, C. & J.-C. Passeron 1989. *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris : Seuil.
- Grillo, R. & A. Rew (eds.) 1985. *Social Anthropology and Development Policy*. London-New York : Tavistock.
- Grillo, R.D. 1997. « Discourses of Development: The View from Anthropology ». In : Grillo, R.D. & R.L. Sirrat (eds.) *Discourses of Development. Anthropological Perspectives*, Oxford and New York, Berg : 1-33.
- Gruénais, M.-E. 1995. « Anthropologie médicale appliquée : connaissances, attitudes, croyances, pratiques ». In : Baré, J.-F. (dir.) *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala : 179-220.
- Gupta, A. 1995. « Blurred Boundaries: The Discourse of Corruption, the Culture of Politics, and the Imagined State ». *American Ethnologist* 22 (2) : 375-402.

BIBLIOGRAPHIE

- 1998. *Postcolonial Developments. Agriculture in the Making of Modern India*. Durham : Duke University Press.
- Gupta, A & J. Ferguson 1997. « Discipline and Practice: 'The Field' as Site, Method, and Location in Anthropology ». In : Gupta, A. & J. Ferguson (eds.) *Anthropological Locations. Boundaries and Grounds of a Field Science*, Berkeley, University of California Press : 1-46.
- Guyer, J. & P. Peters (eds.) 1987. *Conceptualizing the Household. Issues in Theory and Policy in Africa*. Cahier thématique *Development and Change* 18 (2).
- Habermas, J. 1990. *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchung zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*. Frankfurt : Suhrkamp Verlag.
- Hanks, L. 1972. *Rice and Man. Agricultural Ecology in Southeast Asia*. Chicago : Aldine.
- Hann, C. 1998. « Introduction : The Embeddedness of Property ». In : Hann, C. (ed.) *Property Relations. Renewing the Anthropological Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press : 1-47.
- Hannah, M. 2000. *Governmentality and the Mastery of Territory in Nineteenth-Century America*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hannerz, U. 1987. « The World in Creolization ». *Africa* 57 (4) : 546-559.
- Hartog, F. & J. Revel (dir.) 2001. *Les usages politiques du passé*. Enquête, Paris : Editions de l'EHESS.
- Hermet, G. 2005. « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie ? » In : Hermet, G., Kazancigil, A. & J.-F. Prud'homme (dir.) 2005. *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, CERI-Karthala : 17-47.
- Hermet, G. & A. Kazancigil 2005. « Introduction ». In : Hermet, G., Kazancigil, A. & J.-F. Prud'homme (dir.) 2005. *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, CERI-Karthala : 5-14.
- Hermet, G., Kazancigil, A. & J.-F. Prud'homme (dir.) 2005. *La gouvernance. Un concept et ses applications*. Paris : CERI-Karthala.
- Hermitte, Marie-Angèle 1998. « Le droit est un autre monde ». *Enquête* 7 : 17-37.
- Herzfeld, M. 1992 *The social production of indifference. Exploring the symbolic roots of Western bureaucracy*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Hirsch, E. & D. Gellner 2001. « Introduction : Ethnography of Organizations and Organizations of Ethnography ». In : Gellner, D. & E. Hirsch (eds.) *Inside Organizations. Anthropologists at Work*, Oxford, Berg : 1-15.
- Hirsch, P. 1989. « The State in the Village: Interpreting Rural Development in Thailand ». *Development and Change* 20 (1) : 33-56.
- 1998. « Ethnicity, Forests, and Resource Management: Comparative Notes from Mainland Southeast Asia ». *The Common Property Resource Digest* (International Association for the Study of Common Property) 44 : 5-7.
- Hirschman, A. 1970. *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*. Cambridge : Harvard University Press.
- Hobart, Mark (ed.) 1993. *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*. London : Routledge.
- Hoben, A. 1982. « Anthropologists and Development ». *Annual Review of Anthropology* 11 : 349-375.
- Hobsbawm, E. 1959. *Primitive Rebels. Studies in Archaic Forms of Social Movement in the 19th and 20th Centuries*. Manchester : Manchester University Press.
- 1969. *Bandits*. New York : Delacorte Press.
- Hoebel, E.A. 1966. *Anthropology: The Study of Man*. New York : McGraw-Hill.
- Holy, L. 1996. *Anthropological Perspectives on Kinship*. London : Pluto Press.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- Hyden, G. 1980. *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*. Berkeley : University of California Press.
- 1983. *No Shortcut to Progress: African Development Management in Perspective*. Berkeley : University of California Press.
- Isaacman, A. & R. Roberts (eds.) 1995. *Cotton, Colonialism, and Social History in Sub-Saharan Africa*. Portsmouth-London : Heinemann-James Currey.
- Izard, M. 1985. *Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*. Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Jacob, J.-P. 2001. « Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes : le cas du Gwendégué (centre-ouest Burkina Faso) ». *Autrepart* 19 : 133-153.
- 2004. « Gouvernement de la nature et gouvernement des hommes dans le Gwendégué (centre-ouest du Burkina Faso) ». *Autrepart* 30 : 15-43.
- 2005. Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques réflexions à partir du cas burkinabè. Etude RECIT n°6, Ouagadougou : Laboratoire citoyennetés.
- 2007. *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*. Paris : IRD Editions.
- Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (dir.) 2010. *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*. Paris : Karthala.
- Juul, K. & C. Lund (eds.) 2002. *Negotiating Property in Africa*. Portsmouth : Heinemann.
- Kapferer, B. (ed.) 1976. *Transaction and Meaning. Directions in the Anthropology of Exchange and Symbolic Behaviour*. ASA Essays 1, Philadelphia: ISHI.
- Karp, I. 1986. « Agency and social theory : a review of Anthony Giddens ». *American Ethnologist* : 131-137.
- Kearney, M. « From the Invisible Hand to Visible Feet: Anthropological Studies of Migration and Development ». *Annual Review of Anthropology* 15 : 331-361.
- 1996. *Reconceptualizing the Peasantry. Anthropology in Global Perspective*. Boulder : Westview Press.
- Kelsall, T. 2003. « Rituals of Verification: Indigenous and Imported Accountability in Northern Tanzania ». *Africa* 73 (2): 174-201.
- Khon Kaen University 1987. Proceedings of the 1985 International Conference on Rapid Rural Appraisal, Rural Systems Research and Farming Systems Research Projects. Khon Kaen, Thailand.
- Kitching, G. 1982. *Development and Underdevelopment in Historical Perspective*. London : Methuen.
- Kohl, K.-H. 1993. *Ethnologie – die Wissenschaft vom kulturell Fremden*. München : Beck.
- Kokot, Waltraud 2002. « Diaspora und transnationale Verflechtungen ». In : Hauser-Schäublin & U. Braukämper (eds.) *Ethnologie der Globalisierung. Perspektiven kultureller Verflechtungen*, Berlin, Dietrich Reimer Verlag : 95-110.
- Kopytoff, I. 1987. « The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture ». In : Kopytoff, I. (ed.) *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press : 3-84.
- 1999. « The Internal African Frontier: Cultural Conservatism and Ethnic Innovation ». In : Rösler, M. & T. Wendl (eds.) *Frontiers and Borderlands. Anthropological Perspectives*, Bern, Peter Lang : 31-44.
- Kößler, Reinhardt 1998. *Entwicklung*. Münster : Westfälisches Dampfboot.
- Kuba, R. & C. Lentz (eds.) 2006. *Land and the Politics of Belonging in West Africa*. Leiden : Brill.

BIBLIOGRAPHIE

- Kuper, A. 1970. *Kalahari Village Politics. An African Democracy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 1993 (3^e éd.). *Anthropology and Anthropologists. The Modern British School*. London : Routledge.
- Lahire, B. 1998. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Nathan.
- Latour, B. 1995 (2nde éd.). *La science en action*. Paris : La Découverte.
- 1997. « Toute recherche est action ! ». Entretien avec C. Albaladejo & F. Casabianca. *Etudes et recherches sur les systèmes agraires* 30 (INRA) : 197-208.
- 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte.
- 2002a. « Et si l'on parlait un peu politique ? ». *Politix*.
- 2002b. *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*. Paris : La Découverte.
- Lavigne Delville, P. (ed.) 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala-Ministère de la Coopération.
- 2009. « Conceptions des droits fonciers, récits de politique publique et controverses. Les Plans fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest ». In : Jean-Philippe Colin, Pierre-Yves Le Meur & Eric Léonard (eds.) *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 69-103.
- 2010. « La réforme foncière rurale au Bénin : émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide ». *Revue française de science politique* 60 (3) : 467-491.
- Lavigne Delville, P., Toulmin, C & S. Traoré (dir.) *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques locales et interventions publiques*. Paris & Saint-Louis : Karthala-URED-Ministère des Affaires Étrangères.
- Lavigne Delville, P., Bernard, R., Déguénon, L.A., Edja, H., Le Meur P.-Y. & A. Rochegude 2003. Schéma d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin. Rapport final : Schéma d'actions (vol. I), Orientations de la politique de développement rural et méthodologie des PFR (vol. II). Cotonou : GRET/PGTRN/AFD/GTZ.
- Law, J. 2003 (1^{ère} éd. 1992). Notes on the Theory of the Actor Network : Ordering, Strategy and Heterogeneity. Centre for Science Studies, Lancaster University : <http://comp.lancs.ac.uk/sociology/papers/Law-on-ANT.pdf>.
- Le Bris, E., Le Roy, E. & F. Leimdorfer (dir.) 1982. *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris : ORSTOM-Karthala.
- Le Bris, E., Le Roy, E. & P. Mathieu (dir.) 1991. *L'appropriation de la terre en Afrique Noire*. Paris : Karthala.
- Le Meur, P.-Y. 1992. Fromage ou désert ? Agricultures alpines et politique de la montagne en France et en Italie (vallée d'Abondance et vallée d'Aoste). Thèse de doctorat nouveau régime, Paris : Institut national agronomique Paris-Grignon.
- Le Meur, P.-Y. 1993. « Possibilités et limites d'une politique agricole régionale. Le cas de la vallée d'Aoste ». *Revue de géographie alpine* LXXXI (2) : 85-100.
- 1995. « Le palmier vu d'en bas. État, paysannerie et pouvoirs locaux au sud-Bénin ». *Politique Africaine* 59 : 82-101.
- 1997. « Pour une socio-anthropologie de la politique agricole - Le cas béninois ». In : Bier-schenk T., P.-Y. Le Meur & M. von Oppen (dir.) *Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa*, Weikersheim, Margraf Verlag : 309-320.
- 1998a. « Die soziale und politische Einbettung von Innovationen. Ananasanbau in Südbenin ». In : Schmidt, H. & A. Wirz (dir.) *Afrika und das Andere. Alterität und Innovation*, Hamburg, Lit Verlag : 117-127.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- 1998b. « Empilements et chevauchements. Pouvoirs et histoire à Ahouannonzoun (Atlantique) ». In : Bierschenk, T. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala : 195-244.
- 1998c. « Décentralisation par le bas et participation clientéliste au Bénin ». *Bulletin de l'APAD* 15 (Hamburg, Lit Verlag) : 49-63.
- 1999. « Coping with Institutional Uncertainty: Contested Local Public Spaces and Power in Rural Benin ». *Afrika Spectrum* 34 (2) : 187-211.
- 2000a. « Courtage en développement et champ du pouvoir local au Sud-Bénin ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD-Karthala : 191-217.
- 2000b. « Logiques paysannes au Bénin: courtage, associations, réseaux et marchés ». *Autrepert* (IRD) 13 : 91-108.
- 2000c. « Développement, courtage et construction nationale: les hautes terres du nord de la Thaïlande en transition ». *Revue Tiers-Monde* XLI (162) : 365-388.
- 2001. « Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources ». *Cahier du GEMDEV* 27 (Paris) : 75-90.
- 2002a. « Trajectories of the politicisation of land issues. Case studies from Benin ». In: Juul, K. & C. Lund (eds.) *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann : 135-155.
- 2002b. Approche qualitative de la question foncière. Note méthodologique. Document de travail n°4 de l'UR REFO, Montpellier : IRD.
- 2005a. « L'émergence des 'jeunes' comme groupe stratégique et catégorie politique dans la commune de Ouessè (Bénin) ». *Afrique contemporaine* 214 : 103-122.
- 2005b. Access to land, the production of strangers, and governmentality in Central Benin. Paper presented to the AEGIS conference on African Studies, SOAS, London, 28. June-2. July 2005.
- 2006a. « Statemaking and the Politics of the Frontier in Central Benin ». *Development and Change* 37 (4) : 871-900.
- 2006b. « Governing Land, Translating Rights : The Rural Land Plan in Benin ». In : Lewis, D. & D. Mosse (eds.) *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield : Kumarian Press : 75-100.
- 2006c. « Gérer l'attente. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation ». In : Fay, C., Koné, F. & C. Quiminal (dir.) *Décentralisation et pouvoirs et décentralisations en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris, IRD : 343-361.
- 2006d. Everyday governance and development policy in rural Benin: Stories of oil palm, pineapple, and local-level politics. Rapport de recherche non publié, UR REFO, Montpellier : IRD.
- 2007. « Anthropologie et développement: une relation à plaisanterie ? ». In : Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (eds.) *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala: 151-174.
- 2008. « Le développement comme constructivisme. Point de vue anthropologique ». *Sociétés politiques comparées* n°8, revue en ligne du FASOPO, Paris.
- 2009. « Opérateurs miniers, gouvernementalité et politique des ressources à Thio, Nouvelle-Calédonie ». *Actes du Pacific Science Intercongress* (Papeete, 3-6 mars 2009).
- 2010a. « Réflexions sur un oxymore. Le débat du 'cadastre coutumier' en Nouvelle-Calédonie ». In : Faugère Elsa & Isabelle Merle (dir.) *La Nouvelle-Calédonie, vers un destin commun ? Nouveaux enjeux, nouveaux terrains*, Paris, Karthala : 101-126.
- 2010b. « La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle ». *Multitudes* n°41 : 91-98.

BIBLIOGRAPHIE

- 2011a. « Une petite entreprise de réassemblage du monde. Ethnographie et gouvernance des ressources foncières en Afrique de l'Ouest ». *Ethnologie française* XVI (3) : 431-442.
- 2011b. « Politique et savoirs fonciers en Nouvelle-Calédonie: retour sur une expérience d'anthropologie appliquée ». *Journal de la société des océanistes* 132 (1).
- 2011c. Locality and mobility in colonial/postcolonial New Caledonia. The case of the Kouare tribe (*xûâ Xârâgwii*), Thio (Cöö). ASAO annual meeting, Working session "Villages and Their Alters in Melanesian Social Worlds", Honolu, Hawai'i, 9-12 February 2011
- à paraître. « Grandeurs villageoises : la politique des ressources et des appartenances au centre du Bénin ». *Cahiers d'études africaines*.
- Le Meur, P.-Y. & C. Adjinacou 1998. « Les pouvoirs locaux à Gbanlin (Zou) entre migration, commerce et religion ». In : Bierschenk, T. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala : 121-169.
- Le Meur, P.-Y., Bayart, J.-F. & R. Bertrand 2005. La politique de l'apolitisme. De la mise en œuvre d'un projet à l'élaboration d'une politique sectorielle : processus de construction d'institutions de gestion agricole de l'eau au Cambodge. Paris : GRET-FASOPO-AFD.
- Le Meur, P.-Y. & T. Leurent 2006. « Agrarian Colonisation and Frontier Politics in the Mekong Delta ». *Moussons* 9-10 (CNRS) : 231-254.
- Le Meur, P.-Y. & C. Lund (eds.) 2003. *Everyday Governance of Land in Africa*. Cahier thématique *Bulletin de l'APAD* 23, Hamburg, Lit Verlag
- Le Roy, E., Karsenty, A. & A. Bertrand (dir.) 1996. *La sécurisation de la terre en Afrique noire. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala.
- Leach, E. 1968. *Pul Eliya, a Village in Ceylon. A Study of Land Tenure and Kinship*. Cambridge : Cambridge University Press.
- LeClair, E.E 1962. « Economic Theory and Economic Anthropology ». *American Anthropologist* 64 : 1179-1203.
- Lenclud, G. 1995. « Les incertitudes de la notion de science appliquée ». In : Baré, J.-F. (dir.) *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala : 49-63.
- Lentz, C. 1989. « Feldforschung als Interaktionsprozeß. Erfahrungen in indianischen Dörfern in Ecuador ». *Sociologus* 39 : 123-151.
- 1997. *Die Konstruktion von Ethnizität. Eine politische Geschichte Nord-West Ghanas, 1870-1990*. Köln : Rüdiger Köppe Verlag.
- Lepetit, B. 1996. « De l'échelle en histoire ». In : Revel, J. (ed.) 1996. *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard-Seuil : 71-94.
- Leservoisier, O. (dir.) 2005. *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*. Paris : Karthala.
- Levi, G. 1989a. *Le pouvoir au village*. Paris : Flammarion.
- 1989b. « Les usages de la biographie ». *Annales ESC* 6 : 1325-1336.
- 1991. « On Microhistory ». In : Burke, P. (ed.) *New Perspectives on Historical Writings*, Cambridge, Polity Press : 93-113.
- Lewis, D. & D. Mosse (eds.) 2006. *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*. Bloomfield : Kumarian Press (sous presse).
- Li, T. M. 2007. *The Will to Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics*. Durham and London : Duke University Press.
- Lindgren, Björn 2004. « The internal dynamics of ethnicity: Clan names, origins and castes in southern Zimbabwe ». *Africa* 74 (2) : 173-193.
- Lipsky, M. 1980. *Street-level bureaucracy: dilemma of the individual in public services*. New York: Russel-Sage Foundation.
- Long, N. 1977. *An Introduction to the Sociology of Rural Development*. London : Tavistock.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- 1984. « Creating Space for Change: A Perspective on the Sociology of Development ». *Sociologia Ruralis* 24 : 168-183.
- (ed.) 1989. *Encounters at the Interface. A Perspective in Social Discontinuities in Rural Development*. Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen : Agricultural University.
- 1992. « From paradigm lost to paradigm regained? The case for an actor-oriented sociology of development ». In : Long, N. & A. Long (eds.) *Battlefields of Knowledge. The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*, London, Routledge : 16-43.
- 1996. « Globalization and Localization: New Challenges to Rural Research ». In : Moore, H. (ed.) *The Future of Anthropological Knowledge*, London, Routledge : 37-59.
- 2000. « Exploring Local/Global Transformations. A View From Anthropology ». In : *Anthropology, Development and Modernities. Exploring Discourses, Counter-Tendencies and Violence*, Arce, A. & N. Long (eds.), London, Routledge : 184-201.
- Long, N. & A. Long (eds.) 1992. *Battlefields of Knowledge. The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. London : Routledge.
- Lonsdale, J. 1986. « Political Accountability in African History ». In : Chabal, Patrick (ed.) *Political Domination in Africa. Reflections on the Limits of Power*, Cambridge, Cambridge University Press : 126-157.
- 1992. « The Moral Economy of Mau Mau. Wealth, Power and Civic Virtue in Kikuyu Political Thought ». In : Berman, B. & J. Lonsdale, *Conflict in Kenya and Africa (Book 2: Violence & Ethnicity)*, Athens-Oxford, Ohio University Press & James Currey : 315-504.
- 1996. « Ethnicité morale et tribalisme politique ». *Politique Africaine* 61 : 98-115.
- Lühe, N. von der 1996. *Landwirtschaftliche Beratung oder Tauschhandel ? Zur Funktionsweise des T&V-Beratungssystems in den CARDER Atlantique und Borgou, Republik Benin*. Weikersheim : Margraf Verlag.
- Luhmann, N. 1969. *Legitimation durch Verfahren*. Frankfurt am Main : Suhrkamp.
- Lund, Christian 1998. *Land, Power and Politics in Niger. Land Struggles and the Rural Code*. Hamburg : APAD-Lit Verlag.
- 1999. « A Question of Honour: Property Disputes and Brokerage in Burkina Faso ». *Africa* 69 (4) : 575-594.
- 2002. « Negotiating Property Institutions: On the Symbiosis of Property and Authority in Africa ». In : Juul, Kristine & Christian Lund (eds.) *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann : 11-43.
- Liotard, Jean-François 1979. *La condition postmoderne*. Paris : Minit.
- Maine, Sir H. 1861. *Ancient Law*. London : John Murray.
- Mair, L. 1936. « Chieftainship in Modern Africa ». *Africa* IX (3) : 305-316.
- Malinowski, B. 1950 (1st ed. 1922). *Argonauts of Western Pacific*. London : Routledge & Kegan.
- 1929. « Practical Anthropology ». *Africa* 2 (1) : 22-38.
- 1930. « The Rationalization of Anthropology and Administration ». *Africa* 3 (4) : 405-430.
- Malkki, Liisa 1995. « Refugees and Exile: From 'Refugee Studies' to the National Order of Thing ». *Annual Review of Anthropology* 24 : 495-523.
- Mann, Brenda 1976. « The Ethics of Fieldwork in an Urban Bar ». In : Rynkiewicz, M. & J. Spradley (eds.) *Ethics and Anthropology. Dilemmas in Fieldwork*, New York, John Wiley & Sons : 95-109.
- Manning, Patrick 1982. *Slavery, Colonialism and Economic Growth in Dahomey, 1640-1960*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Marcus, G. 1995. « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-sited Ethnography ». *Annual Review of Anthropology* 24 : 95-117.
- 1998. *Ethnography through Thick & Thin*. Princeton : Princeton University Press.

BIBLIOGRAPHIE

- Masquelier, A. 2001. « Behind the Dispensary's Prosperous Façade: Imagining the State in Rural Niger ». *Public Culture* 13 (2) : 267-291.
- Mathieu, P., Laurent, P.-J. & J.-C. Willame (dir.) 1996. *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et centrale*. Cahiers Africains 23-24, Paris-Bruxelles : L'Harmattan-CEDAF.
- Mazoyer, Marcel 1982. « Origines et mécanismes de reproduction des inégalités régionales de développement agricole en Europe ». *Economie rurale* 150-151 : 25-33.
- 1987. Dynamique des systèmes agraires. Rapport de synthèse du colloque sur la dynamique des systèmes agraires, Paris : Ministère de la Recherche et de la Technologie.
- Mazoyer, Marcel & Laurence Roudart 1997. *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Seuil.
- Mbembé, A. 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- McKay, B. & J. Acheson (eds.) 1987. *The Question of the Commons : The Culture and Ecology of Communal Resources*. Tucson : University of Arizona Press.
- Médard, J.-F. 1976. « Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique ». *Revue française de science politique* 26 : 103-131.
- 1991. « L'Etat néo-patrimonial en Afrique Noire ». In : Médard, J.-F. (dir.) *Etats d'Afrique Noire. Formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala : 323-353.
- 1992. « Le 'big man' en Afrique. Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur ». *L'Année Sociologique* 42 : 167-192.
- Meillassoux, C. 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris : Maspero.
- Mendras, H. 1976. *Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*. Paris : Armand Colin.
- Mensah, Moïse 1966. « L'expérience dahoméenne en matière de coopératives de production dans le cadre des périmètres d'aménagement rural ». *Études dahoméennes* N.S. 6-7 : 73-80.
- Merry, S.E. 1988. « Legal Pluralism ». *Law and Society Review* 23 : 869-896.
- 2001. « Spatial Governmentality and the New Urban Social Order: Controlling Gender Violence through Law ». *American Anthropologist* 103 (1) : 16-29.
- Michaud, J. (ed.) 2000. *Turbulent Times and Enduring People. Mountain Minorities in the South-East Asian Massif*. Richmond : Curzon.
- Miller, P. & N. Rose 1990. « Governing Economic Life ». *Economy and Society* 19 (1) : 1-31.
- 1995. « Political Thought and the Limits of Orthodoxy : A Response to Curtis ». *The British Journal of Sociology* 46 (4) : 590-597.
- Mitchell, J.C. 1956. *The Kalela Dance*. Rhodes-Livingstone Paper 27, Manchester: Manchester University Press.
- 1983. « Case and Situation Analysis ». *Sociological Review* 31 : 187-211.
- Mitchell, P.E. 1930. « The Anthropologist and the Practical Man. A Reply and a Question ». *Africa* 3 (2) : 217-223.
- Mondjannagni, A. 1977. *Campagnes et villes au sud de la république populaire du Bénin*. Paris-La Haye : Mouton.
- Mongbo, R. 1995. *The appropriation and dismembering of development intervention: Policy, discourse and practice in the field of rural development in Benin*. Unpublished PhD dissertation, Wageningen : Agricultural University.
- Moore, D.S. 2000. « The Crucible of Cultural Politics: Reworking 'Development' in Zimbabwe's Eastern Highlands ». *American Ethnologist* 26 (3) : 654-689.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- Moore, Henrietta 1996. « The Changing Nature of Anthropological Knowledge. An Introduction ». In : Moore, H. (ed.) *The Future of Anthropological Knowledge*, London, Routledge : 1-15.
- Moore, S.F. 2000 (1^{ère} éd. 1978). *Law as Process*. London : Routledge & Kegan Paul.
- 1987. « Explaining the Present: Theoretical Dilemmas in Processual Ethnography ». *American Ethnologist* 14 (4) : 727-736.
- 2001. « Certainties Undone: Fifty Turbulent Years of Legal Anthropology, 1949-1999 ». *Journal of the Royal Anthropological Institute* (N.S.) 7 : 95-116.
- Mosse, D. 1998. « Process documentation research and process monitoring: cases and issues ». In : Mosse, D., Farrington, J. & A. Rew (eds.) *Development as Process. Concepts and Methods for Working with Complexity*, London, Routledge-ODI : 31-53.
- 2001. « Social Research in Rural Development Projects ». In : Gellner, D. & E. Hirsch (eds.) *Inside Organizations. Anthropologists at Work*, Oxford, Berg : 159-181.
- 2004. « Is Good Policy Unimplementable ? Reflections on the Ethnography of Aid Policy and Practice ». *Development & Change* 35 (4) : 639-671.
- 2005. *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*. London : Pluto Press.
- Mosse, D., Farrington, J. & A. Rew (eds.) 1998. *Development as Process. Concepts and Methods for Working with Complexity*. London : Routledge-ODI.
- Murphy, W. 1981. « The Rhetorical Management of Dangerous Knowledge in Kpele Brokerage ». *American Ethnologist* 40 (1) : 667-685
- 1990. « Creating the Appearance of Consensus in Mende Political Discourse ». *American Anthropologist* 92 : 24-41.
- Murray, C. 1987. « Class, Gender and the Household : The Developmental Cycle in Southern Africa ». *Development and Change* 18 (2) : 235-249.
- Nadig, Maya 1986. *Die verborgene Kultur der Frau*. Frankfurt : Fischer Taschenbuch Verlag.
- Netting, R. McC. 1982. « Territory, Property, and Tenure ». In: Adams, R. McC, Smelser, N. & D. Treiman (eds.) *Behavioral and Social Science Research (II)*, Washington, National Academy Press : 446-502.
- 1993. *Smallholders, Householders. Farm Families and the Ecology of Intensive, Sustainable Agriculture*. Stanford : Stanford University Press.
- Noiriel, G. 2005. *Sur la « crise » de l'histoire*. Paris : Gallimard.
- Nuijten, Monique 2003. *Power, Community and the State. Political Anthropology of Organisation in Mexico*. London : Pluto Press.
- Okongwu, A. F. & J. P. Mencher 2000. « The Anthropology of Public Policy: Shifting Terrains ». *Annual Review of Anthropology* 29 : 307-324.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1984. *Les sociétés songhay-zarma. Chefs, esclaves, guerriers, paysans...* Paris : Karthala.
- 1990. « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance ». *Cahiers d'études africaines* XXX (4) : 475-492.
- 1995a. « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie ». *Enquêtes* 1 : 71-109.
- 1995b. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: APAD-Karthala.
- 1998. « Émique ». *L'Homme* 147 : 151-166.
- 1999. « L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens ». *Revue Tiers Monde* 157 : 139-167.
- 2000. « Le 'je' méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête du terrain ». *Revue française de sociologie* 41 (3) : 417-445.

BIBLIOGRAPHIE

- 2001a. « Les trois approches en anthropologie du développement ». *Revue Tiers Monde* XLII, 168 : 729-754.
- 2001b. « La sage-femme et le douanier. Cultures professionnelles locales et culture bureaucratique privatisée en Afrique de l'Ouest ». *Autrepart* (IRD) 20 : 61-73.
- 2003. « Observation et description en socio-anthropologie ». In : Blundo, G. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Enquête 3, Paris, Editions de l'EHESS : 13-39
- 2004. « Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest. Un diagnostic empirique, une approche historique ». *Politique Africaine* 96 : 139-162.
- 2005. « Classic ethnology and the socio-anthropology of public spaces in Africa ». *Afrika Spectrum* 40 (3) : 485-497.
- 2010. « Le culturalisme traditionaliste africaniste. Analyse d'une idéologie scientifique ». *Cahiers d'études africaines* 198-200, L (2/4) : 419-453.
- Olivier de Sardan, J.-P. & T. Bierschenk 1993. « Les courtiers locaux du développement ». *Bulletin de l'APAD* 5 : 71-76.
- Oppen, Achim von 1999. « Die Territorialisierung des Dorfes (Nordwest-Zambia, seit ca. 1945) ». In : Kössler, Reinhart, Neubert, Dieter & Achim von Oppen (eds.) *Gemeinschaften in einer entgrenzten Welt*, Berlin, Das Arabische Buch : 35-54.
- 2002. "Jenseits von *ujamaa*: Zur Soziologie der Dekommunalisierung". In: Brandstetter, Anna-Maria & Dieter Neubert (eds.) *Postkoloniale Transformationen in Afrika. Zur Neubestimmung der Soziologie der Dekolonisation*, Hamburg, Lit Verlag : 93-111.
- Ortner, Sherry 1984. « Theory in Anthropology since the Sixties ». *Comparative Studies in Society and History* 26 (1) : 126-166.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Ouden, J.H.B. den 1995. « Who's for Work ? The Management of Labour in the Process of Accumulation in three Adja Villages, Benin ». *Africa* 65 (1) : 1-35.
- Painter, T, J. Sumberg & T. Price 1994. « Your Terroir is my 'Action Space': Implications of Differentiation, Mobility and Diversification for the Approche Terroir in Sahelian West Africa ». *Africa* 64 (4) : 447-464.
- Parkin, D. 1987. « Comparison as the Search for Continuity ». In : Holy, L. (ed.) *Comparative Anthropology*, Oxford, Basil Blackwell : 52-69.
- Passeron, J.-C. 1991. *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*. Paris: Nathan.
- Peel, J.D.Y 1983. *Ijeshas and Nigerians. The Incorporation of a Yoruba Kingdom, 1890s-1970s*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 1987. « History, Culture and the Comparative Method : A West African Puzzle ». In : Holy, L. (ed.) *Comparative Anthropology*, Oxford, Oxford University Press : 88-108.
- 1995. « For who hath despised the day of small things ? Missionary narratives and historical anthropology ». *Comparative Studies in Society and History* 37 (3) : 581-607.
- Pels, Peter 1997. « The Anthropology of Colonialism: Culture, History, and the Emergence of Western Governmentality ». *Annual Review of Anthropology* 26 : 163-183.
- Perry, J.A.G. 1977. « Law Codes and Brokerage in a Lesotho Village ». In : Hamnett, I. (ed.) *Social Anthropology and Law*, London & New York, Academic Press : 189-228.
- Pigg, Stacy Leigh 1992. « Inventing Social Categories through Place: Social Representations and Development in Nepal ». *Comparative Studies in Society and History* 34 : 491-513.
- Pillot, D. 1988. « Francophone and anglophone farming systems research : similarities and differences ». In : Trébuil, G. (ed.) *Farming Systems Research and Development in Thailand*, Prince of Songkla University : 3-25.

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- Platteau, J.-P. 1996. « The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub-Saharan Africa: A Critical Assessment ». *Development and Change* 27 (1) : 29-86.
- 1998. « Une analyse des théories évolutionnistes des droits sur la terre ». In : Lavigne Delville, P. (ed.) 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Ministère de la Coopération : 123-130.
- Ploeg, J. D. van der 1986. « The Agricultural Labour Process and Commoditization ». In : Long, N., van der Ploeg, J.D., Curtin, C. & L. Box (eds.) *The Commoditization Debate: Labour Process, Strategy and Social Network*, Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen, Agricultural University : 24-57.
- 1993. « Potatoes and Knowledge ». In : Hobart, M. (ed.) *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*, London, Routledge : 209-227.
- Politique Africaine 1981. *La politique en Afrique Noire : le haut et le bas*. Cahier thématique de *Politique Africaine* 1.
- Popkin, S. 1979. *The Rational Peasant: The Political Economy of Rural Society in Vietnam*. Berkeley: University of California Press.
- 1993. *Practising Development*. London : Routledge.
- 1997. « Towards an Ethnography of Participatory Appraisal and Research ». In: Grillo, R.D. & R.L. Sirrat (eds.) *Discourses on Development. Anthropological Perspectives*, Oxford and New York, Berg: 203-227.
- Pottier, J., Bicker, A. & P. Sillitoe (eds.) 2003. *Negotiating Local Knowledge. Power and Identity in Development*. London : Pluto Press.
- Pratt, Mary Louise 1986. « Fieldwork in Common Place ». In : Clifford, J. & G. Marcus (eds.) *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography*, Berkeley, University of California Press : 27-50.
- Raffinot, M. & F. Roubaud (dir.) 2001. *Les fonctionnaires du Sud entre deux eaux : sacrifiés ou protégés ?*. Cahier thématique, *Autrepart* (IRD) 20.
- 1983. « The Invention of Tradition in Colonial Africa ». In : Hobsbawm, E. & T. Ranger (eds.) *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press : 211-262.
- 1993. « The Invention of Tradition Revisited: The Case of Colonial Africa ». In : Ranger, T. & O. Vaughan (eds.) *Legitimacy and the State in Twentieth-Century Africa*, London, MacMillan : 62-111.
- 1996. « Colonial and Postcolonial Identities ». In : Werbner, R. & T. Ranger (eds.) *Postcolonial Identities in Africa*, London, Zed Books : 271-281.
- Revel, J. (ed.) 1996. *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris : EHESS-Gallimard-Seuil.
- 1996. « Micro-analyse et construction du social ». In : Revel, J. (dir.) *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil : 15-36
- Ribot, J. & N. Peluso 2003. « A Theory of Access ». *Rural Sociology* 68 (2) : 153-181.
- Richards, P. 1983. « Ecological Change and the Politics of African Land Use ». *African Studies Review* 26 (2) : 1-72.
- 1985. *Indigenous Agricultural Revolution*. London : Hutchinson.
- 1993. « Cultivation: Knowledge or Performance? » In : Hobart, M. (ed.) *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*, London, Routledge : 61-78.
- 1996. *Fighting for the Rain Forest. War, Youth & Resources in Sierra Leone*. Oxford : James Currey.
- Ricœur, P. 1983. *Temps et récit*. Vol. 1 : *L'intrigue et le récit historique*. Paris : Seuil.
- 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.
- 2004. *Parcours de la reconnaissance. Trois études*. Paris : Gallimard.

BIBLIOGRAPHIE

- Rist, G. 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de la FNSP.
- Robertson, A.F. 1984. *People and the State: An Anthropology of Planned Development*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Rose, N. 1999. *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Rose, N. & P. Miller 1992. « Political Power beyond the State: Problematics of Government ». *British Journal of Sociology* 43 (2) : 172-205.
- Rossi, B 2004. « Order and Disjuncture : Theoretical Shifts in the Anthropology of Aid and Development ». *Current Anthropology* 45 (4) : 556-560.
- Rottenburg, R. 2002. *Weit hergeholte Fakten. Ein Parabel der Entwicklungshilfe*. Stuttgart : Lucius & Lucius.
- Ruttan, V.W. & Y. Hayami 1984. « Toward a Theory of Induced Institutional Innovation ». *Journal of Development Studies* 20 (4) : 203-223.
- Salemink, O. 1991. « Mois and Maquis: The Invention and Appropriation of Vietnam's Montagnards from Sabatier to the CIA ». In : Stocking, G. (ed.) *Colonial Situations: Essays on the Historical Contextualization of Ethnographic Knowledge*, History of Anthropology vol. 7, Madison, University of Wisconsin Press : 243-284.
- Sanjek, R. 1990. « The Ethnographic Present ». *Man* (N.S.) 26 : 609-628.
- Sassen, Saskia 1996. *Migranten, Siedler, Flüchtlinge. Von der Massenauswanderung zur Festung Europa*. Frankfurt : Fischer.
- Schapera, I. 1938. *A Handbook of Tswana Law and Custom*. London : Oxford University Press.
- Schareika, N., Spies, E. & P.-Y. Le Meur (eds.) 2011. *Auf dem Boden der Tatsache. Festschrift für Thomas Bierschenk*. Köln : Köppe (sous presse).
- Schlippé, P. de 1956. *Shifting Cultivation in Africa. The Zande System of Agriculture*. London : Routledge & Kegan Paul.
- Schlippé, P. de & B.L. Batwell 1955. « Preliminary Study of the Nyangwara System of Agriculture ». *Africa* XXV (4) : 321-351.
- Schumpeter, J. 1935 (1^{ère} éd. 1911). *Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung*. München und Leipzig : Duncker und Humblot.
- Schweitzer, T. (eds.) 2000. *Dividends of Kinship. Meanings and Uses of Social Relatedness*. London : Routledge.
- Scokpol, Theda 1985 (édition américaine 1979). *Etats et révolutions sociales. La révolution en France, en Russie et en Chine*. Paris : Fayard.
- Scott, James 1972. « Patron-Client Politics and Political Change in Southeast Asia ». *American Political Science Review* 66 : 91-113.
- 1976. *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*. New Haven-London : Yale University Press.
- 1985. *Weapons of the Weak*. Yale : Yale University Press.
- 1998. *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven & London: Yale University Press.
- Sellamna, N. 1999. Relativism in Agricultural Research and Development: Is Participation a Post-Modern Concept ? Working Paper 119, London: ODI.
- Shack, W.A. & E.P. Skinner (eds.) 1979. *Strangers in African Societies*. University of California Press: Berkeley & Los Angeles.
- Sharpe, J. 1991. « History from Below ». In : Burke, P. (ed.) *New Perspectives on Historical Writings*, Cambridge, Polity Press : 24-41.
- Shipton, P. & M. Goheen 1992. *Understanding African Land-holding : Power, Wealth and Meaning*. Cahier thématique *Africa* 62 (3).

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

- Shipton, P. 1994. « Land and Culture in Tropical Africa: Soils, Symbols, and the Metaphysics of the Mundane ». *Annual Review of Anthropology* 23 : 347-377.
- Shore, C. & Susan Wright 1997. « Policy: A New Field of Anthropology ». In: Shore, C. & Susan Wright (eds.) *Anthropology of Policy. Critical Perspectives on Governance and Power*, London, Routledge: 3-39.
- Sikor, T. & C. Lund 2009. « Access to Property: A Question of Power and Authority ». *Development and Change* 40 (1) : 1-22.
- Sillitoe, P. 1998. « The Development of Indigenous Knowledge. A New Applied Anthropology ». *Current Anthropology* 39 (2) : 223-252.
- Sivaramakrishnan, K. 1999. *Modern Forest. Statemaking and Environmental Change in Colonial Eastern India*. Stanford : Stanford University Press.
- 2000. « Crafting the Public Sphere in the Forests of West Bengal ». *American Ethnologist* 27 (2) : 431-461.
- Sommer, Jörn 2000. *Korrupte Zivilgesellschaft. Unterschlagungen und die Kontrolle dörflicher Eliten bei den Bauern im Borgu (Benin)*. Doktorarbeit, Berlin: Freie Universität, Institut für Ethnologie.
- Spear, T. 2003. « Neo-traditionalism and the limits of invention in British Colonial Africa ». *Journal of African History* 44 : 3-27.
- Spiereburg, Marja 2004. *Strangers, Spirits, and Land Reforms. Conflicts about Land in Dande, Northern Zimbabwe*. Leiden : Brill.
- Spittler, G. 1977. « Staat und Klientelstruktur in Entwicklungsländern. Zum Problem der politischen Organisation von Bauern ». *Europäisches Archiv für Soziologie* : 18: 57-83.
- Spradley, J. 1979. *The Ethnographic Interview*. New York : Holt, Rinehart, Winston.
- Starr, June & Jane Collier (eds.) 1989. *History and Power in the Study of Law. New Directions in Legal Anthropology*. Ithaca and London: Cornell University Press.
- Starr, J. & M. Goodale (eds.) 2002. *Practicing Ethnography in Law. New Dialogues, Enduring Methods*. New York : Palgrave MacMillan.
- Steward, J. 1955. *Theory of Culture Change : The Methodology of Multilinear Evolution*. Urbana : University of Illinois Press.
- Stirrat, R.L. 2000. « Cultures of Consultancy ». *Critique of Anthropology* 20 (1) : 31-46.
- Stocking, G. 1983. « The Ethnographer's Magic. Fieldwork in British Anthropology from Tylor to Malinowski ». In: Stocking G. (ed.) *Observers Observed*, Madison, The University of Wisconsin Press : 70-120.
- Strathern, M. 1996. « Cutting the Network ». *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)* 2 : 517-535.
- 1999. *Property, Substance & Effect. Anthropological Essays on Persons and Things*. London : The Athlone Press.
- Strecker, I. 1969. *Methodische Probleme der ethno-soziologischen Beobachtung und Beschreibung*. Diss. Göttingen.
- Swartz, M. (ed.) 1968. *Local-level Politics. Social and Cultural Perspectives*. Chicago: Aldine.
- Thévenot, Laurent 2006. *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Paris : La Découverte.
- Thompson, E.P. 1966. *The Making of the English Working Class*. Vintage Books.
- 1971. « The Moral Economy of the English Crowd during the XVIIIth Century ». *Past and Present* 50 : 76-117.
- Tidjani Alou, M. 2001. « La justice au plus offrant. Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) ». *Politique Africaine* 83 : 59-78.
- Tsing, Anna 2000. « The Global Situation ». *Cultural Anthropology* 15 (3) : 327-360.

BIBLIOGRAPHIE

- Turner, V. 1996 (1st ed. 1957). *Schism and Continuity in an African Society. A Study of Ndembu Village Life*. London : Berg.
- 1974. *Dramas, Fields and Metaphors. Symbolic Action in Human Society*. Ithaca & London : Cornell University Press.
- Van Beek, W. 1991. « Dogon Restudied: A Field Evaluation of the Work of Marcel Griaule ». *Current Anthropology* 32 (2) : 139-158.
- van Beusekom, M. 2002. *Negotiating Development ; African Farmers and Colonial Experts at the Office du Niger, 1920-1960*. Oxford : James Currey.
- van Binsbergen, W. & P. Geschiere 1985. « Marxist Theory and Anthropological Practice: The Application of French Marxist Anthropology in Field-work ». In : van Binsbergen, W. & P. Geschiere (eds.) *Old Modes of Production and Capitalist Encroachment. Anthropological Explorations in Africa*, London, KPI : 235-289.
- Vincent, J. 1978. « Political Anthropology: Manipulative Strategies ». *Annual Review of Anthropology* 7 : 175-194.
- 1990. *Anthropology and Politics. Visions, Traditions, and Trends*. Tucson : The University of Arizona Press.
- Weber, E. 1988 (éd. américaine 1976). *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale (1870-1914)*. Paris : Fayard.
- Weber, M. 1972 (5^{ème} éd.). *Wirtschaft und Gesellschaft*. Tübingen : Mohr.
- Widlok, T. 2002. Towards a Theoretical Approach to the Moral Dimension of Access. Working Paper n°37, Halle : Max Planck Institute for Social Anthropology.
- Woodhouse, P., Bernstein, H. & D. Hulme 2000. « 'Africa's Wetlands in Drylands'. From Commons to Enclosures? ». In : Woodhouse, P., Bernstein, H. & D. Hulme (eds.) *African Enclosure? The Social Dynamics of Wetlands in Drylands*, Oxford, James Currey: 1-28.
- World Bank 1989. *Sub-Saharan Africa : From Crisis to Sustainable Growth*. Washington D.C.
- 1992. *Governance and Development*. Washington D.C.
- Wright, S. (ed.) 1994. *Anthropology of Organizations*. London : Routledge.
- Wright, S. & N. Nelson 1995. « Participatory Research and Participant Observation: Two Incompatible Approaches ». In : Nelson, N. & S. Wright (eds.) *Power and Participatory Development: Theory and Practice*, London, Intermediate Technology Publications : 43-59.
- Yanagisako, S.J. 1979. « Family and Household: The Analysis of Domestic Groups ». *Annual Review of Anthropology* 8 : 161-205.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
PROPOS	3
ITINERAIRE	7
Points de repère	7
Relecture 1 : systèmes et histoires agraires	11
Systèmes et histoires agraires dans les Alpes italiennes et françaises	11
Histoire, changement social, rationalité	17
Relecture 2 : circonstances et politique du terrain.....	24
Réflexions sur les terrains et les méthodes.....	24
Acteurs, interactions, processus sociaux.....	31
TRAVAUX	37
Politique.....	40
Les pouvoirs au village dans le Bénin rural	40
Histoire et anthropologie politique	46
Politique locale et espace public	50
Développement	53
Courtage, intermédiation, interface.....	54
La production locale des politiques de développement.....	59
Détour thaïlandais.....	66
Le développement comme mode de gouvernance.....	70
Foncier.....	83
La politisation du foncier.....	84
Ethnographie des droits fonciers.....	88
Gouvernance foncière, politique publique et ethnographie appliquée	94
ECLAIRAGES	103
Un usage non normatif de la notion de gouvernance est-il possible ?	105

ANTHROPOLOGIE DE LA GOUVERNANCE

Gouvernementalité et anthropologie de la gouvernance.....	109
PISTES	115
Anthropologie de la gouvernance et ethnographie de l'Etat.....	117
Gouvernance, frontière politique et organisation sociale de mobilité	122
Le développement comme frontière globale.....	123
Appropriation des ressources, politique des appartenances et usages du passé.....	126
Traduction, connaissance, applications.....	129
Sociologie de la traduction et anthropologie du développement.	130
Une anthropologie appliquée fondamentale ?	133
CONCLUSION	141
BIBLIOGRAPHIE	145
TABLE DES MATIERES	169

Cet ouvrage est issu d'une habilitation à diriger des recherches en ethnologie et anthropologie sociale soutenue en décembre 2006 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Paris. Revisitant, sur la base d'une trajectoire scientifique et professionnelle particulière, les liens entre disciplines, terrains et théories, il propose une réflexion anthropologique sur le gouvernement des hommes et des ressources, mobilisant des recherches ayant porté sur les dispositifs du développement, les modalités d'ancrage local de l'Etat, les formes de l'intermédiation et les lieux et modes de production des politiques publiques, avec pour terrain principal l'Afrique de l'Ouest et secondaire l'Asie de Sud-est. Est évaluée l'utilité anthropologique des concepts de gouvernance – comme régulation politique émergente – et de gouvernementalité – comme « rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi » (Foucault). Ce cadre permet enfin d'aborder le thème des applications de l'anthropologie, en particulier en réinvestissant dans le champ de l'anthropologie du développement des apports de la sociologie de la traduction.



Pierre-Yves Le Meur

Pierre-Yves Le Meur est anthropologue à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), en poste à Nouméa. Ses recherches portent depuis une vingtaine d'années sur les relations entre politique, développement, ressources naturelles et appartenances, d'abord en Afrique de l'Ouest (Bénin), puis dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie).



9 786131 573583

978-613-1-57358-3

